

**Énergiser les économies, brancher les collectivités**



## Profil de la Société

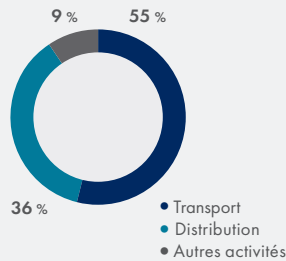
Nous sommes le plus important fournisseur de services de transport et de distribution d'électricité de l'Ontario, comptant près de 1,4 million de précieux abonnés, doté d'un actif de plus de 25,7 G\$ et ayant enregistré en 2018 des produits annuels de presque 6,2 G\$. Notre équipe, composée d'environ 8 600 employés qualifiés et dévoués, bâtit et entretient avec fierté un réseau électrique sûr et fiable qui est essentiel au soutien de collectivités vigoureuses et prospères. En 2018, Hydro One a investi près de 1,6 G\$ dans son réseau de transport formé de lignes à haute tension de 30 000 km de circuits et son réseau de distribution principal formé de lignes à basse tension de 123 000 km de circuits, et elle a injecté environ 1,3 G\$ dans l'économie par l'achat de biens et de services en Ontario. Nous sommes attachés aux collectivités où nous vivons et travaillons par des projets axés sur l'investissement communautaire, le développement durable et la diversité. Nous sommes l'un des six services publics au Canada à avoir été désignés « entreprise Électricité durable » par l'Association canadienne de l'électricité. Par l'entremise du vaste réseau de fibres optiques de Hydro One Telecom Inc., nous fournissons également des services de télécommunications à large bande perfectionnés en gros. Les actions ordinaires de Hydro One Limited sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX : H).

### Table des matières

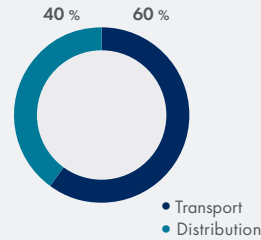
Revue de l'année	1
Message du président du conseil	2
Message du président et chef de la direction par intérim	4
Approche stratégique, nos secteurs	6
Revue de l'exploitation	8
Tirer parti de chaque dollar	9
Durabilité	12
Pourquoi investir dans Hydro One?	14
Gouvernance	15
Rapport financier	16
Renseignements à l'intention des actionnaires	C3

## Faits saillants financiers

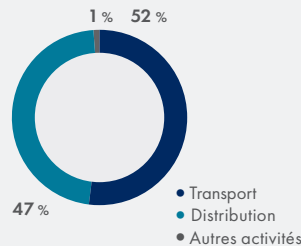
**Total des actifs**  
25,7 G\$



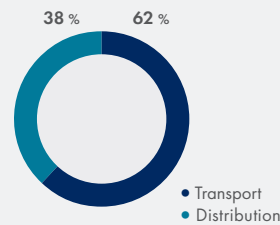
**Base tarifaire**  
19,7 G\$



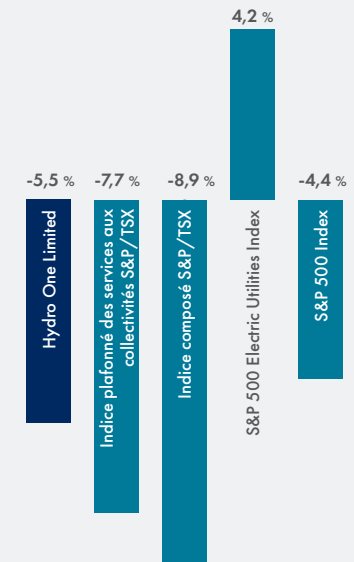
**Produits**  
3 251 M\$  
(après les achats d'électricité)



**Bénéfice réglementé**  
1 368 M\$  
(avant les charges de financement et les impôts sur le bénéfice)



**Total du rendement pour les actionnaires (TRA)<sup>1)</sup>**  
Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018



<sup>1)</sup> Source : Bloomberg

Exercices clos les 31 décembre (en M\$, sauf indication contraire)

	2018	2017
Produits	6 150	5 990
Achats d'électricité	2 899	2 875
Produits, déduction faite des achats d'électricité <sup>1)</sup>	3 251	3 115
Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration	1 105	1 066
Amortissement et coûts de retrait d'actifs	837	817
Charges de financement	459	439
Charge d'impôts sur le bénéfice	915	111
<b>Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires de Hydro One</b>	<b>(89)</b>	<b>658</b>
Bénéfice de base par action ordinaire	(0,15) \$	1,11 \$
Bénéfice dilué par action ordinaire	(0,15) \$	1,10 \$
Bénéfice de base par action ordinaire ajusté non conforme aux PCGR (bénéfice par action ordinaire ajusté) <sup>1)</sup>	1,35 \$	1,17 \$
Bénéfice dilué par action ordinaire ajusté <sup>1)</sup>	1,35 \$	1,16 \$
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation	1 575	1 716
Fonds provenant des activités d'exploitation (FPAE) <sup>1)</sup>	1 572	1 579
Investissements en capital	1 575	1 567
Actifs mis en service	1,813	1 592
Transport : Moyenne mensuelle de la demande de pointe sur 60 minutes en Ontario (MW)	20 485	19 587
Distribution : Électricité distribuée aux clients de Hydro One (GWh)	27 338	25 876
Ratio de la dette sur la structure du capital <sup>2)</sup>	55,6 %	52,9 %

Note : Tous les montants sont en dollars canadiens, sauf indication contraire.

<sup>1)</sup> Se reporter à la rubrique intitulée « Mesures non conformes aux PCGR » pour une description et un rapprochement du bénéfice de base et dilué par action ordinaire ajusté, des FPAE et des produits, déduction faite des achats d'électricité.

<sup>2)</sup> Le ratio de la dette sur la structure du capital est présenté aux 31 décembre 2018 et 2017, et correspond au total de la dette (qui comprend la dette à long terme totale, les débetures convertibles et les emprunts à court terme, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie) divisé par le total de la dette plus le total des capitaux propres, y compris les actions privilégiées, mais exclusion faite de tout montant se rapportant à la participation sans contrôle.

Le présent rapport contient des énoncés prospectifs qui sont fondés sur les attentes, estimations, prévisions et projections actuelles à l'égard de nos activités et du secteur dans lequel nous les exerçons, et inclut des prévisions et des hypothèses formulées par la direction de notre société. Les verbes au futur et au conditionnel servent à signaler ces énoncés prospectifs. Ces énoncés ne sont aucunement une garantie de rendement futur et font intervenir des hypothèses, des risques et des incertitudes que l'on peut difficilement prédire. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux qu'expriment, sous-entendent ou laissent prévoir ces énoncés prospectifs. Nous n'avons pas l'intention de mettre à jour ces énoncés prospectifs et nous nous dégageons de toute obligation de le faire, sauf si la loi nous y contraint.

# Revue de l'année

## LA SÉCURITÉ D'ABORD

- En matière de sécurité, grâce au programme appelé « Objectif zéro » de Hydro One, nous avons atteint notre cible pour ce qui est des incidents de sécurité à signaler en 2018, soit 1,1 incident par tranche de 200 000 heures travaillées, soit une amélioration de 35 % depuis 2015.

## COMPRIMER LES COÛTS

- Économies de productivité de 249,9 M\$ depuis 2015.
- Réduction des frais d'exploitation annuels de 4 % ou 41 M\$ depuis 2015, ce qui a permis de dégager des économies<sup>1)</sup>.
- La nouvelle méthode de préparation en vue des tempêtes a réduit du tiers le délai de rétablissement du courant après tempête, comparativement à des événements d'envergure similaire survenus il y a cinq ans.

## VEILLER À LA SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE

- Le taux de satisfaction des clients résidentiels et des petites entreprises a atteint un sommet inégalé depuis cinq ans, soit 76 %, alors que celui des clients de l'entreprise de transport a atteint un sommet historique, soit 90 %.
- Le taux d'exactitude de la facturation a atteint un sommet historique, soit 99,4 %, alors que les comptes en souffrance ont chuté à 73 M\$, ce qui est moins de la moitié du résultat de 2015.
- L'internalisation d'environ 400 employés du centre de contact avec la clientèle a permis d'améliorer le service à la clientèle et de réduire les coûts.

## AMÉLIORER LE RÉSEAU

- Comparativement à 2017, nous avons amélioré la fiabilité globale de notre réseau de distribution de 14,2 %.
- Les postes Clarington (coût en capital de 238 M\$) et de Leamington (coût en capital de 54 M\$) ont été mis en service grâce à une discipline stricte eu égard au projet et aux coûts à l'appui de la croissance économique.
- Des actifs de plus de 1,8 G\$ ont été mis en service en 2018.

## LEADER EN MATIÈRE DE RÉTABLISSEMENT DU COURANT

- Gagnant de trois prix de l'Edison Electric Institute (EEI) pour ses efforts exceptionnels de rétablissement du courant en Ontario et un prix pour l'aide d'urgence au rétablissement du courant qu'elle a offerte dans le nord-est des États-Unis.
- Deux équipes de techniciens forestiers ont été envoyées à Chico, en Californie, pour soutenir les efforts de rétablissement du réseau électrique à la suite de feux de friches dévastateurs<sup>2)</sup>.
- À la suite de la destruction du poste de transport Merivale de la société par une tornade, une solution temporaire appliquée dans les 48 heures a permis de rétablir le service pour les clients de la région d'Ottawa. Le poste a été reconstruit et a repris le cours normal de ses activités dans un délai d'environ 12 semaines.

<sup>1)</sup> En fonction du total des frais d'exploitation, d'entretien et d'administration de Hydro One Limited, à l'exclusion des frais d'exploitation, d'entretien et d'administration de 31 M\$ relatifs à Avista en 2017 et en 2018. Les contribuables ontariens n'ont payé aucuns frais en rapport avec l'opération visant Avista ou la résiliation de la convention de fusion. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » du rapport de gestion pour plus de renseignements.

<sup>2)</sup> Tous les frais engagés pendant les activités d'aide mutuelle sont réglés par l'entreprise de services publics locale bénéficiant du soutien.



## Énergiser les collectivités

1,3 G\$

Valeur des biens et services achetés en Ontario

63 %

Taux d'accroissement des dépenses auprès d'entreprises autochtones depuis 2017

8 600

Nombre moyen (approximatif) d'employés réguliers et non réguliers à l'échelle de la province en 2018

2,6 M\$

Montant des commandites et des dons dans les collectivités où nos clients travaillent et vivent

1,3 M\$

Montant des dons versés par nos employés et nos retraités à des organismes de bienfaisance

## Tom Woods

Hydro One a pour mandat de fournir un service à la clientèle exceptionnel et de procurer une source d'électricité sûre et fiable aux foyers et aux entreprises de chaque collectivité que nous desservons.

La nature essentielle de notre travail se traduit directement en emplois, en développement économique, en confiance et en prospérité dans les villes et les villages de la province.

En 2018, Hydro One a accueilli un nouveau conseil d'administration et j'aimerais profiter de l'occasion pour souhaiter officiellement la bienvenue à ses nouveaux membres, à savoir Cherie Brant, Blair Cowper-Smith, Anne Giardini, David Hay, Timothy Hodgson, Jessica McDonald, Russel Robertson, William Sheffield et Melissa Sonberg. Les membres du conseil sont indépendants et hautement qualifiés, possèdent une solide expérience dans le domaine de la gouvernance et des activités industrielles et connaissent très bien le secteur de l'électricité, le monde des affaires et les marchés des capitaux.

Guidé par son équipe de direction, le nouveau conseil a fait son entrée à Hydro One de façon harmonieuse, efficace et circonstanciée, ce qui lui a permis de saisir les rênes de l'entreprise dans son ensemble. Nous avons été rassurés et, en fait, énergisés par la vigueur fondamentale de l'entreprise, l'ampleur des compétences de ses dirigeants et la résilience de ses employés, alors qu'ils demeuraient concentrés sur les activités principales en cette année de transition.

L'une des priorités du conseil est de recruter un nouveau président et chef de la direction. Nous avons établi des critères de sélection rigoureux car on s'attendra de cette personne qu'elle dirige l'entreprise vers de nouveaux sommets.

L'équipe de direction de Hydro One aura la responsabilité d'atteindre des cibles de rendement exigeantes en demeurant concentrée sur la prestation d'un service à la clientèle exceptionnel, l'obtention de gains d'efficacité, l'amélioration de la fiabilité du réseau électrique et l'obtention de solides résultats financiers au profit des actionnaires et de tous les Ontariens et Ontariennes.

Le conseil continuera de fournir un encadrement rigoureux, de diriger la mise en œuvre de stratégies d'affaires prospectives et de s'engager à l'égard de la durabilité pour assurer la viabilité à long terme d'une Hydro One bien gérée. La société compte plus de 100 années d'une fière histoire, est dotée d'une équipe dévouée et repose sur de solides fondations s'appuyant sur des paramètres fondamentaux commerciaux robustes.



**Tom Woods**  
Président du conseil  
d'administration

Alors que nous transformerons notre entreprise afin qu'elle puisse relever les défis de demain, nous nourrirons la culture axée sur les résultats de Hydro One et saisirons les occasions d'innover, d'être plus efficaces et de fournir un service à la clientèle exceptionnel chaque jour. À cette fin, nous serons guidés par l'engagement de Hydro One à l'égard de l'amélioration continue, une philosophie dite du client d'abord et la force de notre personnel à tous les échelons de l'entreprise.

J'aimerais remercier nos employés pour leur travail acharné et leur union au cours de cette période de transition. Votre engagement et votre volonté à faire un effort supplémentaire pour satisfaire les besoins de nos clients nous ont aidé à bâtir une société plus vigoureuse et meilleure.



Hydro One continuera de jouer un rôle prépondérant pour ce qui est d'énergiser les économies et de brancher les collectivités à l'échelle de la province. Nous demeurons résolus à créer plus de valeur pour nos clients, nos employés, nos collectivités et tous nos actionnaires.

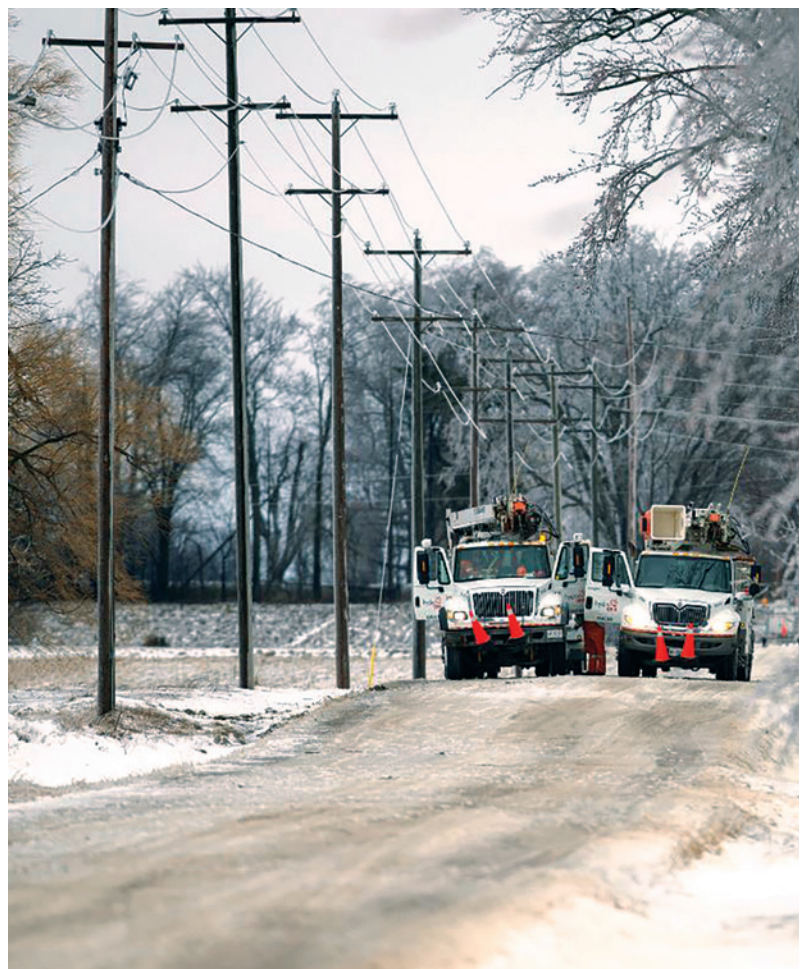
Au nom du conseil d'administration, je vous remercie de votre investissement et de votre soutien continu à l'égard de Hydro One.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président du conseil d'administration,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Tom Woods'.

Tom Woods



## Paul Dobson

Hydro One vise l'excellence dans toutes les facettes de son entreprise, au profit de ses clients, de ses employés, de ses collectivités et de tous ses actionnaires. Cette approche est devenue claire pour moi dès que je me suis joints à l'entreprise au début de 2018 et elle s'est ancrée davantage sous la forme de la fierté que j'ai ressentie à faire partie d'une équipe hautement performante qui a accompli des merveilles au cours d'une année remplie de défis.

### Sécurité

En 2018, la sécurité à Hydro One a été la principale priorité de la direction. À la suite de la perte tragique de quatre de nos membres à la fin de 2017, notre détermination à réaliser la vision d'un milieu de travail où ne survient aucune blessure grâce à notre programme « Objectif zéro » s'est raffermie encore davantage.

### Excellence opérationnelle

Grâce aux améliorations apportées à la fiabilité du réseau l'année dernière, la durée totale moyenne des pannes de courant sur notre réseau de distribution s'est améliorée de 14,2 % par rapport à 2017. Cette amélioration est attribuable à l'application d'une technologie moderne au réseau, à l'emploi de nouveaux outils de prévision des tempêtes qui permettent d'écourter les délais de rétablissement du courant et à la mise en œuvre de notre programme de gestion de la végétation ultramoderne.

En réalité, le nouveau programme de gestion de la végétation est un exemple de la façon dont la société accroît la productivité, comprime les coûts et génère des gains d'efficacité en vue d'améliorer son service à la clientèle. En 2018, nos équipes de forestiers ont fait du travail sur environ 30 000 kilomètres le long des lignes, soit près du triple qu'en 2017, et ce, moyennant une augmentation marginale des coûts.

Même si, en ce qui a trait à la fiabilité du réseau de transport, les résultats ont fléchi, en raison principalement

de conditions météorologiques très anormales, nos équipes ont déployé des efforts louables en vue de répondre à ces événements de façon rapide, efficace et novatrice. Par exemple, à la suite de la destruction du poste de transport Merivale par une tornade à la fin de septembre, une solution temporaire appliquée dans les 48 heures a permis de rétablir le service, et le poste a été reconstruit dans un délai d'à peine 12 semaines.

### Clientèle

En raison de cet effort renouvelé en vue d'améliorer le service à la clientèle et de rehausser la fiabilité, entre autres mesures, le taux de satisfaction des clients résidentiels et des petites entreprises ainsi que celui des clients de l'entreprise de transport ont atteint un sommet inégalé en cinq ans et un sommet historique, respectivement, selon les sondages effectués l'année dernière. Ces résultats démontrent que Hydro One vise constamment à mettre le client d'abord à tous les niveaux de son entreprise.

Nous cherchons activement à apprendre ce qui compte pour nos clients et à agir. Par exemple, nous avons rapatrié environ 400 employés dans notre centre de contact avec la clientèle afin d'améliorer le service et nous avons effectué un nombre incalculable de rencontres individuelles avec les clients afin de savoir comment nous pourrions favoriser la croissance des économies locales et les renforcer. En outre, nos efforts de prise de contact auprès des Premières Nations témoignent de notre désir continu de soutenir les besoins



**Paul Dobson**  
Président et chef  
de la direction  
par intérim

de tous nos clients. En 2018, nous avons rencontré des représentants de 88 collectivités autochtones que nous desservons et tenu plus de 700 rencontres individuelles avec des clients.

### Économie

Notre réseau de transport est comme l'épine dorsale de l'économie, et notre entreprise joue un rôle essentiel auprès des collectivités de toute la province. En 2018 seulement, nous avons injecté environ 1,3 milliard de dollars dans l'économie ontarienne par l'achat de biens et de services auprès d'entreprises de partout dans la province, y compris des dépenses accrues de 63 % auprès des entreprises autochtones, et nous avons procuré directement des emplois à environ 8 600 travailleurs hautement qualifiés tout au long de l'année.

### Avista

Même si nous sommes naturellement déçus du dénouement de l'opération avec Avista, nous continuerons de



saisir les occasions qui ont du sens pour notre entreprise et ajoutent de la valeur pour toutes les parties prenantes.

#### Employés

En janvier, nous avons eu l'honneur d'être retenus par le magazine *Forbes* dans sa liste des meilleurs employeurs du Canada pour 2019. Selon un sondage auprès de 8 000 personnes travaillant pour des sociétés canadiennes comptant plus de 500 employés, notre résultat témoigne de nos efforts à avoir une main-d'œuvre engagée et un milieu de travail positif.

En 2019, nous continuerons de nous concentrer sur l'amélioration continue et l'excellence opérationnelle, afin d'obtenir des gains d'efficacité et d'offrir un service à la clientèle exceptionnel.

Enfin, j'aimerais remercier tous les membres de l'équipe pour leur résilience et leur soutien au cours de la transition de l'équipe de direction et pour le dévouement à apporter des améliorations à l'échelle de l'entreprise de Hydro One. J'aimerais remercier les membres du conseil pour leurs efforts au cours de la transition.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les plus sincères.

Le président et chef de la direction par intérim,

Paul Dobson

## Réalisations clés

**249,9 M\$** **14,2 %**

Économies de productivité depuis 2015

Taux d'amélioration de la fiabilité globale de notre réseau de distribution depuis 2017

**4 % ou 41 M \$<sup>1)</sup>**

Réduction des frais d'exploitation annuels depuis 2015

**1,3 G\$**

Injectés dans l'économie ontarienne par l'achat de biens et de services locaux

**90 %**

Taux de satisfaction des clients de l'entreprise de transport, un sommet historique

**4**

Prix décernés par l'Edison Electric Institute en 2018 pour l'aide d'urgence de rétablissement de courant

**76 %**

Taux de satisfaction des clients résidentiels et des petites entreprises, un sommet inégalé en cinq ans

## Rajeunir l'infrastructure électrique de l'Ontario

L'Ontario a besoin d'un réseau de transport à haute tension sûr et fiable pour que les grandes sociétés industrielles, mines et installations de fabrication qui créent des occasions d'emplois dans la province soient exploitées et croissent.

La majeure partie de notre réseau a été bâti dans les années 1950. Un transformateur sur quatre est arrivé à la fin de sa durée de vie utile prévue et près de 10 000 tours en acier sont âgées de plus de 80 ans. Pour préserver la sécurité du public et réduire le nombre de pannes qui pourraient avoir une incidence sur l'économie et la vie de nos clients, nous devons investir dans le remplacement, la réparation et la mise à niveau de l'équipement dans presque toutes les collectivités.

<sup>1)</sup> En fonction du total des frais d'exploitation, d'entretien et d'administration de Hydro One Limited, à l'exclusion des frais d'exploitation, d'entretien et d'administration de 31 M\$ relatifs à Avista en 2017 et en 2018. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » du rapport de gestion pour plus de renseignements.

# Approche stratégique

Nous visons à continuer de renforcer nos activités principales afin de créer plus de valeur pour nos clients, nos employés, nos collectivités et nos actionnaires.

## NOS PILIERS STRATÉGIQUES :

### Le client d'abord :

Nous cherchons à dépasser les besoins et les attentes de nos clients dans tout ce que nous faisons. Nous visons à améliorer l'expérience de nos clients grâce à un service rapide, souple et pratique.

### Rentabilité :

Nous sommes résolus à investir avec soin, à réduire les coûts et à tirer pleinement parti de chaque dollar que nous dépensons afin d'aider efficacement le plus grand nombre possible de clients.

### Excellence opérationnelle :

Le désir continu d'améliorer nos réseaux de transport et de distribution signifie que nous relevons sans cesse notre rendement et nos standards.

### Investir dans l'avenir :

Nous investissons dans l'innovation en vue d'améliorer la fiabilité du service, l'efficacité de nos activités et la viabilité à long terme de la société. Nous élargirons notre base tarifaire, saisirons des occasions de croissance interne et innoverons au profit des parties prenantes.

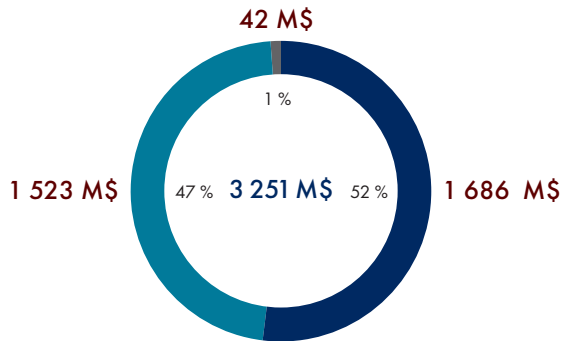
### Durabilité :

Nous comprenons que l'amélioration de notre rendement dépend de l'intégration de la durabilité à notre entreprise sous tous ses aspects.

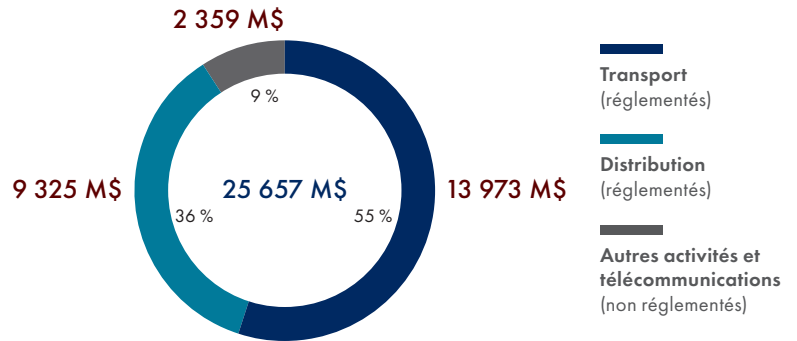


## Nos secteurs en un coup d'œil

### Produits d'exploitation (après les achats d'électricité)



### Actifs sectoriels



### Description des secteurs

#### Transport

Notre réseau de transport achemine de l'électricité à haute tension produite au moyen de diverses sources d'énergie, telles que l'énergie nucléaire, hydraulique, éolienne et solaire, et le gaz naturel, à notre entreprise de distribution et à nos clients industriels partout en Ontario. Hydro One est propriétaire et exploitante de lignes de transport à haute tension d'environ 30 000 kilomètres de circuits.

#### Distribution

Le réseau de distribution de Hydro One est le plus vaste de l'Ontario. Il compte environ 123 000 kilomètres de circuits de lignes d'électricité principales à basse tension desservant près de 1,4 million de clients. De plus, Hydro One Remote Communities sert des clients répartis dans une collectivité non branchées au réseau et dans 21 collectivités non branchées au réseau dans le grand nord de l'Ontario.

#### Autres activités et télécommunications

Ce secteur regroupe l'entreprise de télécommunications et certaines activités du siège social. Hydro One Telecom offre aux entreprises une solution de connectivité à large bande diversifiée, sécuritaire et très fiable.

### Segments de la clientèle

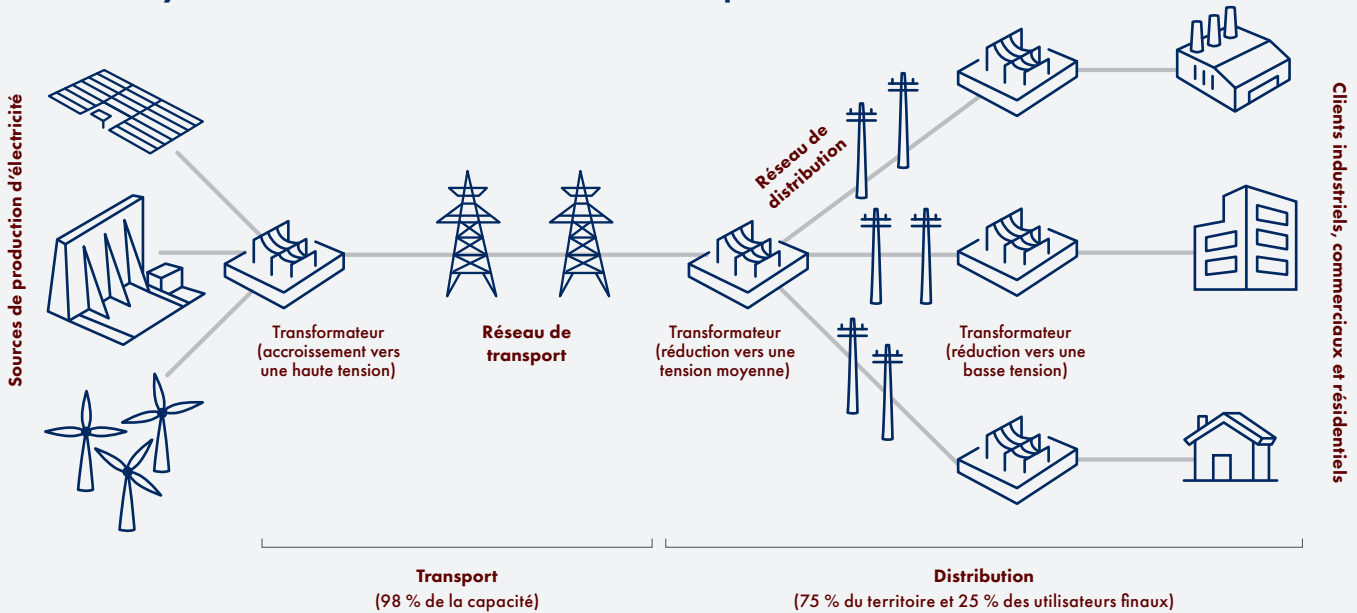
- Gros clients industriels branchés directement
- Sociétés de distribution locales
- Gros producteurs

- Clients résidentiels et commerciaux
- Services publics municipaux
- Petits producteurs et mini-producteurs

- Centres de données
- Fournisseurs de services infonuagiques
- Entreprises de services de télécommunications et entités du secteur public
- Fournisseurs de services Internet
- Entreprises



## Rôle de Hydro One au sein du réseau électrique de l'Ontario



Nos réseaux de transport et de distribution desservent en toute sécurité et avec fiabilité des collectivités partout en Ontario. Nos clients sont des résidences et des entreprises situées dans les villes, dans les zones rurales et les régions éloignées de toute la province. Nous sommes propriétaires et exploitants d'actifs totalisant près de 25,7 G\$ et avons enregistré des produits d'exploitation annuels de presque 6,2 G\$. Nos collectivités sont servies avec fierté et en toute sécurité par une équipe d'employés qualifiés et dévoués.

## Principaux projets

### Projet de renforcement du Niagara



Une nouvelle ligne de transport de 76 km dans le sud-ouest de l'Ontario en vue de servir la région du Niagara en croissance.

Coût total estimatif du projet (en M\$)

130 \$

Coûts en capital à ce jour (en M\$)

121 \$

Date prévue de mise en service

2019

### Poste de transport de Richview



Remplacement de l'équipement âgé de 50 ans afin d'assurer un approvisionnement fiable à la ville de Toronto et aux collectivités environnantes.

102 \$

99 \$

2020

### Ligne de jonction Est-Ouest – expansion de postes



Hydro One effectue la mise à niveau de nos postes de transport de Lakehead, de Marathon et de Wawa. Les mises à niveau sont nécessaires pour soutenir le projet de ligne de jonction Est-Ouest, projet prioritaire dans le Plan énergétique à long terme de l'Ontario.

157 \$

16 \$

2022<sup>1)</sup>

<sup>1)</sup> La majorité des projets seront mis en service en 2021, ce qui permettra de brancher et d'électrifier la nouvelle ligne de jonction Est-Ouest. Les autres ouvrages requis pour l'achèvement des mises à niveau seront mis en service en 2022.

# Revue de l'exploitation



## Le client d'abord

**Nous avons pris un certain nombre de mesures étendues axées sur ce qu'il y a de mieux pour nos clients.**

L'internalisation d'environ 400 employés à notre centre de contact avec la clientèle a permis d'améliorer le service à la clientèle et de réduire les coûts, et notre facture de conception nouvelle est plus facile à comprendre pour les clients.

En appliquant des mesures proactives visant à aider les clients accusant un retard dans le paiement de leurs factures, tout en évitant les débranchements autant que possible, nous avons pu réduire les débiteurs de moitié, les ramenant à 73 M\$, par rapport à 148 M\$ en 2015.

Notre équipe de service à la clientèle a également accru la présence d'Hydro One dans les collectivités des Premières Nations à l'échelle de la province; elle a tenu des rencontres individuelles avec des clients et offert des mesures d'abordabilité.

En raison de notre préoccupation constante à l'égard du service à la

clientèle, nous avons obtenu des scores accrus dans les sondages portant sur la satisfaction. Le taux de satisfaction des clients résidentiels et des petites entreprises a atteint 76 %, un sommet inégalé en cinq ans, et celui des clients de l'entreprise de transport a atteint 90 %, un sommet historique, reflet du souci d'améliorer le service à la clientèle à l'échelle de l'entreprise.

### Économie d'énergie

En seulement quatre ans, nous avons atteint 92 % de la cible que nous nous étions fixés en matière d'économie d'énergie pour les six prochaines années. Notre équipe dédiée à l'économie d'énergie a effectué plus de 1 250 visites auprès de clients commerciaux et industriels de taille moyenne à grande et soutenu plus de 800 projets d'efficacité énergétique au cours de l'année.

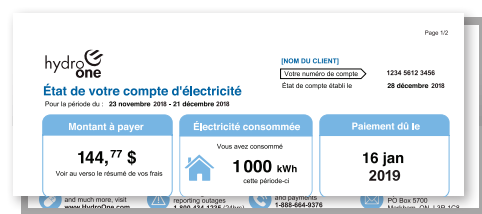
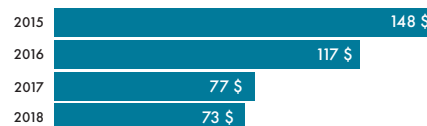
Ci-contre :

La facture de conception nouvelle des clients résidentiels de Hydro One est plus facile à comprendre, ce qui a entraîné une réduction des appels au centre de contact avec la clientèle de la société.

### Taux d'exactitude de la facturation (en %)



### Comptes en souffrance (en M\$)





## Tirer parti de chaque dollar

### Notre objectif : faire plus avec moins

Depuis 2015, Hydro One a comprimé les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration de 4 %, ou 41 M\$, au moyen de gains d'efficacité, de nouvelles technologies et d'autres mesures d'économie de coûts.

Des économies de productivité de 135,5 M\$ en 2018 portent le total des économies depuis 2015 à 249,9 M\$. Les principales économies de productivité en 2018 se rapportent à des mesures touchant l'approvisionnement, à la rationalisation du parc de véhicules, à la négociation de contrats afférents aux

solutions informatiques et à l'impartition des travaux de localisation des câbles.

### Simplifier notre travail

En 2018, nous avons terminé la transformation de notre programme de gestion de la végétation, le cycle ayant passé de 10 ans à 3 ans. En taillant plus souvent les arbres et la végétation problématiques, nous comptons améliorer la sécurité et la fiabilité globale du réseau. Nos équipes de forestiers ont fait du travail sur environ 30 000 km le long des lignes, soit près du triple qu'en 2017, et ce, moyennant une augmentation marginale des coûts.



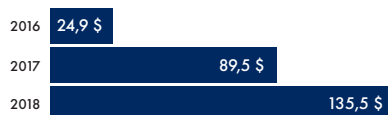
# 4 %

Réduction des frais d'exploitation depuis la transformation de la société en société ouverte en 2015<sup>1)</sup>

# 3X

En 2018, nos équipes de forestiers ont fait près du triple du travail qu'ils avaient abattu en 2017, moyennant une augmentation marginale des coûts.

### Économies de productivité (en M\$)



**Total cumulatif : 249,9 M\$**

<sup>1)</sup> En fonction du total des frais d'exploitation, d'entretien et d'administration de Hydro One Limited, à l'exclusion des frais d'exploitation, d'entretien et d'administration de 31 M\$ relatifs à Avista en 2017 et en 2018. Les contribuables ontariens ne paieront aucuns frais en rapport avec l'opération visant Avista ou la résiliation de la convention de fusion. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » du rapport de gestion pour plus de renseignements.

## L'excellence en action



Nous avons grandement amélioré le rendement de Hydro One en matière de sécurité, ayant atteint notre cible pour 2018, soit 1,1 incident à signaler par tranche de 200 000 heures travaillées, une amélioration de 35 % depuis 2015. Nous sommes résolus à avoir un milieu de travail où aucune blessure ne survient grâce à notre programme « Objectif zéro », qui vise à accroître le leadership individuel afin de réduire les dangers en milieu de travail.

Le nombre considérable d'événements causés par des intempéries en 2018 ont entraîné cinq cas de force majeure<sup>1)</sup>. Trois cas sont survenus à six semaines d'intervalle, obligeant les équipes à rétablir le courant à plus de 1,4 million de clients au total, soit plus que pour toute l'année 2017.

### Notre réseau de distribution

Nous avons amélioré la fiabilité globale de notre réseau de distribution de 14,2 % par rapport à 2017. Ces améliorations comprenaient la surveillance accrue des systèmes, notre nouveau programme de gestion de la végétation, la modernisation de l'équipement, des mesures proactives de préparation aux tempêtes et le ciblage des mises à niveau de l'équipement sur les circuits qui causaient le plus de pannes de courant.

### Notre réseau de transport

Même si les résultats relatifs à la fiabilité et à la durée des pannes du réseau de transport ont fléchi légèrement au cours de l'année, en raison principalement d'importantes défaillances d'équipement et des intempéries, les équipes ont travaillé sans relâche en vue de rétablir le courant de manière rapide et sécuritaire.

Des phénomènes importants sont survenus à nos postes de Gerrard, de Minden et de Finch. En outre, le poste de Merivale a été détruit par une tornade à la fin de septembre. Même si le courant a été rétabli dans les 48 heures grâce à une solution temporaire, la reconstruction de l'installation a nécessité 12 semaines de gros travaux.



Poste de transport de Merivale, près d'Ottawa, après le passage d'une tornade le 21 septembre 2018.

### SÉCURITÉ EN MILIEU DE TRAVAIL

**35 %**

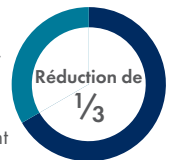
Taux d'amélioration du nombre de blessures en milieu de travail à signaler depuis 2015.



### SERVICE À LA CLIENTÈLE

## Délai de rétablissement amélioré

- Nous avons réduit le délai de rétablissement du courant après tempête d'un tiers depuis qu'un événement d'envergure similaire s'est produit il y a cinq ans.
- Le taux de fiabilité globale de notre réseau de distribution a progressé de 14,2 % par rapport à 2017.



<sup>1)</sup> Hydro One juge qu'un cas de force majeure s'est produit s'il entraîne l'interruption du service électrique auprès de 10 % ou plus des clients de notre entreprise de distribution.

## Investir dans notre futur

**Nous investissons dans la modernisation des technologies et des infrastructures afin que notre entreprise évolue et croisse en réponse aux besoins de nos clients.**

En 2018, nous avons investi environ 1,6 G \$ afin d'assurer la fiabilité à long terme du réseau électrique de l'Ontario et mis en service de nouveaux actifs d'une valeur de plus de 1,8 G \$. Nous avons mis en service le poste de Clarington, l'un des projets de construction de poste les plus vastes de l'histoire de la société, dans le respect des délais et du budget. Nous avons également mis en service comme prévu le poste de Leamington.

### Poursuite de la croissance interne

En 2018, nous avons intégré avec succès Hydro One Sault Ste. Marie LP aux activités de Hydro One Networks. De même, nous avons annoncé une convention visant l'acquisition de l'entreprise et des actifs de distribution de Peterborough Distribution Inc. et avons soumis une nouvelle requête auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario aux fins de l'acquisition d'Orillia Power Distribution Corporation.

**>200**

**nouveaux apprentis embauchés en 2018**

**6,5 G\$**

**d'actifs mis en service au cours des quatre derniers exercices**

### Investir pour demain

Nos investissements non seulement maintiennent la sécurité et l'intégrité de notre réseau, mais ils contribuent aussi à l'essor des collectivités locales par la création d'emplois, de nouvelles compétences et de nouvelles occasions. En 2018, nous avons embauché plus de 200 apprentis, aux fins du renouvellement de notre main-d'œuvre.



## Durabilité

Chez Hydro One, nous comprenons que notre rendement à long terme dépend de l'intégration de la durabilité à notre entreprise sous tous ses aspects. En 2018, nous avons continué de bâtir notre stratégie en la matière et demeurons résolus à établir une vision et un programme à l'échelle de la société qui crée de la valeur pour toutes les parties prenantes.



### 3 hectares

Superficie  
approximative de  
la plantation de  
nouveaux agents  
pollinisateurs en  
vue de remettre en  
état l'habitat  
des monarques

### Gestion de l'environnement

Hydro One vise à réduire au minimum, voire à éliminer, son impact sur l'environnement car nous comprenons que cela soutient nos intérêts commerciaux et notre engagement à être une société durable. Nous livrons l'électricité qui compte parmi les plus propres en Amérique du Nord.

Nos partenariats nous ont aidé à atteindre nos objectifs en matière de biodiversité. Nous avons planté de nouveaux agents pollinisateurs sur une superficie d'environ trois hectares à Ottawa avec la Fédération canadienne de la faune dans le cadre d'un projet à parties prenantes multiples visant à déterminer la valeur des espèces découlant de la remise en état de l'habitat des monarques. Nous avons également collaboré avec la Briarbrook Brookside Morgan's Grant Community Association afin d'établir des parcelles propices aux agents pollinisateurs et de nouvelles techniques de gestion dans le corridor électrique de la collectivité.

## Les gens et leur potentiel

Hydro One défend une culture d'inclusion, parce que cela nous rend plus forts et novateurs et nous aide à avoir le bon ensemble de compétences et les perspectives requises pour réussir.

En 2018, même si, au sein de la haute direction, la représentation des femmes a légèrement fléchi de 0,7 %, pour s'établir à 36,4 %, nous avons pu faire passer celle des minorités visibles à 15,6 %, contre 11,4 % en 2017. Nous avons fait progresser nos programmes d'embauche au profit des autochtones et continuerons la mise en œuvre de notre programme pluriannuel afin d'accroître nos résultats.

Nous avons célébré le Mois de la fierté pour la première fois, hissant des drapeaux multicolores à divers endroits dans la province, distribuant des autocollants *I Stand for Inclusion* et en mettant sur pied notre *PrideOne Employee Resource Group* pour les employés LGBTQ2+ et leurs alliés.

Nous avons travaillé avec les chefs syndicaux dans le cadre du renouvellement mutuellement bénéfique d'une convention collective de deux ans avec le Power

Workers Union, qui représente environ 4 000 employés occupant des postes de première ligne critiques, jusqu'au 31 mars 2020.

Pour mieux soutenir nos employés et nos retraités, nous avons amélioré le programme *The Power to Give*, nouvelle mouture de notre programme de dons de bienfaisance. L'an passé, nos employés et nos retraités ont donné généreusement près de 1,3 M\$.



# 1,3 M\$

En dons par les employés et les retraités aux causes qui leur tiennent à cœur



### NOS GENS

Hydro One a été reconnue par le magazine *Forbes* comme l'un des meilleurs employeurs du Canada en 2019.

## 5 643

Employés réguliers<sup>1)</sup>

## 2 948

Employés non réguliers<sup>2)</sup>

## Énergiser les économies

Nous soutenons l'Ontario par l'achat de biens et de services auprès d'entreprises de partout dans la province. En 2018, nous avons ainsi injecté environ 1,3 G\$ dans l'économie ontarienne. Cela comprend une augmentation de 63 % des dépenses engagées depuis 2017 auprès des entreprises autochtones, le "plus vaste montant à ce jour, et soutient notre objectif de devenir le principal partenaire commercial des collectivités autochtones en Ontario d'ici 2021.

En 2018, nous avons rencontré les 88 collectivités autochtones que nous desservons et tenu plus de 700 rencontres individuelles avec des clients. À la suite de vastes consultations auprès des collectivités, nous avons arrêté les conditions commerciales d'un partenariat avec la Six Nations of the Grand River Development Corporation et la Mississaugas of the Credit First Nation à l'égard du projet de ligne de transport de renforcement du Niagara.

Hydro One a de solides antécédents à titre de donateur auprès des collectivités où nos gens et nos clients vivent et travaillent. En 2018, nous avons investi 2,6 M\$ en commandites et en dons dans le cadre d'activités et de programmes locaux à l'échelle de la province.



### INVESTISSEMENT DANS LES COLLECTIVITÉS



Depuis 2003, Hydro One est un fier commanditaire du tournoi de la *Little Native Hockey League*, qui accueille plus de 200 équipes de joueurs des Premières Nations de partout en Ontario. Il s'agit du plus grand événement du genre de la province. Le tournoi fait la promotion du respect, de la citoyenneté, de l'esprit sportif et de l'éducation auprès des jeunes autochtones.

<sup>1)</sup> En 2018, Hydro One a modifié sa méthodologie pour le décompte des employés réguliers et non réguliers à temps plein. Auparavant, les données reflétaient le nombre d'employés à la date de la fin de l'exercice, soit le 31 décembre. En 2018, suivant la nouvelle méthode, les données reflètent le nombre moyen d'employés pendant l'année.

<sup>2)</sup> Les employés non réguliers comprennent les employés temporaires et les employés occasionnels.

# Pourquoi investir dans Hydro One?

Un investissement dans Hydro One offre une occasion unique de participer à la transformation d'un service public d'électricité réglementé de grande envergure.

## UN

### Culture fondée sur le rendement

Transformation en une entreprise orientée vers le commerce, soucieuse des coûts et axée sur le client dotée d'une culture de rendement tenant compte de la nouvelle réglementation fondée sur des incitatifs de l'Ontario

## DEUX

### Environnement d'exploitation stable

La société est essentiellement une société à tarifs réglementés (99 %) qui évolue à l'intérieur d'un cadre réglementaire constructif, stable, transparent et collaboratif.

Main-d'œuvre résiliente dans des milieux exigeants.

Conseil entièrement indépendant.

## TROIS

### Croissance prévisible

Société de transport et de distribution locale d'électricité dotée d'une infrastructure vieillissante qui exige des investissements et qui n'a aucune exposition au prix des marchandises

**6,5 G\$**

Total des investissements en capital sur quatre ans

## QUATRE

### Dividende attrayant

Dividende stable et croissant avec un ratio dividendes/bénéfice cible se situant entre 70 % et 80 %<sup>1)</sup> qui est appuyé par de vigoureux flux de trésorerie provenant d'une base tarifaire dont la croissance est prévisible



## CINQ

### Bilan vigoureux

Un bilan solide et d'excellente qualité

#### Profil de crédit

Agence	Dette à long terme	Dette à court terme	Perspective
DBRS Limited	A (élevé)	R-1 (faible)	stable
Moody's	Baa1	Préférentiel-2	stable
S&P	A-	A-1 (faible)	négative

<sup>1)</sup> Il s'est établi à 67 % du bénéfice par action ajusté en 2018.



# Gouvernance

## Conseil d'administration et comités

	Audit	Gouvernance	Ressources humaines	Santé, sécurité, environnement et peuples autochtones
Tom Woods (président du conseil)				
Cherie Brant		•		•
Blair Cowper-Smith		★	•	
Anne Giardini	•			★
David Hay	•			•
Timothy Hodgson		•	•	
Jessica McDonald	•		•	
Russel Robertson	•		•	
William Sheffield	★			•
Melissa Sonberg		•	★	

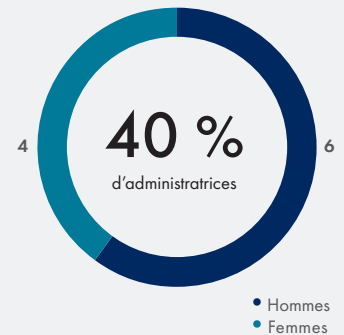
★ Président(e)    • Membre du comité

### Des pratiques de gouvernance vigoureuses sont au cœur de la façon dont nous gérons nos activités quotidiennes dans l'intérêt de toutes les parties prenantes.

Hydro One et son conseil d'administration indépendant reconnaissent l'importance de la gouvernance dans la gestion efficace de la société. L'indépendance, l'intégrité et la responsabilité sont à la base de l'approche de Hydro One en matière de gouvernance. Cela est dans l'intérêt à long terme des actionnaires, et permet de favoriser et de renforcer les relations avec nos clients, nos employés, les collectivités dans lesquelles nous exerçons des activités et les autres parties prenantes de la société. Le conseil d'administration est solidement appuyé dans ces engagements par la convention de gouvernance intervenue entre Hydro One et la province d'Ontario. Cette convention a été signée par les parties avant le premier appel public à l'épargne de novembre 2015 et a fait en sorte que la Province soit cantonnée à son rôle d'actionnaire et n'intervienne pas dans la gestion des activités.

Le conseil d'administration de Hydro One est un groupe diversifié de membres indépendants et accomplis recrutés parmi les chefs de file du monde des affaires, qui ont fait leurs preuves et qui possèdent une expérience approfondie de la gouvernance. Le rôle premier du conseil consiste à superviser la performance de l'entreprise ainsi que la qualité, l'expertise et la continuité de la gestion requises pour atteindre les objectifs stratégiques de la société. Hydro One est déterminée à employer les meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise. Les pratiques de la Société respectent entièrement les règles et règlements énoncés par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et la Bourse de Toronto, y compris les lignes directrices nationales en matière de gouvernance et les obligations d'information connexes.

## Diversité au sein du conseil



### Structure du conseil

Le président du conseil est chargé de diriger le conseil d'administration dans l'exécution de ses fonctions et de ses responsabilités de manière efficace, efficiente et indépendante de la direction. Le président du conseil est nommé et confirmé chaque année par voie de résolution spéciale du conseil. Conformément aux pratiques exemplaires, le poste de président du conseil de Hydro One est distinct du poste de président et chef de la direction, et le président du conseil est indépendant d'Hydro One ainsi que de la province d'Ontario.

Pour en apprendre davantage sur les administrateurs, le mandat des comités et la composition du conseil, allez à : [www.HydroOne.com/Investors](http://www.HydroOne.com/Investors).

# Rapport financier

## Table des matières

Avis au lecteur	17
Rapport de gestion modifié	18
États financiers consolidés modifiés	65
Notes afférentes aux états financiers consolidés modifiés	69
Conseil d'administration et haute direction	110
Renseignements sur la société et à l'intention des actionnaires	C3

## Avis au lecteur

Veillez prendre note que Hydro One Limited (Hydro One ou la société) dépose des états financiers consolidés modifiés et un rapport de gestion modifié pour la période close le 31 décembre 2018, modifiant les documents déposés antérieurement pour tenir compte des changements suivants :

1. Les états consolidés des résultats et du résultat étendu, les bilans consolidés, les états consolidés des variations des capitaux propres et les états consolidés des flux de trésorerie, ainsi que les notes afférentes aux états financiers consolidés pertinentes à l'égard des impôts sur le bénéfice, des actifs et des passifs réglementaires, des informations sectorielles et des événements postérieurs à la date du bilan ont été mis à jour afin de refléter l'incidence de la décision rendue par la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « CEO »), le 7 mars 2019, relativement au volet portant sur les actifs d'impôts différés de la décision de la CEO visant les besoins en revenus de 2017 et 2018 au titre des tarifs de transport de Hydro One Networks, pour laquelle la CEO avait antérieurement accueilli une motion d'examen et de modification de la décision (décision relative aux actifs d'impôts différés), comme il en est fait mention à la note 32 D – Événements postérieurs à la date du bilan (Décisions réglementaires de la CEO) et à la note 12 – Actifs et passifs réglementaires, afférentes aux états financiers consolidés audités.
2. Le rapport de gestion a été mis à jour afin de refléter l'incidence de la décision relative aux actifs d'impôts différés, notamment les rubriques Points saillants financiers consolidés et statistiques, Vue d'ensemble, Résultats d'exploitation, Principales données financières annuelles, Résultats d'exploitation trimestriels, Réglementation, Mesures non conformes aux PCGR, Gestion des risques et facteurs de risque, Sommaire des résultats d'exploitation du quatrième trimestre, Hydro One Holdings Limited – Tableau de consolidation de l'information financière sommaire (non audité), et Énoncés et autres informations de nature prospective.

La décision relative aux actifs d'impôts différés constitue un événement postérieur à la date du bilan de type 1 en vertu des principes comptables généralement reconnus des États-Unis (les « PCGR des États-Unis »), et de ce fait, la société est tenue de mettre à jour les états financiers consolidés et le rapport de gestion afin de refléter l'événement postérieur à la date du bilan dans le cadre du dépôt de ses rapports annuels sur formulaire 40-F auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, de manière à ce que ceux-ci renferment l'information courante requise au 25 mars 2019, soit la date d'approbation du rapport annuel sur formulaire 40-F.

À l'exception de ce qui est expressément énoncé ci-dessus, les états financiers consolidés modifiés et le rapport de gestion modifié ne visent pas à mettre à jour ou à retraiter l'information contenue dans les états financiers consolidés et le rapport de gestion initiaux ni à refléter des événements survenus après la date de dépôt des états financiers consolidés et du rapport de gestion initiaux autres que des changements aux rubriques expressément énoncées précédemment.

Les états financiers consolidés modifiés et le rapport de gestion modifié ont été déposés par voie électronique au [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et au [www.sec.gov/edgar.shtml](http://www.sec.gov/edgar.shtml), ainsi que sur le site Internet de la société au [www.HydroOne.com/Investors](http://www.HydroOne.com/Investors).

# Rapport de gestion modifié

Pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

Le présent rapport de gestion modifié doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés modifiés et les notes y afférentes (les « états financiers consolidés ») de Hydro One Limited (« Hydro One » ou la « société ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens et ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») des États-Unis. Toutes les informations financières paraissant dans le présent rapport de gestion sont présentées en dollars canadiens, sauf indication contraire.

La société a préparé le présent rapport de gestion conformément au Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Aux termes du régime d'information multinational conclu entre les États-Unis et le Canada, la société a le droit de préparer le présent rapport de gestion conformément aux obligations d'information du Canada, qui peuvent être différentes de celles des États-Unis. L'information paraissant dans le présent rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 est fondée sur l'information dont dispose la direction au 20 février 2019 sauf en ce qui a trait à l'information portant sur les événements postérieurs à la date du bilan présentée à la note 32 D) afférente aux états financiers consolidés datés du 25 mars 2019.

## POINTS SAILLANTS FINANCIERS CONSOLIDÉS ET STATISTIQUES

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2018	2017	Variation
Produits	6 150	5 990	2,7 %
Achats d'électricité	2 899	2 875	0,8 %
Produits, déduction faite des achats d'électricité <sup>1</sup>	3 251	3 115	4,4 %
Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration	1 105	1 066	3,7 %
Amortissement et coûts de retrait d'actifs	837	817	2,4 %
Charges de financement	459	439	4,6 %
Charge d'impôts sur le bénéfice	915	111	724,3 %
<b>Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires de Hydro One</b>	<b>(89)</b>	<b>658</b>	<b>(113,5)%</b>
Résultat de base par action ordinaire	(0,15) \$	1,11 \$	(113,5)%
Résultat dilué par action ordinaire	(0,15) \$	1,10 \$	(113,6)%
Résultat de base par action ordinaire ajusté non conforme aux PCGR (résultat par action ordinaire ajusté) <sup>1</sup>	1,35 \$	1,17 \$	15,4 %
Résultat dilué par action ordinaire ajusté <sup>1</sup>	1,35 \$	1,16 \$	16,4 %
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation	1 575	1 716	(8,2)%
Fonds provenant des activités d'exploitation (FPAE) <sup>1</sup>	1 572	1 579	(0,4)%
Investissements en capital	1 575	1 567	0,5 %
Actifs mis en service	1 813	1 592	13,9 %
Transport : Moyenne mensuelle de la demande de pointe sur 60 minutes en Ontario (MW)	20 485	19 587	4,6 %
Distribution : Électricité distribuée aux clients de Hydro One (GWh)	27 338	25 876	5,7 %
	2018	2017	
Ratio de la dette sur la structure du capital <sup>2</sup>	55,6 %	52,9 %	

1 Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour une description et un rapprochement du résultat de base et dilué par action ordinaire ajusté, des FPAE et des produits, déduction faite des achats d'électricité.

2 Le ratio de la dette sur la structure du capital présenté aux 31 décembre 2018 et 2017 correspond au total de la dette (qui comprend la dette à long terme totale, les débetures convertibles et les emprunts à court terme, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie) divisé par le total de la dette plus le total des capitaux propres attribuables aux actionnaires, y compris les actions privilégiées, mais exclusion faite de tout montant se rapportant à la participation sans contrôle.

## VUE D'ENSEMBLE

Hydro One est la plus importante société de transport et de distribution d'électricité en Ontario. Par l'entremise de sa filiale en propriété exclusive, Hydro One Inc., elle possède et exploite la quasi-totalité du réseau de transport d'électricité de l'Ontario et un réseau primaire de distribution à faible voltage d'environ 123 000 kilomètres. Hydro One compte trois secteurs d'activité : i) le transport; ii) la distribution; et iii) les autres activités.

Pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017, les secteurs d'activité de Hydro One représentaient la proportion suivante des produits totaux de la société, déduction faite des achats d'électricité :

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017
Transport	52 %	51 %
Distribution	47 %	48 %
Autres	1 %	1 %

Aux 31 décembre 2018 et 2017, les secteurs d'activité de Hydro One représentaient la proportion suivante de l'actif total de la société :

31 décembre	2018	2017
Transport	55 %	53 %
Distribution	36 %	36 %
Autres	9 %	11 %

### Secteur du transport

L'entreprise de transport de Hydro One possède, exploite et entretient le réseau de transport de Hydro One, lequel représente environ 98 % de la capacité de transport de l'Ontario selon les produits approuvés par la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « CEO »). L'entreprise de transport de la société est formée d'un réseau de transport exploité par les filiales de Hydro One Inc., Hydro One

Networks Inc. (« Hydro One Networks ») et Hydro One Sault Ste. Marie LP (« HOSSM »), et d'une participation d'environ 66 % dans B2M Limited Partnership (« B2M LP »), société en commandite conclue entre Hydro One et la nation Saugeen Ojibway visant la ligne de transport de Bruce à Milton. L'entreprise de transport est à tarifs réglementés et tire des produits d'exploitation principalement de la facturation de tarifs de transport qui sont approuvés par la CEO.

	2018	2017
Électricité transportée <sup>1</sup> (MWh)	137 436 546	132 090 992
Lignes de transport couvrant la province (kilomètres de circuit)	30 166	30 290
Base tarifaire (en millions de dollars)	11 870	11 251
Investissements en capital (en millions de dollars)	985	968
Actifs mis en service (en millions de dollars)	1 164	889

1 L'électricité transportée s'entend du volume total d'électricité transportée en Ontario par toutes les sociétés de transport.

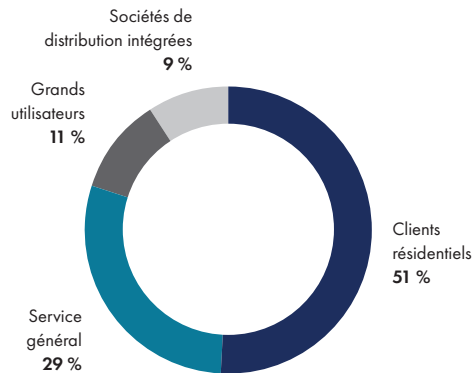
### Secteur de la distribution

L'entreprise de distribution de Hydro One, la plus vaste de l'Ontario, est composée du réseau de distribution exploité par les filiales de Hydro One Inc., soit Hydro One Networks et Hydro One Remote Communities Inc. (« Hydro One Remote Communities »). L'entreprise de distribution est à tarifs réglementés et tire des produits d'exploitation principalement de la facturation de tarifs de distribution qui doivent être approuvés par la CEO.

	2018	2017
Électricité distribuée aux clients de Hydro One (GWh)	27 338	25 876
Électricité distribuée par les lignes de Hydro One (GWh) <sup>1</sup>	38 265	36 525
Total des lignes de distribution couvrant la province (kilomètres de circuit)	123 441	123 361
Clients du secteur de la distribution (nombre)	1 370 819	1 358 093
Base tarifaire (en millions de dollars)	7 852	7 389
Investissements en capital (en millions de dollars)	577	588
Actifs mis en service (en millions de dollars)	642	689

1 Les unités distribuées par les lignes de Hydro One représentent la totalité des exigences du réseau de distribution et incluent l'électricité distribuée aux consommateurs qui achètent leur électricité directement auprès de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (la « SIERE »).

## Produits tirés de la distribution en 2018



### Secteur Autres

Le secteur Autres de Hydro One englobe l'entreprise de télécommunications de la société et certaines activités du siège social. L'entreprise de télécommunication fournit des services de télécommunications de soutien aux entreprises de transport et de distribution de la société et offre aussi des solutions de communication et de technologies de l'information (« TI ») aux entreprises qui ont besoin d'un réseau à large bande en faisant appel au réseau de fibres optiques de Hydro One Telecom Inc. (« Hydro One Telecom ») pour procurer une connectivité diverse, sûre et d'une grande fiabilité. Le secteur Autres de Hydro One n'est pas une entreprise à tarifs réglementés.

## PRINCIPAUX FACTEURS AFFECTANT LES RÉSULTATS D'EXPLOITATION

### Produits tirés du transport

Les produits tirés du transport proviennent principalement des tarifs de transport réglementés approuvés par la CEO, qui sont facturés en fonction de la demande de pointe mensuelle d'électricité sur le réseau à haute tension de Hydro One. Les tarifs de transport sont établis de manière à générer les produits nécessaires à la construction, à la mise à niveau, à la prolongation et au soutien d'un réseau de transport ayant une capacité suffisante pour répondre à la demande prévue maximale et procurant un rendement réglementé sur l'investissement de la société. La demande d'électricité de pointe dépend surtout des conditions météorologiques et de la conjoncture économique. Les produits tirés du transport comprennent également les produits d'exportation associés au transport d'électricité vers des marchés situés à l'extérieur de l'Ontario. Les produits accessoires comprennent les produits tirés de la prestation de services d'entretien aux producteurs d'électricité et de l'usage des emprises par des tiers.

### Produits tirés de la distribution

Les produits tirés de la distribution comprennent les tarifs de distribution réglementés approuvés par la CEO ainsi que les montants nécessaires au recouvrement des coûts liés aux achats d'électricité pour l'électricité consommée par les clients de l'entreprise de distribution. Les tarifs de distribution sont établis de manière à générer les produits nécessaires à la construction et au soutien du réseau de distribution locale ayant une capacité suffisante pour répondre à la demande des clients actuels et des nouveaux clients et procurant un rendement réglementé sur l'investissement de la société. Par conséquent, les produits tirés de la distribution dépendent des tarifs de distribution, des coûts liés aux achats d'électricité et de la quantité d'électricité que la société distribue. Les produits tirés de la distribution

comprennent également un montant de produits provenant de services auxiliaires de distribution, comme les frais liés à l'utilisation commune des poteaux de distribution de Hydro One par les secteurs des télécommunications et de la câblodistribution ainsi que des produits divers comme les pénalités de retard.

### Coûts liés aux achats d'électricité

Les coûts liés aux achats d'électricité sont engagés par l'entreprise de distribution et représentent le coût de l'électricité achetée par la société et livrée aux clients dans le territoire des services de distribution de Hydro One. Ces coûts comprennent ce qui suit : le coût de l'énergie vendue sur le marché en gros; le rajustement global, soit la différence entre le montant que la SIERE paie aux producteurs pour l'électricité qu'ils produisent et la juste valeur marchande réelle de cette électricité; et les frais de service du marché en gros et frais de transport prélevés par la SIERE. Hydro One recouvre auprès de ses clients le coût de l'électricité qu'elle leur livre, et elle n'est donc pas exposée au risque lié au prix de l'électricité.

### Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration

Les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration couvrent les coûts engagés aux fins de l'exploitation et de l'entretien des réseaux de transport et de distribution et d'autres coûts, comme les impôts fonciers se rapportant aux lignes, postes, bâtiments et systèmes informatiques de transport et de distribution de la société. Les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées au transport sont engagées pour maintenir les postes et les lignes de transport à haute tension de la société et ses emprises et incluent les charges relatives aux travaux d'entretien préventif ou correctif pour les équipements d'alimentation, les lignes aériennes de transport, les emplacements des postes de transport et le débroussaillage visant à maintenir une distance sécuritaire entre les lignes et les arbres. Les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées à la distribution sont engagées pour maintenir le réseau de distribution à basse tension de la société afin de livrer de manière sécuritaire et fiable de l'électricité aux particuliers, aux petites entreprises et aux clients commerciaux et industriels de la société à l'échelle de la province. Elles incluent les charges relatives au dégagement des lignes de distribution et au débroussaillage visant à réduire le nombre de pannes de courant causées par les arbres, à l'entretien et à la réparation des lignes, à l'évaluation et à la remise en état des terrains, ainsi qu'à la production de factures exactes et en temps opportun et au traitement des questions des clients. Hydro One gère ses coûts grâce aux mesures d'efficacité et de productivité en place, tout en progressant dans la réalisation des programmes de travaux prévus associés à l'aménagement et à l'entretien de ses réseaux de transport et de distribution.

### Amortissement et coûts de retrait d'actifs

La charge d'amortissement découle principalement de l'amortissement des immobilisations corporelles et de certains actifs incorporels et actifs réglementaires de la société. Les coûts de retrait d'actifs comprennent les coûts de retrait des immobilisations corporelles, lorsqu'aucune obligation liée à mise hors service d'immobilisations n'a été comptabilisée au bilan.

### Charges de financement

Les charges de financement découlent des activités de financement de la société et elles comprennent les intérêts débiteurs sur la dette à long terme et les emprunts à court terme, ainsi que les gains et les pertes sur les conventions de swaps de taux d'intérêt, contrats sur devises conditionnels et autres contrats semblables, déduction faite des intérêts gagnés sur les placements à court terme de la société. Une tranche des charges de financement engagées par la société est capitalisée dans le coût des immobilisations corporelles associé aux périodes au cours desquelles ces actifs sont en construction avant d'être mis en service.

## RÉSULTATS D'EXPLOITATION

### Bénéfice net (perte nette)

La perte nette attribuable aux actionnaires ordinaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'est établie à 89 millions de dollars, en baisse de 747 millions de dollars, ou de 113,5 %, par rapport à l'exercice précédent. Les facteurs importants ayant influé sur le résultat sont entre autres les suivants :

- la hausse des produits tirés du transport et de la distribution attribuable à la consommation d'énergie accrue découlant de températures favorables;
- la hausse des produits tirés du transport attribuable à l'augmentation des tarifs de transport approuvés par la CEO;
- la hausse des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration attribuable à :
  - la progression des coûts de gestion de la végétation en raison de la modification d'un programme de gestion de la végétation amélioré, qui s'est traduite par une couverture et une fiabilité accrues;
  - l'augmentation des impôts fonciers, surtout en raison d'une réévaluation favorable non récurrente des paiements tenant lieu d'impôt foncier en 2017;
  - les radiations plus élevées des coûts de projet en raison de la révision des stratégies de remplacement d'actifs, de solutions de rechange non retenues et de stocks et technologies obsolètes;
  - l'accroissement des travaux d'entretien d'équipement d'alimentation et de lignes aériennes réalisés sur demande; facteurs en partie compensés par :
  - les économies réalisées en raison du renouvellement du contrat lié aux TI;
  - la réduction des coûts liés à l'acquisition proposée d'Avista Corporation (la « fusion »);

- l'augmentation des charges de financement en grande partie attribuable à la hausse des intérêts débiteurs sur les débetures convertibles et les billets à court terme à payer, facteur en partie compensé par la réévaluation du contrat de change en lien avec la fusion;
- la hausse de la charge d'impôts sur le bénéfice en grande partie attribuable à l'imputation d'une charge d'impôts différés de 799 millions de dollars en lien avec les décisions de la CEO portant sur les actifs d'impôts différés et les tarifs de distribution, et à l'augmentation du résultat avant impôts en 2018, facteurs en partie compensés par l'augmentation des écarts temporaires résultant du nombre plus élevé d'ajouts d'actifs mis en service en 2018 qu'en 2017.

### Résultat par action ordinaire et résultat par action ordinaire ajusté

Le résultat par action ordinaire s'est établi à (0,15) \$ en 2018, contre 1,11 \$ en 2017. Cette diminution est attribuable au recul du résultat en 2018, comme il a été précisé plus haut. Le résultat par action ordinaire ajusté, qui tient compte du bénéfice et des coûts liés à la fusion, y compris les gains et les pertes sur le contrat de change, ainsi que les incidences liées à la décision de la CEO relativement aux actifs d'impôts différés sur les entreprises de distribution et de transport de Hydro One Networks, s'est chiffré à 1,35 \$ en 2018, contre 1,17 \$ en 2017. Cette progression est attribuable à la hausse du bénéfice net en 2018, comme expliqué ci-dessus, mais exclut l'incidence des éléments liés à la fusion et les incidences liées à la décision de la CEO relativement aux actifs d'impôts différés sur les entreprises de distribution et de transport de Hydro One Networks. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour une description du résultat par action ordinaire ajusté.

### Produits

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2018	2017	Variation
Transport	1 686	1 578	6,8 %
Distribution	4 422	4 366	1,3 %
Autres	42	46	(8,7) %
<b>Total des produits</b>	<b>6 150</b>	<b>5 990</b>	<b>2,7 %</b>
Transport	1 686	1 578	6,8 %
Distribution, déduction faite des achats d'électricité	1 523	1 491	2,1 %
Autres	42	46	(8,7) %
<b>Total des produits, déduction faite des achats d'électricité</b>	<b>3 251</b>	<b>3 115</b>	<b>4,4 %</b>
Transport : Moyenne mensuelle de la demande de pointe sur 60 minutes en Ontario (MW)	20 485	19 587	4,6 %
Distribution : Électricité distribuée aux clients de Hydro One (GWh)	27 338	25 876	5,7 %

### Produits tirés du transport

Les produits tirés du transport ont augmenté de 6,8 % en 2018 sous l'effet principalement des facteurs suivants :

- la hausse des produits attribuables à l'augmentation des tarifs de transport approuvés par la CEO pour 2018;
- la hausse de la moyenne mensuelle de la demande de pointe sur 60 minutes en Ontario, qui s'explique par l'hiver plus froid et l'été plus chaud en 2018;
- l'augmentation du rendement des capitaux propres (« RCP ») autorisé en 2018 pour les activités de transport.

### Produits tirés de la distribution, déduction faite des achats d'électricité

Les produits tirés de la distribution, déduction faite des achats d'électricité, ont progressé de 2,1 % en 2018, essentiellement en raison des facteurs suivants :

- la consommation d'énergie plus élevée découlant de températures favorables en 2018; facteur en partie compensé par :
- le recul des produits externes en 2018, principalement en raison de la réduction des pénalités de retard, des frais de raccordement et des charges de remise en état après tempête;
- la baisse des produits de conservation et de gestion de la demande (« CGD »);
- la diminution des ajustements réglementaires différés, surtout en lien avec le compte d'écart des coûts du régime de retraite.

## Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)

	2018	2017	Variation
Transport	409	375	9,1 %
Distribution	602	593	1,5 %
Autres	94	98	(4,1) %
	1 105	1 066	3,7 %

### Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées au transport

L'augmentation de 9,1 % des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées au transport pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- la réduction de la provision pour des paiements tenant lieu d'impôt foncier à la suite de la réévaluation favorable des règlements en 2017;
- le plus fort volume des travaux de gestion de la végétation;
- les radiations plus élevées des coûts de projet en raison de la révision des stratégies de remplacement d'actifs et de solutions de rechange non retenues;
- l'accroissement des travaux d'entretien d'équipement d'alimentation et de lignes aériennes réalisés sur demande, facteurs en partie compensés par :
- les économies réalisées en raison du renouvellement du contrat lié aux TI.

### Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées à la distribution

La hausse de 1,5 % des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées à la distribution pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 est essentiellement attribuable aux facteurs suivants :

- l'augmentation des travaux de gestion de la végétation;
- le plus fort volume d'appels d'urgence;
- la radiation plus élevée de coûts de projet et de stocks par suite de la révision des stratégies de remplacement d'actifs, de solutions de rechange non retenues et de stocks et technologies obsolètes; facteurs en partie compensés par :
- la réduction des charges de remise en état après tempête;
- les économies réalisées en raison du renouvellement du contrat lié aux TI;
- le volume réduit de recouvrements et d'enquêtes attribuable au moratoire prolongé sur les débranchements en période hivernale.

### Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées au secteur Autres

La baisse des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées au secteur Autres pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'explique par le recul des coûts de consultation et de contrats.

### Amortissement et coûts de retrait d'actifs

La hausse de 20 millions de dollars, ou 2,4 %, de la charge d'amortissement et des coûts de retrait d'actifs en 2018 est essentiellement attribuable à la croissance des immobilisations à mesure que la société poursuit la mise en service de nouveaux actifs, conformément à son programme continu d'investissements en capital.

### Charges de financement

La hausse de 20 millions de dollars, ou 4,6 %, des charges de financement pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 est essentiellement attribuable à ce qui suit :

- une année complète d'intérêts débiteurs élevés en lien avec les débentures convertibles émises en août 2017;
- l'augmentation des intérêts débiteurs sur les billets à court terme attribuable à l'augmentation des taux d'intérêt moyens pondérés et du solde de l'encours des billets à court terme en 2018; facteurs en partie compensés par :
- la baisse des intérêts débiteurs sur la dette à long terme résultant du taux d'intérêt moyen pondéré moins élevé en 2018;
- un gain non réalisé comptabilisé en 2018 par suite de la réévaluation du contrat de change lié à la fusion.

### Charge d'impôts sur le bénéfice

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, la charge d'impôts sur le bénéfice a totalisé 915 millions de dollars, contre 111 millions de dollars en 2017. Le taux d'imposition effectif de la société s'est établi à environ 107,6 % en 2018, contre environ 14,0 % en 2017.

Comme le prescrivent les autorités de réglementation, la société recouvre les impôts et doit accumuler sa charge d'impôts sur la base du passif fiscal déterminé sans tenir compte des écarts temporaires éventuellement recouvrables auprès des clients ou remboursables à des clients. La hausse de la charge d'impôts sur le bénéfice pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 est en grande partie attribuable à l'imputation d'une charge d'impôts différés de 799 millions de dollars en lien avec les décisions de la CEO portant sur les actifs d'impôts différés et les tarifs de distribution (voir la rubrique « Réglementation – Demandes relatives aux tarifs d'électricité – Hydro One Networks – Transport », pour obtenir de plus amples détails). La hausse du résultat avant impôts de 2018, en partie compensée par l'augmentation des écarts temporaires résultant du nombre plus élevé d'ajouts d'actifs mis en service en 2018, a également contribué à l'augmentation de la charge d'impôts en 2018, comparativement à 2017.



## Dividendes sur les actions ordinaires

En 2018, la société a déclaré et versé les dividendes en espèces suivants aux détenteurs d'actions ordinaires :

Date de la déclaration	Date de clôture des registres	Date de paiement	Montant par action	Montant total (en millions de dollars)
12 février 2018	13 mars 2018	29 mars 2018	0,22 \$	131
14 mai 2018	12 juin 2018	29 juin 2018	0,23 \$	137
13 août 2018	11 septembre 2018	28 septembre 2018	0,23 \$	137
7 novembre 2018	11 décembre 2018	31 décembre 2018	0,23 \$	137
				542

Après la clôture du quatrième trimestre de 2018, la société a déclaré le dividende en espèces suivant aux détenteurs d'actions ordinaires :

Date de la déclaration	Date de clôture des registres	Date de paiement	Montant par action	Montant total (en millions de dollars)
20 février 2019	13 mars 2019	29 mars 2019	0,23 \$	137

## PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES ANNUELLES

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars, sauf les montants par action)

	2018	2017	2016
Produits	6 150	5 990	6 552
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	(89)	658	721
Résultat de base par action ordinaire	(0,15) \$	1,11 \$	1,21 \$
Résultat dilué par action ordinaire	(0,15) \$	1,10 \$	1,21 \$
Résultat de base par action ordinaire ajusté	1,35 \$	1,17 \$	1,21 \$
Résultat dilué par action ordinaire ajusté	1,35 \$	1,16 \$	1,21 \$
Dividendes déclarés par action ordinaire	0,91 \$	0,87 \$	0,97 \$ <sup>1</sup>
Dividendes déclarés par action privilégiée	1,06 \$	1,06 \$	1,12 \$

1 Le dividende par action ordinaire de 0,97 \$ déclaré en 2016 était composé d'une tranche de 0,13 \$ pour la période qui a suivi le premier appel public à l'épargne (« PAPE »), soit du 5 novembre au 31 décembre 2015, et d'une tranche de 0,84 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

31 décembre (en millions de dollars)	2018	2017	2016
Total de l'actif	25 657	25 701	25 351
Total du passif financier à long terme	10 479	9 815	10 084

## RÉSULTATS D'EXPLOITATION TRIMESTRIELS

Trimestres clos les

(en millions de dollars, sauf le résultat par action ordinaire)	31 déc. 2018	30 sept. 2018	30 juin 2018	31 mars 2018	31 déc. 2017	30 sept. 2017	30 juin 2017	31 mars 2017
Produits	1 491	1 606	1 477	1 576	1 439	1 522	1 371	1 658
Achats d'électricité	741	733	674	751	662	675	649	889
Produits, déduction faite des achats d'électricité	750	873	803	825	777	847	722	769
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	(705)	194	200	222	155	219	117	167
Résultat de base par action ordinaire	(1,18) \$	0,33 \$	0,34 \$	0,37 \$	0,26 \$	0,37 \$	0,20 \$	0,28 \$
Résultat dilué par action ordinaire	(1,18) \$	0,32 \$	0,33 \$	0,37 \$	0,26 \$	0,37 \$	0,20 \$	0,28 \$
Résultat de base par action ordinaire ajusté <sup>1</sup>	0,30 \$	0,38 \$	0,33 \$	0,35 \$	0,29 \$	0,40 \$	0,20 \$	0,28 \$
Résultat dilué par action ordinaire ajusté <sup>1</sup>	0,29 \$	0,38 \$	0,32 \$	0,35 \$	0,28 \$	0,40 \$	0,20 \$	0,28 \$

1 Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour une description du résultat par action ordinaire ajusté.

Les variations des produits et du bénéfice net d'un trimestre à l'autre sont principalement dues à l'incidence des conditions météorologiques saisonnières sur la demande des clients et sur les prix ayant cours sur le marché, ainsi qu'au calendrier des décisions réglementaires.

## INVESTISSEMENTS EN CAPITAL

La société fait des investissements en capital dans le but de maintenir la sécurité, la fiabilité et l'intégrité de ses actifs des réseaux de transport et de distribution et d'en assurer l'élargissement et la modernisation constants nécessaires pour répondre aux besoins croissants et changeants de ses clients et du marché de l'électricité. Pour ce faire, elle fait des investissements de maintien, qui sont requis pour soutenir l'exploitation continue des actifs existants de Hydro One, et des investissements

de développement, qui sont requis pour faire des ajouts à ses actifs existants et réaliser des projets d'envergure, comme de nouvelles lignes de transport et de nouveaux postes de transport.

### Actifs mis en service

Le tableau ci-dessous présente les actifs de Hydro One mis en service au cours des exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017 :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2018	2017	Variation
Transport	1 164	889	30,9 %
Distribution	642	689	(6,8)%
Autres	7	14	(50,0)%
Total des actifs mis en service	1 813	1 592	13,9 %

### Actifs de transport mis en service

Les actifs de transport mis en service ont augmenté de 275 millions de dollars, ou 30,9 %, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, essentiellement en raison des facteurs suivants :

- l'achèvement substantiel de l'important projet de développement à la station de transport Clarington;
- les actifs mis en service en 2018 en lien avec les investissements de maintien de postes, notamment aux postes de transport Horning, NRC, Centralia, London Nelson, St. Isidore, Wanstead, Mohawk, Palmerston, Chenaux, Dryden et Bruce A et au poste Bruce dans le cadre du projet de remplacement des équipements en fin de vie utile du système de protection spécial;
- le volume accru des travaux réalisés sur demande en raison de défaillances du matériel mis en service;
- le plus fort volume d'achats de pièces de rechange pour les transformateurs;
- le volume accru de remplacements de lignes aériennes et de composantes mises en service;
- le plus fort volume de travaux aux installations de transport par suite d'une tempête de vent; facteurs en partie compensés par :
- les actifs mis en service en 2017 en lien avec les investissements de maintien de postes, notamment aux postes de transport OverBrook, Hanmer, Aylmer, Leaside, Richview, Goderich, Lakehead, Nepean et Kirkland Lake, ainsi qu'aux postes de commutation DeCew Falls et Hinchinbrooke;
- la mise en service en 2017 d'importants projets de développement, dont les postes de transport Leamington, Holland, Hawthorne et Manby;
- l'achèvement du projet « Transition vers des appareils mobiles » en juin 2017;
- la réduction du volume de remplacement des poteaux en bois;
- le volume réduit de la flotte et des achats de matériel de travail.

### Actifs de distribution mis en service

Les actifs de distribution mis en service ont diminué de 47 millions de dollars, ou 6,8 %, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, essentiellement en raison des facteurs suivants :

- le volume accru de travaux d'investissement de maintien reportés en lien avec les lignes en 2017;
- la réduction du volume des travaux de remise à neuf de postes de distribution et des achats de pièces de rechange pour les transformateurs;
- l'achèvement du projet « Transition vers des appareils mobiles » en juin 2017;
- la réduction du volume de remplacement des poteaux en bois;
- l'achèvement d'un centre d'exploitation à Bolton en février 2017;
- le volume réduit de la flotte et des achats de matériel de travail;
- l'achèvement du projet de gestion des interventions en cas de panne au troisième trimestre de 2017;
- l'achèvement en 2017 du projet de refonte du site Web de la société afin d'améliorer le service à la clientèle et l'efficacité des opérations; facteurs en partie compensés par :
- le plus fort volume des travaux de rétablissement d'urgence du courant et de remise en état après tempête;
- les investissements cumulatifs liés au projet de réseau de distribution de pointe en 2018;
- les investissements cumulatifs liés aux travaux des projets de raccordement de distribution en 2018;
- les investissements cumulatifs mis en service dans le cadre du projet de migration vers l'approvisionnement sur demande visant à moderniser le processus d'approvisionnement de la société;
- l'augmentation des investissements liés aux projets de maintien des compteurs mis en service;
- l'achèvement du projet de refonte de la facturation, qui a nécessité des investissements à l'égard de l'amélioration des applications et la mise à jour des logiciels.

## Investissements en capital

Le tableau ci-dessous présente les investissements en capital de Hydro One pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017 :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2018	2017	Variation
<b>Transport</b>			
Maintien	810	764	6,0 %
Développement	116	137	(15,3)%
Autres	59	67	(11,9)%
	985	968	1,8 %
<b>Distribution</b>			
Maintien	296	280	5,7 %
Développement	217	227	(4,4)%
Autres	64	81	(21,0)%
	577	588	(1,9)%
<b>Autres</b>	13	11	18,2 %
<b>Total des investissements en capital</b>	<b>1 575</b>	<b>1 567</b>	<b>0,5 %</b>

Les investissements en capital de 1 575 millions de dollars en 2018 sont inférieurs aux investissements prévus précédemment déclarés de 1 660 millions de dollars, ce qui est surtout attribuable à ce qui suit :

- la révision de la priorité des travaux de distribution en raison du volume accru de travaux de remise en état après tempête, y compris le volume moindre de travaux de remplacement des poteaux en bois, de remise à neuf de lignes, d'analyse de la capacité des réseaux de distribution et de remplacement de transformateurs;
- le retard ou le report de projets, notamment le centre d'exploitation avec système intégré (nouvelle installation sur un nouveau site) reporté aux années futures, le report en 2019 des projets liés à la North American Electric Reliability Corporation (« NERC »), des travaux retardés jusqu'en 2019 sur certains circuits de câbles souterrains entre les postes de transport Leaside et Main et aux postes de transport Wanstead, Bronte et Seaton, facteurs en partie compensés par :
- des travaux imprévus, notamment la reprise du projet de renforcement Niagara, du projet de centre de données sur nuage privé, du projet du lac Supérieur et de l'initiative de l'infrastructure de mesurage avancée;
- le plus fort volume des travaux de remise en état après tempête.

### Investissements en capital liés au transport

Les investissements en capital liés au transport ont augmenté de 17 millions de dollars, ou 1,8 %, pendant l'exercice clos le 31 décembre 2018. Les principaux facteurs qui ont influé sur ces investissements sont les suivants :

- le volume accru des réparations et des remplacements de lignes aériennes;
- la hausse du volume des travaux réalisés à la demande des clients en raison de défaillances du matériel;
- la hausse des achats de pièces de rechange pour les transformateurs;
- le volume accru de travaux de conformité aux normes de protection des infrastructures critiques (cybersécurité) de la NERC;
- le plus fort volume de mises à jour et d'améliorations informatiques, qui s'explique surtout par le projet de centres de données sur nuage privé visant à moderniser l'infrastructure informatique de Hydro One; facteurs en partie compensés par :

- le volume moindre des réfections et des remplacements de postes de transport;
- la réduction des dépenses liées aux travaux de raccordement des clients en raison de l'achèvement en 2017 des travaux au poste de transport Leamington et de la hausse des apports de capital versés par les clients en 2018;
- l'achèvement du projet « Transition vers des appareils mobiles » en 2017;
- le recul des investissements dans la flotte et les achats de matériel de travail par suite de la standardisation de la flotte et de l'examen des caractéristiques techniques des actifs;
- la réduction du volume de remplacement des poteaux en bois.

### Investissements en capital liés à la distribution

Les investissements en capital liés à la distribution ont diminué de 11 millions de dollars, ou 1,9 %, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Les principaux facteurs qui ont influé sur ces investissements sont les suivants :

- le ralentissement des travaux de réfection et de remplacement des lignes et des postes de transport;
- la réduction du volume de remplacement des poteaux en bois;
- le recul des investissements dans la flotte et les achats de matériel de travail par suite de la standardisation de la flotte et de l'examen des caractéristiques techniques des actifs;
- la réduction du volume de nouveaux raccordements et de mises à niveau;
- la réduction des dépenses en lien avec l'infrastructure du réseau de distribution de pointe;
- l'achèvement du projet « Transition vers des appareils mobiles » en 2017; facteurs en partie compensés par :
- le volume plus élevé des travaux de rétablissement d'urgence du courant et de remise en état après tempête en raison des nombreuses tempêtes en 2018;
- le plus fort volume de mises à jour et d'améliorations informatiques, qui s'explique surtout par le projet de centres de données sur nuage privé visant à moderniser l'infrastructure informatique de Hydro One;
- l'accroissement des frais liés aux projets d'utilisation commune et de déplacement de lignes en raison du calendrier des apports de capital.

## Projets importants d'investissements en capital liés au transport

Le tableau qui suit présente l'état d'avancement des projets de transport importants au 31 décembre 2018 :

Nom du projet	Emplacement	Type	Mise en service prévue (année)	Coût estimatif (millions de dollars)	Coûts en capital jusqu'à maintenant
<b>Projets de développement</b>					
Renforcement du réseau de transport du comté d'Essex	Région de Windsor-Essex Sud-ouest de l'Ontario	Nouvelle ligne et nouveau poste de transport	2018	56 <sup>1</sup>	54
Poste de transport Clarington	Région d'Oshawa Sud-ouest de l'Ontario	Nouveau poste de transport	2018	240 <sup>1</sup>	238
Projet de renforcement Niagara	Région de Niagara Sud-ouest de l'Ontario	Nouvelle ligne de transport	2019	130	121
Ligne d'interconnexion Est-Ouest – expansion de postes	Nord de l'Ontario	Nouveau raccordement et expansion de poste	2022	157	16
Ligne de transport Northwest Bulk	Thunder Bay-Atikokan Nord-ouest de l'Ontario	Nouvelle ligne de transport	2024	35 <sup>2</sup>	1
<b>Projets d'investissements de maintien</b>					
Poste de transport Richview, remplacement des disjoncteurs	Toronto Sud-ouest de l'Ontario	Maintien du poste	2020	102	99
Poste de transport Bruce A	Tiverton Sud-ouest de l'Ontario	Maintien du poste	2020	138	123
Poste de transport Beck 2, remplacement des disjoncteurs	Région de Niagara Sud-ouest de l'Ontario	Maintien du poste	2022	113	65
Poste de transport Lennox, remplacement des disjoncteurs	Napanee Sud-est de l'Ontario	Maintien du poste	2023	99	59

1 Des parties importantes des projets de renforcement du réseau de transport du comté d'Essex et du poste de transport Clarington ont été achevées et mises en service en 2018. Des travaux sur certaines parties secondaires de ces projets se poursuivront en 2019.

2 La portée du projet de ligne de transport Northwest Bulk, définie par la SIERE le 24 octobre 2018, est actuellement limitée à la phase de développement seulement, ce qui réduit le coût estimé à 35 millions de dollars.

## Investissements en capital futurs

Le tableau qui suit résume les investissements en capital estimatifs de Hydro One pour les exercices 2019 à 2023. Les estimations de la société sont fondées sur les attentes de la direction quant au montant des dépenses en immobilisations qui seront requises pour fournir des services de transport et de distribution efficaces, fiables et générateurs de valeur pour les clients, conformément au cadre de réglementation renouvelé (Renewed Regulatory Framework) de la CEO.

Les estimations des investissements en capital liés au transport pour 2019 diffèrent de celles fournies à l'exercice précédent, et représentent une baisse pour tenir compte de la récente demande relative aux tarifs de transport pour 2019, d'une durée de un an et basée sur l'inflation, de Hydro One. Les estimations des investissements en capital liés au transport pour 2020 à 2022 sont inférieures à celles déclarées à l'exercice précédent, car la société a révisé le calendrier et la cadence des investissements en capital futurs ainsi que la priorité accordée aux travaux. Ces projections et le calendrier des dépenses 2020-2023 sont assujettis à l'approbation de la CEO.

## Rapport de gestion modifié

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des investissements en capital annuels projetés de Hydro One pour les exercices 2019 à 2023, par secteur d'activité :

(en millions de dollars)	2019	2020	2021	2022	2023
Transport	1 049	1 203	1 329	1 380	1 381
Distribution	751	714	728	814	757
Autres	13	15	26	9	10
<b>Total des investissements en capital</b>	<b>1 813</b>	<b>1 932</b>	<b>2 083</b>	<b>2 203</b>	<b>2 148</b>

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des investissements en capital annuels projetés de Hydro One pour les exercices 2019 à 2023, par catégorie :

(en millions de dollars)	2019	2020	2021	2022	2023
Maintien	1 148	1 211	1 467	1 574	1 530
Développement	442	502	431	473	468
Autres <sup>1</sup>	223	219	185	156	150
<b>Total des investissements en capital</b>	<b>1 813</b>	<b>1 932</b>	<b>2 083</b>	<b>2 203</b>	<b>2 148</b>

<sup>1</sup> Les autres investissements en capital se rapportent à des projets spéciaux, comme les projets liés aux TI.

## SOMMAIRE DES SOURCES ET DES AFFECTATIONS DE LIQUIDITÉS

Les principales sources de flux de trésorerie de Hydro One sont les fonds provenant des activités d'exploitation, les émissions de titres d'emprunt sur les marchés financiers et les facilités de crédit bancaire, qui servent à répondre aux besoins de financement de Hydro One, notamment les dépenses en immobilisations de la société, le service et le remboursement de la dette ainsi que le versement de dividendes.

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2018	2017
Rentrées liées aux activités d'exploitation	1 575	1 716
Rentrées (sorties) liées aux activités de financement	399	(201)
Sorties liées aux activités d'investissement	(1 516)	(1 540)
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>458</b>	<b>(25)</b>

### Rentrées liées aux activités d'exploitation

La baisse de 141 millions de dollars des rentrées liées aux activités d'exploitation pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 comparativement à 2017 est le résultat de divers facteurs, notamment un meilleur recouvrement des débiteurs en 2017, qui se sont stabilisés en 2018, et le règlement de certains comptes d'écart et de report réglementaires en 2018, facteurs en partie compensés par la hausse du bénéfice en trésorerie en 2018.

### Rentrées liées aux activités de financement

#### Sources de liquidités

- En 2018, la société a émis des titres d'emprunt à long terme d'une valeur de 1 400 millions de dollars, comparativement à aucun titre d'emprunt à long terme en 2017.
- En 2018, la société a reçu un produit de 4 242 millions de dollars liés à l'émission de billets à court terme, comparativement à un produit de 3 795 millions de dollars reçu en 2017.
- En 2017, la société a reçu un produit de 513 millions de dollars, représentant le premier versement des débetures convertibles émises, avant les frais de financement de 27 millions de dollars, alors qu'aucune débenture convertible n'a été émise en 2018.

#### Affectations des liquidités

- En 2018, la société a remboursé des billets à court terme de 3 916 millions de dollars, comparativement à un remboursement de 3 338 millions de dollars en 2017.
- En 2018, la société a remboursé des titres d'emprunt à long terme de 753 millions de dollars, comparativement à un remboursement de 602 millions de dollars en 2017.
- Les dividendes versés en 2018 ont totalisé 560 millions de dollars, soit 542 millions de dollars en dividendes sur les actions ordinaires et 18 millions de dollars en dividendes sur les actions privilégiées; ceux versés en 2017 s'étaient chiffrés à 536 millions de dollars et étaient composés de 518 millions de dollars en dividendes sur les actions ordinaires et de 18 millions de dollars en dividendes sur les actions privilégiées.

#### Sorties liées aux activités d'investissement

##### Affectations des liquidités

- Les dépenses en immobilisations et les achats d'actifs destinés à un usage futur ont été moins élevés en 2018, surtout en raison du volume moindre des projets d'investissements en capital et de leur calendrier.

## LIQUIDITÉ ET STRATÉGIE DE FINANCEMENT

Les liquidités à court terme proviennent des FPAE, du programme de papier commercial de Hydro One Inc. et des facilités de crédit bancaire consolidées de la société. Aux termes de son programme de papier commercial, Hydro One Inc. est autorisée à émettre des billets à court terme d'une durée maximale de 365 jours pouvant aller jusqu'à 1,5 milliard de dollars. Au 31 décembre 2018, l'encours du papier commercial de Hydro One Inc. se chiffrait à 1 252 millions de dollars, comparativement à 926 millions de dollars au 31 décembre 2017. Le taux d'intérêt de l'encours du papier commercial en date du 31 décembre 2018 variait entre 1,9 % et 2,3 %. En outre, la société dispose de facilités de crédit bancaire renouvelables (les « facilités de crédit d'exploitation ») totalisant 2 550 millions de dollars qui arrivent à échéance en 2021 et en 2022; aucun montant n'avait été prélevé aux 31 décembre 2018 et 2017. La société peut utiliser ces facilités de crédit aux fins du fonds de roulement et pour les besoins généraux de l'entreprise. Le 1<sup>er</sup> février 2019, Hydro One a conclu une convention de crédit visant une facilité de crédit d'exploitation non garantie remboursable à vue de 170 millions de dollars (la « facilité remboursable à vue ») aux fins du financement du paiement des frais de résiliation à Avista Corporation par suite de la résiliation de la convention de fusion et d'autres coûts liés à la fusion. Les liquidités à court terme prévues par le programme de papier commercial, les facilités de crédit d'exploitation, la facilité remboursable à vue et les FPAE prévus devraient suffire à financer les besoins normaux de la société en matière d'exploitation.

Au 31 décembre 2018, l'encours de la dette à long terme de la société, d'un montant en capital de 10 716 millions de dollars, comprenait des titres d'emprunt à long terme de 10 573 millions de dollars émis par Hydro One Inc. et des titres d'emprunt à long terme d'un montant en capital de 143 millions de dollars émis par HOSSM. La majeure partie de la dette à long terme émise par Hydro One Inc. l'a été dans le cadre de son programme de billets à moyen terme. Le montant en capital autorisé maximal des billets pouvant être émis aux termes du prospectus lié au programme de billets à moyen terme en vigueur déposé en mars 2018 s'élève à 4,0 milliards de dollars. Au 31 décembre 2018, il restait 2,6 milliards de dollars disponibles pour émission jusqu'en avril 2020. La dette à long terme est composée de billets et de débetures arrivant à échéance entre 2019 et 2064 et au 31 décembre 2018, la durée moyenne pondérée à courir jusqu'à l'échéance de ces effets était d'environ 16,3 ans et leur taux d'intérêt nominal pondéré, de 4,2 %.

Le 18 juin 2018, Hydro One a déposé un prospectus de base simplifié (le « prospectus de base universel ») auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada afin de remplacer le prospectus de base universel venu à échéance le 30 avril 2018. Le prospectus de base universel permet à Hydro One d'offrir, à l'occasion, et dans le cadre d'un ou de plusieurs appels publics à l'épargne, des titres d'emprunt, des actions ou d'autres valeurs mobilières ou encore, une combinaison de ces types de titres, d'une somme pouvant atteindre 4,0 milliards de dollars pendant la période de 25 mois prenant fin le 18 juillet 2020. Le 23 novembre 2018, Hydro One Holdings Limited (« HOHL »), filiale indirecte en propriété exclusive de Hydro One, a déposé un prospectus de base simplifié (le « prospectus de base visant des titres d'emprunt américains ») auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et des États-Unis afin, entre autres, de financer une partie du prix d'achat en espèces de la fusion. Le prospectus de base visant des titres d'emprunt américains permet à HOHL d'offrir, à l'occasion, et dans le cadre d'un ou de plusieurs appels publics à l'épargne, des titres d'emprunt d'une somme pouvant atteindre 3,0 milliards de dollars américains, et garantis inconditionnellement par Hydro One, pendant la période de 25 mois prenant fin le 23 décembre 2020. Au 31 décembre 2018, aucun titre n'était émis aux termes du prospectus de base universel et du prospectus de base visant des titres d'emprunt américains.

## Facilités de crédit d'acquisition

Aux fins du financement provisoire de la fusion, la société a conclu en juin 2018 une facilité de crédit-relais non renouvelable (titres de capitaux propres) de 1,0 milliard de dollars ainsi qu'une facilité de crédit-relais non renouvelable (titres d'emprunt) de 2,6 milliards de dollars américains (les « facilités de crédit d'acquisition »). En raison de la résiliation de la convention de fusion (se reporter également à la rubrique « Autres événements – Convention d'achat relative à Avista Corporation »), la société a annulé les facilités de crédit d'acquisition le 24 janvier 2019.

Pour atténuer le risque de change lié à la composante du prix de la fusion financé par l'émission des débetures convertibles, la société a conclu, en octobre 2017, un contrat de change à terme conditionnel à la conclusion d'une opération, qui prévoit la conversion d'un montant de 1,4 milliard de dollars canadiens en dollars américains. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, un gain lié à la juste valeur non réalisé de 25 millions de dollars a été comptabilisé en lien avec ce contrat, contre une perte liée à la juste valeur non réalisée de 3 millions de dollars comptabilisée pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Au 31 décembre 2018, l'actif dérivé correspondant s'établissait à 22 millions de dollars, contre un passif dérivé de 3 millions de dollars au 31 décembre 2017. Comme la convention de fusion a été résiliée (se reporter également à la rubrique « Autres événements – Convention d'achat relative à Avista Corporation »), aucun montant n'est à payer à Hydro One ou à payer par Hydro One en lien avec le contrat de change.

## Conformité

Au 31 décembre 2018, la société se conformait à toutes les clauses restrictives et limites de nature financière associées à l'encours des emprunts et des facilités de crédit.

## Notation

Diverses agences de notation entreprennent de temps à autre un examen des notes de crédit de la société et de Hydro One Inc. Ces agences de notation peuvent prendre diverses mesures, positives ou négatives. La société ne peut pas prévoir les mesures que les agences de notation pourraient prendre à l'avenir. L'impossibilité pour la société de maintenir ses notes de crédit actuelles pourrait avoir une incidence négative sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation, et un abaissement des notes de crédit pourrait restreindre la capacité de la société à accéder aux marchés des capitaux d'emprunt et augmenter le coût de la dette.

Le 20 juin 2018, Moody's Investors Service (« Moody's ») a révisé à la baisse la note de la dette à long terme de Hydro One Inc., la faisant passer de « A3 » à « Baa1 », et a révisé ses perspectives sur Hydro One Inc., les faisant passer de « stables » à « négatives ». De plus, Moody's a maintenu la note « Préférentiel-2 » de la dette à court terme de Hydro One Inc. Moody's ne prévoit plus, dans son analyse du crédit de Hydro One Inc., que la Province de l'Ontario (la « Province ») fournira un soutien extraordinaire à la société, ce qui a mené à l'abaissement de la note.

Le 15 juin 2018, S&P Global Ratings (« S&P ») a placé la société et Hydro One Inc. sous surveillance avec perception négative, laissant présager l'abaissement d'un cran de la note des deux sociétés en raison de la fusion. La mise à jour de S&P publiée le 18 juillet 2018 a maintenu la surveillance avec perception négative, indiquant que l'abaissement d'un cran de la note de crédit d'émetteur de la société et de Hydro One Inc. établie à « A » était toujours probable en raison de la fusion, mais aussi que la structure de gouvernance de la société pourrait entraîner une décote supplémentaire si S&P en venait à conclure que le récent départ du chef de la direction de la société et le remplacement du conseil d'administration de la société (le « conseil d'administration ») avaient une incidence défavorable sur la capacité de la direction à prendre des décisions et ne sont pas dans l'intérêt de toutes les parties prenantes. Pour en savoir plus, se reporter à la rubrique « Administrateurs et membres de la haute direction de Hydro One ».

## Rapport de gestion modifié

Le 13 septembre 2018, S&P a abaissé la note de crédit d'émetteur de la société, la faisant passer de « A » à « A- ». À la même date, S&P a également abaissé d'un cran la note de l'émission des titres d'emprunt de premier rang non garantis de Hydro One Inc., la faisant passer de « A » à « A- », de même que celle du programme de papier commercial de Hydro One Inc., qui est passée de « A-1 (moyen) » à « A-1 (bas) » sur l'échelle canadienne nationale. Depuis le 15 juin 2018, toutes les notes sont demeurées sous surveillance avec perception négative. L'abaissement d'un cran était attribuable à la réévaluation par S&P de la structure de gestion et de gouvernance de Hydro One qui, de l'avis de S&P, a été fragilisée lorsque la Province a décidé d'user de son influence pour modifier le cadre de rémunération de la société au moyen de lois, ce qui a pu promouvoir les intérêts et priorités d'un propriétaire aux dépens de ceux des autres parties prenantes.

Au 31 décembre 2018, la note attribuée à Hydro One était la suivante :

Agence de notation	Note de crédit
S&P	A-

Au 31 décembre 2018, les notes attribuées à la dette à long terme et à court terme de Hydro One Inc. étaient les suivantes :

Agence de notation	Dette à court terme	Dette à long terme
DBRS Limited	R-1 (bas)	A (élevé)
Moody's	Préférentiel-2	Baa1
S&P	A-1 (bas)	A-

Hydro One n'a pas obtenu de notation de crédit relativement à ses titres. Une note d'émetteur attribuée par S&P est un avis prospectif portant sur la solvabilité générale du débiteur. Cet avis porte sur la capacité et la volonté du débiteur de satisfaire à ses engagements financiers à mesure qu'ils viennent à échéance, mais non sur une obligation financière en particulier. Un débiteur ayant reçu la note à long terme « A » possède une solide capacité de satisfaire à ses engagements financiers, mais est un peu plus vulnérable aux incidences défavorables de changements de circonstances et de variations de la conjoncture que les débiteurs ayant obtenu des notes supérieures.

La note susmentionnée ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de Hydro One ni ne porte sur le cours des titres ou l'opportunité pour un investisseur particulier d'investir dans ceux-ci. Rien ne garantit que la note sera maintenue pendant une période donnée ou que S&P ne la modifiera pas ni ne la retirera entièrement dans l'avenir. Hydro One a versé et prévoit verser des sommes à S&P aux termes de conventions conclues avec celle-ci relativement à la note qui lui a été attribuée, et prévoit lui verser d'autres sommes dans l'avenir si ses titres sont notés.

Le 10 décembre 2018, S&P a annulé la surveillance avec perception négative de Hydro One après avoir révisé ses attentes quant à l'improbabilité de la réalisation de la fusion comme prévu, lorsque la Washington Utilities and Transportation Commission (la « Washington UTC ») a annoncé le 5 décembre 2018 qu'elle refusait d'approuver la fusion. À la même date, S&P a révisé la note de crédit d'émetteur de Hydro One et la note de l'émission des titres d'emprunt de premier rang non garantis de Hydro One Inc., faisant passer ses perspectives à « négatives » en raison de l'incertitude entourant la capacité de Hydro One de traduire sa stratégie en actions constructives susceptibles de soutenir le rendement financier de la société, les préoccupations générales concernant la gouvernance de Hydro One et l'orientation stratégique de la société.

### Incidence des taux d'intérêt

La société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt, puisque son RCP réglementé est établi au moyen d'une formule qui tient compte des variations des taux de rendement de référence des titres de créance du gouvernement du Canada et de l'écart de rendement des obligations de sociétés de services publics notées « A ». Se reporter à la rubrique « Gestion des risques et facteurs de risque – Risques liés aux activités de Hydro One – Risque lié au marché, aux instruments financiers et au crédit » pour plus de détails.

### Régime de retraite

En 2018, Hydro One a versé des cotisations d'environ 75 millions de dollars au titre de son régime de retraite, contre à peu près 87 millions de dollars en 2017, et engagé des coûts nets périodiques au titre des prestations de retraite de 75 millions de dollars, par rapport à 88 millions de dollars en 2017.

En avril 2018, Hydro One a déposé une évaluation actuarielle de son régime de retraite au 31 décembre 2017. Selon cette évaluation et les niveaux du salaire ouvrant droit à pension de 2018, les cotisations annuelles de la société de 75 millions de dollars en 2018 étaient comparables à celles de 71 millions de dollars selon l'estimation au 31 décembre 2016. Hydro One estime que ses cotisations totales au titre du régime de retraite pour 2019, 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024 totaliseront respectivement environ 78 millions de dollars, 77 millions de dollars, 78 millions de dollars, 79 millions de dollars, 81 millions de dollars et 83 millions de dollars.

L'obligation au titre des prestations de retraite de la société dépend de diverses hypothèses et estimations, notamment le taux d'actualisation, le taux de rendement des actifs du régime, le taux d'augmentation du coût de la vie et les hypothèses relatives aux taux de mortalité. Une analyse complète des principales hypothèses et estimations est présentée à la rubrique « Estimations et jugements comptables critiques – Avantages sociaux futurs ».

## AUTRES OBLIGATIONS

### Arrangements hors bilan

Il n'y a pas d'arrangements hors bilan qui ont, ou qui sont susceptibles d'avoir, une incidence importante aujourd'hui ou dans l'avenir sur la situation financière de la société, l'évolution de sa situation financière, ses produits ou charges, ses résultats d'exploitation, sa situation de trésorerie, ses dépenses en immobilisations ou ses sources de financement.

### Sommaire des obligations contractuelles et autres engagements commerciaux

Le tableau qui suit présente un sommaire de la dette et des autres obligations contractuelles importantes de Hydro One ainsi que d'autres engagements commerciaux :

31 décembre 2018 (en millions de dollars)	Total	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
<b>Obligations contractuelles (échéances annuelles)</b>					
Dette à long terme – Remboursements de capital	10 716	731	1 456	734	7 795
Dette à long terme – Paiements d'intérêts	8 181	448	840	772	6 121
Débetures convertibles – Remboursements de capital <sup>1</sup>	513	—	—	—	513
Débetures convertibles – Paiements d'intérêts <sup>1</sup>	539	62	123	123	231
Billets à court terme à payer	1 252	1 252	—	—	—
Cotisations au régime de retraite <sup>2</sup>	476	78	155	160	83
Obligations liées à l'environnement ainsi qu'à la mise hors service d'immobilisations	186	26	61	59	40
Conventions d'impartition et autres ententes	310	161	133	5	11
Engagements découlant de contrats de location-exploitation	28	7	15	2	4
Entente à long terme visant les logiciels et les compteurs	39	17	18	3	1
<b>Total des obligations contractuelles</b>	<b>22 240</b>	<b>2 782</b>	<b>2 801</b>	<b>1 858</b>	<b>14 799</b>
<b>Autres engagements commerciaux (selon l'année d'échéance)</b>					
Facilités de crédit d'exploitation	2 550	—	250	2 300	—
Lettres de crédit <sup>3</sup>	182	182	—	—	—
Garanties <sup>4</sup>	325	325	—	—	—
<b>Total des autres engagements commerciaux</b>	<b>3 057</b>	<b>507</b>	<b>250</b>	<b>2 300</b>	<b>—</b>

- 1 En raison de la résiliation de la convention de fusion (se reporter à la rubrique « Autres événements – Convention d'achat relative à Avista Corporation »), Hydro One a racheté les débetures convertibles le 8 février 2019 et a payé aux porteurs des reçus de versement un montant de 513 millions de dollars plus des intérêts courus et impayés de 7 millions de dollars.
- 2 Les cotisations à la caisse de retraite de Hydro One sont généralement versées avec un décalage de 1 mois. Les cotisations au régime de retraite de la société et des employés sont basées sur des rapports actuariels, notamment des évaluations menées au moins tous les trois ans, et sur le niveau projeté ou réel du salaire ouvrant droit à pension, le cas échéant.
- 3 Les lettres de crédit sont constituées d'une lettre de crédit de 163 millions de dollars liée à des conventions de retraite, d'une lettre de crédit de 13 millions de dollars fournie à la SIERE à titre de soutien prudentiel, des lettres de crédit de 5 millions de dollars visant à répondre aux exigences du service de la dette, et de lettres de crédit de 1 million de dollars visant à satisfaire divers besoins liés à l'exploitation.
- 4 Les garanties consistent en un soutien prudentiel fourni à la SIERE par Hydro One Inc. au nom de ses filiales.

## CAPITAL-ACTIONS

Les actions ordinaires de Hydro One sont cotées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole « H ». Hydro One est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires. Le montant et la date de versement des dividendes par Hydro One sont laissés à la discrétion du conseil d'administration de Hydro One et sont établis en fonction des résultats d'exploitation, du maintien de la structure du capital réglementaire réputée, de la situation financière et des besoins de trésorerie, du respect de critères de solvabilité imposés par les lois sur les sociétés en matière de déclaration et de versement de dividendes, ainsi que d'autres facteurs que le conseil peut juger pertinents. Au 20 février 2019, 595 940 880 actions ordinaires de Hydro One étaient émises et en circulation.

La société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées, lesquelles peuvent être émises en séries. Au 20 février 2019, deux séries d'actions privilégiées étaient autorisées aux fins d'émission : les actions privilégiées de série 1 et les actions privilégiées de série 2. Au 20 février 2019, 16 720 000 actions privilégiées de série 1 et aucune action privilégiée de série 2 étaient émises et en circulation.

Si toutes les attributions prévues aux termes des plans d'attribution d'actions et du régime incitatif à long terme (« RILT ») devenaient acquises et étaient exercées en date du 20 février 2019, 6 231 715 actions ordinaires supplémentaires de Hydro One seraient à émettre.



## RÉGLEMENTATION

La CEO approuve tant les besoins en matière de produits que les tarifs des entreprises de transport et de distribution réglementées de Hydro One. Les tarifs sont conçus pour permettre aux entreprises de transport et de distribution de la société de recouvrer les coûts autorisés et de gagner un taux de rendement annuel

sur le niveau estimé de 40 % des capitaux propres investis dans les entreprises réglementées. Ce taux est établi en appliquant une prime du risque des capitaux propres aux taux d'intérêt prévus sur les obligations à long terme. De plus, la CEO approuve des avenants tarifaires afin de permettre le recouvrement ou le règlement de comptes de report ou d'écart réglementaires précis au cours d'une période donnée.

Le tableau qui suit résume l'état des principales procédures réglementaires concernant Hydro One auprès de la CEO :

Demande	Année	Type	État
<b>Tarifs d'électricité</b>			
Hydro One Networks	2017-2018	Transport – Coûts de prestation du service	Décision de la CEO reçue <sup>1</sup>
Hydro One Networks	2019	Transport – Plafond des produits	En attente de la décision de la CEO
Hydro One Networks	2018-2022	Distribution – Tarifs adaptés	Décision de la CEO reçue
B2M LP	2015-2019	Transport – Coûts de prestation du service	Décision de la CEO reçue
HOSSM	2017-2026	Transport – Plafond des produits	Décision de la CEO reçue <sup>2</sup>
<b>Demandes relatives à des fusions, acquisitions, regroupements et désinvestissements (« FARD »)</b>			
Orillia Power	s. o.	Acquisition	En attente de la décision de la CEO <sup>3</sup>
Peterborough Distribution	s. o.	Acquisition	En attente de la décision de la CEO
<b>Demandes de permis de construction</b>			
Ligne d'interconnexion Est-Ouest – expansion de postes	s. o.	Article 92	Décision de la CEO reçue
Projet d'interconnexion du lac Supérieur	s. o.	Article 92	Décision de la CEO reçue <sup>4</sup>

1 Le 7 mars 2019, la CEO a maintenu sa décision initiale relative aux actifs d'impôts différés. La société évalue actuellement ses options d'appel.

2 En octobre 2016, la CEO a approuvé les besoins en revenus pour la période allant de 2017 à 2026. En juillet 2018, HOSSM a déposé une requête visant une augmentation en raison de l'inflation (facteur d'indexation du plafonnement des revenus) de ses besoins en revenus pour 2019.

3 En septembre 2018, Hydro One a déposé auprès de la CEO une nouvelle demande relative à des FARD qui vise l'acquisition d'Orillia Power.

4 Dans sa décision rendue le 11 février 2019, la CEO a confié la construction de la ligne d'interconnexion Est-Ouest à NextBridge, comme prescrit par la Province le 30 janvier 2019.

Le tableau suivant résume les principaux éléments et l'état des requêtes relatives aux tarifs de distribution d'électricité de Hydro One :

Requête	Année	RCP Autorisé (A) ou prévu (P)	Base tarifaire Autorisé (A) ou prévu (P)	État des requêtes relatives aux tarifs	État de l'ordonnance tarifaire
<b>Transport</b>					
Hydro One Networks	2018	9,00 % (A)	1 148 M\$ (A)	Approuvée en septembre 2017	Approuvée en décembre 2017
	2019	s. o. <sup>1</sup>	s. o. <sup>1</sup>	Déposée en octobre 2018	Dépôt à venir
B2M LP	2018	9,00 % (A)	502 M\$ (A)	Approuvée en décembre 2015	Décision de la CEO reçue
	2019	8,98 % (A)	496 M\$ (A)	Approuvée en décembre 2015	Approuvée en décembre 2018
HOSSM	2017-2026	9,19 % (A)	218 M\$ (A)	Approuvée en octobre 2016	Décision de la CEO reçue <sup>2</sup>
<b>Distribution</b>					
Hydro One Networks	2018	9,00 % (A)	7 650 M\$ (P)	Déposée en mars 2017 <sup>3</sup>	Dépôt au T1 2019
	2019	8,98 % (A)	8 009 M\$ (P)	Déposée en mars 2017 <sup>3</sup>	Dépôt au T1 2019
	2020	8,98 % (P)	8 412 M\$ (P)	Déposée en mars 2017 <sup>3</sup>	Dépôt au T4 2019
	2021	8,98 % (P)	8 941 M\$ (P)	Déposée en mars 2017 <sup>3</sup>	Dépôt au T4 2020
	2022	8,98 % (P)	9 306 M\$ (P)	Déposée en mars 2017 <sup>3</sup>	Dépôt au T4 2021

1 Le plafond des produits est calculé selon une formule appliquée aux besoins en revenus approuvés, et ne tient pas compte du RCP ou de la base tarifaire.

2 En octobre 2016, la CEO a approuvé les besoins en revenus pour la période allant de 2017 à 2026. En juillet 2018, HOSSM a déposé une requête visant une augmentation en raison de l'inflation (facteur d'indexation du plafonnement des revenus) de ses besoins en revenus pour 2019.

3 En juin 2018, Hydro One Networks a déposé une requête auprès de la CEO, notamment au sujet des bases tarifaires révisées.

## Demands relatives aux tarifs d'électricité

### Hydro One Networks – Transport

Le 28 septembre 2017, la CEO a publié sa décision et son ordonnance portant sur les besoins en revenus de 2017 et 2018 au titre des tarifs de transport de Hydro One Networks (la « décision initiale »), avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour les tarifs de 2017. Les principaux changements apportés à la requête soumise comprennent une réduction des dépenses en immobilisations planifiées de 126 millions de dollars et de 122 millions de dollars pour 2017 et 2018, respectivement; une réduction des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées à la rémunération de 15 millions de dollars pour chacune des deux années; et une baisse des économies fiscales estimées découlant du PAPE de 24 millions de dollars et de 26 millions de dollars pour 2017 et 2018, respectivement. Le 10 octobre 2017, Hydro One Networks a soumis un projet d'ordonnance tarifaire tenant compte des changements décrits dans la décision initiale.

Dans sa décision initiale, la CEO a conclu que le montant net des actifs d'impôts différés attribuables au passage du régime des paiements tenant lieu d'impôts aux termes de la Loi sur l'électricité (Ontario) au paiement d'impôt aux termes du régime fiscal fédéral et provincial ne doit pas bénéficier entièrement aux actionnaires de Hydro One et qu'une portion doit être partagée avec les contribuables. Le 9 novembre 2017, la CEO a publié une décision et une ordonnance qui calcule la portion des économies fiscales qui devrait être partagée avec les contribuables. Le calcul de la CEO donnerait lieu à la dépréciation d'une tranche des actifs réglementaires au titre d'impôts différés du secteur du transport de Hydro One Networks. Si la CEO devait appliquer ce calcul de répartition aux tarifs de distribution de 2018 à 2022 de Hydro One Networks, il en résulterait également une dépréciation supplémentaire d'une tranche des actifs réglementaires au titre d'impôts différés du secteur de la distribution de Hydro One Networks. En octobre 2017, la société a déposé une motion d'examen et de modification (la « motion ») de la décision initiale et interjeté appel devant la Cour divisionnaire de l'Ontario (l'« appel »). Dans les deux cas, la société est d'avis que la CEO a commis des erreurs de fait et de droit dans sa détermination de la répartition des économies fiscales entre les actionnaires et les contribuables. Le 19 décembre 2017, la CEO a accordé la tenue d'une audience sur le bien-fondé de la requête, laquelle a eu lieu de 12 février 2019. Le 31 août 2018, la CEO a accueilli favorablement la requête et a soumis le volet de la décision relatif aux actifs d'impôts différés à un comité de la CEO à des fins de réexamen.

Après la date de clôture, le 7 mars 2019, la CEO a rendu une décision révisée dans laquelle elle conclut que sa décision initiale était raisonnable et qu'elle devait être maintenue. Par ailleurs, le 7 mars 2019, la CEO a rendu sa décision concernant les tarifs de distribution de Hydro One Networks de 2018 à 2022, dans laquelle elle enjoint la société d'appliquer la décision initiale aux tarifs de distribution de Hydro One Networks. Du fait de cet événement postérieur au bilan qui nécessite qu'un ajustement soit apporté aux états financiers de 2018, la société a comptabilisé une charge de dépréciation de 474 millions de dollars au titre des actifs réglementaires d'impôts différés liés à la distribution de Hydro One Networks et de 558 millions de dollars au titre des actifs réglementaires d'impôts différés liés au transport de Hydro One Networks, ainsi qu'une augmentation de 81 millions de dollars des passifs réglementaires d'impôts différés et une diminution de 68 millions de dollars des actifs réglementaires au titre du report de produits abandonnés. Par suite de la comptabilisation d'actifs d'impôts différés connexes de 314 millions de dollars, la société a comptabilisé une diminution non récurrente de 867 millions de dollars du bénéfice net à titre d'annulation de produits de 68 millions de dollars, et d'imputation d'une charge d'impôts différés de 799 millions de dollars, qui devrait entraîner une diminution annuelle des FPAE d'un montant variant de 50 millions de dollars à 60 millions de dollars. Nonobstant la comptabilisation de l'incidence de la décision dans les états financiers, la société étudie actuellement ses options d'appel.

Se reporter à la rubrique « Gestion des risques et facteurs de risque – Risques liés aux activités de Hydro One – Risques liés au traitement réglementaire des actifs d'impôts différés » pour lire la description des risques connexes.

Le 23 novembre 2017, la CEO a approuvé les besoins en revenus tirés du transport de 1 438 millions de dollars pour 2017. En décembre 2017, la CEO a approuvé les besoins en revenus tirés du transport de 1 511 millions de dollars pour 2018, dont une hausse de 25 millions de dollars du montant approuvé en raison de la mise à jour par la CEO des paramètres du coût en capital. Le 1<sup>er</sup> février 2018, la CEO a autorisé les tarifs de transport uniformes, qui tiennent compte de ces montants approuvés, avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le 16 mars 2018, la CEO a envoyé une lettre demandant à Hydro One de soumettre ses besoins en revenus au titre des services de transport pour une période d'essai de quatre ans, soit de 2019 à 2022, plutôt que pour la période minimale de cinq ans permise dans la politique existante de la CEO. La CEO a indiqué qu'il serait plus approprié d'analyser les tarifs des activités de distribution et de transport de Hydro One dans leur ensemble, et a déclaré qu'elle s'attend à ce que Hydro One soumette une seule requête portant sur les tarifs de distribution (y compris ceux de Hydro One Remote Communities) et les besoins en revenus au titre des services de transport pour la période de 2023 à 2027.

Une requête relative aux tarifs de transport pour 2019, d'une durée de un an et basée sur l'inflation, a été présentée à la CEO le 26 octobre 2018. Dans une décision rendue le 20 décembre 2018, la CEO a approuvé les besoins en revenus et les tarifs de transport uniformes de Hydro One pour 2019 sur une base provisoire.

### Hydro One Networks – Distribution

Le 31 mars 2017, Hydro One Networks a soumis une requête auprès de la CEO relative aux tarifs de distribution d'électricité de 2018 à 2022 aux termes du cadre réglementaire fondé sur des incitatifs de la CEO (la « requête relative aux tarifs de distribution d'électricité de 2018 à 2022 »), qui a par la suite été mise à jour le 7 juin et le 21 décembre 2017. La requête tient compte des investissements requis pour minimiser la dégradation de l'état général des actifs des réseaux, respecter les exigences réglementaires et maintenir la fiabilité actuelle.

L'audience de la CEO liée à la requête relative aux tarifs de distribution d'électricité de 2018 à 2022 de Hydro One Networks a eu lieu du 11 au 28 juin 2018. Le 31 août 2018, Hydro One a soumis sa plaidoirie finale. Des mesures ont été prises par la suite pour régler les problèmes en suspens liés aux frais de raccordement aux poteaux, et au dossier de recouvrement de certains montants versés à titre de rémunération à des membres de la haute direction, conformément à la *Loi sur la responsabilisation* de Hydro One (la « Loi sur la responsabilisation »). Pour en savoir plus, se reporter à la rubrique « Administrateurs et membres de la haute direction de Hydro One ». Le 6 décembre 2018, Hydro One a déposé ses conclusions finales relatives à la Loi sur la responsabilisation et à l'incidence sur les besoins en revenus. En ce qui concerne les frais de raccordement aux poteaux, Hydro One a proposé, après avoir suivi le processus prescrit par la CEO, d'utiliser le tarif de raccordement aux poteaux en vigueur à l'échelle provinciale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Le 15 novembre 2018, la CEO a accepté la proposition. Le 7 mars 2019, la CEO a rendu sa décision concernant les tarifs de distribution de Hydro One Networks de 2018 à 2022. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Hydro One Networks – Transport », ci-dessus, pour connaître l'incidence liée aux actifs réglementaires d'impôts différés du secteur de la distribution.

Le 27 juin 2018, la CEO a émis une lettre reportant la demande de Hydro One visant l'approbation par la CEO d'une autre méthode de calcul des montants liés aux coûts des avantages postérieurs à l'emploi pour les activités de distribution de Hydro One Networks jusqu'au dépôt de la prochaine requête de modification

des bases tarifaires, la CEO ayant fait observé que l'enjeu touche à la fois les activités de distribution et de transport de Hydro One Networks. Dans la requête relative aux tarifs de transport de 2019 présentée à la CEO le 26 octobre 2018, Hydro One a demandé que cette décision soit intégrée à sa prochaine requête de modification des bases tarifaires de transport.

### **B2M LP**

En décembre 2015, la CEO a approuvé les besoins en revenus de B2M LP pour les exercices 2015 à 2019, sous réserve de la mise à jour annuelle pour 2016, 2017, 2018 et 2019 visant à ajuster les besoins en revenus pour l'exercice suivant conformément aux paramètres du coût en capital révisés de la CEO. Le 10 mai 2018, la CEO a rendu sa décision et son ordonnance tarifaire portant sur la requête relative aux tarifs de transport pour 2018 de B2M LP, laquelle reflète des besoins en revenus de 36 millions de dollars, avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le 23 novembre 2018, une révision des besoins en revenus pour 2019 tenant compte de la mise à jour des paramètres du coût en capital a été présentée à la CEO. Le 20 décembre 2018, la CEO a rendu sa décision portant sur les tarifs de transport uniformes avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2019, et a approuvé les besoins en revenus de 33 millions de dollars pour 2019.

### **HOSSM**

HOSSM est assujettie à une période reportée de changement de base de 10 ans pour les années 2017-2026, tel qu'il a été approuvé dans la décision de la CEO relative à des FARD datée du 13 octobre 2016. Le 26 juillet 2018, HOSSM a déposé une requête pour 2019 dans laquelle elle demande une augmentation attribuable à l'inflation (facteur d'indexation du plafonnement des revenus) de ses besoins en revenus déjà approuvés. Le facteur d'indexation du plafonnement des revenus prévoit l'application d'augmentations attribuables à l'inflation aux besoins en revenus, sur une base annuelle. La procédure se poursuit et une décision de la CEO est attendue au deuxième trimestre de 2019.

### **Hydro One Remote Communities**

Le 28 août 2017, Hydro One Remote Communities a soumis une requête auprès de la CEO visant l'approbation de ses besoins en revenus pour 2018 de 57 millions de dollars et de ses tarifs d'électricité à partir du 1<sup>er</sup> mai 2018. Le 19 mars 2018, la CEO a approuvé l'entente de règlement concernant la requête relative aux tarifs de 2018 conclue entre Hydro One Remote Communities et les intervenants de l'instance tarifaire. Le 26 mars 2018, un projet d'ordonnance tarifaire a été soumis à la CEO relativement aux tarifs de 2018. La CEO a approuvé le projet d'ordonnance tarifaire le 12 avril 2018 et les nouveaux tarifs ont été mis en œuvre en date du 1<sup>er</sup> mai 2018.

Le 5 novembre 2018, Hydro One Remote Communities a soumis une demande auprès de la CEO afin de faire approuver une hausse de 1,8 % du tarif de base avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> mai 2019. Le 11 février 2019, la CEO a publié un projet de décision aux termes duquel elle approuve la hausse demandée.

Hydro One Remote Communities est une entité entièrement financée au moyen de la dette et exploitée selon le seuil de rentabilité, sans RCP.

### **Niagara Reinforcement Limited Partnership (« NRLP »)**

Le 19 septembre 2018, la société en commandite NRLP a été formée afin de détenir et d'exploiter une nouvelle ligne de transport de 230 kV dans la région de Niagara, qui établira un lien entre les installations de production d'électricité de la région de Niagara et les centres de distribution de la région du Grand Toronto et de Hamilton. NRLP est conçue de manière à inclure la participation minoritaire des partenaires locaux des Premières Nations au sein d'une structure semblable à celle de B2M LP.

Le 27 septembre 2018, Hydro One a déposé auprès de la CEO une demande de permis de transport pour NRLP. Le 25 octobre 2018, Hydro One a déposé deux autres demandes auprès de la CEO en lien avec NRLP afin de faire approuver la vente des actifs applicables à NRLP par Hydro One Networks ainsi que les tarifs provisoires à inclure dans les tarifs de transport uniformes de 2019. Le 20 décembre 2018, la CEO a déclaré que la demande d'approbation des besoins en revenus provisoires avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2019 était prématurée, mais qu'elle aurait l'occasion de se pencher sur cette question à une date ultérieure. NRLP s'attend à ce que la CEO rende une décision à cet égard plus tard en 2019.

## **Demandes relatives à des FARD**

### **Demande relative à des FARD visant Orillia Power**

En 2016, Hydro One a présenté à la CEO une demande relative à des FARD (la « demande de 2016 ») visant l'acquisition d'Orillia Power Distribution Corporation (« Orillia Power ») auprès de la ville d'Orillia (Ontario). Le 12 avril 2018, la CEO a publié sa décision dans laquelle elle refuse l'acquisition proposée d'Orillia Power par Hydro One. Dans sa décision, la CEO a précisé qu'une exception faite de la tarification, l'opération n'entraînait pas de préjudice. De plus, la CEO a indiqué que de nouveaux éléments de preuve devaient être déposés en lien avec la structure globale des coûts prévue à la suite de la période reportée et l'incidence sur les clients d'Orillia Power. Le 2 mai 2018, Hydro One et Orillia Power ont toutes deux déposé une motion d'examen et de modification de la décision de la CEO et le 23 août 2018, la CEO a rendu une décision confirmant sa décision datée du 12 avril 2018 contre l'acquisition proposée d'Orillia Power par Hydro One.

Le 26 septembre 2018, Hydro One a présenté à la CEO une nouvelle demande relative à des FARD (la « demande de 2018 ») visant l'acquisition d'Orillia Power. Les preuves soumises dans le cadre de la demande de 2018 sont semblables à celles présentées pour la demande de 2016. Cependant, la demande comprend des renseignements supplémentaires qui n'étaient pas connus lorsque Hydro One a soumis sa demande de 2016, notamment les mises à jour qui tiennent compte des variables courantes affectant les coûts et autres mesures et les futures structures des coûts en lien avec l'entité acquise.

Le 16 octobre 2018, la Coalition de l'énergie des écoles (« CÉÉ ») a déposé une motion auprès de la CEO pour demander le rejet de la demande de 2018. Le 16 janvier 2019, Hydro One et Orillia Power ont présenté des demandes de rejet de la motion de la CÉÉ, alléguant que la demande de 2018 doit être entendue par la CEO. La CEO n'a pas encore rendu de décision à ce sujet.

### **Demande relative à des FARD visant Peterborough Distribution**

Le 12 octobre 2018, la société a soumis une demande à la CEO pour faire approuver l'acquisition des activités et des actifs liés à la distribution de Peterborough Distribution Inc. (« Peterborough Distribution »). Le 25 octobre 2018, une demande de certificat de décision préalable a été présentée au Bureau de la concurrence. Le 14 novembre 2018, le Bureau de la concurrence a émis une lettre de non-intervention, ce qui signifie qu'il ne s'opposera pas à la réalisation de l'opération. La CEO n'a pas encore rendu sa décision. Pour en savoir plus sur l'acquisition, se reporter à la rubrique « Autres événements – Convention d'achat relative à Peterborough Distribution ».

## **Autres demandes**

### **Ligne d'interconnexion Est-Ouest / projet d'interconnexion du lac Supérieur**

Le 15 février 2018, Hydro One a présenté à la CEO une demande d'autorisation de construire en lien avec la construction d'une ligne de transport (la « ligne d'interconnexion Est-Ouest ») dans le nord-ouest de l'Ontario (le « projet d'interconnexion du lac Supérieur »), qui faisait concurrence à une demande présentée par NextBridge en lien avec la construction de cette ligne d'interconnexion

Est-Ouest. Conformément aux directives de la CEO, le 26 juillet 2018, la SIERE a publié son analyse des répercussions d'un report de la date de mise en service pour la construction de la ligne d'interconnexion Est-Ouest. Dans son analyse, la SIERE recommandait une date de mise en service en 2020 pour l'achèvement de la ligne d'interconnexion Est-Ouest et elle ne préconisait pas un retard au-delà de 2022, en raison des risques accrus pour la fiabilité du réseau et des incertitudes liées aux coûts qui y sont associées.

En octobre 2018, la CEO a tenu une audience sur les demandes visant le projet d'interconnexion du lac Supérieur et l'expansion de postes de la ligne d'interconnexion Est-Ouest de Hydro One, ainsi que la demande visant la ligne d'interconnexion Est-Ouest de NextBridge. Le 20 décembre 2018, la CEO a approuvé la demande visant l'expansion de postes de la ligne d'interconnexion Est-Ouest de Hydro One. Cependant, en ce qui concerne l'approbation du projet d'interconnexion du lac Supérieur, la CEO a décidé d'ajouter une étape supplémentaire et a demandé à Hydro One et à NextBridge de soumettre un prix plafond final d'ici le 31 janvier 2019, en précisant que ce prix sera le facteur décisif.

Le 18 janvier 2019, BLP First Nations (« BLP ») a déposé un avis d'appel devant la Cour divisionnaire pour interjeter appel de la décision prise en décembre par la CEO. BLP affirme que la décision de la CEO contrevient à l'obligation de consultation prévue à l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*. À la même date, NextBridge a déposé un avis d'appel devant la Cour divisionnaire pour contester les éléments de la décision prise par la CEO en décembre concernant le transfert à Hydro One de l'information obtenue dans le cadre du processus d'évaluation environnementale et le recouvrement refusé d'une part des travaux de développement de NextBridge. Dans une directive datée du 30 janvier 2019, le ministre de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines a demandé à la CEO de modifier les permis de transport d'électricité de NextBridge et de donner son aval à la ligne d'interconnexion Est-Ouest, ce qui a eu pour effet de mettre fin à la soumission concurrentielle de Hydro One qui visait la construction du projet d'interconnexion du lac Supérieur. Dans sa décision rendue le 11 février 2019, la CEO a confié la construction de la ligne d'interconnexion Est-Ouest à NextBridge. Au premier trimestre de 2019, Hydro One a donc comptabilisé une perte de valeur d'environ 11 millions de dollars en lien avec les coûts précédemment capitalisés dans le cadre de ce projet.

## AUTRES ÉVÉNEMENTS

### Dispense

#### Déclaration de la propriété par la Province

Le 6 juin 2017, les autorités de réglementation des valeurs mobilières canadiennes ont accordé une dispense : i) au ministre de l'Énergie, ii) à Ontario Power Generation Inc. (« OPG ») (en son nom et au nom des fonds distincts établis tel qu'il est exigé en vertu de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire (Canada)*) et iii) aux organismes de la Couronne, aux sociétés d'État provinciales et aux autres entités provinciales (collectivement, les titulaires individuels), sous réserve de certaines conditions, laquelle dispense permet à chaque titulaire individuel de traiter distinctement les titres de Hydro One qu'il détient ou contrôle des titres de Hydro One que détiennent ou contrôlent les autres titulaires individuels, et ce, aux fins de certaines règles relatives aux offres publiques d'achat, au système d'alerte, aux déclarations d'inités et aux personnes qui ont le contrôle, ainsi qu'aux fins de certaines restrictions de placement en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières. Hydro One a aussi obtenu une dispense qui lui permet de se fier uniquement aux déclarations d'inité et aux rapports du système d'alerte déposés par les titulaires individuels pour produire la déclaration de la propriété bénéficiaire ou du contrôle des titres dans une circulaire d'information ou une notice annuelle relative aux titres dont la propriété bénéficiaire ou le contrôle relève de tout titulaire individuel, sous réserve de certaines conditions.

### PCGR des États-Unis

Le 27 mars 2018, les autorités de réglementation des valeurs mobilières de chaque province et territoire du Canada ont accordé à Hydro One une dispense lui permettant de continuer à présenter ses états financiers conformément aux PCGR des États-Unis (la « dispense »). La dispense restera en vigueur jusqu'à la première des dates suivantes : i) le 1<sup>er</sup> janvier 2024; ii) le premier jour de l'exercice de Hydro One commençant après que Hydro One cesse d'exercer des activités à tarifs réglementés; et iii) la date prescrite par l'International Accounting Standards Board pour l'adoption obligatoire d'une norme IFRS visant les entités exerçant des activités à tarifs réglementés.

### Litiges

#### Action collective

Hydro One Inc., Hydro One Networks, Hydro One Remote Communities et Norfolk Power Distribution Inc. sont les parties défenderesses dans une action collective en vertu de laquelle le représentant des demandeurs réclame jusqu'à 125 millions de dollars en dommages, alléguant des pratiques de facturation inappropriées. L'action a été introduite devant la Cour supérieure de l'Ontario le 9 septembre 2015. La requête du plaignant visant à faire certifier l'action collective a été rejetée par la Cour en novembre 2017. Le plaignant a fait appel de cette décision devant la Cour divisionnaire. L'appel a été entendu en octobre 2018 et la Cour divisionnaire l'a rejeté en décembre 2018. En janvier 2019, le plaignant a demandé l'autorisation d'interjeter appel devant la Cour d'appel de l'Ontario.

#### Litiges liés à la fusion

À ce jour, quatre actions collectives putatives ont été intentées par de prétendus actionnaires d'Avista Corporation en lien avec la fusion. La première poursuite, *Fink v. Morris, et al.*, a été déposée devant la cour de l'État de Washington et les parties défenderesses citées dans la plainte modifiée sont les administrateurs d'Avista Corporation, Hydro One, Olympus Holding Corp., Olympus Corp. et Bank of America Merrill Lynch. La poursuite allègue que les administrateurs d'Avista Corporation ont manqué à leur obligation fiduciaire en lien avec la fusion, avec l'aide de Hydro One, d'Olympus Holding Corp., d'Olympus Corp. et de Bank of America Merrill Lynch. La cour de l'État de Washington a rendu une ordonnance suspendant le litige jusqu'à la clôture de la fusion. En raison de la résiliation de la convention de fusion, l'avocat des demandeurs a indiqué de façon informelle que la poursuite serait abandonnée, mais pour l'instant, aucun document officiel n'a été présenté à cet effet devant les tribunaux. Les autres poursuites, *Jenß v. Avista Corp., et al.*, *Samuel v. Avista Corp., et al.*, et *Sharpener v. Avista Corp., et al.*, ont chacune été déposées devant la U.S. District Court d'Eastern Washington et ont cité à titre de défenderesses Avista Corporation et ses administrateurs; Sharpener a également nommé Hydro One, Olympus Holding Corp., et Olympus Corp. Les poursuites alléguent que la circulaire de sollicitation de procurations préliminaire a omis de déclarer des faits importants qui sont nécessaires pour que les déclarations qui y sont formulées ne soient pas fausses ou trompeuses. Les poursuites liées à *Jenß*, *Samuel* et *Sharpener* ont été abandonnées de façon volontaire par les plaignants et aucune contrepartie n'a été versée par les parties défenderesses.

#### Convention d'achat relative à Peterborough Distribution

Le 31 juillet 2018, Hydro One a conclu une entente visant l'acquisition auprès de la ville de Peterborough des activités et des actifs liés à la distribution de Peterborough Distribution, société de distribution d'électricité située dans le Centre-Est de l'Ontario. Hydro One versera 105 millions de dollars à la ville de Peterborough dans le cadre de cette transaction. L'acquisition est assujettie au respect des modalités de clôture habituelles et à l'approbation de la CEO et du Bureau de la concurrence. Le 12 octobre 2018, la société a soumis une demande à la CEO pour faire approuver cette acquisition. Le 14 novembre 2018, le Bureau de la concurrence a émis une lettre de non-intervention, ce qui signifie qu'il ne s'opposera pas à la réalisation de l'opération. La CEO n'a pas encore rendu sa décision.

## Convention d'achat relative à Avista Corporation

En juillet 2017, Hydro One a conclu une convention visant l'acquisition d'Avista Corporation.

La réalisation de la fusion était assujettie à l'obtention de certaines approbations réglementaires et gouvernementales, y compris l'expiration ou la levée de toute période d'attente applicable en vertu de la loi *Hart-Scott-Rodino Antitrust Improvements Act of 1976*, l'autorisation de la fusion par le *Committee on Foreign Investment in the United States*, l'approbation de la *Regulatory Commission de l'Alaska*, de la *Washington UTC*, de la *Idaho Public Utilities Commission* (la « Idaho PUC »), de l'*Oregon Public Utility Commission* (la « Oregon PUC »), de la commission de services publics de l'État du Montana, de la *United States Federal Energy Regulatory Commission* et de la *United States Federal Communications Commission*, et le respect de certaines conditions de clôture contenues dans la convention de fusion ou la renonciation à celles-ci.

Par suite de l'annonce, le 11 juillet 2018, de la démission du conseil d'administration de Hydro One et du départ à la retraite immédiat de son président et chef de la direction (se reporter à la rubrique « Administrateurs et membres de la haute direction de Hydro One » pour de plus amples renseignements), les autorités réglementaires de Washington et de l'Oregon ont prolongé jusqu'à la mi-décembre 2018 le calendrier de prise de décision concernant l'acquisition proposée d'Avista Corporation par Hydro One. De plus, la Idaho PUC a reporté son audience prévue pour le 23 juillet 2018 aux 26 et 27 novembre 2018. Le 3 janvier 2019, la Idaho PUC a refusé d'approuver la fusion. Le 5 décembre 2018, la Washington UTC a refusé d'approuver la fusion. Le 17 décembre 2018, Hydro One et Avista Corporation ont présenté à la Washington UTC une requête en révision et une requête de nouvelle audience. Le 8 janvier 2019, la Washington UTC a émis un avis de présomption de refus en vertu de la loi (en date du 7 janvier 2019) concernant la requête en révision déposée par Hydro One et Avista Corporation. Dans le même avis, la Washington UTC a également refusé la requête de nouvelle audience, celle-ci n'étant pas pertinente du fait de la présomption de refus de la requête en révision. Puisque la Washington UTC et la Idaho PUC ont refusé d'approuver la fusion, la Oregon PUC a rendu une ordonnance le 14 janvier 2019 suspendant indéfiniment le calendrier procédural de ses dossiers de fusion en cours jusqu'à ce que Hydro One et Avista Corporation confirment à la Oregon PUC qu'elles ont tenté de faire renverser les refus en interjetant appel ou en prenant d'autres mesures, ce qui donnerait à la Oregon PUC une question relevant de sa compétence sur laquelle trancher.

Le 23 janvier 2019, Hydro One et Avista Corporation ont annoncé la résiliation de la convention de fusion d'un commun accord. En raison de la résiliation de la convention de fusion, Hydro One a versé, le 24 janvier 2019, des frais de résiliation de 103 millions de dollars américains à Avista Corporation, comme le prévoyait la convention de fusion. Le 24 janvier 2019, la société a annulé les facilités de crédit d'acquisition, dont aucun montant n'avait été prélevé. Le 1<sup>er</sup> février 2019, Hydro One a conclu la facilité remboursable à vue aux fins du financement du paiement des frais de résiliation et d'autres coûts liés à la fusion. Le 8 février 2019, Hydro One a racheté les débetures convertibles et a payé aux porteurs des reçus de versement un montant de 513 millions de dollars (333 \$ par tranche de capital de 1 000 \$) plus des intérêts courus et impayés de 7 millions de dollars. Les débetures convertibles ont été remboursées au moyen des fonds en caisse. Comme la convention de fusion a été résiliée, aucun montant n'est à payer à Hydro One ou à payer par Hydro One en lien avec le contrat de change.

Les montants suivants liés à la résiliation de la convention de fusion seront constatés par la société dans ses états financiers du premier trimestre de 2019 :

- des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration d'environ 138 millions de dollars représentant les frais de résiliation de 103 millions de dollars américains;
- des charges de financement de 22 millions de dollars attribuables à la réévaluation du contrat de change à néant et au renversement des gains comptabilisés antérieurement;
- le remboursement de débetures convertibles de 513 millions de dollars et d'intérêts connexes de 7 millions de dollars;
- des charges de financement de 24 millions de dollars découlant de la décomptabilisation des frais de financement reportés liés aux débetures convertibles.

## ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION DE HYDRO ONE

### Administrateurs et membres de la haute direction

Le 11 juillet 2018, Hydro One, en son nom et au nom de sa filiale en propriété exclusive, Hydro One Inc., a annoncé la conclusion d'une entente avec la Province (la « lettre d'entente ») prévoyant le remplacement de façon ordonnée du conseil d'administration de Hydro One et de Hydro One Inc. et la retraite de Mayo Schmidt de son poste de chef de la direction, avec prise d'effet le 11 juillet 2018. Hydro One a également annoncé la nomination de Paul Dobson en qualité de président et chef de la direction par intérim de Hydro One et de Hydro One Inc. avec prise d'effet le 11 juillet 2018.

Le 14 août 2018, Hydro One a dévoilé son nouveau conseil d'administration. Six administrateurs ont été sélectionnés et recommandés par un comité des candidatures spécial composé de représentants de trois des cinq plus grands actionnaires de Hydro One, à l'exception de la Province, et quatre administrateurs ont été sélectionnés et recommandés par la Province, le principal actionnaire de Hydro One. Tous les administrateurs sont indépendants à la fois de Hydro One et de la Province, conformément à la convention de gouvernance conclue le 5 novembre 2015 entre Hydro One et la Province (la « convention de gouvernance »).

Les administrateurs de Hydro One et de Hydro One Inc. sont les mêmes, conformément aux dispositions de la convention de gouvernance.

Le 7 septembre 2018, Hydro One a annoncé la nomination de Chris Lopez en qualité de chef des finances par intérim de Hydro One et de Hydro One Inc. avec prise d'effet le 6 septembre 2018. Le 7 septembre 2018, Hydro One a annoncé la nomination de Tom Woods en qualité de président du conseil d'administration de Hydro One et de Hydro One Inc., avec prise d'effet le 6 septembre 2018. Patrick Meneley, vice-président directeur et chef de l'expansion de l'entreprise, a informé la société de son intention de quitter ses fonctions le 1<sup>er</sup> mars 2019.

## Rapport de gestion modifié

Le tableau suivant donne de l'information sur les administrateurs et membres de la haute direction actuels de Hydro One et de Hydro One Inc. en date du 31 décembre 2018. Tous les administrateurs ont été nommés pour la première fois le 14 août 2018. Chaque administrateur est élu sur une base annuelle et occupe ses fonctions pendant un an ou jusqu'à ce que son remplaçant soit élu ou nommé.

Nom, province ou État et pays de résidence	Âge	Poste ou titre	Administrateur indépendant	Poste principal	Comités
Paul Dobson Texas, États-Unis	52	Président et chef de la direction par intérim		Président et chef de la direction par intérim	
Jason Fitzsimmons Ontario, Canada	48	Chef du service à la clientèle et des affaires générales		Chef du service à la clientèle et des affaires générales	
Gregory Kiraly Arizona, États-Unis	54	Chef de l'exploitation		Chef de l'exploitation	
Chris Lopez Alberta, Canada	44	Chef des finances par intérim		Chef des finances par intérim	
Judy McKellar Ontario, Canada	62	Vice-présidente directrice, chef des ressources humaines		Vice-présidente directrice, chef des ressources humaines	
Patrick Meneley Ontario, Canada	55	Vice-président directeur et chef de l'expansion de l'entreprise		Vice-président directeur et chef de l'expansion de l'entreprise	
James Scarlett Ontario, Canada	65	Vice-président directeur et chef des affaires juridiques		Vice-président directeur et chef des affaires juridiques	
Tom Woods <sup>1</sup> Ontario, Canada	66	Administrateur et président du conseil	Oui	Administrateur	
Cherie Brant <sup>1</sup> Ontario, Canada	44	Administratrice	Oui	Associée, Dickinson Wright LLP	Comité de gouvernance; comité de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des peuples autochtones
Blair Cowper-Smith <sup>1</sup> Ontario, Canada	70	Administrateur	Oui	Administrateur	Comité de gouvernance (président); comité des ressources humaines
Anne Giardini Colombie-Britannique, Canada	59	Administratrice	Oui	Administratrice	Comité d'audit; comité de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des peuples autochtones (présidente)
David Hay Nouveau-Brunswick, Canada	63	Administrateur	Oui	Directeur général de Delgatie Incorporated	Comité d'audit; comité de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des peuples autochtones
Timothy Hodgson Ontario, Canada	58	Administrateur	Oui	Associé directeur d'Alignvest Capital Management	Comité de gouvernance; comité des ressources humaines
Jessica McDonald Colombie-Britannique, Canada	49	Administratrice	Oui	Présidente et chef de la direction par intérim de la Société canadienne des postes	Comité d'audit; comité des ressources humaines
Russel Robertson <sup>1</sup> Ontario, Canada	71	Administrateur	Oui	Administrateur	Comité d'audit; comité des ressources humaines
William Sheffield Ontario, Canada	70	Administrateur	Oui	Administrateur	Comité d'audit (président); comité de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des peuples autochtones
Melissa Sonberg Québec, Canada	58	Administratrice	Oui	Professeure auxiliaire à l'Université McGill	Comité de gouvernance; comité des ressources humaines (présidente)

<sup>1</sup> Ces administrateurs ont été nommés au conseil d'administration de Hydro One par la Province, conformément à la convention de gouvernance.

Le texte qui suit présente un aperçu de chacun des membres de la haute direction et des administrateurs de Hydro One et de Hydro One Inc., y compris une description de leur poste actuel et de leurs postes principaux au cours des cinq dernières années.

### **Paul Dobson – Président et chef de la direction par intérim**

Avec prise d'effet le 11 juillet 2018, Paul Dobson a été nommé président et chef de la direction par intérim de Hydro One. M. Dobson s'est joint à la société le 1<sup>er</sup> mars 2018 comme chef des finances et à ce titre, il était responsable des finances, de la trésorerie, des activités de contrôle, de l'audit interne, des technologies et de la réglementation. Avant de se joindre à Hydro One en 2018, M. Dobson était chef des finances de Direct Energy Ltd. (Direct Energy), située à Houston, au Texas, où il était responsable de la direction financière générale d'activités générant des produits d'exploitation d'une valeur de 15 milliards de dollars auprès de trois millions de clients au Canada et aux États-Unis. Depuis 2003, M. Dobson occupe des postes de haut dirigeant dans les secteurs des finances, de l'exploitation, des TI et du service à la clientèle au sein du groupe Centrica, société mère de Direct Energy. Avant de se joindre à Direct Energy, M. Dobson a travaillé pendant 10 ans pour la CIBC, où il exerçait des fonctions liées aux finances, à la stratégie et à l'expansion des affaires au Canada et aux États-Unis. M. Dobson jouit également d'une vaste expérience dans les fusions et acquisitions et l'intégration de sociétés acquises en Amérique du Nord et au Royaume-Uni. Il a la double citoyenneté canadienne et américaine et est titulaire d'un baccalauréat spécialisé de l'université de Waterloo et d'une maîtrise en administration des affaires de l'université de Western Ontario, ainsi que CPA et CMA.

### **Jason Fitzsimmons – Chef du service à la clientèle et des affaires générales**

Jason Fitzsimmons a été promu au poste de chef du service à la clientèle et des affaires générales en août 2018. Il est responsable du service à la clientèle, des affaires générales, du marketing et des relations avec les communautés autochtones. Cumulant plus de 25 ans d'expérience dans le secteur de l'électricité, M. Fitzsimmons est un leader reconnu qui a démontré sa capacité à opérer avec succès des transformations majeures et à établir des relations étroites avec les principales parties prenantes. Dans le cadre de ses précédentes fonctions de vice-président des relations de travail chez Hydro One, M. Fitzsimmons a joué un rôle déterminant dans l'internalisation des 400 employés du centre d'appel de la société, une initiative visant à offrir un service à la clientèle exceptionnel en tout temps. Avant de se joindre à la société en 2016, M. Fitzsimmons était le responsable en chef des négociations pour l'Association des hôpitaux de l'Ontario, en plus d'avoir occupé divers postes de direction chez OPG, notamment en tant que vice-président des ressources humaines de la division Nucléaire. Un cadre en ressources humaines agréé, il est reconnu pour sa vaste expérience en gestion des relations de travail et sa passion pour la santé et la sécurité au travail. Il est un ancien membre du conseil consultatif du Centre for Labour Management Relations de l'université Ryerson et a siégé au conseil de la Electrical Power Sector Construction Association.

### **Gregory Kiraly – Chef de l'exploitation**

Avec prise d'effet le 12 septembre 2016, Gregory Kiraly a été nommé chef de l'exploitation de Hydro One. À titre de chef de l'exploitation, M. Kiraly supervise l'intégralité de la chaîne de valeur liée au transport et à la distribution, y compris les volets planification, ingénierie, construction, exploitation, entretien et foresterie;

la fonction des Services partagés, y compris les installations, les biens immobiliers, la flotte et l'approvisionnement; et les filiales Hydro One Telecom et Hydro One Remote Communities. Avant de se joindre à Hydro One en 2016, M. Kiraly occupait le poste de premier vice-président, Transport et distribution de l'électricité chez Pacific Gas and Electric Company (PG&E) à San Francisco, qui achemine de l'énergie sécuritaire et fiable à plus de 16 millions de clients dans le nord et le centre de la Californie. Après s'être joint à PG&E en 2008, M. Kiraly a dirigé des efforts qui ont permis d'obtenir le taux de blessures chez les employés le plus faible de tous les temps, un taux de fiabilité du réseau électrique record pendant sept années consécutives et des gains de productivité et d'efficacité de plus de 500 millions de dollars. Avant de travailler chez PG&E, M. Kiraly a occupé des postes de haut dirigeant dans le secteur de la livraison d'énergie chez Commonwealth Edison (Exelon) à Chicago ainsi que des postes de dirigeant dans le secteur de la distribution du gaz et de l'électricité à la Public Service Electric & Gas Company, à Newark, au New Jersey. M. Kiraly est titulaire d'un baccalauréat en génie industriel du New Jersey Institute of Technology et d'une maîtrise en administration des affaires spécialisée en finances de l'université Seton Hall. Il est également diplômé du Advanced Management Program de l'université Harvard.

### **Chris Lopez – Chef des finances par intérim**

Avec prise d'effet le 6 septembre 2018, Chris Lopez a été nommé chef des finances par intérim de Hydro One. À ce titre, il est responsable des finances de la société (trésorerie et fiscalité incluses), de l'audit interne, des relations avec les investisseurs et des régimes de retraite. Cumulant près de 17 années d'expérience progressive dans le secteur canadien et australien des services publics, M. Lopez est entré en fonction chez Hydro One le 14 novembre 2016 à titre de vice-président principal, Finances. Avant de se joindre à Hydro One, M. Lopez était le vice-président, Planification générale et Fusions et acquisitions chez TransAlta Corporation de 2011 à 2015. Auparavant, il a été directeur de l'exploitation, Finances chez TransAlta à Calgary de 2007 à 2011 et il a occupé des postes au sein de la haute direction financière, notamment celui de contrôleur financier national pour TransAlta en Australie de 1999 à 2007. M. Lopez a travaillé comme premier comptable financier auprès de Rio Tinto Iron Ore, en Australie, de 1997 à 1999. M. Lopez a obtenu son baccalauréat en administration de l'université Edith Cowan en 1996 et son titre de comptable agréé en Australie en 1999. Il a reçu un diplôme d'études supérieures spécialisées en gouvernance et en administration de l'institut australien des administrateurs de sociétés en 2007.

### **Judy McKellar – Vice-présidente directrice, chef des ressources humaines**

Judy McKellar est vice-présidente directrice et chef des ressources humaines de Hydro One. Elle a été nommée à ce poste le 11 novembre 2016. M<sup>me</sup> McKellar a occupé divers postes aux responsabilités de plus en plus importantes à Hydro One Networks, filiale indirecte de Hydro One, au sein du service des ressources humaines tout au long de sa carrière de plus de 30 ans, et a été nommée vice-présidente, Ressources humaines, en 2010. En 2014, elle a assumé des responsabilités accrues en acceptant le poste de vice-présidente directrice, Gens et culture, santé, sécurité et environnement et en acceptant d'être le membre de la haute direction à la tête du comité des ressources humaines du conseil d'administration. M<sup>me</sup> McKellar est titulaire d'un baccalauréat ès arts du Victoria College à l'université de Toronto et a été désignée comme l'une des 100 femmes les plus influentes du Canada en 2015 par PricewaterhouseCoopers dans la catégorie « Secteur public ».

**Patrick Meneley – Vice-président directeur et chef de l’expansion de l’entreprise**

Avec prise d’effet le 1<sup>er</sup> mars 2018, Patrick Meneley a été nommé vice-président directeur et chef de l’expansion de l’entreprise de Hydro One. En cette qualité, M. Meneley est chargé de diriger la stratégie, l’innovation ainsi que les fusions et acquisitions. Avant de se joindre à Hydro One en 2018, il était vice-président directeur, Services bancaires en gros du Groupe Banque TD et vice-président du conseil et chef à l’échelle mondiale, Services bancaires aux entreprises et de placement chez Valeurs Mobilières TD. M. Meneley a passé 15 ans à diriger et à bâtir l’une des entreprises de services aux sociétés et de services bancaires d’investissement les plus importantes du Canada, ainsi qu’une franchise rentable et en croissance aux États-Unis. Il est titulaire d’une maîtrise en administration des affaires (avec distinction) de l’université de Western Ontario ainsi que d’un baccalauréat en commerce (spécialisé) de l’université de la Colombie-Britannique.

**James Scarlett – Vice-président directeur et chef des affaires juridiques**

Avec prise d’effet le 1<sup>er</sup> septembre 2016, James Scarlett a été nommé vice-président directeur et chef des affaires juridiques de Hydro One. Avant de se joindre à Hydro One, M. Scarlett était associé principal chez Torys LLP. Il s’est joint à Torys LLP en mars 2000 et a occupé plusieurs postes de direction au sein du cabinet, y compris celui de responsable du groupe Marchés des capitaux, du groupe Mines et de la stratégie de développement commercial international de Torys LLP. M. Scarlett a également été membre du comité de direction du cabinet de 2009 à 2015. Avant de se joindre à Torys LLP, M. Scarlett était associé dans un autre important cabinet d’avocats canadien. Alors qu’il était au service de ce cabinet, il a occupé des fonctions de premier plan, comme responsable du groupe Sociétés et du groupe Valeurs mobilières et a été membre du conseil d’administration. M. Scarlett a également été détaché à la Commission des valeurs mobilières de l’Ontario en 1987 et a été nommé le premier directeur, Marchés des capitaux, en 1988, poste qu’il a occupé jusqu’à son retour à la pratique privée en 1990. M. Scarlett a obtenu son diplôme en droit (J. D.) de l’Université de Toronto en 1981 et son baccalauréat en commerce de l’Université McGill en 1975. M. Scarlett détient également le titre IAS.A.

**Thomas D. Woods (représentant de la Province) – président du conseil**

Mandats d’administrateur au sein de sociétés ouvertes (sauf Hydro One et Hydro One Inc.) : Bank of America Corporation

Administrateurs siégeant ensemble au conseil d’autres sociétés ouvertes : Non

M. Woods est administrateur de sociétés. Auparavant, il a travaillé pendant 37 ans auprès de CIBC et de Wood Gundy, entreprise qui a donné naissance à Marchés mondiaux CIBC. Il a commencé sa carrière dans les services bancaires d’investissement, conseillant des sociétés réalisant des financements sur les marchés des capitaux propres et de capitaux d’emprunt ainsi que des fusions et des acquisitions, et, par la suite, il a été chef des services bancaires aux entreprises canadiennes, chef des finances et chef de la gestion du risque et il occupait le poste de vice-président du conseil jusqu’à son départ à la retraite en 2014.

M. Woods siège aux conseils d’administration de Bank of America Corporation depuis 2016 et d’Alberta Investment Management Corporation. M. Woods est également président du conseil de Providence St. Joseph’s St. Michael’s Health Care depuis 2017, et de la Fondation pour l’enfance CIBC. Il a déjà siégé aux conseils de Groupe TMX inc., de DBRS Limited, de Jarislowsky Fraser Limitée et de Covenant House (président du conseil). M. Woods est titulaire d’un baccalauréat en sciences appliquées en génie industriel de l’université de Toronto et d’une maîtrise en administration des affaires de la Harvard Business School.

**Cherie L. Brant (représentante de la Province)**

Mandats d’administratrice au sein de sociétés ouvertes (sauf Hydro One et Hydro One Inc.) : Aucun

Administrateurs siégeant ensemble au conseil d’autres sociétés ouvertes : Non

M<sup>me</sup> Brant est, depuis 2013, associée du cabinet d’avocats Dickinson Wright de Toronto, où elle pratique le droit des affaires autochtones, principalement dans le domaine de l’immobilier commercial, de l’énergie et du transport ainsi que celui du développement économique des Premières Nations. M<sup>me</sup> Brant fournit des conseils stratégiques à plusieurs Premières Nations et clients industriels souhaitant développer des projets avec les Premières Nations et comprendre les droits et les intérêts des peuples autochtones. En qualité de conseillère juridique principale, M<sup>me</sup> Brant a joué un rôle clé dans la formation de l’une des plus grandes sociétés de personnes dirigées par des Premières Nations du Canada, qui a donné lieu à l’achat d’une participation d’environ 2,4 % dans Hydro One Limited par Ontario First Nations Sovereign Wealth LP.

M<sup>me</sup> Brant est à la fois Mohawk et Ojibway des Mohawks of the Bay of Quinte et du territoire indien non cédé de Wikwemikong. En outre, elle siège au conseil de la Anishnawbe Health Foundation et est membre du conseil consultatif de recherche du Conseil canadien pour le commerce autochtone et de l’Aboriginal Energy Working Group de la Société indépendante d’exploitation du réseau d’électricité. Elle a déjà siégé aux conseils du Women’s College Hospital et de Trillium Gift of Life.

M<sup>me</sup> Brant est titulaire d’un baccalauréat en études environnementales (programme de planification urbaine et régionale) de l’université de Waterloo et d’un doctorat en droit (Juris Doctor) de l’université de Toronto. Elle est membre de l’Association du Barreau de l’Ontario et du Barreau de l’Ontario.

**Blair Cowper-Smith (représentant de la Province)**

Mandats d’administrateur au sein de sociétés ouvertes (sauf Hydro One et Hydro One Inc.) : Aucun

Administrateurs siégeant ensemble au conseil d’autres sociétés ouvertes : Non

M. Cowper-Smith est dirigeant et fondateur d’Erin Park Business Solutions, société de consultation canadienne. Auparavant, il était chef des affaires générales du Régime de retraite des employés municipaux de l’Ontario (OMERS), et a été membre de l’équipe de haute direction de 2008 à 2017, où ses responsabilités comprenaient les affaires réglementaires, les affaires juridiques et la gouvernance. Avant de se joindre à OMERS, il était associé principal chez McCarthy Tétraut S.E.N.C.R.L., s.r.l., où sa pratique était axée sur les fusions et acquisitions, les infrastructures, la gouvernance et le capital-investissement.

À titre d’administrateur, M. Cowper-Smith a rempli de nombreux mandats de consultation, y compris en matière de gouvernance, au sein de divers conseils d’administration, notamment ceux d’OMERS, de Stelco, et de Hammerson, et il est ou a été administrateur et président de comités du conseil d’administration de sociétés telles que Porter Airlines, 407 ETR, la Financial Services Regulatory Authority et la Face the Future Foundation. Jusqu’à tout récemment, il siégeait au comité des politiques publiques de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance et au comité consultatif en valeurs mobilières de la Commission des valeurs mobilières de l’Ontario. Il est cofondateur du Conseil canadien pour les partenariats public-privé, qui l’a mené à s’intéresser il y a longtemps aux politiques sur les infrastructures et à la prestation de services fondés sur des infrastructures aux Canadiens.

M. Cowper-Smith est titulaire d’un baccalauréat en droit (LLB) et d’une maîtrise en droit (LLM) de la Osgoode Hall Law School de l’université York et il détient le titre IAS.A. Il est membre du Barreau de l’Ontario.



### **Anne Giardini, O.C., O.B.C., C.R.**

Mandats d'administratrice au sein de sociétés ouvertes (sauf Hydro One et Hydro One Inc.) : Nevsun Resources Ltd.

Administrateurs siégeant ensemble au conseil d'autres sociétés ouvertes : Non

M<sup>me</sup> Giardini est administratrice de sociétés et chancelière de l'université Simon Fraser depuis 2014. Elle a travaillé pendant 20 ans auprès de Weyerhaeuser Company Limited, notamment en qualité de présidente canadienne jusqu'à son départ à la retraite en 2014. Avant son poste de présidente, elle était vice-présidente et avocate générale chez Weyerhaeuser, où elle s'occupait des affaires générales, juridiques, politiques et stratégiques. M<sup>me</sup> Giardini a déjà été chroniqueuse dans un journal et est l'auteure de deux romans.

M<sup>me</sup> Giardini siège également aux conseils d'administration de Nevsun Resources Ltd., de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, du Fonds mondial pour la nature (Canada), de la BC Achievement Foundation, de Translink et de la chambre de commerce du Grand Vancouver. Elle a déjà siégé aux conseils d'administration de Thompson Creek Metals Company, Inc. et de Weyerhaeuser Company Limited.

M<sup>me</sup> Giardini est titulaire d'un B.A. en économie de l'université Simon Fraser, d'un baccalauréat en droit de l'université de la Colombie-Britannique et d'une maîtrise en droit de l'université de Cambridge (Trinity Hall). Elle est autorisée à pratiquer le droit en Colombie-Britannique où elle est membre de la Law Society of British Columbia (et auparavant en Ontario et dans l'État de Washington). En 2016, M<sup>me</sup> Giardini a été nommée Officier de l'Ordre du Canada et en 2018, elle a été nommée membre de l'Ordre de la Colombie-Britannique.

### **David Hay**

Mandats d'administrateur au sein de sociétés ouvertes (sauf Hydro One et Hydro One Inc.) : EPCOR Utilities Inc.

Administrateurs siégeant ensemble au conseil d'autres sociétés ouvertes : Non

M. Hay est administrateur de sociétés ainsi que le directeur général de Delgatie Incorporated (2015). Auparavant, il était vice-président du conseil et directeur général de Marchés mondiaux CIBC inc., où il travaillait principalement dans le secteur de l'électricité, des entreprises de services publics et des infrastructures (2010 à 2015). De 2004 à 2010, il a été président et chef de la direction de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick et a occupé des postes supérieurs dans le secteur des services bancaires d'investissement, y compris le poste de vice-président principal et directeur chargé des fusions et acquisitions chez Merrill Lynch Canada et celui de directeur général des fusions et acquisitions européennes chez Merrill Lynch International. Au début de sa carrière, M. Hay a pratiqué le droit et a enseigné à temps partiel à l'université de Toronto et à l'Université du Nouveau-Brunswick.

M. Hay siège également aux conseils d'administration d'EPCOR, de SHAD (président), du Council of Clean and Reliable Energy et en qualité de président du comité des acquisitions de la Beaverbrook Art Gallery. Il a déjà siégé au conseil d'administration de Toronto Hydro-Electric System Limited, où il était vice-président du conseil.

M. Hay est titulaire d'un baccalauréat en droit de la Osgoode Hall Law School de l'université York et d'un baccalauréat ès arts de l'université de Toronto (Victoria College). Il détient le titre IAS.A.

### **Timothy E. Hodgson**

Mandats d'administrateur au sein de sociétés ouvertes (sauf Hydro One et Hydro One Inc.) : Alignvest Acquisition II Corporation et MEG Energy Corp

Administrateurs siégeant ensemble au conseil d'autres sociétés ouvertes : Non

M. Hodgson est associé directeur d'Alignvest Management Coproration depuis 2012. M. Hodgson est également chef de la conformité d'Alignvest Capital Management Inc. et d'Alignvest Investment Management Corporation.

M. Hodgson a été conseiller spécial de M. Mark Carney, gouverneur de la Banque du Canada, de 2010 à 2012, où il a dirigé des projets d'infrastructures de marchés de la banque visant à mettre sur pied une nouvelle chambre de compensation pour opérations de pension au Canada, à réformer les marchés canadiens des instruments dérivés de gré à gré, et à examiner les changements touchant des entreprises du marché des infrastructures systémiques importantes du Canada.

De 1990 à 2010, M. Hodgson a occupé divers postes à New York, à Londres, dans la Silicon Valley et à Toronto auprès de Goldman Sachs et a agi en qualité de chef de la direction de Goldman Sachs Canada de 2005 à 2010, où il était chargé de l'exploitation générale, des relations avec la clientèle et des questions de réglementation de la région.

M. Hodgson siège actuellement au conseil de The Public Sector Pension Investment Board (PSP Investments), de MEG Energy, d'Alignvest Acquisition II Corporation et de Next Canada. Dans le passé, M. Hodgson a été membre du conseil d'administration de The Global Risk Institute, de KGS-Alpha Capital Markets et de la Richard Ivey School of Business. M. Hodgson a également siégé au conseil de Bridgepoint Health pendant huit ans, soit jusqu'en juillet 2014.

M. Hodgson est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de la Richard Ivey School of Business de la Western University et d'un baccalauréat en commerce de l'université du Manitoba. Il est comptable professionnel agréé (CPA) et comptable agréé (CA), et détient le titre IAS.A.

### **Jessica L. McDonald**

Mandats d'administratrice au sein de sociétés ouvertes (sauf Hydro One et Hydro One Inc.) : Coeur Mining Inc. et Trevali Mining Corporation

Administrateurs siégeant ensemble au conseil d'autres sociétés ouvertes : Non

M<sup>me</sup> McDonald est présidente du conseil d'administration et présidente et chef de la direction par intérim de la Société canadienne des postes, depuis 2017. De 2014 à 2017, elle a été présidente et chef de la direction de la British Columbia Hydro & Power Authority. M<sup>me</sup> McDonald a également été vice-présidente directrice de HB Global Advisors Corp. En outre, elle a eu une pratique couronnée de succès en médiation et en négociation dans le cadre d'importants projets commerciaux et industriels. De plus, M<sup>me</sup> McDonald a occupé bon nombre de postes auprès du gouvernement de la Colombie-Britannique, y compris celui de premier haut fonctionnaire du gouvernement provincial, soit celui de vice-première ministre, secrétaire du Cabinet et chef de la fonction publique de la Colombie-Britannique de 2005 à 2009, où elle était chargée de superviser tous les aspects des activités gouvernementales.

M<sup>me</sup> McDonald siège également aux conseils d'administration de Coeur Mining Inc. et de Trevali Mining Corporation, et siège au conseil des membres de Technologies du développement durable Canada. Elle a déjà siégé aux conseils d'administration de Powertech Labs (présidente du conseil) et de Powerex Corp.

M<sup>me</sup> McDonald est titulaire d'un baccalauréat ès arts (sciences politiques) de l'université de la Colombie-Britannique. Elle détient le titre IAS.A.

### **Russel C. Robertson (représentant de la Province)**

Mandats d'administrateur au sein de sociétés ouvertes (sauf Hydro One et Hydro One Inc.) : Bausch Health Companies Inc. et Turquoise Hill Resources Ltd.

Administrateurs siégeant ensemble au conseil d'autres sociétés ouvertes : Non

M. Robertson est administrateur de sociétés et, de 2008 à 2016, il a occupé le poste de vice-président directeur et chef de la lutte contre le blanchiment d'argent

chez BMO Groupe financier. M. Robertson a occupé le poste de chef des finances chez BMO Groupe financier et celui de vice-président directeur, Intégration des entreprises, où il a supervisé l'intégration de Harris Bank et de M&I Bank en vue de créer BMO Harris Bank. Avant de se joindre à BMO, il a travaillé pendant plus de 35 ans comme comptable professionnel agréé occupant divers postes supérieurs, notamment celui de vice-président du conseil de Deloitte & Touche S.E.N.C.R.L., s.r.l. (Canada) et associé directeur canadien chez Arthur Andersen S.E.N.C.R.L., s.r.l. (Canada).

M. Robertson siège également au conseil d'administration de Bausch Health Companies Inc. depuis 2016 et agit à titre de président du comité de vérification et de gestion des risques, et il siège au conseil d'administration de Turquoise Hill Resources depuis 2012. Il a déjà siégé au conseil d'administration de Virtus Investment Partners, Inc.

M. Robertson est titulaire d'un baccalauréat ès arts spécialisé en administration des affaires de la Ivey School of Business de l'université Western Ontario. Il est un comptable professionnel agréé (FCPA, FCA) et fellow de l'Institut des comptables agréés (Ontario). Il détient le titre IAS.A.

#### William H. Sheffield

Mandats d'administrateur au sein de sociétés ouvertes (sauf Hydro One et Hydro One Inc.) : Houston Wire & Cable Company et Velan Inc.

Administrateurs siégeant ensemble au conseil d'autres sociétés ouvertes : Non

M. Sheffield est administrateur de sociétés. Il est l'ancien chef de la direction de Sappi Fine Papers, dont le siège social est situé en Afrique du Sud. Auparavant, il a occupé des postes supérieurs au sein d'Abitibi-Consolidated, Inc. et d'Abitibi-Price, Inc. Il a commencé sa carrière dans le secteur de l'acier et a occupé le poste de directeur général, Génie industriel et activités de laminage à froid chez Stelco Inc.

M. Sheffield siège au conseil d'administration de Houston Wire & Cable Company depuis 2006, dont il est le président du conseil. M. Sheffield siège également aux conseils d'administration de Velan, Inc., de Burnbrae Farms Ltd., de Longview Aviation Capital, de Family Enterprise Xchange et de 4iii Innovations Inc.. Il a déjà siégé aux conseils d'administration de la Société canadienne des postes, d'Ontario Power Generation, des Distilleries Corby, du Groupe Royal Technologies et de SHAD.

M. Sheffield est titulaire d'un baccalauréat en sciences (chimie) de l'Université Carleton et d'une maîtrise en administration des affaires de l'université McMaster. Il détient également le titre IAS.A., et en 2015, il a reçu le titre de Fellow de la National Association of Corporate Directors des États-Unis. Il a également suivi le Family Enterprise Advisors Program (FEA) de l'université de la Colombie-Britannique.

#### Melissa Sonberg

Mandats d'administratrice au sein de sociétés ouvertes (sauf Hydro One et Hydro One Inc.) : Exchange Income Corporation

Administrateurs siégeant ensemble au conseil d'autres sociétés ouvertes : Non

M<sup>me</sup> Sonberg est administratrice de sociétés ainsi que professeure auxiliaire et dirigeante en résidence à la Faculté de gestion Desautel de l'Université McGill depuis 2014. Elle a commencé sa carrière dans le secteur des soins de santé avant de se joindre à Air Canada, où elle a occupé des postes de direction dans une variété de fonctions axées sur la clientèle, les activités et l'entreprise. M<sup>me</sup> Sonberg a fait partie de l'équipe de direction qui a fondé Aéroplan, qui fait maintenant partie d'AIMIA. Entre 2001 et 2013, elle a occupé le poste de vice-présidente principale, Ressources humaines et affaires générales et celui de vice-présidente principale, Marques mondiales, communications et affaires externes chez AIMIA.

M<sup>me</sup> Sonberg siège également aux conseils d'administration d'Exchange Income Corporation, de MD Financial Holdings, Inc., de l'Association canadienne des professionnels de la vente, du Groupe Touchette, de Women in Capital Markets et d'Equitas – Centre international d'éducation aux droits humains. Elle a déjà siégé aux conseils d'administration de Rideau, Inc., de VIA Rail Canada, de l'Université d'Ottawa, du Conseil consultatif international et du Centre de santé de l'Université McGill.

M<sup>me</sup> Sonberg est titulaire d'un baccalauréat en sciences (psychologie) de l'Université McGill et d'une maîtrise en administration de la santé de l'Université d'Ottawa. Elle est une conseillère en ressources humaines agréée et détient le titre IAS.A.

#### Renseignements concernant certains administrateurs et membres de la haute direction

Au 31 décembre 2018, les administrateurs et les membres de la haute direction de Hydro One et de ses filiales étaient propriétaires véritables, directement ou indirectement, en tant que groupe, de 15 905 actions ordinaires, ce qui représentait environ 0,003 % des actions ordinaires en circulation, ou exerçaient une emprise sur une telle proportion de ces titres.

Au 31 décembre 2018, environ 36,4 % des postes de direction (échelon équivalent ou supérieur à celui de vice-président) (soit 12 sur 33) à l'échelle de Hydro One et de ses principales filiales, y compris 1 poste de la haute direction sur 5, étaient occupés par des femmes.

#### Interdictions d'opérations et faillites

Sous réserve de ce qui est indiqué ci-dessous :

- aucun des administrateurs ou des membres de la haute direction de Hydro One ou de Hydro One Inc., ni aucun actionnaire détenant un nombre suffisant d'actions pour influencer de manière importante sur le contrôle de Hydro One ou de Hydro One Inc., n'est ni n'a été au cours des 10 dernières années administrateur ou membre de la haute direction d'une société qui, pendant qu'il exerçait ces fonctions ou au cours de l'année suivant la date à laquelle il a cessé d'exercer ces fonctions, a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux ou pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ni n'a vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite nommé pour détenir ses biens;
- aucun des administrateurs ou des membres de la haute direction de Hydro One ou de Hydro One Inc. n'est ni n'a été au cours des 10 dernières années administrateur, chef de la direction ou chef des finances d'une société qui a fait l'objet d'une ordonnance (y compris une ordonnance d'interdiction d'opérations, une ordonnance assimilable à une interdiction d'opérations ou une ordonnance qui refuse le droit de se prévaloir d'une dispense prévue par la législation en valeurs mobilières) prononcée pendant qu'il exerçait ces fonctions ou par suite d'un événement survenu pendant qu'il exerçait ces fonctions, dans chaque cas, d'une durée de plus de 30 jours consécutifs;
- aucun des administrateurs ou des membres de la haute direction de Hydro One ou de Hydro One Inc. ni aucun actionnaire détenant un nombre suffisant d'actions pour influencer de manière importante sur le contrôle de Hydro One ou de Hydro One Inc. n'a, au cours des 10 dernières années, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux ou pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ni n'a vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite nommé pour détenir ses biens.

Blair Cowper-Smith a siégé au conseil d'administration de Golfsmith International Holdings GP Inc. et de Golf Town Canada Inc. (« Golf Town ») entre 2016 et 2018. Le 14 septembre 2016, la cour a accepté la demande de mise sous la protection de la LACC de Golf Town. Golf Town s'est dégagée de cette protection après sa vente à Fairfax Financial Holdings Limited et CI Investments Inc. en octobre 2016.

### Amendes ou sanctions

Aucun des administrateurs ou des membres de la haute direction de Hydro One ou de Hydro One Inc. ni aucun actionnaire détenant un nombre suffisant d'actions pour influencer de manière importante sur le contrôle de Hydro One ou de Hydro One Inc. ne s'est vu imposer des amendes ou des sanctions par un tribunal en vertu des lois sur les valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières ni n'a conclu d'entente de règlement avec une telle autorité ou ne s'est vu imposer par un tribunal ou un organisme de réglementation des amendes ou des sanctions qui seraient considérées comme importantes pour un investisseur raisonnable qui prend une décision en matière de placement.

### Conflits d'intérêts

À la connaissance de Hydro One et de Hydro One Inc., il n'y a aucun conflit d'intérêts existant ou éventuel entre Hydro One ou l'une ou l'autre de ses filiales et les administrateurs ou les membres de la haute direction de Hydro One ou de l'une ou l'autre de ses filiales attribuable à leurs intérêts commerciaux externes à la date des présentes. Certains administrateurs et membres de la haute direction sont administrateurs et membres de la haute direction d'autres sociétés ouvertes. Par conséquent, d'éventuels conflits d'intérêts pourraient influencer sur la manière dont ces personnes évaluent les acquisitions éventuelles ou sur la façon dont ils agissent de manière générale pour le compte de Hydro One ou de Hydro One Inc. Les conflits qui surgissent sont gérés en appliquant une série de mesures, y compris une déclaration du conflit, la non-participation à des réunions ou à certaines parties des réunions, et la création de documents distincts destinés aux administrateurs concernés.

### Membres de la direction et autres personnes intéressés dans des opérations importantes

Aucun des administrateurs ou des membres de la haute direction de Hydro One et de ses filiales, ni aucune des personnes qui ont des liens avec les personnes précitées ni aucun des membres de leur groupe respectif n'a, directement ou indirectement, d'intérêt important dans une opération conclue au cours des trois exercices ayant précédé la date des présentes qui a eu une incidence importante sur Hydro One ou Hydro One Inc. ou dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle ait un tel effet.

Le tableau suivant résume la participation aux comités et le statut d'indépendance des membres du conseil :

Administrateur	Comités				Indépendance	
	Comité d'audit	Comité de gouvernance	Comité des ressources humaines	Comité de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des peuples autochtones	Indépendant de Hydro One	Indépendant de la Province
Cherie Brant		v		v	v	v
Blair Cowper-Smith		v	v		v	v
Anne Giardini	v			v	v	v
David Hay	v			v	v	v
Timothy Hodgson		v	v		v	v
Jessica McDonald	v		v		v	v
Russel Robertson	v		v		v	v
William Sheffield	v			v	v	v
Melissa Sonberg		v	v		v	v
Tom Woods					v	v

### Prêts aux administrateurs et aux membres de la haute direction

Aucun des administrateurs, des membres de la haute direction, des employés, des anciens administrateurs, des anciens membres de la haute direction ou des anciens employés ni aucune personne qui a des liens avec l'un ou l'autre des administrateurs ou des membres de la haute direction de Hydro One ou de l'une ou l'autre de ses filiales n'a été endetté envers Hydro One ou l'une ou l'autre de ses filiales, à l'exception de prêts de caractère courant, ni n'a contracté une dette faisant l'objet d'un cautionnement, d'une convention de soutien, d'une lettre de crédit ou d'un autre arrangement ou d'une autre entente similaire offert par Hydro One ou l'une ou l'autre de ses filiales.

### Indépendance

Le conseil d'administration de Hydro One et de Hydro One Inc. est actuellement formé de 10 administrateurs, lesquels sont tous indépendants de Hydro One et de Hydro One Inc. et indépendants de la Province au sens de la convention de gouvernance.

Pour les besoins de Hydro One, un administrateur indépendant est un administrateur qui est indépendant de Hydro One et indépendant de la Province. Les administrateurs seront indépendants de Hydro One s'ils sont indépendants au sens de la législation en valeurs mobilières canadienne régissant la communication des pratiques de gouvernance et des exigences des bourses imposant un nombre ou un pourcentage d'administrateurs indépendants. Au sens des lois sur les valeurs mobilières du Canada, l'administrateur qui est « indépendant » n'a pas de relation directe ou indirecte, soit une relation dont le conseil d'administration pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle nuise à l'indépendance du jugement d'un administrateur, certaines relations stipulées étant réputées ne pas être indépendantes. Un administrateur sera « indépendant de la Province » s'il est indépendant de Hydro One en vertu de la législation en valeurs mobilières ontarienne régissant la communication des pratiques de gouvernance, si la Province et certaines entités provinciales déterminées sont traitées comme la société mère de Hydro One aux termes de cette définition, mais à l'exclusion des administrateurs actuels dont la relation a pris fin avant le 31 août 2015. La convention de gouvernance exige que tous les administrateurs, à l'exception du chef de la direction, soient indépendants à la fois de Hydro One et de la Province. Le président du conseil de Hydro One est indépendant à la fois de Hydro One et de la Province.

## Politique en matière de diversité

Le conseil a adopté une politique en matière de diversité au sein du conseil qui formalise l'engagement de la société à l'égard de la diversité et son désir de maintenir un conseil composé d'administrateurs talentueux et dévoués dont les compétences, l'expérience, les connaissances et les antécédents reflètent la nature

diversifiée du contexte commercial dans lequel elle exerce ses activités, y compris un nombre approprié d'administratrices. Le conseil aspire à ce que chaque genre constitue au moins 40 % de sa composition. À l'heure actuelle, le conseil compte quatre administratrices (40 %).

## Présence des administrateurs aux réunions

On s'attend à ce que les administrateurs assistent aux réunions du conseil, aux réunions des comités auxquels ils siègent et à l'assemblée annuelle des actionnaires.

## Nombre de réunions du conseil et des comités (du 13 août 2018 au 31 décembre 2018)<sup>1</sup> :

	Réunions ordinaires	Réunions extraordinaires	Séances à huis clos
Conseil	2	11	13
Comité d'audit	1	4	5
Comité de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des peuples autochtones	1	–	1
Comité des ressources humaines	2	3	5
Comité de gouvernance	1	3	4

<sup>1</sup> Tous les administrateurs actuels de Hydro One ont été nommés le 13 août 2018. Les administrateurs de Hydro One sont également administrateurs de Hydro One Inc. et les deux conseils et les comités de chacun d'entre eux tiennent des réunions conjointes.

## Comité d'audit

Le comité d'audit doit être composé d'au moins trois administrateurs qui, de l'avis de Hydro One, sont « indépendants » (au sens de toutes les lois sur les valeurs mobilières canadiennes et des règles des bourses applicables et de la convention de gouvernance) et possèdent des « compétences financières » (au sens des autres exigences ou lignes directrices relatives au comité d'audit prévues par les lois sur les valeurs mobilières ou les règles des bourses applicables, notamment le Règlement 52-110 sur le comité d'audit). Au moins un membre du comité d'audit répondra à la définition d'« expert financier du comité d'audit » (selon le sens attribué à l'expression *audit committee financial expert* dans les règles applicables de la Securities and Exchange Commission des États-Unis). Le comité d'audit est composé de William Sheffield (président), Anne Giardini, David Hay, Jessica McDonald et Russel Robertson. Chacun des membres du comité d'audit est indépendant, possède des compétences financières et comprend les principes comptables utilisés pour dresser les états financiers de Hydro One et possède une expérience variée quant à l'application générale de ces principes comptables, ainsi qu'une compréhension des contrôles internes et des procédures nécessaires à la communication de l'information financière. Russel Robertson et David Hay répondent chacun à la définition d'expert financier du comité d'audit.

Veuillez consulter les notices biographiques des membres de notre comité d'audit à la rubrique « Administrateurs et membres de la haute direction » ci-dessus pour en savoir plus sur leurs autres compétences et expériences inestimables.

## Comité des ressources humaines

L'équipe de direction de Hydro One, le comité des ressources humaines et les conseillers en rémunération de la société jouent tous un rôle essentiel dans l'établissement de la rémunération des administrateurs et des membres de la haute direction de la société et dans la gestion des risques liés à la rémunération pour le compte du conseil d'administration de Hydro One. Le comité des ressources humaines est chargé d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance à l'égard de l'intéressement et du maintien en poste des membres clés de la direction principale.

Tous les membres du comité des ressources humaines sont indépendants. Le comité des ressources humaines est composé de Melissa Sonberg (présidente), Blair Cowper-Smith, Timothy Hodgson, Jessica McDonald et Russel Robertson. Tous les membres du comité des ressources humaines ont acquis l'expérience pertinente suivante dans le domaine des ressources humaines et de la rémunération pour avoir

été membres de la haute direction (ou l'équivalent) d'une grande entreprise ou avoir déjà siégé au comité de rémunération d'une société cotée en bourse ou autrement :

- expérience dans le domaine des ressources humaines (expérience des programmes d'avantages sociaux, de retraite et de rémunération [surtout la rémunération de membres de la haute direction]);
- expérience dans le domaine de la gestion des risques (connaissance des contrôles de risques internes des évaluations des risques et de la présentation des risques liés à la rémunération des membres de la haute direction, et expérience dans le domaine);
- expérience comme haut dirigeant (expérience comme membre de la haute direction ou dirigeant d'une société ouverte ou d'une grande entreprise).

Veuillez consulter les notices biographiques des membres de notre comité des ressources humaines à la rubrique « Administrateurs et membres de la haute direction » ci-dessus pour en savoir plus sur leurs autres compétences et expériences inestimables.

## Comité de sélection du chef de la direction

Le conseil a également mis sur pied un comité spécial de sélection du chef de la direction chargé de déterminer et de choisir un président et chef de la direction.

## Politiques et pratiques en matière de rémunération

Sauf indication contraire dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de Hydro One datée du 19 mars 2018 préparée relativement à l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 15 mai 2018, ou dans le texte qui suit, aucun changement important n'a été apporté depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 aux politiques et pratiques en matière de rémunération adoptées par le conseil d'administration de Hydro One ou de Hydro One Inc. visant à établir la rémunération des administrateurs et dirigeants de Hydro One ou de Hydro One Inc.

## Modification de la rémunération des administrateurs et du chef de la direction de Hydro One

Comme il a été divulgué plus haut à la section « Administrateurs et membres de la haute direction », le 11 juillet 2018, Hydro One, en son nom et au nom de Hydro One Inc., a annoncé la conclusion d'une lettre d'entente prévoyant le remplacement de façon ordonnée du conseil d'administration de Hydro One et de Hydro One Inc. et la retraite de Mayo Schmidt de son poste de chef de la direction avec prise

d'effet le 11 juillet 2018. Conformément à la lettre d'entente, Hydro One a accepté de consulter la Province à l'égard des questions futures en matière de rémunération de la haute direction. De plus, l'ancien conseil de Hydro One et de Hydro One Inc. a offert et accepté de réduire immédiatement la rémunération de ses membres pour la ramener aux niveaux prévus par la politique sur la rémunération des membres du conseil d'administration qui s'appliquait avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018. L'ancien conseil de Hydro One et de Hydro One Inc. a également offert et accepté de renoncer à toute compensation pour ses services après le 30 juin 2018.

Dans le cadre du départ à la retraite de M. Schmidt, ce dernier a reçu des montants conformément aux politiques de retraite de Hydro One applicables à ses attributions en actions en cours et à son contrat d'emploi, comme divulgué, et il n'a pas eu droit à une indemnité de départ. M. Schmidt a touché un paiement forfaitaire de 0,4 million de dollars au lieu de tous les avantages postérieurs au départ à la retraite et indemnités.

### Loi portant sur les priorités urgentes (anciennement, le projet de loi 2)

En juillet 2018, la Province a déposé la *Loi de 2018 portant sur les priorités urgentes* (la « Loi sur les priorités urgentes ») qui modifie la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « Loi sur la CEO ») et introduit la *Loi sur la responsabilisation de Hydro One* (la « Loi sur la responsabilisation »). La Loi sur la responsabilisation est entrée en vigueur en août 2018. La Loi sur la responsabilisation exige que le conseil d'administration établisse un nouveau cadre de rémunération pour le conseil d'administration, le chef de la direction et d'autres dirigeants, en consultation avec la Province et les cinq autres principaux actionnaires de Hydro One Limited (ce cadre doit comprendre des politiques régissant les indemnités de cessation d'emploi et les autres droits liés à toute cessation d'emploi). Le nouveau cadre de rémunération n'entre en vigueur qu'une fois approuvé par le Conseil de gestion du Cabinet de la Province. Par ailleurs, le Conseil de gestion du Cabinet de la Province a le pouvoir d'émettre des directives régissant la rémunération des administrateurs et de certains dirigeants de Hydro One et de ses filiales (à l'exclusion des filiales constituées à l'extérieur du Canada). En février 2019, le conseil d'administration a publié un cadre de rémunération révisé qui satisfait aux exigences de la Loi sur les priorités urgentes. La Loi sur la responsabilisation exige également que Hydro One divulgue chaque année au public la rémunération versée à certains dirigeants. La Loi sur la responsabilisation pourrait avoir une incidence négative sur la capacité de Hydro One et de Hydro One Inc. à continuer d'attirer et de retenir des hauts dirigeants.

Une modification apportée à la Loi sur la CEO interdit à la CEO d'inclure toute somme au titre de la rémunération versée au chef de la direction et aux cadres supérieurs lorsqu'elle approuve ou fixe les tarifs de Hydro One ou de l'une de ses filiales. L'incidence de cette modification devrait limiter la capacité de Hydro One de recouvrer certains montants versés au titre de la rémunération des dirigeants au moyen de mécanismes de tarifs distincts, laquelle rémunération devrait entraîner une baisse du bénéfice net de Hydro One pouvant aller jusqu'à 14 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, et elle est tributaire de la détermination définitive de la CEO. La baisse pourrait être considérablement moins élevée, selon la détermination que fera la CEO des membres de la haute direction dont la rémunération doit être exclue. La Loi sur les priorités urgentes prévoit expressément que certaines causes d'action et procédures ne sont pas disponibles ou seront interdites contre la Province, Hydro One ou l'une de ses filiales, ou l'un de ses dirigeants, administrateurs, employés ou mandataires actuels ou anciens en ce qui a trait à la Loi sur la responsabilisation, à la participation de la Province en matière de rémunération ou à d'autres aspects de la gouvernance d'entreprise de Hydro One ou l'une de ses filiales ou à toute fausse déclaration alléguée dans tout prospectus, document ou autre déclaration publique relativement à la participation de la Province en matière de rémunération relativement à Hydro One ou l'une de ses filiales.

### Province de l'Ontario

Nonobstant la convention de gouvernance, et à la lumière des mesures prises par la Province à la suite des élections provinciales de juin 2018, y compris l'adoption de la Loi sur les priorités urgentes, la Province peut choisir de prendre d'autres décisions visant Hydro One qui pourraient nuire aux intérêts des diverses parties prenantes de Hydro One.

### MAIN-D'ŒUVRE DE HYDRO ONE

Hydro One a une main-d'œuvre qualifiée et souple comptant près de 5 700 employés réguliers et 2 200 employés non réguliers à l'échelle de la province, formée de gens de métier, d'ingénieurs, de professionnels, de directeurs et de cadres supérieurs. Aux employés réguliers de Hydro One s'ajoutent des travailleurs recrutés principalement parmi une vaste main-d'œuvre externe disponible aux termes d'ententes conclues avec les syndicats de la société représentant divers travailleurs, parfois appelés des « bureaux de placement syndical », et aussi des employés contractuels. Les bureaux de placement syndical offrent à Hydro One la possibilité de recourir en toute souplesse à des travailleurs très bien formés possédant les compétences appropriées pouvant répondre à ses besoins saisonniers ou aux besoins particuliers d'un projet donné.

Le tableau qui suit présente le nombre d'employés de Hydro One au 31 décembre 2018 :

	Employés réguliers	Employés non réguliers	Total
Power Workers' Union (« PWU ») <sup>1</sup>	3 583	856	4 439
Society of United Professionals (la « Society »)	1 458	36	1 494
Canadian Union of Skilled Workers (« CUSW ») et syndicats du secteur de la construction <sup>2</sup>	—	1 277	1 277
Nombre total d'employés représentés par des syndicats	5 041	2 169	7 210
Membres de la direction et employés non représentés	667	22	689
Nombre total d'employés <sup>3</sup>	5 708	2 191	7 899

1 Y compris 715 employés non réguliers issus des « bureaux de placement syndical » couverts par la convention du PWU.

2 Les syndicats du secteur de la construction ont des conventions collectives avec l'Electrical Power Systems Construction Association (l'« EPSCA »).

3 En 2018, Hydro One comptait en moyenne environ 8 600 employés, dont près de 5 650 employés réguliers et 2 950 employés non réguliers.

### Conventions collectives

Le 1<sup>er</sup> mars 2018, Hydro One a internalisé ses activités de service à la clientèle, qui étaient imparties depuis 2002 à Inergi LP et à Vertex Customer Management (Canada) Limited. L'internalisation a été facilitée par les conventions de travail conclues en 2017 avec le PWU et la Society (anciennement la Society of Energy Professionals).

L'ancienne convention collective avec le PWU est venue à échéance le 31 mars 2018. Le 26 mars 2018, Hydro One et le PWU ont conclu une entente de principe et le 27 juin 2018, l'entente a été ratifiée par le PWU. L'entente d'une durée de deux ans vient à échéance le 31 mars 2020.

## Rémunération à base d'actions

En 2018 et en 2017, la société a accordé des attributions aux termes de son RILT, lesquelles sont constituées de droits à la valeur d'actions liées au rendement (« DVALR »), de droits à la valeur d'actions assujetties à des restrictions (« DVAAR ») et d'options sur actions, qui sont tous réglés en instruments de capitaux propres. Aux 31 décembre 2018 et 2017, les attributions aux termes de son régime incitatif à long terme se détaillaient comme suit :

31 décembre (nombre de parts)	2018	2017
DVLAR	605 180	429 980
DVAAR	442 470	393 430
Options sur actions	949 910	—

## MESURES NON CONFORMES AUX PCGR

### FPAE

Les FPAE s'entendent des rentrées nettes liées aux activités d'exploitation après les ajustements servant à rendre compte : i) des variations des soldes hors trésorerie liées aux activités d'exploitation, ii) des dividendes payés sur les actions privilégiées et iii) de la distribution à la participation sans contrôle. La direction estime que les FPAE sont utiles à titre de mesures complémentaires des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de la société, car ils excluent les fluctuations temporelles du fonds de roulement d'exploitation hors trésorerie et des flux de trésorerie non attribuables aux actionnaires ordinaires. C'est pourquoi ils constituent une mesure uniforme de la performance des actifs de la société en matière de production de trésorerie.

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2018	2017
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation	1 575	1 716
Variations des soldes hors trésorerie liées à l'exploitation	23	(113)
Dividendes sur les actions privilégiées	(18)	(18)
Distributions à la participation sans contrôle	(8)	(6)
FPAE	1 572	1 579

### Résultat net ajusté et résultat par action ordinaire ajusté

Le résultat de base et dilué par action ordinaire ajusté indiqué dans le tableau qui suit a été établi par la direction à titre d'information supplémentaire et exclut du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires les coûts et le bénéfice lié à l'acquisition d'Avista Corporation, ainsi que les incidences liées à la décision de la CEO relativement aux actifs d'impôts différés sur les entreprises de distribution et de transport de Hydro One Networks. Le résultat par action ordinaire ajusté est utilisé en interne par la direction pour évaluer la performance de la société. Cette donnée est jugée utile, car elle exclut l'incidence des coûts liés aux acquisitions et des gains ou pertes sur le contrat de change, ainsi que les incidences liées à la décision de la CEO relativement aux actifs d'impôts différés sur les entreprises de distribution et de transport de Hydro One Networks. Elle fournit donc aux utilisateurs une base de comparaison pour évaluer les activités courantes de la société par rapport à l'exercice précédent.

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars, sauf les nombres d'actions et le résultat par action ordinaire)	2018	2017
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	(89)	658
Incidences liées à l'acquisition d'Avista Corporation :		
Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration – Coûts liés à Avista Corporation (avant impôts)	11	20
Charges de financement – Coûts liés à Avista Corporation (avant impôts)	58	22
Charges de financement – Perte (gain) sur un contrat de change (avant impôts)	(25)	3
Incidence fiscale	(15)	(9)
Incidences liées à Avista Corporation (après impôts)	29	36
Incidences liées à la décision de la CEO relativement aux actifs d'impôts différés sur les entreprises de distribution et de transport de Hydro One Networks		
Annulation de produits	68	—
Charge d'impôts différés	799	—
Incidences liées à la décision de la CEO relativement aux actifs d'impôts différés sur les entreprises de distribution et de transport de Hydro One Networks (après impôts)	867	—
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires	807	694
Nombre moyen pondéré d'actions		
De base	595 756 470	595 287 586
Effet des régimes de rémunération à base d'actions dilutifs	2 147 473	2 234 665
Dilué	597 903 943	597 522 251
Résultat par action ordinaire ajusté		
De base	1,35 \$	1,17 \$
Dilué	1,35 \$	1,16 \$

### Produits, déduction faite des achats d'électricité

Les produits, déduction faite des achats d'électricité correspondent aux produits moins les achats d'électricité. La direction estime que les produits, déduction faite des achats d'électricité sont une mesure utile des produits nets du secteur de la distribution, puisque les achats d'électricité sont entièrement compensés par les produits.

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2018	2017
Produits	6 150	5 990
Moins : Achats d'électricité	2 899	2 875
<b>Produits, déduction faite des achats d'électricité</b>	<b>3 251</b>	<b>3 115</b>

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2018	2017
Produits tirés de la distribution	4 422	4 366
Moins : Achats d'électricité	2 899	2 875
<b>Produits tirés de la distribution, déduction faite des achats d'électricité</b>	<b>1 523</b>	<b>1 491</b>

Les FPAAE, le résultat de base et dilué par action ordinaire ajusté, le bénéfice net ajusté, les produits, déduction faite des achats d'électricité et les produits tirés de la distribution, déduction faite des achats d'électricité ne sont pas des mesures reconnues par les PCGR des États-Unis, qui n'en prescrivent pas de signification normalisée. Il est par conséquent improbable qu'ils soient directement comparables à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Ils ne doivent pas être pris isolément ni se substituer à d'autres mesures d'analyse de l'information financière de la société présentée conformément aux PCGR des États-Unis.

### OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Province est un actionnaire de Hydro One, détenant une participation d'environ 47,4 % au 31 décembre 2018. La SIERE, OPG, la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (la « SFIEO ») et la CEO sont apparentées à Hydro One puisque la Province les contrôle ou exerce une influence notable sur celles-ci. Un résumé des opérations entre apparentés qui ont eu lieu au cours des exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017 est fourni ci-après :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)		2018	2017
Apparenté	Opération		
<b>Province</b>	Versement de dividendes	275	301
<b>SIERE</b>	Achats d'électricité	1 636	1 583
	Produits tirés des services de transport	1 615	1 521
	Montants liés aux remises sur les frais d'électricité	477	357
	Produits tirés de la distribution liés à la protection des tarifs ruraux	239	247
	Produits tirés de la distribution liés à l'approvisionnement en électricité de collectivités dans les régions éloignées du Nord	35	32
	Financement reçu relativement aux programmes de CGD	62	59
<b>OPG</b>	Achats d'électricité	10	9
	Produits tirés de la prestation de services et de l'approvisionnement en électricité	9	8
	Coûts au titre de l'achat de services	—	1
<b>SFIEO</b>	Achats d'électricité visés par des contrats d'électricité administrés par la SFIEO	2	2
<b>CEO</b>	Frais liés à la CEO	8	8

### GESTION DES RISQUES ET FACTEURS DE RISQUE

#### Risques liés aux activités de Hydro One

##### Risques liés à la réglementation et risques liés aux produits d'exploitation de Hydro One

###### Risques liés à l'obtention d'ordonnances tarifaires

La société est exposée au risque que la CEO n'approuve pas les besoins en matière de produits de transport et de distribution que la société demandera dans ses requêtes en révision de tarifs en cours ou futures. Les requêtes en révision de tarifs indiquant des besoins en matière de produits sont assujetties au processus d'examen de la CEO, processus qui fait habituellement appel à la participation d'intervenants et à un processus d'audiences publiques. Rien ne garantit que les décisions ou les ordonnances tarifaires que la CEO prendra ou rendra à la suite de ce processus permettront à Hydro One de récupérer la totalité des coûts qu'elle

aura effectivement engagés, les coûts d'emprunt et les impôts sur le bénéfice, ou de réaliser un certain rendement sur ses capitaux propres. Si Hydro One ne parvient pas à obtenir des ordonnances tarifaires acceptables ou des rendements des capitaux propres approuvés appropriés ou à récupérer tous les coûts qu'elle aura effectivement engagés, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses entreprises de transport ou de distribution, la mesure dans laquelle et le moment auquel elle pourra engager des dépenses en immobilisations, les notes accordées par les agences de notation, l'émission de titres de créance à long terme et leur coût et d'autres questions, ce qui, du coup, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société. En outre, rien ne garantit que la société obtiendra les décisions requises de ses organismes de réglementation en temps opportun et, par conséquent, elle pourrait devoir engager des coûts avant de connaître ses besoins en matière de produits approuvés et les flux de trésorerie pourraient être affectés.

### *Risques liés aux différences entre les résultats réels et les résultats prévus*

La société pourra récupérer les coûts qu'elle aura effectivement engagés pour fournir ses services et pourra réaliser le rendement des capitaux propres autorisé dans la mesure où elle peut obtenir les résultats prévus qui ont été établis et approuvés lors du processus d'établissement des tarifs. Les coûts réels pourraient dépasser les coûts prévus approuvés si, par exemple, la société engageait des frais d'exploitation, d'entretien, d'administration, d'immobilisations et de financement supérieurs à ceux qui sont inclus dans le calcul des besoins en matière de produits approuvés de la société. Si la société était incapable d'obtenir des décisions tarifaires acceptables ou de récupérer les coûts effectivement engagés en sus des coûts prévus, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

De plus, la CEO approuve les tarifs de transport et de distribution de la société d'après les niveaux projetés de charge et de consommation d'électricité, entre autres facteurs. Si la charge ou la consommation réelle se révélait considérablement inférieure aux niveaux projetés, les produits d'exploitation et le bénéfice net de la société relativement à l'une ou l'autre de ces entreprises, ou aux deux, pourraient subir d'importants contrecoups. De plus, les besoins en matière de produits de la société pour ces entreprises sont notamment fondés sur des hypothèses de coûts qui pourraient ne pas se concrétiser. Rien ne garantit que la CEO autorisera des hausses tarifaires suffisantes pour neutraliser l'incidence financière défavorable de changements non prévus de la demande d'électricité ou des coûts de la société.

La société est assujettie au risque de perte de revenus en raison d'autres facteurs, comme les tendances économiques et les conditions météorologiques qui influent sur la demande en électricité. Les résultats d'exploitation globaux de la société pourraient fluctuer considérablement d'une saison et d'un exercice à l'autre en raison de ces tendances et conditions météorologiques. Par exemple, un été plus frais que prévu ou un hiver plus chaud que prévu pourrait réduire la demande d'électricité en deçà des prévisions faites par la société, ce qui pourrait faire diminuer les produits d'exploitation de la société par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. La charge de la société pourrait aussi subir les contrecoups des programmes de CGD qui sont menés à bien dont les résultats dépassent les prévisions attendues.

### *Risques liés au traitement réglementaire des actifs d'impôts différés*

En raison du passage du régime de paiements tenant lieu d'impôts au régime fiscal fédéral en lien avec le PAPE de la société, Hydro One a constaté des actifs d'impôts différés additionnels en raison de la réévaluation de l'assiette fiscale de ses immobilisations à leur juste valeur marchande et de la comptabilisation des dépenses en immobilisations admissibles. Au moment du PAPE, la société avait déterminé que les économies fiscales découlant des actifs d'impôts différés additionnels bénéficieraient aux actionnaires de Hydro One Limited. La décision (la « décision initiale ») de la CEO datée du 28 septembre 2017 (se reporter à la sous-rubrique « Réglementation – Demandes relatives aux tarifs d'électricité – Hydro One Networks – Transport » plus haut) a modifié l'affectation des économies fiscales découlant des actifs d'impôts différés additionnels de Hydro One et prescrivent qu'une tranche des économies fiscales devrait être partagée avec les contribuables. En octobre 2017, la société a déposé une requête en révision et en modification de la décision initiale (la « requête ») et a interjeté appel auprès de la Cour divisionnaire de l'Ontario (l'« appel »), lequel a été suspendu en attendant le résultat de la requête. Dans les deux cas, la société était d'avis que la CEO avait commis des erreurs de fait et de droit dans le calcul de la répartition des économies d'impôts entre les actionnaires et les contribuables.

Le 7 mars 2019, la CEO a rendu une décision qui maintenait sa décision initiale quant au traitement des actifs d'impôts différés. Par ailleurs, le 7 mars 2019, la CEO a rendu sa décision concernant les tarifs de distribution de Hydro One Networks de 2018 à 2022, dans laquelle elle enjoint la société d'appliquer la décision initiale

aux tarifs de distribution de Hydro One Networks. En vertu de ces décisions, la société a comptabilisé une diminution non récurrente de 867 millions de dollars du bénéfice net, ce qui représente le montant de 885 millions de dollars déjà présenté, diminué de 18 millions de dollars au titres des produits abandonnés et des ajustement nets relatifs au recouvrement d'impôt. La société évalue actuellement ses options d'appel.

### *Risques liés à d'autres requêtes soumises à la CEO*

La société est également exposée au risque de ne pas obtenir, ou de ne pas obtenir à temps, les approbations requises des organismes de réglementation relativement à d'autres questions, comme les demandes d'autorisation de construire, les demandes de fusion, d'acquisition, de regroupement et de dessaisissement, et des questions environnementales. Les décisions relatives à l'acquisition ou au dessaisissement d'autres entreprises réglementées autorisées par la CEO sont assujetties à l'approbation de celle-ci. Par conséquent, il y a le risque que de telles questions ne soient pas approuvées ou que des conditions défavorables soient imposées par la CEO.

### *Risques liés aux modèles d'établissement des tarifs de transport et de distribution*

La CEO approuve et modifie régulièrement les modèles et méthodes de tarification des entreprises de transport et de distribution. La modification du type de demande, des exigences de dépôt, de la méthode d'établissement des tarifs ou de la détermination des besoins en revenus pourrait avoir une incidence négative importante sur les produits et le bénéfice net de Hydro One. La CEO pourrait par exemple décider à l'avenir de réduire le rendement des capitaux propres autorisés pour l'une ou l'autre de ces entreprises, de modifier la formule ou la méthode qu'elle utilise pour établir le rendement des capitaux propres ou d'abaisser la pondération de la composante capitaux propres de la structure de capital réputée. Une telle réduction pourrait faire reculer le bénéfice net de la société.

En vertu de la récente méthode d'établissement des tarifs incitative personnalisée de la CEO, une requête en révision de tarifs doit couvrir plusieurs années. La prévision de données clés, notamment les produits, les charges d'exploitation et le capital, sur une durée aussi longue comporte des risques. Par exemple, si la société doit engager des dépenses en immobilisations imprévues qui n'étaient pas envisagées dans sa dernière décision tarifaire, elle pourrait devoir engager des coûts qui ne seront pas récupérables avant une période ultérieure ou qui ne pourront l'être au moyen de tarifs futurs, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société.

Lorsque les tarifs sont établis pour plusieurs années, notamment au moyen d'une requête d'établissement des tarifs incitative personnalisée, la CEO s'attend à ce qu'il n'y ait pas de requêtes visant des mises à jour annuelles au cours des périodes pluriannuelles, sous réserve de circonstances exceptionnelles, sauf s'il s'agit de la compensation de comptes d'écart et de report établis. À titre d'exemple, la CEO ne s'attend pas à recevoir de demandes tarifaires annuelles par suite de la mise à jour du coût en capital (y compris le rendement des capitaux propres), du fonds de roulement ou du volume des ventes. Si les taux d'intérêt augmentaient au cours de la période visée par une décision tarifaire et qu'aucun changement correspondant n'était autorisé au coût du capital autorisé (y compris le rendement des capitaux propres) de la société, cela réduirait le rendement financier de la société.

Dans la mesure où la CEO approuve le compte d'écart des immobilisations en service des entreprises de transport et de distribution, la CEO pourrait réclamer la partie correspondante des produits de la société si cette dernière ne respectait pas les seuils d'immobilisations en service établis.

### *Risques liés aux dépenses en immobilisations*

Pour être récupérables, les dépenses en immobilisations doivent être approuvées par la CEO, que ce soit par le biais de l'approbation des programmes de dépenses en immobilisations, de la base tarifaire ou des besoins en matière de produits



soumis aux fins de l'établissement des tarifs de transport et de distribution, ce qui inclut l'incidence des dépenses en immobilisations sur la base tarifaire ou le coût du service. Rien ne garantit que toutes les dépenses en immobilisations que Hydro One engagera seront approuvées par la CEO. Les dépenses en immobilisations excédentaires pourraient ne pas pouvoir être récupérées au moyen des tarifs de transport ou de distribution. La société pourrait engager des dépenses en immobilisations imprévues dans le cadre de l'entretien ou de l'amélioration de ses actifs, étant donné, surtout, qu'une nouvelle technologie pourrait s'avérer nécessaire pour permettre la production d'énergie renouvelable et que des problèmes techniques non prévus pourraient être décelés dans la mise en œuvre des projets. Il y a le risque que la CEO n'autorise pas la société à recouvrer la totalité de ces dépenses à l'avenir. Dans la mesure du possible, Hydro One s'efforce d'atténuer ce risque en s'assurant d'effectuer des dépenses prudentes, en demandant à l'organisme de réglementation des directives claires sur le partage des coûts ainsi que l'approbation préalable de ses dépenses en immobilisations.

Toute décision réglementaire de la part de la CEO visant à rejeter les dépenses en immobilisations ou à en limiter la récupération pourrait donner lieu à des besoins en matière de produits approuvés ou à une base tarifaire plus faibles que prévu, à une dépréciation des actifs ou à des imputations aux résultats d'exploitation de la société, l'un ou l'autre de ces éléments pouvant avoir une incidence défavorable importante sur la société.

### *Risque lié à la récupérabilité des coûts de rémunération totaux*

La société gère la totalité de ses coûts de rémunération totaux, y compris les prestations de retraite, les autres avantages postérieurs à l'emploi et les avantages complémentaires de retraite, sous réserve des restrictions et des exigences imposées par les conventions collectives. Tout élément des coûts de rémunération totaux qui n'est pas autorisé en totalité ou en partie par la CEO ou ne peut pas être récupéré auprès des clients au moyen des tarifs pourrait entraîner des coûts potentiellement importants et faire fléchir le bénéfice net, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société.

Les modifications découlant de la Loi sur les priorités urgentes devraient restreindre la capacité de Hydro One de recouvrer certains montants versés au titre de la rémunération à des membres de la haute direction au moyen des mécanismes de tarifs distincts, laquelle rémunération devrait entraîner une baisse du bénéfice net de Hydro One pouvant aller jusqu'à 14 millions de dollars pour l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2019, et elle est tributaire de la détermination définitive de la CEO. La réduction peut être considérablement moins élevée, selon la détermination qui sera faite par la CEO des membres de la haute direction dont la rémunération doit être exclue.

### **Risques liés aux mesures gouvernementales**

La Province est, et restera vraisemblablement, le principal actionnaire de Hydro One Limited. La Province pourrait de temps à autre se retrouver en position de conflit en sa qualité d'investisseur de Hydro One Limited et d'intervenant gouvernemental chargé d'établir les grandes lignes des politiques du secteur de l'électricité. Les mesures gouvernementales pourraient aller à l'encontre des intérêts de la société ou des investisseurs.

Les gouvernements peuvent en tout temps adopter des lois ou des règlements, notamment des lois ou des règlements, qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur Hydro One et ses activités. De telles mesures gouvernementales pourraient notamment comprendre l'adoption de lois, de règlements ou de directives, ou encore des actions prises par des actionnaires, visant à réduire les tarifs d'électricité, à limiter la rémunération ou à modifier la gouvernance de Hydro One (par exemple, d'éventuelles mesures gouvernementales visant à tenir une promesse électorale de la Province, soit réduire les tarifs

d'électricité de 12 %). De telles mesures gouvernementales pourraient avoir une incidence négative importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la société, de même que sur l'opinion publique et la réputation de la société. Les mesures gouvernementales pourraient également entraver la capacité de la société à réaliser sa stratégie ou ses objectifs.

De plus, l'imposition par la Province de contraintes eu égard à la rémunération des dirigeants pourrait limiter la capacité de la société à attirer et à garder à son service des dirigeants qualifiés, un facteur qui pourrait également affecter le rendement, la stratégie ou les objectifs de la société. L'incapacité d'attirer et de garder à son service des dirigeants qualifiés pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société.

En juin 2018, Moody's a révisé à la baisse la note de la dette à long terme de Hydro One Inc., et en septembre 2018, S&P a révisé à la baisse la note de crédit d'émetteur de la société et de Hydro One Inc. (se reporter à la rubrique « Notes de crédit » ci-dessus). Ces révisions à la baisse sont attribuables à l'évaluation par les agences de notation de l'intervention du gouvernement dans les affaires de Hydro One. La société ne peut pas prévoir les mesures, positives ou négatives, que les agences de notation pourraient prendre à l'avenir, notamment en réaction à l'action ou à l'inaction du gouvernement en lien avec Hydro One ou ayant une incidence sur Hydro One. L'impossibilité pour la société de maintenir ses notes de crédit actuelles pourrait avoir une incidence négative sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation, et un abaissement des notes de crédit pourrait restreindre la capacité de la société à accéder aux marchés des capitaux d'emprunt et augmenter le coût de la dette.

### **Risque lié au recrutement et au maintien en poste de dirigeants**

L'intervention de la Province en ce qui concerne la rémunération des dirigeants et les contraintes de rémunération de Hydro One découlant de la Loi sur les priorités urgentes pourraient limiter la capacité de la société d'attirer et de garder à son service des dirigeants qualifiés. La stratégie de la société dépend de sa capacité à continuer d'attirer et de garder à son service des dirigeants qualifiés. L'incapacité d'attirer et de garder à son service des dirigeants qualifiés pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société.

### **Maintien en poste de dirigeants**

Au quatrième trimestre de 2018, la société a conclu des ententes de maintien en poste avec certains dirigeants clés, soit MM. Dobson, Kiraly, Meneley, Scarlett et Lopez et M<sup>me</sup> McKellar, dans le but d'assurer la stabilité de l'organisation, de donner à la société le temps de procéder au recrutement d'un nouveau chef de la direction, et de faciliter la transition de la nouvelle équipe de la haute direction. Aux termes de ces ententes, les dirigeants acceptent de rester en poste jusqu'à différentes dates entre le 28 février 2019 et le 31 mai 2019, selon le dirigeant. De façon générale, les ententes de maintien en poste confirment, entre autres, que tant que le dirigeant ne démissionne pas avant une date précise (la « date limite du maintien en poste »), certaines conditions de base (exception faite de celles concernant la cessation d'emploi) de son contrat de travail restent en vigueur, notamment en ce qui a trait à l'acquisition de ses attributions fondées sur des actions en cours et à la part proportionnelle des attributions aux termes du régime incitatif à court et à long terme pour l'exercice 2019. À ce jour, M. Meneley a informé la société de son intention de quitter ses fonctions le 1<sup>er</sup> mars 2019, et M<sup>me</sup> McKellar a annoncé son départ à la retraite en date du 1<sup>er</sup> avril 2019. Les ententes de maintien en poste peuvent être prolongées d'un commun accord, mais rien ne garantit que les dirigeants clés resteront à l'emploi de la société après la date limite du maintien en poste, dans lequel cas la société pourrait manquer de membres de la haute direction pour diriger ses activités. Bien qu'il existe des

plans de relève pour certains dirigeants clés, rien ne garantit qu'il n'y aurait pas d'incidence sur la société si tout dirigeant clé devait démissionner à sa date limite du maintien en poste respectif, ou avant ou après cette date. En outre, il n'y a aucune garantie que la société sera en mesure d'attirer en temps opportun et de garder à son service des dirigeants qualifiés pour remplacer ces personnes. L'incapacité d'attirer et de garder à son service des dirigeants qualifiés pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société.

### Risque lié aux revendications des Autochtones

Certains actifs de transport et de distribution, existants ou proposés, de la société sont ou pourraient être situés sur des terres appartenant à des réserves (selon la définition qu'en donne la *Loi sur les Indiens du Canada*) (Réserves) et des terres qui font l'objet de revendications fondées sur des droits – ancestraux, issus de traités ou autres – de la part de peuples autochtones. Quelques chefs, communautés ou membres des peuples autochtones ont fait des déclarations en matière de souveraineté et de compétence relativement à des terres appartenant à des réserves et à des territoires traditionnels (terres traditionnellement occupées ou utilisées par des Premières Nations, des Métis ou des Inuits) et sont de plus en plus prêts à faire valoir leurs revendications auprès des tribunaux ou au moyen de mesures directes. Ces revendications ou le règlement de ses réclamations pourraient avoir un effet défavorable important sur la société ou une incidence défavorable importante sur ses activités d'exploitation, y compris l'aménagement de projets actuels et futurs.

Les activités d'exploitation et les autres activités de la société pourraient obliger la Couronne à consulter les communautés autochtones et, éventuellement, à prendre des mesures d'accommodation à leur égard. Des aspects procéduraux de l'obligation de consulter pourraient être délégués à la société par la Province ou le gouvernement fédéral. S'il est perçu que la Couronne n'a pas consulté suffisamment les communautés autochtones, y compris celles qui sont dotées d'un modèle de gouvernance traditionnel non reconnu par la *Loi sur les Indiens*, ou que la société n'a pas rempli les responsabilités qui lui ont été déléguées à cet égard, des collectifs ou des citoyens pourraient contester les agissements de la Couronne ou de la société devant les tribunaux, ce qui pourrait comprendre une procédure d'examen judiciaire ou d'injonction, ou pourraient éventuellement être incitées à prendre des mesures directes contre la société. Le cas échéant, cela pourrait perturber ou retarder les activités d'exploitation et les autres activités de la société, y compris ses projets actuels et futurs, et pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société.

### Risque lié au transfert d'actifs situés dans des réserves

Les ordonnances de transfert au moyen desquelles la société a acquis certaines entreprises d'Ontario Hydro le 1<sup>er</sup> avril 1999 n'ont pas entraîné le transfert du titre de propriété des actifs situés dans des réserves. Le transfert de la propriété de ses actifs n'a pas eu lieu parce que les autorisations initialement accordées par le gouvernement fédéral relativement à la construction et à l'exploitation de ses actifs sur des réserves ne pouvaient pas être transférées sans le consentement requis. Dans plusieurs cas, les autorisations avaient expiré ou n'avaient jamais été données.

La SFIEO détient actuellement le titre juridique de ces actifs, et on prévoit que la société les gère jusqu'à ce qu'elle obtienne les permis pour parachever le transfert de leur titre de propriété. Pour occuper des réserves, la société doit détenir des permis valides. Pour chaque permis, la SFIEO doit négocier une entente (sous forme de protocole d'entente) avec la Première Nation, la société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario et les membres de la Première Nation qui détiennent des droits d'occupation. Cette entente comprend des dispositions aux

termes desquelles la Première Nation consent à la délivrance d'un permis. Pour les actifs de transport, la société doit négocier les modalités de paiement. Il est difficile de prévoir le total du montant que la société pourrait avoir à verser pour conclure les conventions nécessaires avec les Premières Nations. Si la société ne peut conclure des ententes satisfaisantes avec les Premières Nations concernées et obtenir des permis fédéraux, elle pourrait devoir déplacer ces actifs à d'autres endroits et rendre les terres, ce qui pourrait entraîner des coûts substantiels. Dans un petit nombre de cas, la société pourrait devoir abandonner une ligne et la remplacer par une centrale diesel. Quoi qu'il en soit, ces coûts pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la société si celle-ci était dans l'incapacité de les recouvrer par le truchement des ordonnances tarifaires futures.

### Conformité aux lois et aux règlements

Hydro One doit se conformer à de nombreuses lois et à de nombreux règlements touchant ses activités, y compris les exigences applicables aux sociétés de transport et de distribution, les lois environnementales, les lois sur les normes d'emploi ou du travail et les lois sur la santé et la sécurité. Si la société ne se conforme pas à ces lois, ses activités pourraient en subir d'importants contrecoûts. Se reporter également à la sous-rubrique « Risque lié à la santé, à la sécurité et à l'environnement ».

Par exemple, les entreprises de transport et de distribution autorisées de Hydro One sont tenues de se conformer aux modalités de leurs permis, aux codes et aux règles établis par la CEO et d'autres exigences réglementaires, y compris les règlements de l'Office national de l'énergie. En Ontario, les règles du marché publiées par la SIERE obligent la société, notamment, à se conformer aux normes de fiabilité établies par la NERC et le Northeast Power Coordinating Council, Inc. (le « NPCC »). On prévoit récupérer les coûts additionnels associés au respect de ces normes de fiabilité au moyen des tarifs, mais rien ne garantit que la CEO approuvera la récupération de la totalité de ces coûts. L'incapacité d'obtenir ces approbations pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société.

Il y a le risque que de nouvelles lois, de nouveaux règlements ou de nouvelles exigences ou politiques soient mis en place à l'avenir. Ces derniers pourraient réduire les produits de Hydro One, ou Hydro One pourrait devoir engager des frais additionnels, qui pourraient ou ne pourraient pas être récupérés au moyen des tarifs de transport et de distribution futurs. Par exemple, dans son Énoncé économique de l'automne 2018, en novembre, le gouvernement fédéral a annoncé des mesures relatives à l'incitatif à l'investissement accéléré qui, si elles devaient être mises en œuvre, auraient des répercussions négatives importantes sur Hydro One.

### Risque lié aux cataclysmes naturels et autres événements imprévus

Les installations de la société sont exposées aux effets de conditions climatiques difficiles, de catastrophes naturelles, d'événements d'origine humaine, notamment des cyberattaques et des attaques physiques de type terroriste, des événements causés par des systèmes reliés à ceux de tiers et d'autres événements potentiellement catastrophiques. Les changements climatiques pourraient modifier les conditions météorologiques et accroître la gravité et la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes et des désastres naturels, ce qui pourrait affecter les activités de Hydro One. Les installations de la société pourraient ne pas résister à de telles éventualités en toute circonstance. La société pourrait aussi être visée par des réclamations pour des dommages découlant d'événements qui pourraient être directement liés aux actifs de la société (par exemple, des feux de forêt), des réclamations pour des dommages causés par l'omission de transporter ou de distribuer de l'électricité ou des coûts engagés afin de pouvoir continuer à transporter et à distribuer de l'électricité. La société ne dispose pas d'une assurance contre les dommages causés à ses câbles, poteaux et pylônes de transport et de

distribution situés à l'extérieur de ses postes de transport et de distribution dans ces circonstances ou d'autres circonstances. Lorsque d'autres actifs de la société peuvent être assurés et des demandes d'indemnisation pour dommages peuvent être présentées, une telle assurance peut comporter des franchises, des limites ou des exclusions susceptibles d'exposer la société à des pertes importantes. Les pertes de produits d'exploitation et les coûts des réparations pourraient être substantiels, surtout en ce qui concerne bon nombre des installations de la société qui sont situées dans des régions éloignées.

### Risque lié à l'infrastructure des TI et à la sécurité des données

La capacité de la société à exercer ses activités de manière efficiente dans le marché ontarien de l'électricité dépend en partie du développement, du maintien et de la gestion de systèmes de TI complexes qui sont utilisés pour faire fonctionner et surveiller ses installations de transport et de distribution, ses systèmes financiers et ses systèmes de facturation et d'autres systèmes internes. La dépendance croissante de la société à l'égard des systèmes informatiques et l'élargissement des réseaux de données augmentent son exposition aux menaces informatiques. L'entreprise de transport de la société est tenue de se conformer à diverses règles et normes de fiabilité en matière de transport, y compris les normes obligatoires établies par la NERC et le NPCC. Ces règles et ces normes incluent des normes ayant trait à la cybersécurité et aux TI, qui ne s'appliquent qu'à certains des actifs de la société (généralement ceux dont la panne pourrait avoir une incidence sur le fonctionnement du réseau de production-transport d'électricité). La société peut maintenir un degré de sécurité des TI différent ou inférieur pour ses actifs qui ne sont pas assujettis à ces normes obligatoires. De plus, la société doit respecter diverses obligations réglementaires relatives à la cybersécurité et à la protection de la vie privée prescrites dans le Cadre de cybersécurité pour la distribution en Ontario de la CEO, ainsi que des exigences relatives aux lois et aux permis concernant la collecte, l'utilisation et la divulgation de renseignements personnels et d'information au sujet des consommateurs, des grossistes, des producteurs et des détaillants.

Des cyberattaques ou des accès non autorisés aux systèmes internes ou informatiques pourraient causer des interruptions de service et des pannes, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société, surtout si la livraison d'électricité aux clients est interrompue. En raison des infrastructures d'exploitation critiques, il est possible que Hydro One soit davantage exposée à des cyberattaques par des tiers (y compris des parties contrôlées par l'État) pouvant compromettre ou neutraliser ses actifs. En outre, dans le cours de ses activités d'exploitation, la société peut recueillir, utiliser, traiter et conserver des renseignements, notamment au sujet de ses clients, de ses fournisseurs, de ses cocontractants, de ses employés ou d'autres tierces parties, de sorte qu'il y a le risque que ceux-ci soient indûment divulgués ou consultés en cas d'incident de cybersécurité.

Des systèmes de sécurité et de contrôles en cas de sinistres sont en place, mais rien ne garantit que ses réseaux ne seront pas touchés par des défaillances ou des atteintes à la sécurité ou que les menaces seront décelées ou atténuées en temps opportun. Si de telles situations se produisent ou sont décelées, au lieu de porter sur la prévention, ses efforts seraient axés sur l'isolation, la correction et le recouvrement jusqu'à ce que l'incident ait été entièrement maîtrisé. Une défaillance de ces systèmes ou des atteintes à la sécurité pourrait avoir de lourdes conséquences pour la société.

### Risque lié aux relations de travail

La vaste majorité des employés de la société sont représentés par le PWU ou la Society. Au cours des dernières années, des efforts considérables ont été déployés afin d'accroître la souplesse de Hydro One pour permettre une exploitation plus efficace sur le plan des coûts. Même si les conventions collectives de la société sont plus souples qu'auparavant, la société ne sera pas nécessairement en mesure d'y apporter d'autres améliorations. La société a conclu un accord avec le PWU

prévoyant le renouvellement de la convention collective pour une durée de deux ans, couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2020. La société a également conclu avec le CUSW une convention collective de renouvellement d'une durée de cinq ans, couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> mai 2017 au 30 avril 2022. De plus, l'EPSCA et un certain nombre de syndicats du secteur de la construction ont conclu des accords de renouvellement, qui lient Hydro One, pour une période de cinq ans allant du 1<sup>er</sup> mai 2015 au 30 avril 2020. Des ententes ont aussi été conclues avec la Society et le PWU afin de faciliter l'internalisation des activités de service à la clientèle à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018. Les futures négociations avec les syndicats exposent la société au risque d'une interruption de travail et pourraient compromettre sa capacité à continuer à fournir de l'électricité à ses clients. La société court également des risques financiers liés à sa capacité de négocier des conventions collectives conformes à ses ordonnances tarifaires. De plus, en cas de conflit de travail, elle pourrait être exposée à un risque opérationnel lié au respect continu de l'exigence d'assurer le service aux clients. N'importe lequel de ces événements pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société. Les conventions collectives qui doivent être renouvelées en 2019 comprennent la convention conclue avec la Society et celle conclue avec le PWU en ce qui concerne l'internationalisation des activités de service à la clientèle, qui viennent à échéance le 31 mars 2019 et le 30 septembre 2019, respectivement.

### Risque lié aux caractéristiques démographiques de la main-d'œuvre

À la fin de 2018, environ 16 % des employés de la société, qui participaient aux régimes de prestations déterminées et de cotisations déterminées de la société, étaient admissibles à la retraite et, d'ici la fin de 2019, ce pourcentage pourrait atteindre environ 18 %. Ces pourcentages ne sont pas répartis également, mais tendent à être plus élevés pour les membres du personnel de la société qui occupent des postes plus élevés dans la hiérarchie et spécialement parmi les membres de la direction. En 2018, environ 4 % des employés de la société (en baisse par rapport à 5 % en 2017) ont choisi de prendre leur retraite. Par conséquent, le maintien de la réussite de la société dépendra de sa capacité à continuer d'attirer et de garder à son service suffisamment d'employés compétents pour remplacer ceux qui partiront à la retraite et satisfaire aux exigences de ses programmes de travail.

En outre, la société prévoit qu'elle devra faire face à une vive concurrence sur le marché de la main-d'œuvre qualifiée dans son secteur. Bon nombre de ses employés actuels et des employés éventuels qu'elle cherchera à recruter possèdent une expérience et des compétences qui sont aussi très recherchées par les autres entreprises du secteur de l'électricité et des entreprises d'autres secteurs. Si Hydro One est incapable d'intéresser et de maintenir en poste du personnel compétent au sein de son entreprise, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société.

### Risque lié au financement par emprunt

La société prévoit contracter des emprunts pour rembourser sa dette existante et financer une partie de ses dépenses en immobilisations. Les remboursements de capital sur la dette que doit effectuer Hydro One Inc. sont élevés, soit 731 millions de dollars en 2019, 653 millions de dollars en 2020 et 803 millions de dollars en 2021. En outre, la société peut prélever à l'occasion des fonds sur ses lignes de crédit consortiales ou émettre des titres d'emprunt à court terme en vertu du programme de papier commercial de 1,5 milliard de dollars de Hydro One Inc.; ces titres viendraient à échéance un an après leur émission. La société prévoit aussi engager des dépenses en immobilisations importantes et soutenues pour chacun des exercices 2019 et 2020. Les flux de trésorerie d'exploitation, après le paiement des dividendes prévus, ne seront pas suffisants pour financer le remboursement de la dette existante de la société et ses dépenses en immobilisations. La capacité de la société à obtenir un financement par emprunt suffisant et à un coût raisonnable

pourrait subir des contrecoups importants en raison de nombreux facteurs, y compris le cadre réglementaire en Ontario, les résultats d'exploitation et la situation financière de la société, les conditions du marché, les notes attribuées à ses titres d'emprunt par les agences de notation, l'incapacité de la société de respecter ses clauses restrictives et la conjoncture économique générale. La révision à la baisse des notes de crédit de la société pourrait limiter le pouvoir de celle-ci d'accéder aux marchés des capitaux d'emprunt et faire croître ses coûts d'emprunt. L'incapacité de la société à emprunter les sommes nécessaires selon des modalités satisfaisantes pourrait entraver sa capacité à rembourser la dette arrivant à échéance, à financer des dépenses en immobilisations et à respecter d'autres obligations et engagements et, par conséquent, pourrait avoir une incidence négative importante sur la société.

### Risque lié au marché, aux instruments financiers et au crédit

Le risque de marché renvoie principalement au risque de pertes qui pourraient résulter de la variation des coûts, des taux de change et des taux d'intérêt. La société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt puisque son rendement des capitaux propres réglementé est établi au moyen d'une formule qui tient compte des taux d'intérêt prévus, mais elle n'est pas exposée actuellement à un risque sur marchandises important. À l'avenir, la société pourrait être exposée à un risque de change accru en lien avec d'autres acquisitions ou opérations réalisées dans une devise autre que le dollar canadien. Même si la société pourrait tenter d'atténuer ce risque au moyen d'opérations de couverture, rien ne garantit que de telles opérations atténueront complètement le risque de fluctuation des taux de change.

La formule dont la CEO se sert pour calculer le rendement des capitaux propres d'une entreprise réglementée ayant une structure du capital réputée formée à 60 % de capitaux d'emprunt et à 40 % de capitaux propres prévoit des augmentations et des diminutions suivant les variations des taux d'intérêt de référence des titres de créance du gouvernement du Canada et de l'écart de rendement des obligations de sociétés de services publics notées « A ». La société estime qu'une diminution de 100 points de base du rendement prévisionnel des obligations à long terme du gouvernement du Canada jumelé à l'écart de rendement des obligations de sociétés de services publics notées « A » qui est utilisé pour établir son taux de rendement réduirait le bénéfice net de son entreprise de transport d'environ 25 millions de dollars en 2020. En ce qui concerne l'entreprise de distribution, après l'établissement des tarifs au moyen d'une requête d'établissement des tarifs incitative personnalisée, la CEO ne s'attend pas à recevoir de requêtes visant la mise à jour du rendement des capitaux propres autorisé. Par conséquent, les variations n'auront aucune incidence sur le bénéfice net. La société recourt périodiquement à des swaps de taux d'intérêt pour atténuer certains éléments du risque de taux d'intérêt.

Les actifs financiers comportent le risque qu'un cocontractant ne respecte pas ses engagements, entraînant une perte financière. Les instruments financiers dérivés exposent Hydro One au risque de crédit étant donné que le cocontractant pourrait ne pas respecter ses engagements. Hydro One surveille et réduit au minimum le risque de crédit en recourant à différentes techniques, y compris traiter avec des cocontractants qui jouissent d'une note élevée, limiter le degré d'exposition totale à des cocontractants individuels, conclure des ententes permettant un règlement au net et surveiller la situation financière de ses cocontractants. La société ne négocie pas de dérivés dans le secteur de l'énergie. La société doit fournir de l'électricité pour le compte de détaillants concurrents et de certaines sociétés de distribution locales aux fins de sa revente à leurs clients. Les concentrations du risque de crédit en résultant sont atténuées grâce à divers accords de garantie, notamment des lettres de crédit, qui sont intégrés aux contrats de service que la société conclut avec ces détaillants conformément au code des règlements de détail de la CEO.

Une gestion inadéquate de ces risques pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société.

### Risques liés à l'état des actifs et aux projets d'immobilisations

La société engage continuellement des investissements de maintien et de développement et vérifie continuellement l'état de ses actifs afin de gérer le risque de défaillance de l'équipement et de déterminer si elle doit effectuer des travaux de remise à neuf et des remplacements majeurs dans son infrastructure de transport et de distribution et quand elle devra les effectuer. Le raccordement d'un grand nombre d'installations de production au réseau de distribution s'est traduit par une utilisation plus importante que prévu de certains équipements de la société. Cela accroît les besoins d'entretien et pourrait accélérer le vieillissement des actifs de la société.

L'exécution des programmes de dépenses en immobilisations de la société, particulièrement ceux qui ont trait aux investissements de développement, repose en partie sur des facteurs externes, comme les approbations environnementales, les permis municipaux, la planification des interruptions de service avec la SIERE, les producteurs et les clients raccordés au réseau de transport, et la disponibilité des fournisseurs d'équipement et de services de consultation. Il est aussi possible que la société doive obtenir, entre autres, les approbations requises en vertu de la *Loi sur les évaluations environnementales* (Ontario), qui exigent des audiences publiques, la tenue de consultations appropriées avec les communautés autochtones, des approbations d'expropriation de la CEO ou un accès hâtif à la propriété et d'autres activités. L'obtention des approbations ainsi que la mise en œuvre de ces processus peuvent également faire l'objet d'une opposition quant à l'emplacement projeté des dépenses en immobilisations. Tout retard dans l'obtention des approbations requises ou l'incapacité de réaliser des projets d'immobilisations en temps opportun pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la fiabilité du réseau de transport ou la qualité du service à la clientèle, ou accroître les coûts d'entretien, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société. Si la société ne peut obtenir l'approbation de projets pour lesquels des dépenses ont déjà été engagées, cela pourrait l'empêcher de recouvrer les sommes investies et réduire à néant le rendement prévu. Les actifs touchés pourraient être considérés comme dépréciés, ce qui entraînerait la radiation de leur valeur et aurait un effet défavorable sur le bénéfice net. Le processus de planification de la société tient compte de facteurs externes. Si la société ne peut mettre à exécution ses programmes de dépenses en immobilisations en temps opportun, le rendement de l'équipement pourrait fléchir, ce qui pourrait réduire la capacité du réseau, causer des pannes pour les clients, compromettre la fiabilité du réseau de la société ou accroître les coûts d'exploitation et d'entretien de ces actifs. L'une ou l'autre de ces conséquences pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société.

La concurrence accrue au chapitre de l'aménagement de gros projets de transport et les modifications législatives portant sur la sélection des sociétés de transport pourraient empêcher la société d'étendre son réseau de transport existant, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur celle-ci. Si d'autres parties sont choisies pour construire, détenir en propriété ou exploiter de nouveaux actifs de transport, cela pourrait réduire la part de la société dans le réseau de transport de l'Ontario.

### Risque lié à la santé, à la sécurité et à l'environnement

La société est assujettie aux lois provinciales sur la santé et la sécurité. Toute non-conformité à ces lois pourrait entraîner des pénalités, ternir la réputation de la société et avoir une incidence défavorable sur ses activités. La société est assujettie à une réglementation environnementale détaillée aux échelons fédéral, provincial et municipal au Canada. En cas de non-conformité, elle pourrait faire l'objet d'amendes ou d'autres pénalités. En outre, la présence ou l'émission de substances dangereuses ou d'autres substances nocives pourraient donner lieu à des réclamations de tiers ou à des ordonnances gouvernementales qui obligeraient la société à prendre des mesures précises, comme la tenue d'une enquête, ainsi que le contrôle et la mise en œuvre de mesures correctives à l'égard des effets de ces substances. La contamination des terrains de la société pourrait limiter la capacité de celle-ci de vendre ou de louer ces actifs ultérieurement.

En outre, le montant réel des dépenses environnementales futures pourrait différer considérablement des estimations ayant servi au calcul des passifs environnementaux paraissant dans le bilan de la société. La société ne dispose pas d'une couverture d'assurance à l'égard de ces dépenses environnementales.

La société est aussi exposée au risque que posent l'obtention d'approbations et de permis gouvernementaux et le renouvellement des approbations et permis existants relatifs à la construction ou à l'exploitation de ses installations, ce qui pourrait nécessiter la tenue d'évaluations environnementales ou l'imposition de conditions, ou les deux, et ainsi causer des retards et des hausses de coûts. L'incapacité d'obtenir les approbations ou permis nécessaires pourrait compromettre la capacité de la société de réaliser les projets.

Hydro One émet certains gaz à effet de serre, y compris l'hexafluorure de soufre ou le « SF<sub>6</sub> ». Les exigences réglementaires et les coûts associés à l'émission de gaz à effet de serre sont en hausse, tout comme les risques connexes, ce qui pourrait entraîner des coûts additionnels importants pour Hydro One.

Toute décision réglementaire visant à ne pas les autoriser ou à en limiter le recouvrement pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société.

### Risque lié au régime de retraite

Hydro One a mis sur pied le régime de retraite à prestations déterminées de Hydro One à l'intention de la majorité de ses employés. Les cotisations versées sont fondées sur des évaluations actuarielles qui doivent être déposées auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario une fois tous les trois ans. L'évaluation la plus récente établie au 31 décembre 2017 a été déposée en avril 2018 et couvre la période de trois ans allant de 2018 à 2020. Les cotisations que Hydro One a versées à son régime de retraite respectent, et devraient continuer à respecter, les besoins de capitalisation minimaux. Les cotisations versées après 2020 dépendront de la situation de capitalisation du régime, laquelle est déterminée en fonction des rendements des placements, des taux d'intérêt et de la variation des prestations et des hypothèses actuarielles à cette date. Si la CEO établissait que certaines des charges de la société au titre du régime de retraite n'étaient pas recouvrables au moyen des tarifs, cette décision pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société, et ce risque pourrait être accru si le montant des cotisations requises augmentait.

En 2017, la CEO a publié un rapport qui prescrit la méthode de la comptabilité d'exercice comme méthode par défaut à utiliser pour calculer les taux de cotisation et le montant des autres avantages postérieurs à l'emploi dans des demandes basées sur les coûts, à moins que cette méthode ne produise pas des taux justes et raisonnables. À l'heure actuelle, Hydro One présente et recouvre les charges de retraite selon la méthode de la comptabilité de caisse et suit la méthode de la comptabilité d'exercice en ce qui a trait aux autres avantages postérieurs à l'emploi. Le passage de la méthode de la comptabilité de caisse à la méthode de la comptabilité d'exercice pour les régimes de retraite pourrait avoir une incidence négative importante sur les taux payés par les clients ou la société si la CEO venait à refuser la récupération des coûts. Se reporter à la sous-rubrique « Risques liés aux avantages postérieurs à l'emploi et aux avantages postérieurs au départ à la retraite ».

### Risque lié aux avantages postérieurs à l'emploi et aux avantages postérieurs au départ à la retraite

La société offre des avantages postérieurs à l'emploi et des avantages postérieurs au départ à la retraite, y compris des indemnités d'accident du travail et des indemnités d'invalidité de longue durée aux employés admissibles. En 2017, la CEO a publié un rapport qui prescrit la méthode de la comptabilité d'exercice comme méthode par défaut à utiliser pour calculer les taux de cotisation et le montant des autres avantages postérieurs à l'emploi dans des demandes basées sur les coûts, à moins que cette méthode ne produise pas des taux justes et raisonnables. À l'heure actuelle, Hydro One suit la méthode de la comptabilité

d'exercice en ce qui a trait aux autres avantages postérieurs à l'emploi. Si la CEO demande à Hydro One d'adopter une nouvelle méthode de comptabilité pour les autres avantages postérieurs à l'emploi, cela pourrait accroître la volatilité des produits, car la société ne serait pas en mesure de comptabiliser la différence entre les deux méthodes dans les actifs réglementaires. S'il est établi que certains coûts liés aux avantages postérieurs à l'emploi ou aux avantages postérieurs au départ à la retraite de la société ne sont pas récupérables, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société.

### Risque lié aux arrangements d'impartition

Hydro One a conclu des arrangements d'impartition avec un tiers pour la prestation de services d'administration et informatiques. Si ces arrangements d'impartition ou des énoncés de travail établis aux termes de celles-ci sont résiliés pour une quelconque raison ou expirent avant qu'un nouveau fournisseur soit choisi et que la transition soit complétée, la société pourrait devoir changer de fournisseur ou internaliser les services, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur son entreprise, ses résultats d'exploitation, sa situation financière ou ses perspectives d'avenir.

### Risque lié à la propriété de la Province des couloirs de transport

La Province est propriétaire de certains des terrains des couloirs sous-jacents au réseau de transport de la société. Bien que la loi l'autorise à utiliser les couloirs de transport, la société pourrait être limitée dans ses options d'agrandir ou d'exploiter ses réseaux. Aussi, d'autres utilisations des couloirs de transport par des tiers parallèlement à l'exploitation des réseaux de la société pourraient faire augmenter les risques liés à la sécurité ou à l'environnement, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société.

### Risque lié aux litiges

Dans le cours normal de ses activités d'exploitation, la société devient partie à diverses procédures judiciaires, y compris des procédures réglementaires, des procédures fiscales et des poursuites judiciaires, se rapportant à des cas réels ou allégués de violation des lois, à des demandes en dommages-intérêts en common law, à des blessures corporelles, à des dommages matériels, à des impôts fonciers, à des droits fonciers, à l'environnement et à des différends avec des cocontractants, et elle est citée à titre de partie dans le cadre de telles procédures ou être assujettie à de telles procédures. Le dénouement des procédures en cours, en instance ou futures ne peut être prédit avec certitude et pourrait se révéler contraire aux intérêts de la société, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société. Même si la société a gain de cause dans le cadre de l'une ou l'autre de ces procédures judiciaires, celles-ci pourraient être coûteuses en temps et en argent et détourneraient l'attention des membres de la direction et du personnel clé des activités commerciales de la société, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la société. Se reporter aussi à la sous-rubrique « Autres événements – Litiges – Action collective ».

L'une des quatre actions collectives putatives intentées depuis l'annonce de la fusion est toujours en cours, soit celle déposée devant la cour de l'État de Washington par deux actionnaires d'Avista Corporation, qui cite à titre de défenderesses Hydro One, Olympus Holding Corp. et Olympus Corp., et allègue que ces parties ont aidé les administrateurs d'Avista Corporation à manquer à leur obligation fiduciaire en lien avec la fusion. La cour a rendu une ordonnance suspendant le litige jusqu'à la clôture de la fusion. En raison de la résiliation de la convention de fusion, l'avocat des demandeurs a indiqué de façon informelle que la poursuite serait abandonnée, mais pour l'instant, aucun document officiel n'a été présenté à cet effet devant les tribunaux. Cette poursuite et d'autres poursuites éventuelles pourraient nuire à Hydro One. Se reporter aussi à la sous-rubrique « Autres événements – Litiges – Litiges liés à la fusion ».

### Risque lié au transfert d'actifs liés au transport sur des terres de tiers

Certaines terres sur lesquelles sont situés les actifs liés au transport de la société appartiennent à des tiers, notamment à la Province et à la Couronne fédérale, et font ou pourraient faire l'objet de réclamations territoriales de la part des Premières Nations. La société exige des droits d'occupation valides eu égard à de telles terres (permis d'utilisation des terres, servitudes et autres moyens). Si la société ne dispose pas de droits d'occupation valides relatifs aux terres contrôlées ou détenues par des tiers ou si ses droits d'occupation sont dotés d'une échéance, elle pourrait engager des frais importants afin d'obtenir ou de renouveler de tels droits; si de tels droits d'occupation ne peuvent être renouvelés ou obtenus, la société pourrait par ailleurs engager des frais importants afin de retirer et déménager ses actifs et restituer les terres en question. Si la société ne dispose pas de droits d'occupation valides et doit engager des frais pour cette raison, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société ou ses activités.

### Risque d'atteinte à la réputation, risque lié à l'opinion publique et risque politique

Le risque de réputation s'entend du risque que des effets négatifs sur les activités, les opérations et la condition financière de la société découlent de la détérioration de la réputation de Hydro One. Une atteinte à la réputation de Hydro One pourrait survenir en raison de l'évolution de l'opinion publique, des perceptions quant à la privatisation de la société, de l'incapacité de tenir ses promesses envers ses clients et d'autres forces externes. Les événements affectant la réputation de Hydro One ou des actions politiques pourraient avoir une incidence négative sur ses activités et perspectives, notamment des délais d'obtention des approbations ou de conclusion des ententes nécessaires aux projets ou leur refus, notamment le refus des tarifs demandés, une multiplication des coûts ou des poursuites judiciaires ou mesures réglementaires, et la détérioration des relations avec les parties prenantes.

### Risque lié aux acquisitions

Malgré l'expérience de la société sur le marché ontarien de l'électricité, la réalisation d'acquisitions éventuelles dans d'autres marchés l'obligerait à acquérir ou à obtenir une expertise supplémentaire de ces nouveaux marchés. De telles acquisitions comprendraient le risque inhérent que les avantages attendus ne se concrétisent pas, en tout ou en partie, ou qu'ils ne surviennent pas selon l'échéancier prévu, et Hydro One pourrait engager des coûts imprévus importants. La réalisation des avantages escomptés dépendrait, en partie, de la capacité de la société d'intégrer avec succès l'entreprise acquise, notamment en mobilisant l'attention de la direction et en consacrant les ressources nécessaires pour intégrer les pratiques d'affaires et les fonctions de soutien. L'incapacité de concrétiser les avantages escomptés, le détournement de l'attention de la direction et tout retard ou toute difficulté au chapitre de l'intégration pourraient avoir un effet défavorable sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière ou les flux de trésorerie de la société.

### Risques liés à la relation entre la société et la Province

#### Propriété d'actions et influence continue par la Province et emprise sur l'exercice des droits de vote; restrictions relatives à la propriété d'actions

La Province est actuellement propriétaire d'environ 47,4 % des actions ordinaires en circulation de Hydro One. La Loi sur l'électricité empêche la Province de vendre des titres comportant droit de vote de Hydro One (y compris des actions ordinaires) de quelque catégorie ou série que ce soit si, ce faisant, la Province devient propriétaire de moins de 40 % du nombre de titres comportant droit de vote en circulation de la catégorie ou série en question après la vente et, dans certaines circonstances, la Loi sur l'électricité oblige la Province à prendre des mesures en vue de maintenir un tel pourcentage de propriété. Par conséquent, on s'attend à ce que la Province continue de détenir une participation importante dans les titres comportant droit de vote de Hydro One pour une durée indéterminée.

En raison de sa participation importante dans les actions ordinaires de Hydro One, la Province a le pouvoir de déterminer le résultat des votes des actionnaires ou d'influer considérablement sur celui-ci et on prévoit qu'elle l'aura indéfiniment, sous réserve des restrictions stipulées dans la convention de gouvernance. Malgré les dispositions de la convention de gouvernance, selon lesquelles la Province a convenu de prendre part aux activités et aux affaires internes de la société à titre d'investisseur et non à titre de gestionnaire, il y a le risque que la Province prenne part aux activités et aux affaires internes de la société à titre d'investisseur d'une manière reflétant les objectifs visés par ses politiques et influe sur la conduite des activités et des affaires internes de la société d'une façon qui ne cadre pas avec les intérêts des autres investisseurs. Nonobstant la convention de gouvernance, et à la lumière des mesures prises par la Province à la suite des élections provinciales de juin 2018, rien ne garantit que la Province ne prendra pas d'autres mesures à l'avenir qui pourraient nuire aux intérêts des investisseurs de Hydro One. Se reporter à la section « Risques liés aux mesures gouvernementales » plus haut.

Les restrictions relatives à la propriété d'actions prévues par la Loi sur l'électricité (les « restrictions relatives à la propriété d'actions ») et la participation importante de la Province dans les actions ordinaires de Hydro One ont pour effet d'empêcher une personne ou plusieurs personnes agissant conjointement d'acquérir le contrôle de Hydro One. En outre, elles peuvent limiter ou décourager les opérations comportant d'autres changements fondamentaux dans Hydro One et le pouvoir des autres actionnaires de s'opposer avec succès à l'élection des candidats proposés à l'élection du conseil conformément à la convention de gouvernance. Les restrictions relatives à la propriété d'actions peuvent aussi entraver certaines opérations sur les actions ordinaires et d'autres titres comportant droit de vote ou en limiter le marché.

#### Sélection des candidats à l'élection du conseil et confirmation du chef de la direction et du président du conseil

Même si les candidats à l'élection du conseil d'administration (exception faite du chef de la direction) doivent être indépendants de la société et de la Province conformément à la convention de gouvernance, il y a le risque que la Province nomme ou confirme des personnes qui répondent aux critères d'indépendance, mais qui, selon elle, sont aptes à soutenir et à faire progresser les objectifs de ses politiques et accordent un poids disproportionné aux intérêts de la Province dans l'exercice de leur jugement commercial et dans la prise en compte des intérêts des parties intéressées de Hydro One. Pour cette raison, conjuguée au fait que certaines questions exigent l'approbation des deux tiers des membres du conseil d'administration, la Province pourrait avoir une influence indue sur certaines mesures prises par le conseil, comme la confirmation du président du conseil et la confirmation du chef de la direction.

#### Droits de destitution du conseil

Selon la convention de gouvernance, la Province a le droit de s'abstenir de voter en faveur de tous les candidats à l'élection du conseil et a le droit de demander la destitution et le remplacement de tous les administrateurs, y compris, dans chaque cas, les candidats aux postes d'administrateur qu'elle a nommés elle-même, mais à l'exclusion du chef de la direction et, à la discrétion de la Province, du président du conseil. En exerçant ces droits dans quelque circonstance que ce soit, la Province a le droit de voter dans son propre intérêt, qui pourrait ne pas cadrer avec les intérêts des autres parties prenantes de Hydro One.

#### Accroissement de la réglementation

Même si, selon la convention de gouvernance, la Province a convenu de prendre part aux activités et aux affaires internes de Hydro One à titre d'investisseur et non à titre de gestionnaire et elle a indiqué qu'elle avait l'intention de réaliser les objectifs de ses politiques au moyen de lois et de règlements, comme elle le ferait pour une autre entreprise de services publics exerçant des activités en Ontario, il y a le risque que la Province exerce ses pouvoirs législatifs et réglementaires pour réaliser les objectifs de ses politiques d'une manière qui aurait une incidence défavorable importante sur la société. Se reporter à la section « Risques liés aux mesures gouvernementales » plus haut.

### Interdiction de vendre les entreprises de transport ou de distribution de la société

La Loi sur l'électricité interdit à la société de vendre la totalité ou la quasi-totalité de l'entreprise, des biens ou des actifs de son réseau de transport ou de son réseau de distribution qui sont réglementés par la CEO. Il y a le risque qu'une telle interdiction limite le pouvoir de la société de conclure des opérations de vente visant une partie importante de chacun des réseaux, même si l'opération avait pu être considérée par ailleurs comme recelant des avantages substantiels pour la société et les porteurs des actions ordinaires.

### Ventes futures d'actions ordinaires par la Province

Bien que la Province ait indiqué qu'elle n'a pas l'intention de vendre d'autres actions ordinaires de Hydro One ultérieurement, la convention de droits d'inscription conclue entre Hydro One et la Province en date du 5 novembre 2015 (disponible sur SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com)) confère à la Province le droit de demander que Hydro One dépose un ou plusieurs prospectus et prenne d'autres mesures afin que la Province réalise des placements secondaires d'actions ordinaires de Hydro One. Des ventes futures d'actions ordinaires de Hydro One par la Province ou la perception que de telles ventes pourraient se produire pourraient avoir un effet défavorable important sur le cours de ces actions ordinaires et nuire à la capacité de Hydro One de réunir des capitaux au moyen de l'émission d'actions ordinaires supplémentaires, y compris le nombre d'actions ordinaires que Hydro One pourrait être en mesure de vendre à un moment donné ou le produit total qu'elle pourrait réaliser.

### Limitations sur la mise à exécution de la convention de gouvernance

Dans la convention de gouvernance, la Province a pris des engagements qui limitent l'exercice de ses droits à titre de porteur de titres comportant droit de vote, y compris à l'égard du nombre maximal d'administrateurs qu'elle peut nommer et de la façon dont elle peut voter à l'égard d'autres candidats à l'élection du conseil. Le pouvoir de Hydro One d'obtenir un recours efficace contre la Province, si la Province ne respectait pas ses engagements, est limité en conséquence de la Loi sur les instances introduites contre la Couronne (Ontario). En vertu de cette loi, il n'est pas possible de demander, dans une instance contre la Province, un redressement qui pourrait être obtenu au moyen d'une injonction ou par voie d'exécution intégrale, mais le tribunal peut rendre une ordonnance déclaratoire des droits des parties, ce qui pourrait influencer sur les mesures prises par la Province. Hydro One pourrait avoir des recours en dommages-intérêts, mais les dommages-intérêts pourraient ne pas constituer un redressement efficace, selon la nature de la contravention de la convention de gouvernance par la Province.

### ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES

La préparation des états financiers consolidés de Hydro One exige que cette dernière fasse des estimations importantes et formule des jugements critiques qui influent sur les montants constatés à l'égard des actifs, des passifs, des produits et des charges ainsi que sur les informations correspondantes concernant les éventualités. Hydro One fonde ses estimations et jugements sur l'expérience passée, la conjoncture courante et diverses autres hypothèses qu'elle considère comme étant raisonnables dans les circonstances, dont les résultats forment la base sur laquelle s'appuient les jugements quant à la valeur comptable des actifs et des passifs ainsi que la détermination et l'évaluation du traitement comptable de la société à l'égard des engagements et des éventualités. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations et jugements. Hydro One a déterminé que les estimations comptables critiques qui suivent ont servi à la préparation de ses états financiers consolidés.

### Produits

Les produits tirés de la distribution attribuables à la livraison de l'électricité sont fondés sur les tarifs de distribution approuvés par la CEO; ils sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et tiennent compte des produits qui ont été facturés et de ceux qui ne l'ont pas été. Les produits facturés sont fondés sur le volume d'électricité livré, comme il a été déterminé d'après les compteurs des clients. À la fin de chaque mois, le volume d'électricité livré aux clients depuis la date de la dernière lecture du compteur ayant fait l'objet d'une facturation est estimé, et les produits non facturés correspondants sont comptabilisés. La consommation d'énergie, les conditions météorologiques et les variations de la composition des catégories de clients influent sur l'estimation des produits non facturés.

### Actifs et passifs réglementaires

Les actifs réglementaires de Hydro One représentent certains montants à recevoir de clients consommateurs d'électricité futurs ainsi que les coûts qui sont reportés aux fins comptables puisqu'il est probable qu'ils seront recouverts à partir des tarifs futurs. Les actifs réglementaires de la société incluent principalement les montants liés au passif au titre des prestations de retraite, aux passifs d'impôts différés, au passif au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi, à la charge de rémunération à base d'actions, aux produits cédés ainsi qu'aux passifs environnementaux. Les passifs réglementaires de la société reflètent certains montants qui sont remboursables aux consommateurs d'électricité dans l'avenir et se rapportent principalement aux comptes d'écart et de report de la CEO. Les actifs et passifs réglementaires peuvent être comptabilisés aux fins de l'établissement des tarifs et de la présentation de l'information financière seulement si les montants ont été approuvés pour inclusion dans les tarifs d'électricité établis par la CEO ou si cette approbation est jugée comme étant probable par la direction. Si la direction juge qu'il n'est plus probable que la CEO permettra d'inclure un actif ou un passif réglementaire dans les tarifs d'électricité futurs, la valeur comptable appropriée de l'actif ou du passif réglementaire sera imputée aux résultats d'exploitation de la période durant laquelle la direction a formulé ce jugement.

### Passifs environnementaux

Hydro One constate un passif au titre des dépenses futures estimatives liées au retrait ou à la destruction des huiles isolantes contaminées au biphenyle polychloré (« BPC ») et des équipements électriques connexes et au titre de l'évaluation et de la remise en état des terrains contaminés. L'estimation de coûts environnementaux futurs comporte des incertitudes dues à certains événements externes possibles comme la modification des lois ou des règlements et les progrès liés aux technologies de remise en état des sites. Pour établir les montants qui doivent être comptabilisés à titre de passifs environnementaux, la société estime le coût d'achèvement des travaux requis et elle pose des hypothèses quant au moment où les dépenses futures seront réellement engagées pour obtenir des renseignements à l'égard des flux de trésorerie futurs. Tous les facteurs utilisés par la société pour estimer les passifs environnementaux de la société représentent les meilleures estimations de la direction en ce qui a trait à la valeur actualisée des coûts nécessaires pour que la société se conforme à la législation et à la réglementation. Toutefois, il existe une probabilité raisonnable que le nombre ou le volume d'actifs contaminés, l'estimation des coûts nécessaires pour effectuer les travaux, les hypothèses relatives à l'inflation et la tendance prévue des flux de trésorerie annuels diffèrent de façon importante des hypothèses posées par la société. Les passifs environnementaux sont examinés une fois l'an ou plus fréquemment si des changements importants sont apportés à la réglementation ou si d'autres facteurs pertinents se produisent. Les modifications apportées aux estimations sont constatées prospectivement.

### Avantages sociaux futurs

Les avantages sociaux futurs de Hydro One comprennent des régimes de retraite, d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi, soit des prestations de retraite, une assurance-vie collective, des soins de santé et des prestations d'invalidité de longue durée offerts aux employés actuels et retraités de la société. Les coûts des avantages sociaux futurs sont inclus dans les coûts de main-d'œuvre de Hydro One, qui sont imputés aux résultats d'exploitation ou capitalisés dans les coûts des immobilisations corporelles et des actifs incorporels. Les changements des hypothèses influent sur l'obligation au titre des avantages sociaux futurs et sur les montants qui seront imputés aux résultats d'exploitation ou capitalisés pendant les exercices futurs. Les hypothèses et estimations importantes qui suivent ont servi à déterminer les coûts et obligations au titre des avantages sociaux futurs.

### Taux d'actualisation moyen pondéré

Le taux d'actualisation moyen pondéré, qui sert à calculer l'obligation au titre des avantages sociaux futurs, est établi à chaque date de clôture d'après les plus récents taux d'intérêt du marché publiés qui sont fondés sur les rendements des obligations de sociétés notées « AA » dont la durée correspond à celle du régime d'avantages sociaux futurs concerné. Au 31 décembre 2018, le taux d'actualisation a augmenté pour atteindre 3,90 % (par rapport à 3,40 % au 31 décembre 2017) pour les prestations de retraite, tandis qu'il passait à 4,00 % (en hausse par rapport à 3,40 % au 31 décembre 2017) pour les régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi. L'augmentation du taux d'actualisation a entraîné une baisse correspondante à des fins comptables du passif au titre du régime de retraite et des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi. Le passif est calculé par des actuaires indépendants selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses reflétant les meilleures estimations de la direction.

### Taux de rendement prévu des actifs du régime

Le taux de rendement prévu des actifs du régime de retraite de 6,50 % est fondé sur les attentes à l'égard des taux de rendement à long terme au début de l'exercice et reflète une composition des actifs de retraite conforme à la politique d'investissement du régime de retraite entrée en vigueur le 11 novembre 2016. Hydro One a adopté le 14 mai 2018 une nouvelle politique d'investissement qui sera mise en œuvre au cours des prochains exercices. À l'heure actuelle, Hydro One ne s'attend pas à ce que la nouvelle politique d'investissement soit pleinement mise en œuvre avant 2021 ou 2022. En raison du calendrier de mise en œuvre noté ci-dessus, la politique d'investissement entrée en vigueur le 11 novembre 2016 reste donc pertinente pour les déclarations en date du 31 décembre 2018 et les dépenses liées au régime de retraite enregistré pour 2019.

Les taux de rendement des portefeuilles respectifs sont calculés en fonction des indices du marché publiés respectifs. Le taux de rendement prévu des actifs du régime de retraite reflète les prévisions à long terme de la société. La société est d'avis que cette hypothèse est raisonnable, car, étant donné la stratégie de placement équilibré du régime de retraite, la volatilité supérieure du rendement des placements en actions est censée être contrebalancée par la plus grande stabilité du rendement des placements à revenu fixe et à court terme. Le résultat net à long terme est un rendement inférieur à ce qu'il aurait été en investissant seulement dans des actions. À court terme, le régime de retraite pourrait enregistrer une fluctuation des taux de rendement réels.

### Taux d'augmentation du coût de la vie

Le taux d'augmentation du coût de la vie est déterminé en tenant compte de l'écart entre les obligations à long terme à taux nominal du gouvernement du Canada et ses obligations à rendement réel, ce taux ayant diminué de 1,60 % par année au 31 décembre 2017 à environ 1,40 % par année au 31 décembre 2018. La Banque du Canada s'étant engagée à maintenir le taux d'inflation à long terme entre 1,00 % et 3,00 %, la direction est d'avis qu'il est raisonnable d'utiliser le taux actuel en tant que taux hypothétique à long terme et c'est pourquoi un taux d'inflation de 2,0 % par année a été utilisé aux fins de l'évaluation du passif au titre des avantages sociaux futurs au 31 décembre 2018.

### Hypothèses relatives aux augmentations salariales

Les augmentations salariales devraient correspondre à la hausse générale des salaires majorée d'une provision pour les augmentations attribuables à une promotion et au mérite pour les membres actuels du régime, et devraient être conformes aux hypothèses relatives aux prix à la consommation et à la croissance des salaires réels. L'échelle des augmentations attribuables à une promotion et au mérite se fonde sur une étude des hypothèses relatives aux augmentations salariales réalisée en 2017. Cette étude a analysé les salaires réels versés de 2002 à 2016 et les données d'évaluation de tous les membres actifs en date du 31 décembre 2016, selon l'âge, l'ancienneté et les futures hausses salariales prévues par Hydro One. L'échelle salariale tient également compte des augmentations salariales négociées sur la durée du contrat.

### Hypothèses relatives aux taux de mortalité

Le passif de la société au titre des avantages sociaux futurs dépend aussi des variations de l'espérance de vie utilisée pour établir les hypothèses relatives aux taux de mortalité. Une augmentation de l'espérance de vie des participants aux régimes entraîne une hausse du passif au titre des avantages sociaux futurs. L'hypothèse relative aux taux de mortalité utilisée au 31 décembre 2018 s'établit à 95 % de la table de mortalité 2014 (secteur privé) du rapport. La mortalité des retraités canadiens, projetée sur une base générationnelle selon l'échelle des projections CPM-B.

### Taux tendanciel du coût des soins de santé

Les coûts des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi sont déterminés au début de l'exercice et sont fondés sur des hypothèses relatives aux résultats techniques prévus et à l'inflation du coût des soins de santé à l'avenir. Pour les régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite, une étude des tendances historiques de Hydro One menée en 2017 s'est traduite par la révision des tendances relatives aux médicaments d'ordonnance, aux soins dentaires et aux hospitalisations utilisées aux fins de la communication de résultats de fin d'exercice pour 2017 et 2018. Une hausse de 1 % du taux tendanciel du coût des soins de santé donnerait lieu à des augmentations de 23 millions de dollars des intérêts débiteurs en 2018 plus le coût des services et de 230 millions de dollars du passif au titre des avantages au 31 décembre 2018.

### Évaluation des actifs d'impôts différés

Hydro One évalue dans quelle mesure il est probable que les actifs d'impôts différés soient réalisés en analysant toutes les données actuelles et historiques, notamment le bénéfice imposable futur prévu. Si la direction détermine qu'il est plus probable qu'improbable qu'une partie ou la totalité d'un actif d'impôts différés ne sera pas réalisée, elle comptabilise une provision pour moins-value.



### Dépréciation d'actifs

En ce qui a trait aux activités à tarifs réglementés de Hydro One, les coûts de possession de la plupart des actifs à long terme de cette dernière sont pris en compte dans la base tarifaire et génèrent un taux de rendement approuvé par la CEO. La valeur comptable des actifs et leur rendement connexe sont recouverts au moyen des tarifs approuvés par la CEO. Par conséquent, de tels actifs ne font l'objet d'un test de dépréciation que si la CEO refuse leur recouvrement total ou partiel ou qu'un tel refus est jugé probable. La société examine périodiquement les actifs de sa filiale non réglementée, Hydro One Telecom, afin de déceler toute indication de dépréciation. Au 31 décembre 2018, aucun actif des activités à tarifs réglementés ou de la filiale non réglementée de la société n'avait subi de dépréciation.

L'écart d'acquisition fait l'objet d'un test de dépréciation une fois l'an ou plus souvent si cela s'impose. Hydro One a conclu que l'écart d'acquisition n'avait pas subi de dépréciation au 31 décembre 2018. L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût des entreprises de distribution et de transport acquises sur la juste valeur des actifs nets identifiables acquis à la date d'acquisition.

### CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les contrôles et procédures de communication de l'information comprennent des processus visant à garantir que l'information est consignée, traitée, résumée et présentée dans les délais stipulés à la direction de la société, notamment au chef de la direction et au chef des finances, selon le cas, afin de leur permettre de prendre des décisions en temps opportun concernant la présentation de l'information dans le rapport de gestion et les états financiers. Sous la gouverne du chef de la direction et du chef des finances de la société, la direction a évalué les contrôles et procédures de communication de l'information à la fin de la période couverte dans le présent rapport. Selon cette évaluation, la direction de la société a conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information de la société étaient efficaces au 31 décembre 2018.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est conçu ou supervisé par le chef de la direction et le chef des finances pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux PCGR des États-Unis. Il comprend les politiques et procédures qui i) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société, ii) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états

financiers conformément aux PCGR des États-Unis et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société, et iii) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés.

La direction de la société, sous la gouverne du chef de la direction et du chef des finances, a évalué la conception et l'efficacité du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société en fonction des critères énoncés dans le document intitulé « Internal Control – Integrated Framework (2013) » publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (le « COSO »). Selon cette évaluation, la direction de la société a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société était efficace au 31 décembre 2018.

Quelle que soit la qualité de sa conception et de son fonctionnement, tout système de contrôle interne ne peut que fournir l'assurance raisonnable que les objectifs de contrôle fixés seront atteints et en raison de ses limites inhérentes, il ne peut prévenir ni détecter toutes les inexactitudes. En outre, l'efficacité du contrôle interne est affectée par les changements et exposée au risque que cette efficacité évolue au fil du temps.

Aucune autre modification n'a été apportée à la conception du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société pour le trimestre clos le 31 décembre 2018 qui a eu, ou qui pourrait vraisemblablement avoir, une incidence importante sur le fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société.

La direction continue de surveiller son système de contrôle interne à l'égard de la communication et de la présentation de l'information et pourrait le modifier de temps à autre si elle le juge nécessaire.

## NOUVELLES PRISES DE POSITION COMPTABLES

Les tableaux qui suivent présentent les directives de l'Accounting Standards Updates (« ASU ») publiées par le Financial Accounting Standards Board (« FASB ») s'appliquant à Hydro One :

### Directives comptables adoptées récemment

Directive	Date de publication	Description	Date d'entrée en vigueur	Incidence sur Hydro One
ASC 606	Mai 2014 à novembre 2017	L'ASC 606 traitant des produits tirés de contrats conclus avec des clients remplace l'ASC 605 sur la comptabilisation des produits. L'ASC 606 fournit des directives relativement à la comptabilisation des produits au moment du transfert de biens ou de services à un client, pour un montant qui reflète le paiement que l'entité s'attend à recevoir en échange de ces biens ou services.	1 <sup>er</sup> janvier 2018	Le 1 <sup>er</sup> janvier 2018, Hydro One a adopté l'ASC 606 selon la méthode de l'application rétrospective, sans s'être prévalu des mesures de simplification. Au moment de l'adoption, il n'y a eu aucune incidence importante sur la politique de comptabilisation des produits de la société et aucun ajustement n'a été apporté aux montants présentés dans les états financiers pour les périodes précédentes. La société a tenu compte des obligations d'information de l'ASC 606 pour les périodes annuelle et intermédiaires de l'exercice d'adoption.
ASU 2017-07	Mars 2017	La composante du coût des services de la charge nette au titre des prestations de régimes à prestations déterminées doit être présentée dans le même poste que les autres charges de rémunération découlant des services rendus par les employés de la société. Toutes les autres composantes de la charge nette au titre des prestations doivent être présentées distinctement de la composante du coût des services dans l'état des résultats. Seule la composante du coût des services peut être inscrite à l'actif, le cas échéant.	1 <sup>er</sup> janvier 2018	Hydro One a demandé un compte d'actif réglementaire afin de maintenir l'inscription à l'actif des coûts des avantages postérieurs à l'emploi connexes et, de ce fait, il n'y a aucune incidence importante au moment de l'adoption. Voir la note 2 – Principales conventions comptables et la note 12 – Actifs et passifs réglementaires.

### Directive comptable récemment publiée, mais pas encore adoptée

Directive	Date de publication	Description	Date d'entrée en vigueur	Incidence prévue sur Hydro One
2016-02 2018-01 2018-10 2018-11 2018-20	Février 2016 à décembre 2018	Les preneurs sont tenus de comptabiliser au bilan les droits et les obligations découlant des contrats de location simple à titre d'actifs (le droit d'utiliser l'actif sous-jacent pendant la durée du bail) et de passifs (l'obligation de verser les paiements de location futurs). L'ASU 2018-01 permet à une entité de choisir, par mesure de simplification, de ne pas évaluer, en vertu de l'ASC 842, les servitudes qui existaient ou qui sont venues à échéance avant l'adoption par l'entité de l'ASC 842, et qui n'étaient pas précédemment comptabilisées comme des contrats de location aux termes de l'ASC 840. L'ASU 2018-10 modifie des aspects de portée limitée de l'ASC 842. L'ASU 2018-11 propose aux entités une méthode de transition supplémentaire et optionnelle pour l'adoption de l'ASC 842. L'ASU 2018-11 permet également aux bailleurs de choisir une mesure de simplification optionnelle qui leur permet de ne pas séparer les composantes non locatives de la composante locative qui s'y rattache par catégorie de biens sous-jacents. L'ASU 2018-20 offre un allègement aux bailleurs qui ont des contrats de location qui obligent les preneurs à payer les coûts du bailleur directement à un tiers ou qui obligent les preneurs à rembourser aux bailleurs les coûts payés par les bailleurs directement aux tiers.	1 <sup>er</sup> janvier 2019	Hydro One a passé en revue ses contrats de location existants et d'autres contrats qui entrent dans le champ d'application de l'ASC 842. Exclusion faite des contrats de location existants, aucun autre contrat ne contenait de contrat de location. Au moment de l'adoption, au premier trimestre de 2019, la société appliquera l'approche de transition rétrospective modifiée en utilisant la date d'entrée en vigueur du 1 <sup>er</sup> janvier 2019 comme date de première application. Par conséquent, les chiffres comparatifs ne seront pas mis à jour. La société choisira d'appliquer un ensemble de mesures de simplification et des mesures de simplification visant les contrats de servitude. L'incidence sur les états financiers de Hydro One se traduira par la comptabilisation au bilan consolidé d'actifs au titre des droits d'utilisation d'environ 27 millions de dollars et d'obligations locatives correspondantes dans le bilan consolidé. Les actifs au titre des droits d'utilisation et les obligations locatives représentent la valeur actualisée des paiements minimaux résiduels de la société au titre des contrats de location d'une durée supérieure à 12 mois. Les taux d'actualisation utilisés dans le calcul des actifs au titre des droits d'utilisation et des obligations locatives correspondent au taux d'emprunt marginal de la société.

## Rapport de gestion modifié

Directive	Date de publication	Description	Date d'entrée en vigueur	Incidence prévue sur Hydro One
2018-07	Juin 2018	La portée élargie de l'ASC 718 inclura les opérations dont le paiement est fondé sur des actions visant à acquérir des biens et des services auprès de personnes autres que des employés. Avant cette modification, l'ASC 718 s'appliquait seulement aux opérations dont le paiement est fondé sur des actions visant à acquérir des biens et des services auprès d'employés.	1 <sup>er</sup> janvier 2019	Aucune incidence au moment de l'adoption
2018-13	Août 2018	Les obligations d'information relatives aux évaluations de la juste valeur de l'ASC 820 ont été modifiées afin d'améliorer l'efficacité des renseignements présentés dans les notes afférentes aux états financiers.	1 <sup>er</sup> janvier 2020	À l'étude
2018-14	Août 2018	Des obligations d'information relatives aux régimes à prestations déterminées à employeur unique ou à d'autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite ont été ajoutées, supprimées ou précisées afin d'améliorer l'efficacité des renseignements présentés dans les notes afférentes aux états financiers.	1 <sup>er</sup> janvier 2021	À l'étude
2018-15	Août 2018	La modification resserre l'arrimage entre, d'une part, les règles encadrant l'inscription à l'actif des frais de mise en place engagés pour les fins d'une entente d'hébergement considérée comme un contrat de service et, d'autre part, les règles encadrant l'inscription à l'actif des frais de mise en place engagés pour le développement ou l'acquisition d'un logiciel qui sera utilisé en interne. La comptabilisation de l'élément « prestation de service » des ententes d'hébergement n'est pas visée par la modification.	1 <sup>er</sup> janvier 2020	À l'étude

## SOMMAIRE DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION DU QUATRIÈME TRIMESTRE

Trimestres clos les 31 décembre (en millions de dollars, sauf le résultat par action ordinaire)	2018	2017	Variation
<b>Produits</b>			
Distribution	1 138	1 049	8,5 %
Transport	342	379	(9,8) %
Autres	11	11	0,0 %
	<b>1 491</b>	<b>1 439</b>	<b>3,6 %</b>
<b>Charges</b>			
Achats d'électricité	741	662	11,9 %
Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration			
Distribution	167	146	14,4 %
Transport	114	79	44,3 %
Autres	27	19	42,1 %
	<b>308</b>	<b>244</b>	<b>26,2 %</b>
Amortissement et coûts de retrait d'actifs	217	214	1,4 %
	<b>1 266</b>	<b>1 120</b>	<b>13,0 %</b>
<b>Bénéfice avant les charges de financement et les impôts sur le bénéfice</b>	<b>225</b>	<b>319</b>	<b>(29,5) %</b>
Charges de financement	123	119	3,4 %
<b>Bénéfice avant les impôts sur le bénéfice</b>	<b>102</b>	<b>200</b>	<b>(49,0) %</b>
Impôts sur le bénéfice	800	38	2 005,3 %
<b>Bénéfice net (perte nette)</b>	<b>(698)</b>	<b>162</b>	<b>(530,9) %</b>
<b>Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires de Hydro One</b>	<b>(705)</b>	<b>155</b>	<b>(554,8) %</b>
Résultat de base par action ordinaire	(1,18) \$	0,26 \$	(553,8) %
Résultat dilué par action ordinaire	(1,18) \$	0,26 \$	(553,8) %
Résultat de base par action ordinaire ajusté	0,30 \$	0,29 \$	3,4 %
Résultat dilué par action ordinaire ajusté	0,29 \$	0,28 \$	3,6 %
<b>Investissements en capital</b>			
Distribution	168	161	4,3 %
Transport	292	267	9,4 %
Autres	7	3	133,3 %
	<b>467</b>	<b>431</b>	<b>8,4 %</b>
<b>Actifs mis en service</b>			
Distribution	253	207	22,2 %
Transport	698	522	33,7 %
Autres	1	4	(75,0) %
	<b>952</b>	<b>733</b>	<b>29,9 %</b>

**Bénéfice net (perte nette)**

La perte nette attribuable aux actionnaires ordinaires pour le trimestre clos le 31 décembre 2018 s'est établie à 705 millions de dollars, en baisse de 860 millions de dollars, ou 554,8 %, par rapport au bénéfice net de l'exercice précédent. Les facteurs importants ayant influé sur le résultat sont entre autres les suivants :

- la hausse des produits tirés du transport et de la distribution en raison de la consommation d'énergie accrue attribuable aux températures favorables;
- la hausse des produits tirés du transport attribuable à l'augmentation des tarifs de transport approuvés par la CEO;
- la hausse des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration essentiellement attribuable à :
  - la progression des coûts de gestion de la végétation en raison de la modification d'un programme de gestion de la végétation amélioré, qui s'est traduite par une couverture et une fiabilité accrues;
  - l'augmentation des impôts fonciers, surtout en raison d'une réévaluation favorable non récurrente des paiements tenant lieu d'impôt foncier en 2017;
  - les charges plus élevées relatives à l'entretien des postes et des lignes;
  - le produit d'assurance reçu au quatrième trimestre de 2017;
- la récupération d'un montant plus élevé de TVH en 2017;
- la hausse des coûts attribuables à la fusion;
- l'augmentation de la charge d'impôts sur le bénéfice en grande partie attribuable à l'imputation d'une charge d'impôts différés de 799 millions de dollars en lien avec les décisions de la CEO portant sur les actifs d'impôts différés et les tarifs de distribution, en partie contrée par l'augmentation des écarts temporaires résultant à la fois du nombre accru d'ajouts d'actifs mis en service, de la composition des actifs et de la hausse des cotisations au titre du régime de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi en excédent des charges comptables au quatrième trimestre de 2018 par rapport à 2017.

**Résultat par action ordinaire et résultat par action ordinaire ajusté**

Pour le quatrième trimestre de 2018, le résultat par action ordinaire s'est établi à (1,18) \$, contre 0,26 \$ en 2017. Cette baisse est attribuable au recul du résultat au quatrième trimestre de 2018, comme expliqué ci-dessus. Le résultat par action ordinaire ajusté s'est chiffré à 0,30 \$ pour le quatrième trimestre de 2018, comparativement à 0,29 \$ en 2017. La hausse du résultat par action ordinaire ajusté résulte aussi de la progression du bénéfice net au quatrième trimestre de 2017, déduction faite des coûts liés à la fusion et des incidences liées à la décision de la CEO relativement aux actifs d'impôts différés sur les entreprises de distribution et de transport de Hydro One Networks.

### Produits

La diminution de 37 millions de dollars, ou de 9,8 %, des produits tirés du transport au cours du trimestre a essentiellement découlé des incidences liées à la décision de la CEO portant sur les actifs d'impôts différés, en partie contrées par la hausse des produits par suite de l'approbation par la CEO des tarifs de transport pour 2018 et de la hausse de la moyenne mensuelle de la demande de pointe sur 60 minutes en Ontario, qui s'explique en grande partie par les températures favorables au quatrième trimestre de 2018.

Pendant le trimestre, l'augmentation de 10 millions de dollars, ou de 2,6 %, des produits tirés de la distribution, déduction faite des achats d'électricité, résulte surtout de la consommation d'énergie accrue attribuable aux températures favorables au quatrième trimestre de 2018 et de l'augmentation des ajustements réglementaires différés; facteurs en partie compensés par le recul des produits de CGD.

### Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration

La hausse de 35 millions de dollars, ou de 44,3 %, des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées au transport pendant le trimestre est essentiellement attribuable à une réduction ponctuelle de la provision pour des paiements tenant lieu d'impôt foncier à la suite de la réévaluation favorable des règlements en 2017, au volume accru des travaux d'entretien pour les équipements d'alimentation et les lignes aériennes réalisés sur demande, au produit d'assurance reçu en 2017 en lien avec les pannes d'équipement aux postes de transport Fairchild et Campbell, et au volume accru de travaux de gestion de la végétation.

L'augmentation de 21 millions de dollars, ou de 14,4 %, des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées à la distribution pendant le trimestre découle essentiellement du volume accru de travaux de gestion de la végétation et du volume plus élevé d'appels d'urgence, facteurs en partie compensés par la réduction des charges de remise en état après tempête et les économies réalisées en raison du renouvellement du contrat lié aux TI.

La hausse supplémentaire de 8 millions de dollars des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées au secteur Autres s'explique principalement par l'augmentation des frais se rapportant à la fusion.

### Charges de financement

La progression de 4 millions de dollars, ou de 3,4 %, des charges de financement pendant le trimestre est essentiellement attribuable à la hausse des intérêts débiteurs sur la dette à long terme résultant de l'augmentation de l'encours moyen pondéré de la dette à long terme au cours du trimestre, facteur en partie compensé par une perte non réalisée comptabilisée en 2017 par suite de la réévaluation du contrat de change lié à la fusion.

### Impôts sur le bénéfice

La charge d'impôts sur le bénéfice pour le quatrième trimestre de 2018 a augmenté de 762 millions de dollars par rapport à 2017; le taux d'imposition effectif de la société s'est établi à environ 784,3 % au cours du quatrième trimestre de 2018, contre environ 19,0 % en 2017. Cela s'explique en grande partie par l'imputation d'une charge d'impôts différés de 799 millions de dollars en lien avec les décisions de la CEO portant sur les actifs d'impôts différés et les tarifs de distribution (voir la rubrique « Réglementation – Demandes relatives aux tarifs d'électricité – Hydro One Networks – Transport », pour obtenir de plus amples détails). Cette augmentation a été en partie contrebalancée par la hausse des déductions fiscales découlant de l'augmentation des ajouts d'actifs mis en service jumelée à une répartition accrue à une catégorie dont le taux d'amortissement est plus élevé, ainsi qu'à la hausse des cotisations au régime de retraite et aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à des fins fiscales. La société est tenue de comptabiliser les impôts en fonction du passif d'impôt sans tenir compte des écarts temporaires, tel que le prescrit l'organisme de réglementation.

### Actifs mis en service

La hausse des actifs de transport mis en service au cours du quatrième trimestre est surtout attribuable à ce qui suit :

- le calendrier des actifs mis en service au quatrième trimestre de 2018 en lien avec les investissements de maintien de postes, notamment aux postes de transport Horning, Centralia, London Nelson, St. Isidore, Wanstead, Palmerston, Chenaux et Dryden, ainsi qu'au poste Bruce dans le cadre du projet de remplacement des équipements en fin de vie utile du système de protection spécial;
- la hausse du volume des travaux réalisés sur demande en raison de défaillances du matériel;
- le volume accru de remplacements de lignes aériennes et de composantes mises en service; facteurs en partie compensés par :
- la mise en service en 2017 d'importants projets de développement, dont les postes de transport Leamington et Holland;
- les actifs mis en service au quatrième trimestre de 2017 en lien avec les investissements de maintien de postes, notamment aux postes de transport OverBrook, Hanmer et Leaside.

La hausse des actifs de distribution mis en service au cours du quatrième trimestre est surtout attribuable à ce qui suit :

- le calendrier des investissements mis en service liés à des projets de renforcement des capacités du système;
- les investissements cumulatifs liés au projet de réseau de distribution de pointe mis en service en 2018;
- les investissements cumulatifs dans les travaux liés aux projets de raccordement de distribution mis en service en 2018; facteurs en partie compensés par :
- l'achèvement du projet de refonte du site Web de la société afin d'améliorer le service à la clientèle et l'efficacité des opérations;
- le calendrier des travaux dans le cadre de projets majeurs d'utilisation commune et de déplacement de lignes.

### Investissements en capital

La hausse des investissements en capital liés au transport au cours du quatrième trimestre est surtout attribuable à ce qui suit :

- le volume accru des réparations et des remplacements de lignes aériennes;
- la hausse du volume des travaux réalisés à la demande des clients en raison de défaillances du matériel;
- le volume accru de travaux de conformité aux normes de protection des infrastructures critiques (cybersécurité) de la NERC;
- le calendrier des activités des importants projets de développement, y compris le projet de renforcement Niagara, le projet d'interconnexion du lac Supérieur et le projet d'interconnexion Est-Ouest, ainsi que les travaux aux postes de transport Clarington et Holland;
- les achats plus nombreux de pièces de rechange pour les transformateurs; facteurs en partie compensés par :
- le volume moindre des réfections de postes de transport et des remplacements.

La hausse des investissements en capital liés à la distribution au cours du quatrième trimestre est surtout attribuable à ce qui suit :

- l'accroissement des frais liés aux projets d'utilisation commune et de déplacement de lignes en raison du calendrier des apports de capital;
- le volume plus élevé des travaux de rétablissement d'urgence du courant et de remise en état après tempête en raison des nombreuses tempêtes en 2018.

## HYDRO ONE HOLDINGS LIMITED – TABLEAU DE CONSOLIDATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE SOMMAIRE

Hydro One Limited garantit pleinement et inconditionnellement les obligations de paiement de Hydro One Holdings Limited (« HOHL »), sa filiale en propriété exclusive, en lien avec les titres à émettre aux termes du prospectus de base simplifié daté du 23 novembre 2018. Par conséquent, le tableau de consolidation de l'information financière sommaire qui suit est présenté conformément aux obligations prescrites à la section 13.4 du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue, qui prévoit des dispenses en faveur de certains émetteurs

bénéficiant de soutien au crédit. Les tableaux qui suivent présentent l'information financière sommaire consolidée aux 31 décembre 2018 et 2017 et pour les exercices clos à ces dates pour : i) Hydro One Limited; ii) HOHL; iii) les filiales de Hydro One Limited autres que HOHL, sur une base combinée; iv) les ajustements de consolidation; et v) Hydro One Limited et toutes ses filiales sur une base consolidée, pour chacune des périodes indiquées. L'information financière sommaire a pour but de fournir aux investisseurs de l'information financière utile et comparable au sujet de Hydro One Limited et de ses filiales. Cette information financière sommaire doit être lue conjointement avec les états financiers annuels les plus récents de Hydro One Limited. Cette information financière sommaire a été préparée conformément aux PCGR américains, tels que publiés par le FASB.

Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars, non audité)	Hydro One Limited		HOHL		Filiales de Hydro One Limited, autres que HOHL		Ajustements de consolidation		Montants totaux consolidés de Hydro One Limited	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Produits	12	16	—	—	6 243	6 053	(105)	(79)	6 150	5 990
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	(74)	(43)	22	(3)	47	745	(84)	(41)	(89)	658

Aux 31 décembre (en millions de dollars, non audité)	Hydro One Limited		HOHL		Filiales de Hydro One Limited, autres que HOHL		Ajustements de consolidation		Montants totaux consolidés de Hydro One Limited	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Actif à court terme	159	117	22	—	2 054	1 444	(744)	(542)	1 491	1 019
Actif à long terme	5 799	6 423	—	—	41 597	41 745	(23 230)	(23 486)	24 166	24 682
Passif à court terme	97	83	—	3	4 391	3 933	(1 460)	(1 279)	3 028	2 740
Passif à long terme	1 516	1 514	3	—	22 373	21 403	(10 906)	(10 209)	12 986	12 708

## ÉNONCÉS ET AUTRES INFORMATIONS DE NATURE PROSPECTIVE

Les communications verbales et écrites de la société au public, y compris le présent document, contiennent souvent des énoncés prospectifs qui sont fondés sur les attentes, estimations, prévisions et projections actuelles à l'égard des activités de la société et du secteur ainsi que des contextes réglementaires et économiques dans lesquels elle exerce ses activités et elles incluent des prévisions et des hypothèses formulées par la direction de la société. Ces énoncés comprennent notamment les énoncés concernant les demandes de tarifs de transport et de distribution de la société, y compris les décisions, les taux acceptés, ainsi que le calendrier et les incidences prévus; la situation de trésorerie de la société, ses sources de financement et ses besoins d'exploitation; les facilités de crédit d'exploitation; les attentes concernant les activités de financement de la société; la dette venant à échéance; les projets et initiatives en cours ou prévus, y compris les résultats attendus et les dates d'achèvement; les investissements en capital futurs prévus, y compris leur calendrier et les plans d'investissement de la société; les obligations contractuelles et autres engagements commerciaux de la société; les attentes concernant les actifs d'impôts différés; l'appel; la CEO; la dispense; NRLP et le projet de renforcement Niagara, le projet d'interconnexion du lac Supérieur et les demandes réglementaires connexes; le capital-actions de la société et la conversion des attributions en circulation aux termes des régimes d'octroi d'actions et du RILT; les conventions collectives; le régime de retraite, les cotisations de retraite futures, les évaluations du régime et les répercussions attendues; l'incidence du traitement par la CEO des avantages postérieurs à l'emploi; les dividendes; les cotes de crédit et les risques connexes; la stratégie de Hydro One; l'incidence des taux d'intérêt; les mesures non conformes aux PCGR; les estimations comptables critiques, y compris les passifs environnementaux, les actifs et passifs réglementaires et les avantages sociaux futurs; les droits d'occupation; le contrôle interne à l'égard de l'information financière et de la communication de l'information; les récentes

directives concernant la comptabilité; le prospectus de base universel; le prospectus de base visant des titres d'emprunt américains; la facilité remboursable à vue; les acquisitions et fusions réalisées par la société, notamment celles de Orillia Power et de Peterborough Distribution, ainsi que les résultats et répercussions de la résiliation de la fusion; la Loi sur les priorités urgentes, la Loi sur la responsabilisation et leur incidence prévue; le nouveau cadre de rémunération de Hydro One; les attentes concernant la rémunération des dirigeants et l'incidence potentielle sur Hydro One; les départs anticipés et éventuels de membres de la haute direction et leur incidence potentielle; les ententes de maintien en poste; la capacité de la société à attirer et à retenir des dirigeants qualifiés; le risque associé aux acquisitions; l'incidence prévue des mesures liées à l'accélération des programmes d'investissement; les changements climatiques; la sécurité informatique et des données; les attentes liées aux effectifs; les actions collectives, y compris les litiges découlant de la fusion; le risque de change; la participation de la Province dans Hydro One et les conflits pouvant survenir de temps à autre entre la Province et Hydro One; les mesures gouvernementales et leur incidence potentielle sur Hydro One et ses activités; les ventes futures d'actions de Hydro One; ainsi que le risque d'atteinte à la réputation, le risque lié à l'opinion publique et le risque politique. Les termes et expressions « s'attendre à », « prévoir », « avoir l'intention de », « tenter », « pouvoir », « projeter », « croire », « s'efforcer de », « estimer », « viser », « objectif », « cible » et leurs variantes et autres expressions similaires ainsi que des verbes au futur et au conditionnel servent à signaler ces énoncés prospectifs. Ces énoncés ne sont aucunement une garantie de rendement futur et font intervenir des hypothèses, des risques et des incertitudes que l'on peut difficilement prédire. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux qu'expriment, sous-entendent ou laissent prévoir ces énoncés prospectifs. Hydro One n'a pas l'intention de mettre à jour ces énoncés prospectifs et se dégage de toute obligation de le faire, sauf si la loi l'y contraint.

Ces énoncés prospectifs sont fondés sur divers facteurs et hypothèses, notamment les suivants : l'absence de changements imprévisibles du régime législatif et du cadre d'exploitation se rapportant au marché ontarien de l'électricité ou plus précisément, à Hydro One; des décisions favorables de la CEO et d'autres organismes de réglementation sur les demandes en cours et futures, notamment en matière tarifaire; l'absence de retards imprévus dans l'obtention des approbations requises; l'absence de changements imprévisibles des ordonnances tarifaires ou des méthodes d'établissement des tarifs applicables aux entreprises de distribution et de transport de la société; la poursuite de l'application des PCGR des États-Unis; la stabilité de l'environnement réglementaire; l'absence de changements défavorables de la réglementation environnementale; l'absence de modifications importantes apportées aux notes de crédit actuelles de la société; l'absence de répercussions imprévues de nouvelles prises de position comptables; et l'absence de tout événement important survenant hors du cours normal des activités. Ces hypothèses reposent sur les informations dont la société dispose actuellement, y compris les informations obtenues auprès de sources indépendantes. Les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux que laissent prévoir ces énoncés prospectifs. Bien que Hydro One ignore l'incidence que pourraient avoir ces différences éventuelles, celles-ci pourraient influencer de manière considérable sur ses activités, ses résultats d'exploitation, sa situation financière et la stabilité de son crédit. Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux qu'expriment ou laissent entendre ces énoncés prospectifs incluent notamment les suivants :

- les risques associés à la détention par la Province d'actions de Hydro One et aux autres relations que Hydro One entretient avec la Province, y compris l'éventualité de conflits d'intérêts survenant entre Hydro One, la Province et des apparentés;
- les risques associés à la réglementation et aux produits d'exploitation de Hydro One, notamment les risques liés aux ordonnances tarifaires, au rendement réel par rapport aux prévisions et aux investissements de capital, ou au refus de demandes;
- le risque que la société soit incapable de respecter les exigences prévues par la loi ou la réglementation ou qu'elle doive engager, pour s'y conformer, des frais supplémentaires qu'elle ne pourrait pas recouvrer par le biais des tarifs;
- le risque que les installations de Hydro One soient exposées à des intempéries, désastres naturels ou autres phénomènes imprévus pour lesquels la société n'est pas assurée ou par suite desquels la société pourrait faire l'objet de demandes d'indemnisation;
- l'opposition du public aux projets planifiés et les délais d'obtention des approbations ou de conclusion des ententes nécessaires aux projets ou leur refus;
- les risques associés à l'exercice par la Province d'autres pouvoirs législatifs et réglementaires dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi sur les priorités urgentes et la Loi sur la responsabilisation;
- le risque que Hydro One ait à engager des coûts importants pour transférer des actifs situés dans des réserves, tel qu'il est défini dans la *Loi sur les Indiens* (Canada);
- les risques associés à la sécurité des systèmes d'information et au maintien d'une infrastructure complexe de systèmes de TI;
- le risque de conflits de travail et la possibilité que la société soit incapable de négocier des conventions collectives adéquates selon des modalités acceptables et conformes aux décisions tarifaires de la société;

- les risques liés aux caractéristiques démographiques de la main-d'œuvre de la société et à l'incapacité potentielle de celle-ci d'attirer et de fidéliser un personnel qualifié;
- le risque que la société ne parvienne pas à obtenir un financement suffisant ainsi qu'à un coût raisonnable pour rembourser la dette arrivant à échéance et financer les investissements en capital;
- le risque d'abaissement de la note de crédit et son incidence sur le financement et les liquidités de la société;
- le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêt et à l'incapacité éventuelle de gérer le risque de crédit;
- le risque que la société échoue à mettre en œuvre les programmes d'investissement nécessaires au bon fonctionnement de ses actifs ou à réaliser ces programmes en temps opportun;
- le risque lié au non-respect de la réglementation environnementale, à l'incapacité à réduire les risques importants liés à la santé et à la sécurité ou à l'impossibilité de recouvrer les dépenses environnementales par le biais des demandes tarifaires;
- le risque que les hypothèses sous-jacentes aux passifs environnementaux comptabilisés et aux actifs réglementaires connexes puissent changer;
- le risque que les coûts liés aux régimes de retraite de la société ne puissent pas être recouverts par le biais des tarifs futurs et l'incertitude qui entoure le traitement que les organismes de réglementation réserveront aux coûts des régimes de retraite, des avantages postérieurs à l'emploi et des avantages postérieurs au départ à la retraite;
- la possibilité que Hydro One doive engager des charges importantes pour remplacer des fonctions actuellement imparties advenant que les conventions conclues soient résiliées ou arrivent à échéance avant qu'un nouveau fournisseur de services soit choisi;
- les risques liés à l'incertitude économique ainsi qu'à la volatilité des marchés financiers;
- l'incapacité de la société à dresser ses états financiers conformément aux PCGR des États-Unis;
- l'incidence de la propriété par la Province de terrains essentiels au réseau de transport de la société;
- le risque lié à l'incidence de nouvelles prises de position comptable.

Le lecteur est prié de noter que la liste des facteurs ci-dessus n'est pas exhaustive. Certains de ces risques et autres facteurs sont analysés plus en détail à la rubrique « Gestion des risques et facteurs de risque » du présent rapport de gestion.

De plus, Hydro One tient à avertir le lecteur que les informations incluses dans le présent rapport de gestion à propos des perspectives de la société sur certains sujets, y compris les investissements futurs éventuels de celle-ci, ne sont fournies que pour donner une idée de la nature de certains des plans futurs de la société et peuvent ne pas convenir à d'autres fins.

Des informations additionnelles sur Hydro One, y compris sa notice annuelle, sont disponibles sur Sedar à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et sur le site Web de la société à l'adresse [www.HydroOne.com/Investors](http://www.HydroOne.com/Investors).

# Rapport de la direction

Les états financiers consolidés modifiés, le rapport de gestion et l'information financière y afférente ont été préparés par la direction de Hydro One Limited (« Hydro One » ou la « société »). La direction est responsable de l'intégrité, de l'uniformité et de la fiabilité de toutes les informations présentées. Les états financiers consolidés modifiés ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis et en vertu des lois sur les valeurs mobilières pertinentes. Le rapport de gestion a été préparé conformément au Règlement 51 – 102.

La préparation des états financiers consolidés modifiés et du rapport de gestion comporte l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui font appel au jugement de la direction, particulièrement lorsque les opérations ayant une incidence sur la période comptable considérée ne peuvent être déterminées avec certitude que plus tard. Les estimations et les hypothèses sont fondées sur l'expérience, la conjoncture actuelle et diverses autres hypothèses jugées raisonnables dans les circonstances, à la suite d'une analyse critique des principales conventions comptables utilisées par la société comme il est décrit à la note 2 afférente aux états financiers consolidés modifiés. La préparation des états financiers consolidés modifiés et du rapport de gestion inclut la prise en compte des informations portant sur l'incidence prévue d'événements et d'opérations futurs. Le rapport de gestion fournit également des informations sur la situation de trésorerie et sur les sources de financement, sur les tendances en matière d'exploitation, sur les risques et sur les incertitudes. Les résultats réels futurs peuvent différer de manière importante de l'évaluation actuelle de ces informations, parce que les événements et les circonstances futurs peuvent différer des prévisions.

Il incombe à la direction d'établir et de maintenir des contrôles et procédures de communication de l'information et un contrôle interne à l'égard de l'information financière adéquats, comme il est décrit dans le rapport de gestion annuel. La direction a évalué l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles et procédures de communication de l'information de la société, de même que du

contrôle interne à l'égard de l'information financière, selon le cadre et les critères établis dans le document intitulé « Internal Control – Integrated Framework (2013) » publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (« COSO »). Sur la foi de cette évaluation, la direction a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière maintenu par la société était efficace, en fonction d'un niveau d'assurance raisonnable, au 31 décembre 2018. Au besoin, les résultats de cette évaluation ont été présentés au comité d'audit du conseil d'administration de Hydro One et aux auditeurs externes.

Les états financiers consolidés modifiés ont été audités par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., auditeurs externes indépendants nommés par les actionnaires de la société. La responsabilité des auditeurs externes consiste à exprimer une opinion sur la présentation fidèle des états financiers consolidés, dans tous leurs aspects significatifs, selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis. Le rapport des auditeurs indépendants fait état de la portée de leur examen et de leur opinion.

Le conseil d'administration de Hydro One, par l'intermédiaire de son comité d'audit, est tenu de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne à l'égard de la présentation et de l'information à fournir. Le comité d'audit de Hydro One se réunit périodiquement avec la direction, ainsi qu'avec les auditeurs internes et les auditeurs externes afin de s'assurer que tous s'acquittent de leurs responsabilités respectives et de passer en revue les états financiers consolidés modifiés avant de recommander leur approbation par le conseil d'administration. Les auditeurs externes ont eu librement et directement accès au comité d'audit, en présence ou en l'absence de la direction, pour discuter des constatations découlant de leur audit, le cas échéant.

Au nom de la direction de Hydro One,



**Paul Dobson**  
Président et chef de la direction par intérim



**Christopher Lopez**  
Chef des finances par intérim



# Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant

## Aux actionnaires et au conseil d'administration de Hydro One Limited

### Opinion sur les états financiers consolidés modifiés

Nous avons effectué l'audit du bilan consolidé modifié ci-joint de Hydro One Limited (la « société ») au 31 décembre 2018 et des états consolidés modifiés connexes des résultats et du résultat étendu, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes modifiées connexes (collectivement, les états financiers consolidés modifiés). À notre avis, les états financiers consolidés modifiés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis.

### Fondement de l'opinion

La responsabilité de ces états financiers consolidés modifiés incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés modifiés, sur la base de notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du Public Company Accounting Oversight Board (« PCAOB ») des États-Unis et nous sommes tenus d'être indépendants de la société conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières, aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué notre audit selon les normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. La société n'est pas tenue de faire auditer son contrôle interne à l'égard de l'information financière, et elle ne nous a pas confié le mandat de le faire. Dans le cadre de notre audit, nous devons acquérir une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, mais pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société. Par conséquent, nous n'exprimons pas d'opinion à cet égard.

Notre audit a également compris la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer le risque que les états financiers consolidés modifiés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et la mise en œuvre de procédures en réponse à ces risques. Ces procédures comprennent le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés modifiés. Notre audit a également compris l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés modifiés. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à notre opinion.



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Nous agissons à titre d'auditeur de la société depuis 2008

Toronto, Canada

Le 25 mars 2019

## Rapport des auditeurs indépendants

### Aux actionnaires et au conseil d'administration de Hydro One Limited

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Hydro One Limited, qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2017, les états consolidés des résultats et du résultat étendu, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de Hydro One Limited au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats consolidés de son exploitation et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis.



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 25 mars 2019

## États consolidés modifiés des résultats et du résultat étendu

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)	2018	2017
<b>Produits</b>		
Distribution (y compris de produits tirés des opérations entre apparentés de 280 \$; 284 \$ en 2017) (note 27)	4 422	4 366
Transport (y compris des produits tirés des opérations entre apparentés de 1 617 \$; 1 523 \$ en 2017) (note 27)	1 686	1 578
Autres	42	46
	<b>6 150</b>	<b>5 990</b>
<b>Charges</b>		
Achats d'électricité (y compris des coûts liés aux opérations entre apparentés de 1 648 \$; 1 594 \$ en 2017) (note 27)	2 899	2 875
Exploitation, entretien et administration (note 27)	1 105	1 066
Amortissement et coûts de retrait d'actifs (note 5)	837	817
	<b>4 841</b>	<b>4 758</b>
<b>Bénéfice avant les charges de financement et les impôts sur le bénéfice</b>	<b>1 309</b>	<b>1 232</b>
Charges de financement (note 6)	459	439
<b>Bénéfice avant les impôts sur le bénéfice</b>	<b>850</b>	<b>793</b>
Impôts sur le bénéfice (note 7)	915	111
<b>Bénéfice net (perte nette)</b>	<b>(65)</b>	<b>682</b>
Autres éléments du résultat étendu	4	1
<b>Résultat étendu</b>	<b>(61)</b>	<b>683</b>
<b>Bénéfice net (perte nette) attribuable à ce qui suit :</b>		
Participation sans contrôle (note 26)	6	6
Actionnaires privilégiés	18	18
Actionnaires ordinaires	(89)	658
	<b>(65)</b>	<b>682</b>
<b>Résultat étendu attribuable à ce qui suit :</b>		
Participation sans contrôle (note 26)	6	6
Actionnaires privilégiés	18	18
Actionnaires ordinaires	(85)	659
	<b>(61)</b>	<b>683</b>
<b>Résultat par action ordinaire (note 24)</b>		
De base	(0,15) \$	1,11 \$
Dilué	(0,15) \$	1,10 \$
<b>Dividendes déclarés par action ordinaire (note 23)</b>	<b>0,91 \$</b>	<b>0,87 \$</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés modifiés.

## Bilans consolidés modifiés

31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2018	2017
<b>Actif</b>		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	483	25
Débiteurs (note 8)	628	636
Montants à recevoir d'apparentés (note 27)	255	253
Autres actifs à court terme (note 9)	125	105
	<b>1 491</b>	<b>1 019</b>
Immobilisations corporelles (note 10)	20 687	19 947
Autres actifs à long terme		
Actifs réglementaires (note 12)	1 721	3 049
Actifs d'impôts différés (note 7)	1 018	987
Actifs incorporels (note 11)	410	369
Écart d'acquisition	325	325
Autres actifs	5	5
	<b>3 479</b>	<b>4 735</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>25 657</b>	<b>25 701</b>
<b>Passif</b>		
Passif à court terme		
Billets à court terme à payer (note 15)	1 252	926
Tranche échéant à moins de un an de la dette à long terme (notes 15, 17)	731	752
Créditeurs et autres passifs à court terme (note 13)	956	905
Montants à payer à des apparentés (note 27)	89	157
	<b>3 028</b>	<b>2 740</b>
Passif à long terme		
Dette à long terme (y compris une tranche de 845 \$ évaluée à la juste valeur; 541 \$ en 2017) (notes 15, 17)	9 978	9 315
Déventures convertibles (notes 16, 17)	489	487
Passifs réglementaires (note 12)	326	128
Passifs d'impôts différés (note 7)	58	71
Autres passifs à long terme (note 14)	2 135	2 707
	<b>12 986</b>	<b>12 708</b>
<b>Total du passif</b>	<b>16 014</b>	<b>15 448</b>
Engagements et éventualités (notes 29, 30)		
Événements postérieurs à la date du bilan (notes 4, 12, 16, 17, 32)		
Participation sans contrôle assujettie à un droit de rachat (note 26)	21	22
<b>Capitaux propres</b>		
Actions ordinaires (note 22)	5 643	5 631
Actions privilégiées (note 22)	418	418
Capital d'apport supplémentaire (note 25)	56	49
Bénéfices non répartis	3 459	4 090
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(3)	(7)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Hydro One	9 573	10 181
Participation sans contrôle (note 26)	49	50
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>9 622</b>	<b>10 231</b>
	<b>25 657</b>	<b>25 701</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés modifiés.

Au nom du conseil d'administration,



**Tom Woods**  
Président du conseil d'administration



**William Sheffield**  
Président du comité d'audit

## États consolidés modifiés des variations des capitaux propres

Exercice clos le 31 décembre 2018 (en millions de dollars canadiens)	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Capital d'apport supplémentaire	Bénéfices non répartis	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Hydro One	Participation sans contrôle (note 26)	Total des capitaux propres
1 <sup>er</sup> janvier 2018	5 631	418	49	4 090	(7)	10 181	50	10 231
Bénéfice net (perte nette)	—	—	—	(71)	—	(71)	4	(67)
Autres éléments du résultat étendu	—	—	—	—	4	4	—	4
Distributions à la participation sans contrôle	—	—	—	—	—	—	(5)	(5)
Dividendes sur les actions privilégiées	—	—	—	(18)	—	(18)	—	(18)
Dividendes sur les actions ordinaires	—	—	—	(542)	—	(542)	—	(542)
Émission d'actions ordinaires	12	—	(12)	—	—	—	—	—
Rémunération à base d'actions (note 25)	—	—	19	—	—	19	—	19
<b>31 décembre 2018</b>	<b>5 643</b>	<b>418</b>	<b>56</b>	<b>3 459</b>	<b>(3)</b>	<b>9 573</b>	<b>49</b>	<b>9 622</b>

Exercice clos le 31 décembre 2017 (en millions de dollars canadiens)	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Capital d'apport supplémentaire	Bénéfices non répartis	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Hydro One	Participation sans contrôle (note 26)	Total des capitaux propres
1 <sup>er</sup> janvier 2017	5 623	418	34	3 950	(8)	10 017	50	10 067
Bénéfice net	—	—	—	676	—	676	4	680
Autres éléments du résultat étendu	—	—	—	—	1	1	—	1
Distributions à la participation sans contrôle	—	—	—	—	—	—	(4)	(4)
Dividendes sur les actions privilégiées	—	—	—	(18)	—	(18)	—	(18)
Dividendes sur les actions ordinaires	—	—	—	(518)	—	(518)	—	(518)
Émission d'actions ordinaires	8	—	(8)	—	—	—	—	—
Rémunération à base d'actions (note 25)	—	—	23	—	—	23	—	23
<b>31 décembre 2017</b>	<b>5 631</b>	<b>418</b>	<b>49</b>	<b>4 090</b>	<b>(7)</b>	<b>10 181</b>	<b>50</b>	<b>10 231</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés modifiés.

## États consolidés modifiés des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2018	2017
<b>Activités d'exploitation</b>		
Bénéfice net (perte nette)	(65)	682
Dépenses liées à l'environnement	(22)	(24)
Ajustements au titre des éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement (note 5)	747	727
Actifs et passifs réglementaires	35	112
Impôts différés	890	85
Perte non réalisée (gain non réalisé) sur le contrat de change	(25)	3
Autres	38	18
Variations des soldes hors trésorerie liés à l'exploitation (note 28)	(23)	113
<b>Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation</b>	<b>1 575</b>	<b>1 716</b>
<b>Activités de financement</b>		
Émission de titres d'emprunt à long terme	1 400	—
Remboursement d'une dette à long terme	(753)	(602)
Émission de billets à court terme	4 242	3 795
Remboursement de billets à court terme	(3 916)	(3 338)
Émission de débentures convertibles (note 16)	—	513
Dividendes versés	(560)	(536)
Distributions à la participation sans contrôle	(8)	(6)
Autres (note 16)	(6)	(27)
<b>Rentrées (sorties) nettes liées aux activités de financement</b>	<b>399</b>	<b>(201)</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Dépenses en immobilisations (note 28)		
Immobilisations corporelles	(1 418)	(1 467)
Actifs incorporels	(120)	(80)
Apports de capital reçus (note 28)	7	9
Autres	15	(2)
<b>Sorties nettes liées aux activités d'investissement</b>	<b>(1 516)</b>	<b>(1 540)</b>
<b>Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>458</b>	<b>(25)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	25	50
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>483</b>	<b>25</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés modifiés.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés modifiés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

## 1. DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE

Hydro One Limited (« Hydro One » ou la « société ») a été constituée le 31 août 2015 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario). Le 31 octobre 2015, la société a acquis Hydro One Inc., société auparavant détenue en propriété exclusive par la Province d'Ontario (la « Province »). L'acquisition de Hydro One Inc. par Hydro One a été comptabilisée comme une opération entre des entités sous contrôle commun et Hydro One représente la continuation des activités commerciales de Hydro One Inc. Au 31 décembre 2018, la Province détenait environ 47,4 % (47,4 % en 2017) des actions ordinaires de Hydro One.

Les principales activités de Hydro One sont le transport et la distribution d'électricité à des clients en Ontario.

### Tarifcation

L'entreprise de transport de la société est formée d'un réseau de transport exploité par les filiales de Hydro One Inc., Hydro One Networks Inc. (« Hydro One Networks ») et Hydro One Sault Ste. Marie LP (« HOSSM ») et d'une participation d'environ 66 % dans B2M Limited Partnership (« B2M LP »), société en commandite conclue entre Hydro One et la nation Saugeen Ojibway (« NSO ») visant la ligne de transport de Bruce à Milton. L'entreprise de distribution de la société est formée d'un réseau de distribution exploité par les filiales de Hydro One Inc., Hydro One Networks et Hydro One Remote Communities Inc. (« Hydro One Remote Communities »).

### Décision de la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « CEO ») rendue le 7 mars 2019 et états financiers consolidés modifiés

Après la clôture de l'exercice, le 7 mars 2019, la CEO a rendu une décision sur la révision de sa décision et de son ordonnance portant sur les besoins en revenus de 2017 et 2018 au titre des tarifs de transport de Hydro One Networks (la « décision initiale »), datée du 28 septembre 2017, relativement au traitement tarifaire des avantages découlant des actifs d'impôts différés attribuables au passage du régime des paiements tenant lieu d'impôts aux termes de la Loi sur l'électricité (Ontario) au paiement d'impôt aux termes du régime fiscal fédéral et provincial survenu lorsque Hydro One Limited est devenue une société ouverte inscrite à la Bourse de Toronto.

La décision de la CEO du 7 mars 2019 est considérée comme étant un événement postérieur à la date du bilan de type I en vertu des principes comptables généralement reconnus des États-Unis (les « PCGR des États-Unis ») et, par conséquent, la société est tenue de mettre à jour ses états financiers consolidés publiés antérieurement, soit le 20 février 2019, afin de tenir compte de l'événement postérieur dans le cadre du dépôt de son rapport annuel sur formulaire 40-F auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, de manière à refléter les événements jusqu'à la date d'approbation du formulaire 40-F. Par conséquent, l'incidence financière de cette décision de la CEO a été reflétée dans les présents états financiers consolidés modifiés, comme il est expliqué plus en détail à la note 12 – Actifs et passifs réglementaires.

### Transport

En décembre 2017, la CEO a approuvé les besoins en revenus de 2018 de Hydro One Networks, de 1 511 millions de dollars. Il y a lieu de se reporter à la note 12 – Actifs et passifs réglementaires, pour obtenir d'autres renseignements.

En décembre 2015, la CEO a approuvé les besoins en revenus de 2015 à 2019 au titre des tarifs de B2M LP, de 39 millions de dollars, de 36 millions de dollars, de 37 millions de dollars, de 38 millions de dollars et de 37 millions de dollars respectivement pour ces années. Le 10 mai 2018, la CEO a rendu sa décision

et son ordonnance tarifaire portant sur la requête relative aux tarifs de transport de B2M LP pour 2018, laquelle reflète des besoins en revenus de 36 millions de dollars, avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

HOSSM est assujettie à une période reportée de changement de base de 10 ans pour les années 2017-2026, tel qu'il a été approuvé dans la décision de la CEO relative à des fusions, acquisitions, regroupements et désinvestissements (« FARD ») datée du 13 octobre 2016. En septembre 2017, la CEO a publié sa décision et son ordonnance relatives à la requête relative aux tarifs de transport de 2017 de HOSSM, refusant les besoins en revenus demandés. Les besoins en revenus approuvés de 2016, de 41 millions de dollars, demeureront en vigueur pour 2017 et 2018.

### Distribution

En mars 2017, Hydro One Networks a déposé auprès de la CEO une requête relative aux tarifs de distribution d'électricité pour la période allant de 2018 à 2022. Les besoins en revenus demandés, mis à jour en juin 2018, s'établissent à 1 514 millions de dollars pour 2018, à 1 561 millions de dollars pour 2019, à 1 607 millions de dollars pour 2020, à 1 681 millions de dollars pour 2021 et à 1 722 millions de dollars pour 2022. La décision de la CEO a été rendue le 7 mars 2019. Il y a lieu de se reporter à la note 32 D) – Événements postérieurs à la date du bilan – Décisions réglementaires de la CEO a été rendue le 7 mars 2019. Il y a lieu de se reporter à la note 32 D) – Événements postérieurs à la date du bilan – Décisions réglementaires de la CEO.

Le 17 novembre 2017, Hydro One a déposé une requête auprès de la CEO en vue d'obtenir des tarifs intermédiaires pour 2018 fondés sur les tarifs approuvés par la CEO pour 2017, rajustés pour tenir compte de la mise à jour des prévisions au titre de la charge. Le 1<sup>er</sup> décembre 2017, la CEO a rejeté cette requête et a établi des tarifs intermédiaires pour 2018 en fonction des tarifs qu'elle avait approuvés pour 2017, sans rajustements.

Le 28 août 2017, Hydro One Remote Communities a soumis une requête auprès de la CEO visant l'approbation de ses besoins en revenus pour 2018 de 57 millions de dollars et de ses tarifs d'électricité à partir du 1<sup>er</sup> mai 2018. Le 19 mars 2018, la CEO a approuvé l'entente de règlement concernant la requête relative aux tarifs de 2018 conclue entre Hydro One Remote Communities Inc. et les intervenants de l'instance tarifaire. Le 26 mars 2018, un projet d'ordonnance tarifaire a été soumis à la CEO relativement aux tarifs de 2018. La CEO a approuvé le projet d'ordonnance tarifaire le 12 avril 2018 et les nouveaux tarifs ont été mis en œuvre en date du 1<sup>er</sup> mai 2018.

## 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

### Périmètre de consolidation

Les présents états financiers consolidés modifiés (les « états financiers consolidés ») comprennent les comptes de la société et ceux de ses filiales. Les opérations et soldes intersociétés ont été éliminés.

### Référentiel comptable

Les présents états financiers consolidés sont établis et présentés conformément aux PCGR des États-Unis, et ils sont présentés en dollars canadiens.

### Recours à des estimations par la direction

La préparation d'états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants constatés à l'égard des actifs et des passifs à la date des états financiers ainsi que sur les montants

des produits, des charges, des gains et des pertes présentés pour les périodes considérées. La direction évalue ces estimations de manière continue en s'appuyant sur les résultats passés, sur les conditions en vigueur et sur des hypothèses jugées raisonnables au moment où elle les formule. Tout ajustement est pris en compte dans les résultats d'exploitation de la période au cours de laquelle il survient. Les principales estimations portent sur les actifs et passifs réglementaires, les passifs environnementaux, les prestations de retraite, les avantages postérieurs au départ à la retraite et postérieurs à l'emploi, les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, l'écart d'acquisition et les dépréciations d'actifs, les éventualités, les produits non facturés, ainsi que les actifs et passifs d'impôts différés. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations.

### Comptabilisation des activités à tarifs réglementés

En raison du pouvoir général de la CEO d'inclure ou d'exclure des produits, des charges, des gains ou des pertes liés aux tarifs d'une période donnée, ceux-ci ne sont pas constatés dans les périodes au cours desquelles les entreprises non réglementées comptabilisent les leurs. Cette modification du moment de la constatation suppose l'application de la méthode employée pour la comptabilisation des activités à tarifs réglementés, entraînant ainsi la constatation d'actifs et passifs réglementaires. Les actifs réglementaires de la société représentent les sommes à recevoir de clients futurs et les coûts qui sont reportés à des fins comptables parce qu'il est probable qu'ils seront recouverts dans les tarifs futurs. De plus, la société comptabilise des passifs réglementaires qui représentent généralement les montants qui sont remboursables aux clients futurs. Elle évalue continuellement la probabilité que soit recouvert chacun de ses actifs réglementaires et croit toujours qu'il est probable que la CEO tiendra compte de ses actifs et passifs réglementaires dans l'établissement des tarifs futurs. Si, ultérieurement, la société juge qu'il n'est plus probable que la CEO inclue un actif ou un passif réglementaire dans l'établissement des tarifs futurs, une valeur comptable appropriée serait prise en compte dans les résultats d'exploitation de manière prospective à partir de la date à laquelle cette évaluation sera faite par la société, à moins que la modification réponde aux exigences d'un événement postérieur à la date du bilan de type 1.

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les placements à court terme dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois.

### Constatation des produits

La société a adopté l'Accounting Standards Codification (« ASC ») 606, *Revenue from Contracts with Customers*, le 1<sup>er</sup> janvier 2018, par application de la méthode rétrospective, sans choisir d'appliquer des mesures de simplification. L'adoption de l'ASC 606 n'a eu aucune incidence significative sur la politique de constatation des produits de la société et aucun ajustement n'a été apporté aux montants présentés pour les périodes antérieures.

### Nature des produits

Les produits tirés du transport sont essentiellement constitués des tarifs liés au transport, lesquels sont perçus au moyen de tarifs de transport uniformes approuvés par la CEO ainsi qu'en fonction de la demande de pointe mensuelle d'électricité sur le réseau à haute tension de Hydro One. Les tarifs de transport uniformes approuvés par la CEO sont fondés sur des besoins en revenus approuvés qui tiennent compte d'un taux de rendement. Les tarifs liés au transport sont conçus de telle sorte à recouvrer les produits nécessaires au soutien du réseau de transport de la société comportant la capacité nécessaire pour répondre à la demande maximale prévue, laquelle est tributaire des conditions météorologiques et économiques. Les produits tirés du transport sont constatés à mesure que l'électricité est transportée et livrée aux clients.

Les produits tirés de la distribution attribuables à la livraison de l'électricité sont fondés sur des tarifs de distribution approuvés par la CEO; ils sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et tiennent compte des produits qui ont été facturés et de ceux qui ne l'ont pas été. Les produits facturés sont fondés sur le volume d'électricité livré, comme il a été déterminé d'après les compteurs des clients. À la fin de chaque mois, le volume d'électricité livré aux clients depuis la date de la dernière lecture des compteurs ayant fait l'objet d'une facturation est estimé, et les produits non facturés correspondants sont comptabilisés. La consommation d'énergie, les conditions météorologiques et les variations de la composition des catégories de clients influent sur l'estimation des produits non facturés.

Les produits incluent aussi des montants liés à la vente d'autres services et d'équipement. Ces produits sont constatés lorsque les services sont fournis ou lorsque l'équipement est livré. Les produits sont constatés après déduction des taxes indirectes.

### Débiteurs et provision pour créances douteuses

Les débiteurs facturés sont constatés à un montant correspondant au montant facturé, déduction faite de la provision pour créances douteuses. Les débiteurs non facturés sont constatés à leur valeur estimative. Les sommes en souffrance liées aux facturations réglementées portent intérêt aux taux approuvés par la CEO. La provision pour créances douteuses reflète la meilleure estimation de la société concernant le montant des pertes sur les débiteurs facturés impayés. La société estime la provision pour créances douteuses des débiteurs facturés en appliquant des taux de pertes calculés en interne aux débiteurs impayés, débiteurs qui sont répartis selon le classement chronologique. Les taux de pertes appliqués aux soldes des débiteurs facturés sont fondés sur les soldes en souffrance historiques, sur les paiements de clients et sur les radiations. Les débiteurs sont radiés par imputations à la provision lorsqu'ils sont jugés irrécouvrables. Les variations des volumes, des prix et de la conjoncture influent sur la provision pour créances douteuses.

### Participation sans contrôle

La participation sans contrôle représente la quote-part des capitaux propres dans des filiales qui n'est pas attribuable aux actionnaires de Hydro One. La participation sans contrôle est initialement comptabilisée à la juste valeur et par la suite, ce montant est ajusté pour tenir compte de la quote-part du bénéfice net et des autres éléments du résultat étendu attribuables à la participation sans contrôle ou des dividendes et distributions payés à la participation sans contrôle.

Si une opération donne lieu à l'acquisition de la totalité ou d'une partie de la participation sans contrôle dans une filiale, l'acquisition de la participation sans contrôle est comptabilisée comme une opération sur les capitaux propres. Aucun gain ni perte n'est comptabilisé dans le bénéfice net consolidé ou dans le résultat étendu du fait de la variation de la participation sans contrôle, à moins que cette variation n'entraîne une perte de contrôle par la société.

### Impôts sur le bénéfice

Les impôts sur le bénéfice exigibles et différés sont calculés d'après les lois fiscales et les taux d'imposition en vigueur à la date du bilan. Les avantages associés aux positions fiscales ne sont constatés que lorsqu'il est plus probable qu'improbable que le seuil de constatation sera atteint, et ils sont calculés comme étant le montant le plus élevé d'un avantage dont la probabilité de réalisation au moment du règlement est de plus de 50 %. La direction évalue chaque position en se fondant uniquement sur sa valeur technique et sur les faits et circonstances qui lui sont propres, supposant à cette fin que la position sera examinée par une administration fiscale ayant une parfaite connaissance de toutes les informations pertinentes. Elle doit porter de nombreux jugements pour établir les seuils de constatation ainsi que le montant connexe des avantages fiscaux à inscrire dans les états financiers consolidés. La direction réévalue les positions fiscales dans chaque période au moyen des nouveaux renseignements concernant la constatation ou l'évaluation lorsqu'ils deviennent disponibles.



### Impôts différés

Les impôts différés sont constatés selon la méthode axée sur le bilan, qui prévoit que les actifs et les passifs d'impôts différés sont constatés, relativement à tous les écarts temporaires entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable, y compris les reports en avant de crédits d'impôt inutilisés et les pertes fiscales, dans la mesure où il est plus probable qu'improbable que ces déductions, ces crédits et ces pertes peuvent être utilisés. Les actifs et les passifs d'impôts différés sont calculés aux taux d'imposition qui devraient s'appliquer dans la période au cours de laquelle un passif sera réglé ou un actif sera réalisé, compte tenu des taux d'imposition et des lois fiscales en vigueur à la date du bilan. Les impôts différés qui ne sont pas inclus dans le processus de tarification sont débités ou crédités dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu.

La direction réévalue les actifs d'impôts différés chaque date de clôture et elle réduit le montant dans la mesure où il est plus probable qu'improbable que l'actif d'impôts différés ne sera pas réalisé. Les actifs d'impôts différés non constatés antérieurement sont réévalués à chaque date du bilan, et ils sont constatés dans la mesure où il est devenu plus probable qu'improbable que des économies d'impôts soient réalisées.

Tel qu'il a été approuvé par l'organisme de réglementation, les filiales canadiennes de la société recouvrent la charge d'impôts à même les tarifs des clients en fonction des impôts actuellement exigibles, sauf pour certains soldes réglementaires pour lesquels la charge d'impôts futurs est recouvrée auprès des clients ou remboursée à ceux-ci selon des tarifs courants, comme l'exige cet organisme. La société comptabilise les actifs et les passifs réglementaires liés aux actifs et aux passifs d'impôts différés qui seront inclus dans le processus d'établissement des tarifs.

Les crédits d'impôt à l'investissement sont comptabilisés en réduction des charges ou de la charge d'impôts connexes au cours de la période courante ou de la période future dans la mesure où il est plus probable qu'improbable que ces crédits pourront être utilisés.

### Matières et fournitures

Les matières et les fournitures représentent les matières consommables, les petites pièces de rechange et les matériaux de construction destinés à des travaux de construction internes et à l'entretien des immobilisations corporelles. Ces actifs sont comptabilisés au coût moyen, moins toutes pertes de valeur comptabilisées.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont constatées à leur coût d'origine, déduction faite des apports reçus des clients, et tout cumul des pertes de valeur. Le coût des ajouts, ce qui comprend les améliorations apportées à des composantes de l'actif ou leur remplacement, est pris en compte dans les bilans consolidés, au poste Immobilisations corporelles.

Le coût initial des immobilisations corporelles englobe les coûts de matières directes, de main-d'œuvre directe (incluant les avantages sociaux), des services contractuels, de financement capitalisés qui leur sont imputables, de mise hors service d'actifs ainsi que les frais généraux directs et indirects associés au projet ou au programme d'investissement. Les frais généraux indirects comprennent une partie des charges du siège social, notamment celles afférentes aux finances, à la trésorerie, aux ressources humaines, à l'informatique et à la haute direction. Les frais généraux, y compris les charges liées aux fonctions du siège social et aux services extérieurs, sont capitalisés selon la méthode de répartition intégrale des coûts, conformément à la méthodologie approuvée par la CEO.

Les immobilisations corporelles en service comprennent les actifs liés au transport, à la distribution, aux communications, à l'administration, aux servitudes liées aux terrains et aux actifs de service. Les immobilisations corporelles incluent également les actifs qui seront utilisés ultérieurement comme les terrains, des composantes et pièces de rechange importantes ainsi que les coûts de projets de développement capitalisés et se rapportant à des projets d'investissement reportés.

### Transport

Les actifs liés au transport incluent les immobilisations utilisées pour le transport de l'électricité sous haute tension, comme les lignes de transport, les structures de soutien, les fondations, les isolants, l'équipement de raccordement et les installations de mise à la terre, ainsi que les immobilisations utilisées pour augmenter la tension de l'électricité provenant des centrales à des fins de transport et pour réduire la tension dans le cas de la distribution, y compris les transformateurs, les disjoncteurs et les commutateurs.

### Distribution

Les actifs liés à la distribution incluent les immobilisations se rapportant à la distribution d'électricité sous basse tension, comme les lignes de distribution, les poteaux, les commutateurs, les transformateurs, les dispositifs de protection et les compteurs.

### Communications

Les actifs liés aux communications incluent les systèmes radio à micro-ondes et à fibres optiques, le fil de terre à fibres optiques, les pylônes, l'équipement téléphonique et les bâtiments qui y sont associés.

### Administration et service

Les actifs liés à l'administration et au service incluent les bâtiments administratifs, les ordinateurs personnels, l'équipement de transport et de travail, les outils et d'autres actifs mineurs.

### Servitudes

Les servitudes incluent les droits d'utilisation de couloirs de transport et de terrains voisins accordés en vertu de la *Loi de 2002 sur la fiabilité de l'énergie et la protection des consommateurs* ainsi que d'autres droits d'accès à des terrains.

### Actifs incorporels

Les actifs incorporels acquis séparément ou générés en interne sont évalués au coût au moment de leur constatation initiale. Le coût comprend le coût des logiciels achetés, le coût de la main-d'œuvre directe (y compris les avantages sociaux), le coût de consultation, les frais d'ingénierie, les frais généraux et les charges de financement capitalisées imputables. Par la suite, ils sont comptabilisés au coût, déduction faite de tout amortissement cumulé et toute perte de valeur cumulée. Les actifs incorporels de la société s'entendent surtout des principales applications.

### Coûts de financement capitalisés

Les coûts de financement capitalisés représentent les charges d'intérêts attribuables à la construction d'immobilisations corporelles ou à la réalisation d'actifs incorporels. Les coûts de financement attribuables aux fonds empruntés imputables sont incorporés au coût d'acquisition de ces actifs. Les coûts de financement capitalisés représentent une réduction des charges de financement constatées dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu. Les coûts de financement capitalisés sont calculés en fonction du coût moyen pondéré effectif des capitaux empruntés de la société.

### Immobilisations et développement en cours

Les immobilisations et le développement en cours comprennent les coûts capitalisés des actifs construits qui ne sont pas encore complétés ou qui n'ont pas encore été mis en service.

### Amortissement

Le coût des immobilisations corporelles et des actifs incorporels est amorti selon la méthode linéaire, d'après la durée de vie utile résiduelle estimative de chaque catégorie d'actif, exception faite de l'équipement de transport et de travail, qui est amorti selon la méthode de l'amortissement dégressif à taux constant.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés modifiés

La société soumet périodiquement à un examen externe indépendant l'amortissement de ses immobilisations corporelles et de ses actifs incorporels ainsi que ses taux d'amortissement, tel que l'exige la CEO. Les changements découlant de leur examen approuvé par la CEO sont appliqués sur la durée de vie utile restante, conformément à leur inclusion dans les tarifs d'électricité. Les plus récents

examens ont entraîné une modification des taux avec prise d'effet les 1<sup>er</sup> janvier 2015 et 1<sup>er</sup> janvier 2017, respectivement pour les activités de distribution et les activités de transport de Hydro One Networks. Un sommaire des durées de vie utile moyennes et des taux d'amortissement de ses diverses catégories d'actifs figure ci-dessous.

	Durée de vie utile moyenne	Fourchette	Taux Moyenne
Immobilisations corporelles			
Transport	55 ans	De 1 % à 3 %	2 %
Distribution	46 ans	De 1 % à 7 %	2 %
Communications	16 ans	De 1 % à 15 %	6 %
Administration et service	20 ans	De 1 % à 20 %	6 %
Actifs incorporels	10 ans	10 %	10 %

Selon les pratiques d'amortissement par classes homogènes, le coût d'origine des immobilisations corporelles, ou d'importantes composantes de celles-ci, et des actifs incorporels qui sont mis hors service dans des conditions normales, est imputé à l'amortissement cumulé sans qu'aucun gain ni perte ne soit pris en compte dans les résultats d'exploitation. Lorsqu'une immobilisation corporelle est cédée, un gain ou une perte est calculé en fonction du produit et est pris en compte dans la charge d'amortissement.

### Acquisitions et écart d'acquisition

La société comptabilise les acquisitions d'entreprises selon la méthode de l'acquisition, et de ce fait, les actifs et les passifs des entités acquises sont principalement évalués à leur juste valeur estimée à la date de l'acquisition. Les coûts associés aux acquisitions en cours sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût des entreprises acquises sur la juste valeur des actifs nets identifiables acquis à la date d'acquisition. L'écart d'acquisition n'est pas pris en compte dans la base tarifaire.

L'écart d'acquisition fait l'objet d'un test de dépréciation une fois l'an ou plus souvent si cela s'impose. La société effectue une évaluation qualitative visant à déterminer s'il est plus probable qu'improbable que la juste valeur de l'unité d'exploitation applicable soit inférieure à la valeur comptable de celle-ci. Si, par suite de cette évaluation qualitative, la société détermine qu'il n'est pas plus probable qu'improbable que la juste valeur de l'unité d'exploitation applicable soit inférieure à la valeur comptable de celle-ci, aucun autre test ne sera requis. En revanche, si la société détermine qu'il est plus probable qu'improbable que la juste valeur de l'unité d'exploitation applicable soit inférieure à la valeur comptable de cette dernière, elle effectuera un test de dépréciation en deux étapes dont le fondement est la juste valeur. La première étape du test consistera à comparer la juste valeur de l'unité d'exploitation applicable avec la valeur comptable de celle-ci, incluant l'écart d'acquisition. Si la valeur comptable de l'unité d'exploitation applicable est supérieure à la juste valeur de cette dernière, il faudra franchir la deuxième étape du test, laquelle consiste à attribuer une juste valeur à chaque actif et à chaque passif au moyen de la répartition du prix d'achat afin de déterminer la juste valeur implicite de l'écart d'acquisition. Si la juste valeur implicite est moindre que la valeur comptable, une perte de valeur sera portée en diminution de l'écart d'acquisition et imputée aux résultats d'exploitation.

Compte tenu de l'évaluation effectuée en date du 30 septembre 2018, la société a conclu que l'écart d'acquisition ne s'était pas déprécié au 31 décembre 2018.

### Dépréciation d'actifs à long terme

Lorsque les circonstances indiquent que la valeur comptable des actifs à long terme pourrait ne pas être recouvrable, la société évalue si la valeur comptable de ces actifs, exclusion faite de l'écart d'acquisition, a subi une perte de valeur. Dans le cas de tels actifs, la société évalue si une dépréciation existe en estimant les flux de trésorerie non actualisés futurs estimatifs qui devraient résulter de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. Lorsque sont envisagées différentes lignes de conduite en vue du recouvrement de la valeur comptable d'un actif à long terme, une approche fondée sur des pondérations probabilistes est utilisée pour estimer les flux de trésorerie non actualisés futurs. Si, d'après ces estimations de flux de trésorerie, la valeur comptable de l'actif à long terme est irrécouvrable, une perte de valeur correspondant à l'excédent de sa valeur comptable sur sa juste valeur est comptabilisée. Par conséquent, la valeur comptable de l'actif en question sera ramenée à sa juste valeur estimative.

En ce qui a trait à ses activités à tarifs réglementés, les coûts de possession de la plupart des actifs à long terme de Hydro One sont pris en compte dans la base tarifaire s'ils génèrent un taux de rendement approuvé par la CEO. La valeur comptable des actifs et leur rendement connexe sont recouverts par voie des tarifs approuvés. Par conséquent, de tels actifs ne font l'objet d'un test de dépréciation que si la CEO refuse leur recouvrement total ou partiel ou qu'un tel refus est jugé probable.

Hydro One surveille régulièrement les actifs de sa filiale non réglementée, Hydro One Telecom, afin de déceler toute indication de dépréciation. La direction évalue la juste valeur de ces actifs à long terme au moyen de techniques généralement reconnues. Ces techniques comprennent, entre autres, le recours à des ventes récentes d'actifs comparables par des tiers, à des fins de référence, et une analyse des flux de trésorerie actualisés faite en interne. Des fluctuations majeures dans la conjoncture du marché, l'évolution de l'état d'un actif ou bien un changement d'intention, de la part de la direction, quant à son utilisation sont généralement jugés par celle-ci comme des événements déclencheurs qui commandent la réévaluation des flux de trésorerie liés à ces actifs à long terme. Aux 31 décembre 2018 et 2017, aucune dépréciation n'avait été comptabilisée au titre des actifs des activités à tarifs réglementés et de l'entreprise non réglementée de la société.

### Coûts liés au financement par emprunt

Pour ce qui est des passifs financiers qui ne sont pas classés parmi les instruments détenus à des fins de transaction ainsi que des débetures convertibles, la société diffère les coûts de transaction externes liés aux financements et présente les montants en cause déduction faite de la dette et des débetures convertibles connexes, dans ses bilans consolidés. Les frais d'émission reportés sont amortis sur la durée contractuelle de la dette ou des débetures convertibles connexes en fonction de la méthode du taux d'intérêt effectif, et la charge d'amortissement est incluse dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu, sous le poste Charges de financement. Les coûts de transaction engagés au titre des éléments classés comme étant détenus à des fins de transaction sont passés en charge immédiatement.

### Résultat étendu

Le résultat étendu s'entend du bénéfice net et des autres éléments du résultat étendu. Hydro One présente le bénéfice net et les autres éléments du résultat étendu dans un seul état, soit l'état consolidé des résultats et du résultat étendu.

### Actifs et passifs financiers

Tous les actifs et passifs financiers sont classés dans l'une des cinq catégories suivantes : détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, détenus à des fins de transaction, autres passifs ou disponibles à la vente. Les actifs et passifs financiers qui sont classés comme étant détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur et tous les autres le sont au coût après amortissement, exception faite des débiteurs et des montants à recevoir d'apparentés, lesquels sont évalués au coût ou à la juste valeur, selon le moins élevé des deux. Les débiteurs et les montants à recevoir d'apparentés sont classés comme des prêts et créances.

La société considère que la valeur comptable des débiteurs et des montants à recevoir d'apparentés constitue une estimation raisonnable de la juste valeur en raison de l'échéance rapprochée de ces instruments. Les dotations à la provision pour les débiteurs qui sont jugés douteux sont constatées comme des ajustements à la provision pour créances douteuses et sont comptabilisées lorsqu'il existe des preuves objectives que la société ne pourra recouvrer les montants conformément aux modalités initiales. Tous les instruments financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

Les instruments dérivés sont mesurés à la juste valeur. Les gains et pertes découlant de l'évaluation à la juste valeur sont pris en compte dans les charges de financement de la période durant laquelle ils surviennent. La société détermine le classement de ses actifs et passifs financiers à la date de leur constatation initiale. Elle désigne certains actifs et passifs financiers comme étant détenus à la juste valeur lorsque cela est conforme à sa politique de gestion des risques, politique qui est décrite à la note 17 – Juste valeur des instruments financiers et gestion des risques.

### Instruments dérivés et comptabilité de couverture

La société surveille de près les risques que posent pour ses activités les fluctuations des taux d'intérêt et, si cela convient, elle les couvre au moyen de divers instruments. Certains de ces instruments dérivés sont admissibles à la comptabilité de couverture et sont désignés comme des couvertures à des fins comptables, tandis que d'autres n'y sont pas admissibles et ne sont pas désignés en tant que couvertures (décrits ci-après comme étant des contrats non désignés) puisqu'ils font partie intégrante des relations de couverture économiques.

Les normes comptables concernant les instruments dérivés requièrent la constatation de tous les instruments dérivés qui ne satisfont pas aux critères de dispenses pour achats et ventes habituels en tant qu'actifs ou passifs à la juste valeur dans les bilans consolidés. Dans le cas des instruments dérivés qui sont admissibles à la comptabilité de couverture, la société peut choisir de les désigner comme des couvertures de flux de trésorerie ou de juste valeur. La société compense les montants de juste valeur qu'elle inscrit à ses bilans consolidés et qui ont trait à des instruments dérivés conclus avec la même contrepartie en vertu d'une convention-cadre de compensation.

Dans le cas des instruments dérivés qui sont admissibles à la comptabilité de couverture et qui sont désignés comme des couvertures de flux de trésorerie, la partie efficace d'un gain ou d'une perte après impôts, est présentée comme une composante du cumul des autres éléments du résultat étendu et est reclassée dans les résultats d'exploitation de la période ou des périodes durant lesquelles la transaction couverte influe sur les résultats d'exploitation. Tout gain ou perte sur l'instrument dérivé qui représente soit l'inefficacité de la couverture soit des composantes de celle-ci qui ne sont pas prises en compte au moment de l'évaluation de l'efficacité, est constaté dans les résultats d'exploitation. Dans le cas des couvertures de juste valeur, les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé et de la position couverte sous-jacente sont comptabilisées à l'état consolidé des résultats et du résultat étendu de la période à l'étude. Le gain ou la perte sur l'instrument dérivé est inscrit dans le même poste de l'état consolidé des résultats et du résultat étendu que l'est le gain ou la perte de compensation sur l'élément couvert. Les variations de la juste valeur des instruments dérivés non désignés sont comptabilisées dans les résultats d'exploitation.

Les instruments dérivés incorporés sont séparés de leur contrat hôte et sont comptabilisés à leur juste valeur aux bilans consolidés lorsque a) leurs caractéristiques économiques et risques ne sont pas clairement et étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte; b) l'instrument hybride n'est pas évalué à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans les résultats d'exploitation à chaque période; et c) le dérivé incorporé comme tel répond à la définition de dérivé. La société ne prend part à aucune activité de négociation ou de spéculation visant des instruments dérivés et n'avait aucun instrument dérivé incorporé nécessitant une comptabilisation séparée aux 31 décembre 2018 et 2017.

Hydro One met régulièrement au point des stratégies de couverture en tenant compte de ses objectifs de gestion des risques. À la mise en place d'une relation de couverture, lorsque la société a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture, Hydro One documente en bonne et due forme la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture, l'objectif de gestion des risques connexe, la nature du risque particulier qui est couvert et la méthode d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture. La société évalue également, lors de la mise en place de la couverture et trimestriellement par la suite, si les instruments de couverture donnent lieu à une compensation efficace des variations de la juste valeur ou de flux de trésorerie des éléments couverts.

### Avantages sociaux futurs

Les avantages sociaux futurs qu'offre Hydro One comprennent des prestations de retraite, des avantages postérieurs au départ à la retraite ainsi que des avantages postérieurs à l'emploi. Les coûts des régimes de retraite, d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi sont constatés pendant la période au cours de laquelle les membres du personnel fournissent un service.

La société constate aux bilans consolidés la situation de capitalisation de ses régimes de retraite à prestations déterminées, d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi, et comptabilise par la suite les variations de cette situation à la clôture de chaque exercice. Les régimes de retraite à prestations déterminées, d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi sont considérés sous-capitalisés lorsque l'obligation au titre des prestations et avantages projetés (l'« OPAP ») est supérieure à la juste valeur des actifs des régimes. Un passif est inscrit aux bilans consolidés eu égard à tout montant net de l'OPAP sous-capitalisée, et ce montant peut être présenté comme un passif à court terme ou à long terme, ou les deux. La tranche à court terme correspond au montant par lequel la valeur actuarielle des prestations et avantages inclus dans l'obligation à régler dans les douze prochains mois dépasse la juste valeur des actifs des régimes. Si cette juste valeur est supérieure à l'OPAP du régime, un actif est constaté et correspond au montant net de cette obligation qui est surcapitalisée. Les régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas capitalisés puisqu'il n'y a aucun actif connexe dans les régimes.

Hydro One comptabilise ses cotisations au régime de retraite à cotisations déterminées en tant que charge de retraite, une tranche de ces montants étant capitalisée dans les coûts de main-d'œuvre compris dans les dépenses en immobilisations. Les montants passés en charges sont pris en compte dans les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration figurant dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu.

### Régime de retraite à prestations déterminées

Les coûts liés au régime de retraite à prestations déterminées sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice aux fins de la présentation de l'information financière. Ces coûts sont établis par calculs actuariels, au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des services et selon des hypothèses qui reflètent les meilleures estimations de la direction quant à l'incidence d'événements futurs, y compris les augmentations de salaire ultérieures. Les coûts des services passés découlant de modifications du régime et tous les gains et pertes actuariels sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée moyenne résiduelle attendue d'activité des salariés actifs participant au régime et sur l'espérance de vie estimative des salariés inactifs. Les actifs du régime de retraite, soit essentiellement des titres de participation cotés en Bourse et des titres de créance de gouvernements et de sociétés, sont évalués à partir des justes valeurs à la clôture de chaque exercice. Hydro One constate un actif réglementaire équivalant au montant net de l'OPAP sous-capitalisée de son régime de retraite. Les coûts liés au régime de retraite à prestations déterminées sont attribués aux coûts de main-d'œuvre et une tranche directement liée aux acquisitions et à la mise en valeur d'immobilisations, n'excédant pas la composante du coût des services des coûts liés au régime de retraite à prestations déterminées comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice, est incorporée dans le coût des immobilisations corporelles et des actifs incorporels. La tranche restante des coûts liés au régime de retraite à prestations déterminées est imputée aux résultats d'exploitation (charges d'exploitation, d'entretien et d'administration).

### Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs au départ à la retraite et les avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés et inclus dans les tarifs selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Des actuaires indépendants en déterminent les coûts en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des services et en se fondant sur des hypothèses qui reflètent les meilleures estimations de la direction. Les coûts des services passés découlant de modifications des régimes sont amortis par imputations aux résultats d'exploitation sur la durée moyenne résiduelle attendue d'activité des salariés.

Dans le cas des avantages postérieurs au départ à la retraite, tous les gains et pertes actuariels sont reportés au moyen de la méthode dite du « corridor ». Le montant calculé en excédent du corridor est amorti par imputations aux résultats d'exploitation selon la méthode linéaire sur la durée moyenne résiduelle prévue d'activité des salariés actifs et sur l'espérance de vie des salariés inactifs. L'obligation au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite est réévaluée à sa juste valeur à la clôture de chaque exercice, d'après un rapport actuariel annuel, et un actif réglementaire de compensation est comptabilisé, à hauteur de l'ajustement de réévaluation.

Dans le cas des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, les passifs connexes représentant les gains actuariels à la transition aux PCGR des États-Unis, sont amortis dans les résultats d'exploitation selon la méthode dite « du corridor ». Les gains et les pertes actuariels découlant des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi qui sont survenus au cours de l'exercice sont comptabilisés immédiatement dans les résultats d'exploitation. Les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont réévaluées à la juste valeur à la clôture de chaque exercice, d'après un rapport actuariel annuel, et un actif réglementaire de compensation est comptabilisé, à hauteur de l'ajustement de réévaluation.

Tous les coûts des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi sont attribués aux coûts de main-d'œuvre et sont soit imputés aux résultats d'exploitation (charges d'exploitation, d'entretien et d'administration), soit incorporés au coût des immobilisations corporelles et des actifs incorporels, dans le cas de la composante du coût des services, et aux actifs réglementaires, dans le cas de toutes les autres composantes de la charge au titre des prestations, conformément à leur inclusion dans les tarifs approuvés par la CEO.

### Rémunération à base d'actions

#### Régimes d'octroi d'actions

Hydro One évalue les régimes d'octroi d'actions en fonction de la juste valeur des octrois d'actions estimée en fonction du cours de l'action ordinaire à la date de l'octroi. Les coûts sont comptabilisés dans les états financiers selon une méthode d'attribution qui tient compte de l'acquisition progressive des droits lorsque les régimes d'octroi d'actions comportent à la fois des conditions liées au rendement et des conditions liées aux années de service. La société comptabilise un actif réglementaire équivalant aux charges à payer des régimes d'octroi d'actions constatées à chaque période. Les coûts transférés de l'actif réglementaire aux coûts de main-d'œuvre au moment où les droits aux octrois d'actions deviennent acquis et que les actions connexes sont émises sont recouverts au moyen des tarifs. Les renonciations sont comptabilisées au moment où elles surviennent.

### Régimes de droits différés à la valeur d'actions (« DDVA »)

La société comptabilise les passifs liés aux régimes de DDVA d'administrateur et de la direction à la juste valeur, à la date de clôture de chaque période de présentation de l'information financière jusqu'au règlement, constatant la charge de rémunération selon le mode linéaire sur la période d'acquisition des droits. La juste valeur du passif au titre des DDVA est fondée sur le cours de clôture de l'action ordinaire de la société à la date de clôture de chaque période de présentation de l'information financière.

### Régime incitatif à long terme (« RILT »)

La société évalue les attributions émises aux termes de son RILT, à la juste valeur en fonction du cours des actions ordinaires à la date d'attribution. La charge de rémunération afférente est comptabilisée sur le délai d'acquisition des droits selon la méthode linéaire. Les renoncations sont comptabilisées au moment où elles surviennent.

### Pertes éventuelles

Hydro One est confrontée à certaines questions d'ordre juridique et environnemental qui surviennent dans le cours normal des affaires. Pour préparer ses états financiers consolidés, la direction pose des jugements concernant l'issue future d'éventualités et constate une perte à l'égard d'éventualités en fonction de sa meilleure estimation lorsqu'elle établit qu'il est probable que cette perte soit survenue et que son montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Lorsque le montant de la perte est recouvrable à partir de tarifs futurs, un actif réglementaire est également constaté. Lorsqu'il existe une fourchette estimative de pertes probables et qu'aucune d'elles ne représente une meilleure estimation que les autres, la société constate une perte au montant à la borne inférieure de la fourchette.

La direction examine régulièrement les renseignements récents qui sont disponibles afin d'établir si les provisions constatées pour de telles pertes devraient être ajustées et si de nouvelles provisions s'imposent. Pour estimer les pertes probables, il peut être nécessaire d'analyser de nombreux scénarios et prévisions qui reposent souvent sur des jugements au sujet de mesures que pourraient prendre des tiers, tels les tribunaux fédéraux, provinciaux et municipaux ou les organismes de réglementation. Il arrive que de longues périodes s'écoulent avant que les questions touchant les passifs éventuels puissent être réglées. Les montants inscrits dans les états financiers consolidés peuvent être différents des montants réels une fois que l'issue des éventualités est connue. Ces écarts peuvent avoir une incidence importante sur les résultats d'exploitation, la situation financière et les flux de trésorerie futurs de la société.

Les provisions sont fondées sur des estimations courantes et elles sont assujetties à un degré d'incertitude plus élevé lorsque la période couverte par les projections est longue. Une forte tendance à la hausse ou à la baisse du nombre d'actions intentées, la nature des préjudices prétendus et le coût moyen de résolution de ces actions pourraient modifier le montant estimatif de la provision, tout comme pourrait le faire un verdict favorable ou défavorable rendu par un tribunal par suite d'un procès. Un règlement législatif fédéral ou provincial ou encore un règlement structuré pourrait également changer le montant estimatif du passif. Les frais juridiques sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

### Passifs environnementaux

Des passifs environnementaux sont constatés eu égard à des sites contaminés dans le passé lorsqu'il est établi que des sommes liées à des mesures environnementales correctives futures devront probablement être déboursées dans l'avenir en vertu des lois ou règlements en vigueur et que le montant des dépenses futures peut être estimé de manière raisonnable. Hydro One constate un passif pour les dépenses

futures estimatives associées à l'évaluation et à la remise en état des terrains contaminés ainsi qu'au retrait progressif et à la destruction de l'huile minérale contaminée aux biphényles polychlorés (« BPC ») qui est retirée de l'équipement électrique, d'après la valeur actualisée de ces dépenses futures estimatives. La Société calcule la valeur actualisée au moyen d'un taux d'actualisation qui donne lieu à un montant auquel les passifs environnementaux pourraient être réglés dans le cadre d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normales avec une tierce partie. Comme la société prévoit continuer de recouvrer ces dépenses futures au moyen des tarifs futurs, un actif réglementaire de compensation a été constaté pour tenir compte du recouvrement futur de ces dépenses liées à l'environnement auprès de ses clients. Hydro One revoit ses estimations des dépenses futures liées à l'environnement chaque année, ou plus souvent, si des éléments laissent croire que les circonstances ont changé.

### Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont constatées au titre des obligations juridiques de retrait ou d'élimination futurs d'actifs à long terme. Ces obligations peuvent résulter de l'acquisition, de la construction, du développement et (ou) de l'utilisation normale des actifs. Des obligations conditionnelles liées à la mise hors service d'immobilisations sont constatées lorsqu'une obligation juridique de procéder à des travaux futurs de mise hors service d'un actif, mais dont le calendrier et (ou) la méthode de règlement dépendent d'un événement futur sur lequel la société peut avoir ou ne pas avoir de contrôle. Dans une telle situation, l'obligation de procéder aux travaux de mise hors service d'un actif est inconditionnelle, même s'il existe des incertitudes, au calendrier et (ou) à la méthode de règlement. Cette incertitude est prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur de l'obligation.

Lorsque la société comptabilise une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations, la valeur actualisée des dépenses estimatives futures requises pour mener à terme la mise hors service d'immobilisations est constatée dans la période durant laquelle l'obligation naît, s'il est possible d'en faire une estimation raisonnable. En règle générale, la valeur actualisée des dépenses estimatives futures est ajoutée à la valeur comptable de l'immobilisation connexe et les coûts de mise hors service d'immobilisations en découlant sont alors amortis sur la durée de vie utile estimative des immobilisations. La valeur actualisée est déterminée au moyen d'un taux d'actualisation correspondant au taux sans risque ajusté en fonction du crédit de la société. Lorsqu'un actif n'est plus en service au moment de la comptabilisation d'une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations, le coût de la mise hors service est comptabilisé dans les résultats d'exploitation.

Certains actifs de la société liés au transport et à la distribution, surtout ceux se trouvant dans des parcelles grevées d'une servitude ou des emprises qu'elle ne possède pas, peuvent être assortis d'obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, conditionnelles ou non. La majorité des servitudes et des emprises de la société sont soit perpétuelles, soit renouvelées automatiquement chaque année. Les droits fonciers d'une durée déterminée sont généralement prolongés ou renouvelés. Comme la société s'attend à utiliser la majeure partie de ses installations de façon pérenne, aucune obligation liée à la mise hors service d'immobilisations n'a été comptabilisée à l'égard de ces actifs. Si, dans l'avenir, une installation ne semble plus respecter les hypothèses de perpétuité, elle fera l'objet d'un examen pour déterminer s'il existe une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations pouvant être estimée. Si cela est le cas, une telle obligation sera alors constatée.

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de la société comptabilisées à ce jour se rapportent aux dépenses futures estimatives associées au retrait et à l'élimination de matériel contaminé à l'amiante dans certaines de ses installations.

### 3. NOUVELLES PRISES DE POSITION COMPTABLES

Les tableaux qui suivent présentent les directives de l'Accounting Standards Updates (« ASU ») publiées par le Financial Accounting Standards Board s'appliquant à Hydro One.

#### Directives comptables adoptées récemment

Directive	Date de publication	Description	Date d'entrée en vigueur	Incidence sur Hydro One
ASC 606	Mai 2014 à novembre 2017	L'ASC 606 traitant des produits tirés de contrats conclus avec des clients remplace l'ASC 605 sur la comptabilisation des produits. L'ASC 606 fournit des directives relativement à la comptabilisation des produits au moment du transfert de biens ou de services à un client, pour un montant qui reflète le paiement que l'entité s'attend à recevoir en échange de ces biens ou services.	1 <sup>er</sup> janvier 2018	Le 1 <sup>er</sup> janvier 2018, Hydro One a adopté l'ASC 606 selon la méthode de l'application rétrospective, sans s'être prévalu des mesures de simplification. Au moment de l'adoption, il n'y a eu aucune incidence importante sur la politique de comptabilisation des produits de la société et aucun ajustement n'a été apporté aux montants présentés dans les états financiers pour les périodes précédentes. La société a tenu compte des obligations d'information de l'ASC 606 pour les périodes annuelle et intermédiaires de l'exercice d'adoption.
ASU 2017-07	Mars 2017	La composante du coût des services de la charge nette au titre des prestations de régimes à prestations déterminées doit être présentée dans le même poste que les autres charges de rémunération découlant des services rendus par les employés de la société. Toutes les autres composantes de la charge nette au titre des prestations doivent être présentées distinctement de la composante du coût des services dans l'état des résultats. Seule la composante du coût des services peut être inscrite à l'actif, le cas échéant.	1 <sup>er</sup> janvier 2018	Hydro One a demandé un compte d'actif réglementaire afin de maintenir l'inscription à l'actif des coûts des avantages postérieurs à l'emploi connexes et, de ce fait, il n'y a aucune incidence importante au moment de l'adoption. Voir la note 2 – Principales conventions comptables et la note 12 – Actifs et passifs réglementaires.

#### Directive comptable récemment publiée, mais pas encore adoptée

Directive	Date de publication	Description	Date d'entrée en vigueur	Incidence prévue sur Hydro One
2016-02 2018-01 2018-10 2018-11 2018-20	Février 2016 à décembre 2018	Les preneurs sont tenus de comptabiliser au bilan les droits et les obligations découlant des contrats de location simple à titre d'actifs (le droit d'utiliser l'actif sous-jacent pendant la durée du bail) et de passifs (l'obligation de verser les paiements de location futurs). L'ASU 2018-01 permet à une entité de choisir, par mesure de simplification, de ne pas évaluer, en vertu de l'ASC 842, les servitudes qui existaient ou qui sont venues à échéance avant l'adoption par l'entité de l'ASC 842, et qui n'étaient pas précédemment comptabilisées comme des contrats de location aux termes de l'ASC 840. L'ASU 2018-10 modifie des aspects de portée limitée de l'ASC 842. L'ASU 2018-11 propose aux entités une méthode de transition supplémentaire et optionnelle pour l'adoption de l'ASC 842. L'ASU 2018-11 permet également aux bailleurs de choisir une mesure de simplification optionnelle qui leur permet de ne pas séparer les composantes non locatives de la composante locative qui s'y rattache par catégorie de biens sous-jacents. L'ASU 2018-20 offre un allègement aux bailleurs qui ont des contrats de location qui obligent les preneurs à payer les coûts du bailleur directement à un tiers ou qui obligent les preneurs à rembourser aux bailleurs les coûts payés par les bailleurs directement aux tiers.	1 <sup>er</sup> janvier 2019	Hydro One a passé en revue ses contrats de location existants et d'autres contrats qui entrent dans le champ d'application de l'ASC 842. Exclusion faite des contrats de location existants, aucun autre contrat ne contenait de contrat de location. Au moment de l'adoption, au premier trimestre de 2019, la société appliquera l'approche de transition rétrospective modifiée en utilisant la date d'entrée en vigueur du 1 <sup>er</sup> janvier 2019 comme date de première application. Par conséquent, les chiffres comparatifs ne seront pas mis à jour. La société choisira d'appliquer un ensemble de mesures de simplification et des mesures de simplification visant les contrats de servitude. L'incidence sur les états financiers de Hydro One se traduira par la comptabilisation au bilan consolidé d'actifs au titre des droits d'utilisation d'environ 27 millions de dollars et d'obligations locatives correspondantes dans le bilan consolidé. Les actifs au titre des droits d'utilisation et les obligations locatives représentent la valeur actualisée des paiements minimaux résiduels de la société au titre des contrats de location d'une durée supérieure à 12 mois. Les taux d'actualisation utilisés dans le calcul des actifs au titre des droits d'utilisation et des obligations locatives correspondent au taux d'emprunt marginal de la société.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés modifiés

Directive	Date de publication	Description	Date d'entrée en vigueur	Incidence prévue sur Hydro One
2018-07	Juin 2018	La portée élargie de l'ASC 718 inclura les opérations dont le paiement est fondé sur des actions visant à acquérir des biens et des services auprès de personnes autres que des employés. Avant cette modification, l'ASC 718 s'appliquait seulement aux opérations dont le paiement est fondé sur des actions visant à acquérir des biens et des services auprès d'employés.	1 <sup>er</sup> janvier 2019	Aucune incidence au moment de l'adoption
2018-13	Août 2018	Les obligations d'information relatives aux évaluations de la juste valeur de l'ASC 820 ont été modifiées afin d'améliorer l'efficacité des renseignements présentés dans les notes afférentes aux états financiers.	1 <sup>er</sup> janvier 2020	À l'étude
2018-14	Août 2018	Des obligations d'information relatives aux régimes à prestations déterminées à employeur unique ou à d'autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite ont été ajoutées, supprimées ou précisées afin d'améliorer l'efficacité des renseignements présentés dans les notes afférentes aux états financiers.	1 <sup>er</sup> janvier 2021	À l'étude
2018-15	Août 2018	La modification resserre l'arrimage entre, d'une part, les règles encadrant l'inscription à l'actif des frais de mise en place engagés pour les fins d'une entente d'hébergement considérée comme un contrat de service et, d'autre part, les règles encadrant l'inscription à l'actif des frais de mise en place engagés pour le développement ou l'acquisition d'un logiciel qui sera utilisé en interne. La comptabilisation de l'élément « prestation de service » des ententes d'hébergement n'est pas visée par la modification.	1 <sup>er</sup> janvier 2020	À l'étude

#### 4. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

##### Convention d'achat relative à Avista Corporation

En juillet 2017, Hydro One a conclu une convention visant l'acquisition d'Avista Corporation pour environ 6,7 milliards de dollars réalisée au comptant (la « fusion »). Avista Corporation est une entreprise de services publics détenue par des investisseurs qui produit, transporte et distribue de l'électricité. Basée à Spokane, dans l'État de Washington, l'entreprise dessert des régions de l'État de Washington, de l'Idaho, de l'Oregon, du Montana et de l'Alaska. La clôture de la fusion était assujettie à l'obtention de certaines approbations réglementaires et gouvernementales ainsi qu'à la satisfaction des conditions de clôture d'usage.

Les coûts liés à l'acquisition, qui ont totalisé 69 millions de dollars (42 millions de dollars en 2017) ont été passés en charges dans les états consolidés des résultats. Ces coûts, déduction faite des gains non réalisés de 25 millions de dollars sur les contrats de change pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 et d'une perte de 3 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, ont donné lieu à des coûts nets de respectivement 44 millions de dollars et 45 millions de dollars portés aux résultats.

Le 5 décembre 2018, la Washington Utilities and Transportation Commission (« Washington UTC ») a émis une ordonnance rejetant la fusion. Le 17 décembre 2018, Hydro One a déposé une requête demandant à la Washington UTC de réexaminer son ordonnance du 5 décembre 2018 rejetant l'opération de fusion. Le 3 janvier 2019, l'Idaho Public Utilities Commission a rejeté la demande d'acquisition d'Avista Corporation soumise par Hydro One. Le 8 janvier 2019, la Washington UTC a publié un avis de refus de la requête de Hydro One visant le réexamen de l'ordonnance de la Washington UTC du 5 décembre 2018 qui rejetait la réalisation de la fusion. Le 14 janvier 2019, l'Oregon Public Utility Commission a émis un avis de suspension en attendant que Hydro One et Avista Corporation demandent l'annulation des deux décisions de refus.

Le 23 janvier 2019, Hydro One et Avista Corporation ont annoncé la résiliation de la convention de fusion d'un commun accord. En raison de la résiliation de la convention de fusion, Hydro One a versé, le 24 janvier 2019, des frais de résiliation de 103 millions de dollars américains à Avista Corporation, comme le prévoyait la convention de fusion. Le 24 janvier 2019, la société a annulé la facilité de crédit-relais non renouvelable (titres de capitaux propres) de 1,0 milliard de dollars et le 25 janvier 2019, Hydro One a résilié la facilité de crédit-relais non renouvelable (titres d'emprunt) de 2,6 milliards de dollars américains (les « facilités de crédit d'acquisition »). Aucun montant n'a été prélevé sur les facilités de crédit d'acquisition. Le 1<sup>er</sup> février 2019, Hydro One a conclu une convention de crédit visant une facilité de crédit d'exploitation non garantie remboursable à vue de 170 millions de dollars (la « facilité remboursable à vue ») aux fins du financement du paiement des frais de résiliation et d'autres coûts liés à la fusion. Le 8 février 2019, Hydro One a racheté les débetures convertibles et a payé aux porteurs des reçus de versement un montant de 513 millions de dollars (333 \$ par tranche de capital de 1 000 \$) plus des intérêts courus et impayés de 7 millions de dollars.

Les débetures convertibles ont été remboursées au moyen des fonds en caisse. Comme la convention de fusion a été résiliée, aucun montant n'est à payer à Hydro One ou à payer par Hydro One en lien avec le contrat de change.

Les montants suivants liés à la résiliation de la convention de fusion seront constatés par la société dans ses états financiers du premier trimestre de 2019 :

- des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration de 138 millions de dollars représentant les frais de résiliation de 103 millions de dollars américains;
- des charges de financement de 22 millions de dollars attribuables à la réévaluation du contrat de change à terme à néant et au renversement des gains comptabilisés antérieurement;
- le remboursement de débetures convertibles de 513 millions de dollars et d'intérêts connexes de 7 millions de dollars;
- des charges de financement de 24 millions de dollars découlant de la décomptabilisation des frais de financement reportés liés aux débetures convertibles.

Il y a lieu de se reporter à note 16 – Débetures convertibles et à la note 17 – Juste valeur des instruments financiers et gestion des risques pour obtenir plus de détails, respectivement, sur les débetures convertibles et les contrats de change, en lien avec la fusion.

##### Convention d'achat relative à Orillia Power

En août 2016, la société a conclu une convention visant l'acquisition, auprès de la ville d'Orillia, d'Orillia Power Distribution Corporation (« Orillia Power »), société de distribution d'électricité située dans le comté de Simcoe, en Ontario, moyennant environ 41 millions de dollars, y compris la prise en charge d'une dette en cours et de passifs réglementaires d'environ 15 millions de dollars, sous réserve des ajustements de clôture et de l'approbation réglementaire de la CEO. En septembre 2016, Hydro One a déposé une demande auprès de la CEO visant l'acquisition d'Orillia Power, demande qui a été refusée par la CEO le 12 avril 2018. Le 26 septembre 2018, Hydro One a déposé une nouvelle demande auprès de la CEO pour faire approuver l'acquisition d'Orillia Power.

##### Convention d'achat relative à Peterborough Distribution

Le 31 juillet 2018, Hydro One a conclu une entente visant l'acquisition auprès de la ville de Peterborough des activités et des actifs liés à la distribution de Peterborough Distribution Inc. (« Peterborough Distribution »), société de distribution d'électricité située dans le Centre-Est de l'Ontario, pour un montant d'environ 105 millions de dollars. L'acquisition est assujettie au respect des modalités de clôture habituelles et à l'approbation de la CEO et du Bureau de la concurrence. Le 12 octobre 2018, la société a soumis une demande à la CEO pour faire approuver cette acquisition. Le 14 novembre 2018, le Bureau de la concurrence a émis une lettre de non-intervention, ce qui signifie qu'il ne s'opposera pas à la réalisation de l'opération.

#### 5. AMORTISSEMENT ET COÛT DE RETRAIT D'ACTIFS

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2018	2017
Amortissement des immobilisations corporelles	654	641
Amortissement des actifs incorporels	71	62
Amortissement des actifs réglementaires	22	24
Amortissement	747	727
Coûts de retrait d'actifs	90	90
	837	817



**6. CHARGES DE FINANCEMENT**

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2018	2017
Intérêts sur la dette à long terme	447	450
Intérêts sur les débetures convertibles	62	24
Intérêts sur les billets à court terme	14	6
Perte non réalisée (gain non réalisé) sur le contrat de change (note 17)	(25)	3
Autres	21	14
Moins : les intérêts capitalisés sur les immobilisations et le développement en cours	(53)	(56)
les intérêts gagnés sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(7)	(2)
	459	439

**7. IMPÔTS SUR LE BÉNÉFICE**

À titre de service public réglementé, le taux d'imposition effectif de la société exclut les écarts temporaires pouvant être recouverts dans les tarifs futurs imputés aux clients. La charge d'impôts sur le bénéfice diffère du montant qui aurait été comptabilisé d'après le taux d'imposition combiné fédéral et ontarien prévu par la loi. Le rapprochement entre le taux d'imposition prévu par la loi et le taux d'imposition réel est le suivant :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2018	2017
Bénéfice avant les impôts sur le bénéfice	850	793
Impôts sur le bénéfice au taux prévu par la loi de 26,5 % (26,5 % en 2017)	225	210
Augmentation (diminution) découlant de ce qui suit :		
Écarts temporaires nets pouvant être recouverts dans les tarifs futurs imputés aux clients :		
Excédent de l'amortissement fiscal sur l'amortissement comptable	(68)	(55)
Coûts indirects capitalisés à des fins comptables, mais déduits à des fins fiscales	(20)	(17)
Intérêts capitalisés à des fins comptables, mais déduits à des fins fiscales	(14)	(15)
Excédent des cotisations au régime de retraite sur la charge de retraite	(11)	(13)
Dépenses liées à l'environnement	(6)	(6)
Autres	(9)	3
Écarts temporaires nets	(128)	(103)
Écarts permanents nets	1	4
Sortie du bilan d'actifs d'impôts différés non réglementaires (notes 12, 32)	885	–
Recouvrement d'impôt non récurrent lié à la répartition des actifs d'impôts différés <sup>1</sup> (notes 12, 32)	(68)	–
Total des impôts sur le bénéfice	915	111
Taux d'imposition effectif	107,6 %	14,0 %

1 Il s'agit de la reprise des charges d'impôts différés cumulées comptabilisées en 2017 et 2018 au titre des écarts temporaires qui sont désormais attribuées aux contribuables. Aux fins de l'établissement des tarifs, les charges ou les recouvrements d'impôts différés relatifs aux écarts temporaires qui seront inclus dans le processus d'établissement des tarifs sont comptabilisés comme des actifs et des passifs réglementaires au bilan.

Les principales composantes de la charge d'impôts sont les suivantes :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2018	2017
Impôts sur le bénéfice exigibles	25	26
Impôts sur le bénéfice différés	890	85
Total des impôts sur le bénéfice	915	111

## Notes afférentes aux états financiers consolidés modifiés

### Actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs et les passifs d'impôts différés qui devraient être pris en compte dans le processus de tarification sont contrebalancés par les actifs et passifs réglementaires de sorte à refléter le recouvrement ou l'élimination anticipé de ces soldes par voie des tarifs d'électricité futurs. Les actifs et passifs d'impôts différés découlent de la différence entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable. Aux 31 décembre 2018 et 2017, les actifs et passifs d'impôts différés étaient les suivants :

31 décembre (en millions de dollars)	2018	2017
<b>Actifs d'impôts différés</b>		
Excédent de la charge au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi sur les paiements en espèces	526	561
Pertes autres qu'en capital	302	255
Immobilisations non amortissables	271	271
Obligations liées au régime de retraite	197	354
Placement dans des filiales	86	84
Report en avant de crédits d'impôt	71	49
Dépenses liées à l'environnement	59	71
Excédent de l'amortissement comptable sur l'amortissement fiscal	20	125
Autres	24	23
	<b>1 556</b>	<b>1 793</b>
Moins la provision pour moins-value	(366)	(364)
<b>Total des actifs d'impôts différés</b>	<b>1 190</b>	<b>1 429</b>

### Passifs d'impôts différés

Excédent de l'amortissement fiscal sur l'amortissement comptable	9	75
Montants réglementaires non constatés aux fins fiscales	188	411
Écart d'acquisition	10	10
Autres	23	17
<b>Total des passifs d'impôts différés</b>	<b>230</b>	<b>513</b>
<b>Actifs nets d'impôts différés</b>	<b>960</b>	<b>916</b>

Les actifs nets d'impôts différés sont présentés aux bilans consolidés, comme suit :

31 décembre (en millions de dollars)	2018	2017
<b>Long terme</b>		
Actifs d'impôts différés	1 018	987
Passifs d'impôts différés	(58)	(71)
<b>Actifs nets d'impôts différés</b>	<b>960</b>	<b>916</b>

La provision pour moins-value au titre des actifs d'impôts différés au 31 décembre 2018 s'établissait à 366 millions de dollars (364 millions de dollars en 2017). La provision pour moins-value se rapporte principalement aux écarts temporaires liés aux actifs non amortissables et aux placements dans les filiales. Aux 31 décembre 2018 et 2017, la société disposait de pertes autres qu'en capital pouvant être reportées en avant afin de réduire le bénéfice imposable d'exercices futurs, lesquelles expirent comme suit :

Année d'expiration (en millions de dollars)	2018	2017
2034	2	2
2035	221	222
2036	551	560
2037	172	175
2038	192	—
<b>Total des pertes</b>	<b>1 138</b>	<b>959</b>

## Notes afférentes aux états financiers consolidés modifiés

### 8. DÉBITEURS

31 décembre (en millions de dollars)	2018	2017
Débiteurs – facturés	292	298
Débiteurs – non facturés	357	367
Débiteurs, montant brut	649	665
Provision pour créances douteuses	(21)	(29)
Débiteurs, montant net	628	636

Le tableau suivant indique l'évolution de la provision pour créances douteuses au cours des exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017 :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2018	2017
Provision pour créances douteuses – à l'ouverture	(29)	(35)
Sorties du bilan	25	25
Dotations à la provision pour créances douteuses	(17)	(19)
Provision pour créances douteuses – à la clôture	(21)	(29)

### 9. AUTRES ACTIFS À COURT TERME

31 décembre (en millions de dollars)	2018	2017
Actifs réglementaires (note 12)	42	46
Charges payées d'avance et autres actifs	41	41
Instruments dérivés – contrats de change à terme (note 17)	22	–
Matières et fournitures	20	18
	125	105

### 10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

31 décembre 2018 (en millions de dollars)	Immobilisations corporelles	Amortissement cumulé	Immobilisations en cours	Total
Transport	16 559	5 449	766	11 876
Distribution	10 580	3 561	75	7 094
Communications	1 306	922	48	432
Administration et service	1 548	893	58	713
Servitudes	647	75	–	572
	30 640	10 900	947	20 687

31 décembre 2017 (en millions de dollars)	Immobilisations corporelles	Amortissement cumulé	Immobilisations en cours	Total
Transport	15 509	5 162	989	11 336
Distribution	10 213	3 513	149	6 849
Communications	1 266	853	31	444
Administration et service	1 561	857	46	750
Servitudes	638	70	–	568
	29 187	10 455	1 215	19 947

Les charges de financement capitalisées à l'égard des immobilisations corporelles en cours de construction ont totalisé 51 millions de dollars en 2018 (54 millions de dollars en 2017).

### 11. ACTIFS INCORPORELS

31 décembre 2018 (en millions de dollars)	Actifs incorporels	Amortissement cumulé	Aménagements en cours de réalisation	Total
Logiciels d'application	790	440	60	410
Autres actifs	5	5	–	–
	795	445	60	410

## Notes afférentes aux états financiers consolidés modifiés

31 décembre 2017 (en millions de dollars)	Actifs incorporels	Amortissement cumulé	Aménagements en cours de réalisation	Total
Logiciels d'application	698	370	41	369
Autres actifs	5	5	—	—
	703	375	41	369

Les charges de financement capitalisées dans les actifs incorporels en cours de réalisation se sont établies à 2 millions de dollars en 2018 (2 millions de dollars en 2017). La charge d'amortissement annuelle estimative à l'égard des actifs incorporels se présente comme suit : 67 millions de dollars en 2019, 50 millions de dollars en 2020, 48 millions de dollars en 2021, 46 millions de dollars en 2022 et 35 millions de dollars en 2023.

## 12. ACTIFS ET PASSIFS RÉGLEMENTAIRES

Les actifs et les passifs réglementaires résultent du processus de tarification. Hydro One a enregistré les actifs et les passifs réglementaires suivants :

31 décembre (en millions de dollars)	2018	2017
<b>Actifs réglementaires</b>		
Actif réglementaire au titre des impôts différés	908	1 762
Actif réglementaire au titre des prestations de retraite	547	981
Environnement	165	196
Report de produits abandonnés	—	23
Rémunération à base d'actions	43	40
Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi	39	—
Prime d'émission de titres d'emprunt	22	27
Exemption au titre du code des réseaux de distribution	10	10
Coûts de démarrage liés à B2M LP	2	4
Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi	—	36
Autres	27	16
Total des actifs réglementaires	1 763	3 095
Moins : la tranche échéant à moins de un an	(42)	(46)
	1 721	3 049
<b>Passifs réglementaires</b>		
Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi	130	—
Écarts liés aux coûts de retraite	55	23
Écart lié aux dépenses en matière d'énergie verte	52	60
Compte d'écarts liés au règlement de détail	39	—
Écarts liés aux produits externes	26	46
Majorations tarifaires pour les années 2015 à 2017	6	6
Passif réglementaire au titre des impôts différés	86	5
Report et écart liés aux programmes de conservation et de gestion de la demande (« CGD »)	—	28
Autres	23	17
Total des passifs réglementaires	417	185
Moins : la tranche échéant à moins de un an	(91)	(57)
	326	128

### Actif et passif réglementaires au titre des impôts différés

Les impôts différés sont constatés pour tenir compte des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs figurant aux états financiers et leur valeur fiscale correspondante utilisée pour calculer le bénéfice imposable. La société a constaté des actifs et des passifs réglementaires qui correspondent aux actifs d'impôts différés résultant du processus de tarification. En l'absence de comptabilisation des activités à tarifs réglementés, la charge d'impôts aurait été comptabilisée selon la méthode axée sur le bilan, et aucun compte réglementaire n'aurait été établi au titre des impôts devant être recouverts au moyen des tarifs futurs. Par conséquent, la charge d'impôts en 2018 aurait été moins élevée d'environ 686 millions de dollars (plus élevée de 113 millions de dollars en 2017).

Le 28 septembre 2017, la CEO a publié sa décision et son ordonnance portant sur les besoins en revenus de 2017 et de 2018 au titre des tarifs de transport de Hydro One Networks (la « décision initiale »). Dans sa décision initiale, la CEO a conclu que le montant net des actifs d'impôts différés attribuables au passage

du régime des paiements tenant lieu d'impôts aux termes de la Loi sur l'électricité (Ontario) au paiement d'impôt aux termes du régime Le 28 septembre 2017, la CEO a publié sa décision et son ordonnance portant sur les besoins en revenus de 2017 et de 2018 au titre des tarifs de transport de Hydro One Networks (la « décision initiale »). Dans sa décision initiale, la CEO a conclu que le montant net des actifs d'impôts différés attribuables au passage du régime des paiements tenant lieu d'impôts aux termes de la Loi sur l'électricité (Ontario) au paiement d'impôt aux termes du régime fiscal fédéral et provincial ne doit pas bénéficier entièrement aux actionnaires de Hydro One et qu'une portion doit être partagée avec les contribuables. Le 9 novembre 2017, la CEO a publié une décision et une ordonnance qui calcule la portion des économies fiscales qui devrait être partagée avec les contribuables. Le calcul de la CEO donnerait lieu à la dépréciation d'une tranche des actifs réglementaires d'impôts différés du secteur du transport de Hydro One Networks. Si la CEO devait appliquer ce calcul de répartition aux tarifs de distribution de 2018 à 2022 de Hydro One Networks, il en résulterait également

une dépréciation supplémentaire d'une tranche des actifs réglementaires d'impôts différés du secteur de la distribution de Hydro One Networks. En octobre 2017, la société a déposé une motion d'examen et de modification (la « motion ») de la décision initiale et interjeté appel devant la Cour divisionnaire de l'Ontario (l'« appel »). Dans les deux cas, la société est d'avis que la CEO a commis des erreurs de faits et de droit dans sa détermination de la répartition des économies fiscales entre les actionnaires et les contribuables. Le 19 décembre 2017, la CEO a accordé la tenue d'une audience sur le bien-fondé de la requête, laquelle a eu lieu le 12 février 2018. Le 31 août 2018, la CEO a accueilli favorablement la requête et a soumis le volet de la décision relatif aux actifs d'impôts différés à un comité de la CEO à des fins de réexamen.

Après la date de clôture, le 7 mars 2019, la CEO a rendu une décision révisée dans laquelle elle conclut que sa décision initiale était raisonnable et qu'elle devait être maintenue. Par ailleurs, le 7 mars 2019, la CEO a rendu sa décision concernant les tarifs de distribution de Hydro One Networks de 2018 à 2022, dans laquelle elle enjoint la société d'appliquer la décision initiale aux tarifs de distribution de Hydro One Networks. Du fait de cet événement postérieur au bilan qui nécessite qu'un ajustement soit apporté aux états financiers de 2018, la société a comptabilisé une charge de dépréciation de 474 millions de dollars au titre des actifs réglementaires d'impôts différés liés à la distribution de Hydro One Networks et de 558 millions de dollars au titre des actifs réglementaires d'impôts différés liés au transport de Hydro One Networks, ainsi qu'une augmentation de 81 millions de dollars des passifs réglementaires d'impôts différés et une diminution de 68 millions de dollars des actifs réglementaires au titre du report de produits abandonnés. Par suite de la comptabilisation d'actifs d'impôts différés connexes de 314 millions de dollars, la société a comptabilisé une diminution non récurrente de 867 millions de dollars du bénéfice net à titre d'annulation de produits de 68 millions de dollars, et d'imputation d'une charge d'impôts différés de 799 millions de dollars. Nonobstant la comptabilisation de l'incidence de la décision dans les états financiers, la société étudie actuellement ses options d'appel.

### Actif réglementaire au titre des prestations de retraite

Selon les ordonnances tarifaires de la CEO, les coûts du régime de retraite sont recouverts selon la méthode de la comptabilité de caisse puisque les cotisations de l'employeur sont versées à la caisse de retraite conformément à la Loi sur les régimes de retraite (Ontario). La société comptabilise aux bilans consolidés le montant net non capitalisé des obligations liées au régime de retraite, ainsi qu'un actif réglementaire de compensation. Un actif réglementaire est comptabilisé étant donné que la direction estime qu'il est probable que les coûts des prestations de retraite seront recouverts dans l'avenir au moyen du processus de tarification. L'obligation au titre des prestations de retraite est réévaluée à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations établie selon des calculs actuariels à la clôture chaque exercice d'après un rapport actuariel annuel, et un actif réglementaire de compensation est comptabilisé, à hauteur de l'ajustement de réévaluation. Si ce n'était de la comptabilisation des activités à tarifs réglementés, les autres éléments du résultat étendu auraient été plus élevés de 435 millions de dollars (moins élevés de 80 millions de dollars en 2017) et les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration auraient été plus élevées de 1 million de dollars (1 million de dollars en 2017).

### Environnement

Hydro One comptabilise un passif au titre des dépenses futures estimatives à engager pour remettre en état les sites contaminés. Un actif réglementaire est comptabilisé étant donné que la direction estime qu'il est probable que les dépenses liées à l'environnement seront recouvertes dans l'avenir au moyen du processus d'établissement des tarifs. La société a comptabilisé un montant équivalent à titre d'actif réglementaire. En 2018, cet actif réglementaire lié à l'environnement a été réduit de 15 millions de dollars (augmenté de 8 millions de dollars en 2017) afin de refléter les variations correspondantes des passifs

environnementaux en matière de BPC de la société et au titre de l'évaluation et de la remise en état des terrains. L'actif réglementaire lié à l'environnement est porté en résultat d'une manière conforme au modèle des dépenses réelles engagées et imputées aux passifs environnementaux. La CEO a la possibilité d'examiner et d'évaluer la prudence de toutes les dépenses réglementaires réelles de Hydro One en matière d'environnement et le moment où elles sont toutes recouvertes. En l'absence de comptabilisation des activités à tarifs réglementés, les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration de 2018 auraient été moins élevées de 15 millions de dollars (plus élevées de 8 millions de dollars en 2017). Par ailleurs, la charge d'amortissement de 2018 aurait été moins élevée de 22 millions de dollars (24 millions de dollars en 2017) et les charges de financement de 2018 auraient été plus élevées de 6 millions de dollars (8 millions de dollars en 2017).

### Report de produits abandonnés

Dans le cadre de sa décision de septembre 2017 visant la requête relative aux tarifs de transport de Hydro One Networks pour 2017 et 2018, la CEO a approuvé le compte de produits abandonnés afin de comptabiliser l'écart entre les produits gagnés en vertu des tarifs approuvés dans le cadre de la décision, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, et les produits gagnés en vertu des tarifs provisoires jusqu'à l'entrée en vigueur des tarifs approuvés de 2017. La CEO a approuvé un compte semblable pour B2M LP en juin 2017 afin de comptabiliser l'écart entre les produits tirés des nouveaux tarifs approuvés, en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017, et les produits constatés en vertu des tarifs provisoires de 2017. Le solde de ces comptes a été remis aux contribuables ou recouvert auprès d'eux, respectivement, sur une période de un an se terminant le 31 décembre 2018. Dans le cadre de sa décision de mai 2018, la CEO a également enjoint B2M LP d'inscrire dans ses comptes tout produit perçu en 2018 en sus du montant définitif des besoins en revenus approuvés de B2M LP pour 2018.

### Rémunération à base d'actions

La société comptabilise les coûts liés aux régimes d'octroi d'actions comme un actif réglementaire étant donné que la direction estime qu'il est probable que les coûts liés aux régimes d'octroi d'actions seront recouverts dans l'avenir au moyen du processus de tarification. En l'absence de comptabilisation des activités à tarifs réglementés, les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration en 2018 auraient été plus élevées de 1 million de dollars (8 millions de dollars en 2017). Les coûts liés aux octrois d'actions sont transférés aux coûts de main-d'œuvre au moment où les droits aux octrois d'actions deviennent acquis et que les actions connexes sont émises, et ils sont recouverts au moyen des tarifs conformément au recouvrement des coûts de main-d'œuvre connexes.

### Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi

La société comptabilise aux bilans consolidés le montant net non capitalisé des obligations liées aux régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi, ainsi qu'une compensation supplémentaire liée aux actifs réglementaires connexes. Un actif réglementaire est comptabilisé étant donné que la direction estime qu'il est probable que les coûts des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi seront recouverts dans l'avenir au moyen du processus de tarification. L'obligation au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi est réévaluée à la valeur actualisée de l'obligation au titre des avantages établie selon des calculs actuariels à la clôture de chaque exercice d'après un rapport actuariel annuel, et un actif réglementaire de compensation est comptabilisé, à hauteur de l'ajustement de réévaluation. Si ce n'était de la comptabilisation des activités à tarifs réglementés, les autres éléments du résultat étendu en 2018 auraient été plus élevés de 166 millions de dollars (207 millions de dollars en 2017).

### Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi – composante non liée au coût des services

Hydro One a demandé à la CEO l'approbation d'un actif réglementaire pour comptabiliser les composantes autres que la composante du coût des services liés aux avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi qui auraient été précédemment incorporés dans le coût des immobilisations corporelles et des actifs incorporels avant l'adoption de l'ASU 2017-07. En mai 2018, la CEO a approuvé l'actif réglementaire relatif à l'entreprise de transport de Hydro One Networks. Il est prévu que la demande d'approbation d'un actif réglementaire relatif à l'entreprise de distribution de Hydro One Networks sera prise en compte dans le cadre de la requête relative aux tarifs de distribution de Hydro One Networks pour la période allant de 2018 à 2022, laquelle est actuellement en instance d'approbation par la CEO. Hydro One a comptabilisé les composantes autres que la composante du coût des services liés aux avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi qui auraient été incorporés dans le coût des immobilisations corporelles et des actifs incorporels inclus dans l'actif réglementaire non lié au coût des services au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi.

### Prime d'émission de titres d'emprunt

La valeur des titres d'emprunt pris en charge dans le cadre de l'acquisition de HOSSM a été comptabilisée à la juste valeur conformément aux PCGR des États-Unis – Regroupement d'entreprises. La CEO permet le recouvrement des intérêts au taux nominal des billets garantis de premier rang et un actif réglementaire a été comptabilisé pour rendre compte de l'écart entre la juste valeur et la valeur nominale de cette dette. La prime d'émission de titres d'emprunt est recouvrée sur la durée résiduelle de la dette.

### Exemption au titre du code des réseaux de distribution (« CRD »)

En juin 2010, Hydro One Networks a déposé une demande auprès de la CEO portant sur les nouvelles règles de la CEO en matière de responsabilité des coûts contenues dans l'avis de modification du CRD d'octobre 2009 de la CEO, en ce qui a trait au raccordement de certaines installations de production d'énergie renouvelable déjà raccordées ou qui ont fait l'objet d'une évaluation de l'incidence de leur raccordement avant le 21 octobre 2009. Cette demande visait à faire approuver la comptabilisation et le report des coûts non prévus, engagés par Hydro One Networks et découlant du raccordement de certaines installations de production d'énergie renouvelable. La CEO a statué que certaines dépenses spécifiques qui avaient été relevées pouvaient être comptabilisées dans le compte de report, sous réserve de leur examen par la CEO dans le cadre des demandes relatives aux tarifs subséquentes de Hydro One Networks. En 2015, la CEO a également approuvé la demande faite par Hydro One visant l'élimination de ce compte de report. Il n'y a eu aucun ajout à ce compte réglementaire en 2018 ou en 2017. Le solde de ce compte au 31 décembre 2016, y compris les intérêts courus, a fait l'objet d'une demande aux fins de recouvrement dans le cadre de la requête relative aux tarifs de distribution de 2018 à 2022.

### Coûts de démarrage liés à B2M LP

En décembre 2015, la CEO a rendu une décision portant sur la demande de B2M LP pour les années 2015 à 2019, dans laquelle elle a approuvé le recouvrement de coûts de démarrage liés à B2M LP de 8 millions de dollars. Ces coûts sont actuellement recouverts sur une période de quatre ans qui a commencé en 2016, conformément à la décision de la CEO.

### Écarts liés aux coûts de retraite

Un compte d'écart lié aux coûts de retraite a été établi à l'égard des entreprises de transport et de distribution de Hydro One Networks afin de comptabiliser l'écart entre la charge de retraite réellement engagée et les coûts de retraite estimatifs approuvés par la CEO. En septembre 2017, la CEO a approuvé le règlement de la partie attribuable aux activités de transport du total du compte d'écart lié aux

coûts de retraite au 31 décembre 2015, y compris les intérêts courus, montant qui a été recouvré sur une période de deux ans ayant pris fin le 31 décembre 2018. La partie attribuable aux activités de distribution du solde au 31 décembre 2016, y compris les intérêts courus, a fait l'objet d'une demande aux fins de recouvrement dans le cadre de la requête relative aux tarifs de distribution de 2018 à 2022. En l'absence de comptabilisation des activités à tarifs réglementés, les produits en 2018 auraient été plus élevés de 29 millions de dollars (24 millions de dollars en 2017).

### Écart lié aux dépenses en matière d'énergie verte

En avril 2010, la CEO a demandé l'établissement de comptes de report dans lesquels est enregistré l'écart entre les produits constatés découlant des dépenses engagées au titre du programme d'énergie verte et les recouvrements reçus réellement.

### Compte d'écarts liés au règlement de détail (« CELRD »)

Hydro One a reporté certains montants au titre d'écarts liés au règlement de détail en vertu des dispositions de l'article 490 de l'*Accounting Procedures Handbook* de la CEO. Le solde au 31 décembre 2014, y compris les intérêts courus, a fait l'objet d'une demande aux fins de recouvrement dans le cadre de la requête relative aux tarifs de distribution de 2018 à 2022.

### Écarts liés aux produits externes

En mai 2009, la CEO a approuvé les montants prévus au titre des produits tirés des services d'exportation, les produits externes liés à l'utilisation secondaire des terrains et les produits externes tirés de l'entretien des postes ainsi que des travaux d'ingénierie et de construction. En novembre 2012, la CEO a une fois de plus approuvé les montants prévus liés à cette catégorie de produits et a étendu le champ d'application de sorte à inclure tous les « autres » produits externes. En septembre 2017, la CEO a approuvé le règlement du compte d'écarts liés aux produits externes au 31 décembre 2015, y compris les intérêts courus, montant qui a été remis aux clients sur une période de deux ans ayant pris fin le 31 décembre 2018. Le solde du compte d'écarts liés aux produits externes reflète l'excédent des produits externes réels sur les montants prévus approuvés par la CEO.

### Majoration tarifaire pour les années 2015 à 2017

En mars 2015, dans le cadre de sa décision portant sur la requête relative aux tarifs de distribution de Hydro One Networks pour les années 2015 à 2019, la CEO a approuvé le règlement de certains comptes de report et comptes d'écart, y compris des CELRD et les intérêts courus. Le compte au titre de la majoration tarifaire pour les années 2015 à 2017 comprenait les soldes approuvés à des fins de règlement par la CEO, lesquels ont été éliminés, conformément à la décision de la CEO, sur une période de 32 mois qui a pris fin le 31 décembre 2017. Le solde du compte représente le trop-perçu devant être remis aux contribuables aux termes d'une requête relative aux tarifs future et aucune demande n'a été faite à l'égard du solde dans le cadre de notre requête relative aux tarifs de distribution actuelle.

### Compte de report et d'écart aux fins des programmes de CGD

Dans le cadre de la requête relative aux tarifs de Hydro One Networks pour 2013 et 2014, Hydro One a consenti à constituer un nouveau compte de report et d'écart réglementaire pour évaluer l'effet des résultats réels des programmes de CGD et de réponse à la demande sur la charge prévue comparativement à la charge prévue estimée comprise dans les besoins en revenus. Le solde du compte de report et d'écart aux fins des programmes de CGD est attribuable à l'écart entre les résultats réels des programmes de CGD et de réponse à la demande sur la charge prévue pour 2013 et 2014, lesquels sont des données d'entrée des tarifs de transport uniformes, et ceux prévus aux fins des besoins en revenus de 2013 et de 2014, respectivement. Le solde du compte au 31 décembre 2015, y compris les intérêts, a été approuvé aux fins de règlement dans le cadre de la décision relative aux tarifs de transport de 2017 et 2018, et il a été remis aux clients sur une période de deux ans ayant pris fin le 31 décembre 2018.

**13. CRÉDITEURS ET AUTRES PASSIFS À COURT TERME**

31 décembre (en millions de dollars)	2018	2017
Créditeurs	179	177
Charges à payer	590	572
Intérêts courus	96	99
Passifs réglementaires (note 12)	91	57
	<b>956</b>	<b>905</b>

**14. AUTRES PASSIFS À LONG TERME**

31 décembre (en millions de dollars)	2018	2017
Passif au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi (note 19)	1 417	1 519
Passif au titre des prestations de retraite (note 19)	547	981
Passifs environnementaux (note 20)	139	168
Créditeurs à long terme	12	13
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 21)	10	9
Autres passifs	10	17
	<b>2 135</b>	<b>2 707</b>

**15. DETTE ET CONVENTIONS DE CRÉDIT****Billets à court terme et facilités de crédit**

Hydro One comble ses besoins de liquidités à court terme, en partie par voie de l'émission de papier commercial, aux termes du programme de papier commercial de Hydro One Inc. d'un montant maximal autorisé de 1,5 milliard de dollars. Les billets à court terme sont libellés en dollars canadiens et ont diverses durées allant jusqu'à 365 jours. Le programme de papier commercial est soutenu par les facilités de crédit renouvelables consenties de Hydro One Inc. d'un montant total de 2,3 milliards de dollars.

Au 31 décembre 2018, les facilités de crédit consenties, non garanties et inutilisées de Hydro One (les « facilités de crédit d'exploitation »), sur une base consolidée, totalisaient 2 550 millions de dollars et étaient composées de ce qui suit :

(en millions de dollars)	Échéance	Montant total	Montant prélevé
<b>Hydro One Inc.</b>			
Facilité de crédit de soutien renouvelable	Juin 2022	2 300	—
<b>Hydro One</b>			
Facilité de crédit à terme renouvelable de premier rang, d'une durée de cinq ans	Novembre 2021	250	—
<b>Total</b>		<b>2 550</b>	<b>—</b>

La société peut utiliser ses facilités de crédit aux fins des besoins du fonds de roulement ou de ses besoins généraux. Si ces facilités de crédit sont utilisées, l'encours portera intérêt à un taux fondé sur les taux de référence canadiens. L'obligation de chaque prêteur de prolonger la durée du crédit aux termes de sa facilité de crédit est assujettie à diverses conditions, notamment le fait qu'aucune situation de défaut n'est survenue ni ne découlerait de la prolongation de ce crédit.

**Dettes garanties d'une filiale**

Hydro One Holdings Limited (« HOHL »), filiale indirecte en propriété exclusive de Hydro One, peut offrir et vendre des titres d'emprunt. Les titres d'emprunt émis par HOHL sont garantis entièrement et inconditionnellement par la société. Au 31 décembre 2018, aucun titre d'emprunt n'avait été émis par HOHL.

**Dettes à long terme**

Le tableau qui suit présente l'encours de la dette à long terme aux 31 décembre 2018 et 2017 :

31 décembre (en millions de dollars)	2018	2017
Billets, série 28, 2,78 % échéant en 2018	—	750
Billets à taux variable, série 31 échéant en 2019 <sup>1</sup>	228	228
Billets, série 37, 1,48 % échéant en 2019 <sup>2</sup>	500	500
Billets, série 20, 4,40 % échéant en 2020	300	300
Billets, série 33, 1,62 % échéant en 2020 <sup>2</sup>	350	350
Billets, série 34, 1,84 % échéant en 2021	500	500
Billets, série 39, 2,57 % échéant en 2021 <sup>2</sup>	300	—
Billets, série 25, 3,20 % échéant en 2022	600	600
Billets, série 40, 2,97 % échéant en 2025	350	—
Billets, série 35, 2,77 % échéant en 2026	500	500
Débetures, 7,35 % échéant en 2030	400	400
Billets, série 2, 6,93 % échéant en 2032	500	500
Billets, série 4, 6,35 % échéant en 2034	385	385
Billets, série 9, 5,36 % échéant en 2036	600	600
Billets, série 12, 4,89 % échéant en 2037	400	400
Billets, série 17, 6,03 % échéant en 2039	300	300
Billets, série 18, 5,49 % échéant en 2040	500	500
Billets, série 23, 4,39 % échéant en 2041	300	300
Billets, série 5, 6,59 % échéant en 2043	315	315
Billets, série 29, 4,59 % échéant en 2043	435	435
Billets, série 32, 4,17 % échéant en 2044	350	350
Billets, série 11, 5,00 % échéant en 2046	325	325
Billets, série 36, 3,91 % échéant en 2046	350	350
Billets, série 38, 3,72 % échéant en 2047	450	450
Billets, série 41, 3,63 % échéant en 2049	750	—
Billets, série 24, 4,00 % échéant en 2051	225	225
Billets, série 26, 3,79 % échéant en 2062	310	310
Billets, série 30, 4,29 % échéant en 2064	50	50
<b>Dettes à long terme de Hydro One Inc. a)</b>	<b>10 573</b>	<b>9 923</b>
Obligations garanties de premier rang, 6,6 % échéant en 2023 (montant en capital de 107 millions de dollars)	129	136
Billets à payer, 4,6 % échéant en 2023 (montant en capital de 36 millions de dollars)	39	40
<b>Dettes à long terme de HOSSM b)</b>	<b>168</b>	<b>176</b>
	<b>10 741</b>	<b>10 099</b>
Ajouter le montant net des primes d'émission de titres d'emprunt non amorties	13	14
Ajouter : le gain non réalisé lié à l'évaluation à la valeur de marché <sup>2</sup>	(5)	(9)
Moins : le montant reporté des frais d'émission de titres d'emprunt	(40)	(37)
<b>Total de la dette à long terme</b>	<b>10 709</b>	<b>10 067</b>

1 Les taux d'intérêt sur les billets à taux variable correspondent aux taux des acceptations bancaires à trois mois, en dollars canadiens, majorés d'une marge.

2 Le gain net non réalisé lié à l'évaluation à la valeur de marché se rapporte à une tranche de 50 millions de dollars des billets, série 33, échéant en 2020, à une tranche de 500 millions de dollars des billets, série 37, échéant en 2019 et à une tranche de 300 millions de dollars des billets, série 39, échéant en 2021. Le gain net non réalisé lié à l'évaluation à la valeur de marché est compensé par une perte nette non réalisée de 5 millions de dollars (9 millions de dollars en 2017) liée à l'évaluation à la valeur de marché sur les swaps de taux d'intérêt fixe-variable, lesquels sont comptabilisés comme des couvertures de la juste valeur.



## Notes afférentes aux états financiers consolidés modifiés

### a) Dette à long terme de Hydro One Inc.

Au 31 décembre 2018, l'encours de la dette à long terme s'établissait à 10 573 millions de dollars (9 923 millions de dollars en 2017); la majeure partie de cette dette a été émise aux termes du programme de billets à moyen terme de Hydro One Inc. Le montant en capital autorisé maximal des billets pouvant être émis aux termes du prospectus lié au programme actuel de billets à moyen terme déposé en mars 2018 s'élève à 4,0 milliards de dollars. Au 31 décembre 2018, une somme de 2,6 milliards de dollars demeurait disponible aux fins d'émission jusqu'en avril 2020.

En 2018, Hydro One Inc. a émis des titres d'emprunt à long terme d'un montant total de 1,4 milliard de dollars (néant en 2017) et a remboursé des titres d'emprunt de 750 millions de dollars (600 millions de dollars en 2017) dans le cadre de son programme de billets à moyen terme.

### b) Dette à long terme de HOSSM

Au 31 décembre 2018, HOSSM a émis une dette à long terme de 168 millions de dollars (176 millions de dollars en 2017), d'un montant en principal de 143 millions de dollars (146 millions de dollars en 2017). En 2018, aucun titre d'emprunt à long terme n'a été émis (néant en 2017) et des titres d'emprunt à long terme de 3 millions de dollars (2 millions de dollars en 2017) ont été remboursés.

Le total de la dette à long terme est présenté au bilan consolidé, comme suit :

31 décembre (en millions de dollars)	2018	2017
Passifs à court terme		
Tranche échéant à moins de un an de la dette à long terme	731	752
Passifs à long terme		
Dette à long terme	9 978	9 315
<b>Total de la dette à long terme</b>	<b>10 709</b>	<b>10 067</b>

## Remboursements de capital et paiements d'intérêt

Le tableau qui suit présente un sommaire des remboursements de capital, des paiements d'intérêt et des taux d'intérêt moyens pondérés connexes, pour les années indiquées :

Années	Remboursements de capital sur la dette à long terme (en millions de dollars)	Paiements d'intérêts (en millions de dollars)	Taux d'intérêt moyen pondéré (en pourcentage)
2019	731	448	1,9
2020	653	429	2,9
2021	803	411	2,1
2022	603	393	3,2
2023	131	379	6,1
	2 921	2 060	2,6
De 2024 à 2028	850	1 806	2,9
2029 et par la suite	6 945	4 315	5,1
	10 716	8 181	4,2

## 16. DÉBENTURES CONVERTIBLES

Du fait de la résiliation de la convention de fusion (se reporter à la note 4 – Regroupements d'entreprises), le 8 février 2019, Hydro One a remboursé les débentures convertibles et versé aux porteurs des reçus de versement un montant de 513 millions de dollars (333 \$ par tranche de capital de 1 000 \$) plus les intérêts courus et impayés de 7 millions de dollars.

Le tableau ci-après présente la variation des débentures convertibles pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017 :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2018	2017
Valeur comptable – à l'ouverture	487	—
Versement initial reçu, déduction faite des frais de financement reportés	—	486
Amortissement des frais de financement reportés	2	1
Valeur comptable – à la clôture	489	487
Valeur nominale – à la clôture	513	513

Le 9 août 2017, en lien avec la fusion (voir la note 4 – Regroupements d'entreprises), la société a finalisé la vente de débetures subordonnées non garanties convertibles à 4,00 % (les « débetures convertibles ») pour un capital global de 1 540 millions de dollars sous forme de reçus de versement, qui comprenait l'exercice intégral de l'option de surallocation permettant aux preneurs fermes d'acquérir des débetures convertibles supplémentaires d'un montant en capital global de 140 millions de dollars (le « placement de débetures »).

Les débetures convertibles ont été vendues moyennant un prix de 1 000 \$ par débeture convertible, payable par versements, dont une tranche de 333 \$ (le « versement initial ») a été payée à la clôture du placement de débetures et le solde de 667 \$ (le « versement final ») était payable à une date (la « date du versement final ») devant être fixée par la société une fois les conditions subsistantes à la clôture de l'acquisition d'Avista Corporation remplies. Le produit brut découlant du versement initial s'est chiffré à 513 millions de dollars. La société a engagé des frais de financement de 27 millions de dollars, lesquels étaient amortis dans les charges de financement sur une période d'environ 10 ans, soit la durée contractuelle des débetures convertibles, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

La date d'échéance des débetures convertibles était le 30 septembre 2027. Un taux nominal de 4 % a été versé sur le montant en capital global des débetures convertibles de 1 540 millions de dollars et, compte tenu de la valeur comptable du versement initial, ceci a équivalu à un rendement annuel effectif de 12 %. Après la date du versement final, le taux d'intérêt serait passé à 0 %. Les charges d'intérêt comptabilisées en 2018 se sont élevées à 62 millions de dollars (24 millions de dollars en 2017).

Au gré des porteurs et pourvu que le paiement du versement final ait été effectué, chaque débeture convertible pouvait être convertie en actions ordinaires de la société à tout moment à compter de la date du versement final, mais avant la date à laquelle la société rembourse les débetures ou, si cette date est antérieure, la date d'échéance, au prix de conversion de 21,40 \$ par action ordinaire, soit un taux de conversion de 46,7290 actions ordinaires par tranche de 1 000 \$ du capital des débetures convertibles.

Le droit de conversion satisfaisait à la définition d'un droit de conversion avantageux, dont la valeur intrinsèque était d'environ 92 millions de dollars à la date d'émission. Étant donné que la capacité des détenteurs de débetures à exercer la conversion était conditionnelle, le droit de conversion avantageux n'a pas été comptabilisé, et du fait du remboursement ultérieur des débetures convertibles le 8 février 2019, aucun montant ne sera comptabilisé.

### Évaluations de la juste valeur de la dette à long terme

Ce qui suit indique la juste valeur et la valeur comptable de la dette à long terme de la société aux 31 décembre 2018 et 2017 :

	2018 Valeur comptable	2018 Juste valeur	2017 Valeur comptable	2017 Juste valeur
31 décembre (en millions de dollars)				
Dette à long terme évaluée à la juste valeur				
Billets à moyen terme, série 33, de 50 millions de dollars	49	49	49	49
Billets à moyen terme, série 37, de 500 millions de dollars	495	495	492	492
Billets à moyen terme, série 39, de 300 millions de dollars	301	301	—	—
Autres billets et débetures	9 864	10 820	9 526	11 027
Dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins de un an	10 709	11 665	10 067	11 568

### 17. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

La juste valeur est considérée comme étant le prix d'échange auquel une transaction normale visant la vente d'un actif ou la cession d'un passif serait conclue entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La notion de juste valeur met l'accent sur une valeur de sortie, laquelle correspond au prix qui serait reçu à la vente d'un actif ou payé à la cession d'un passif.

Comme le prescrivent les normes comptables concernant la juste valeur, Hydro One classe ses évaluations de la juste valeur d'après la hiérarchie suivante, hiérarchie selon laquelle sont classées, par ordre de priorité et en fonction de trois niveaux, les données d'entrée des techniques d'évaluation de la juste valeur :

Les données d'entrée de niveau 1 sont les cours du marché non ajustés auxquels Hydro One peut avoir accès, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Un marché actif est un marché sur lequel ont lieu des transactions sur l'actif ou le passif selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur le prix.

Les données d'entrée de niveau 2 correspondent à celles qui ne sont pas des cours du marché et qui sont observables directement ou indirectement pour un actif ou un passif. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent, sans toutefois s'y limiter, les cours sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs similaires, les cours sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs ou des passifs identiques ou similaires, et les données autres que les cours du marché qui sont observables pour l'actif ou le passif, tels les courbes de taux d'intérêt et de rendement observables aux intervalles usuels, les volatilités, le risque de crédit et les taux de défaut. Pour un classement dans le niveau 2, il est nécessaire qu'une portion négligeable de l'évaluation repose sur des données non observables.

Les données d'entrée de niveau 3 incluent, pour toute évaluation de la juste valeur, des données d'entrée non observables pour l'actif ou le passif, et ce, pour une large part de cette évaluation. Une évaluation de niveau 3 peut être essentiellement fondée sur des données de niveau 2.

#### Actifs et passifs financiers autres que des dérivés

Aux 31 décembre 2018 et 2017, la valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs, des montants à recevoir d'apparentés, des billets à court terme à payer, des créditeurs et des montants à payer à des apparentés de la société était représentative de leur juste valeur en raison de l'échéance rapprochée de ces instruments.

**Évaluations de la juste valeur des instruments dérivés**

Au 31 décembre 2018, Hydro One Inc. avait des swaps de taux d'intérêt d'une valeur nominale totale de 850 millions de dollars (550 millions de dollars en 2017) ayant servi à convertir la dette à taux fixe en dette à taux variable. Ces swaps sont classés comme une couverture de juste valeur. Le montant ainsi couvert représentait environ 8 % (6 % en 2017) du total de la dette à long terme de Hydro One Inc. Au 31 décembre 2018, Hydro One Inc. détenait les swaps de taux d'intérêt désignés comme couverture de juste valeur suivants :

- un swap de taux d'intérêt fixe-variable d'un montant de 50 millions de dollars visant la conversion, en une dette à taux variable à trois mois, d'une tranche de 50 millions de dollars des billets à moyen terme, série 33, de 350 millions de dollars échéant le 30 avril 2020;
- deux swaps de taux d'intérêt fixe-variable d'un montant de 125 millions de dollars et un swap de taux d'intérêt fixe-variable d'un montant de 250 millions de dollars, visant la conversion, en une dette à taux variable à trois mois, des billets à moyen terme, série 37, de 500 millions de dollars échéant le 18 novembre 2019;
- un swap de taux d'intérêt fixe-variable d'un montant de 300 millions de dollars visant la conversion, en une dette à taux variable à trois mois, des billets à moyen terme, série 39, d'un montant de 300 millions de dollars, échéant le 25 juin 2021.

Aux 31 décembre 2018 et 2017, la société n'avait aucun swap de taux d'intérêt classé dans les contrats non désignés.

En octobre 2017, la société a conclu un contrat de change à terme conditionnel à la conclusion d'une opération (le « contrat de change ») qui prévoit la conversion d'un montant de 1,4 milliard de dollars canadiens en dollars américains à un taux à terme initial de 1,27486 dollar canadien par 1,00 dollar américain, ce taux pouvant se situer dans une fourchette allant jusqu'à 1,28735 dollar canadien par 1,00 dollar américain, selon la date de règlement. Ce contrat était conditionnel à la clôture de la fusion proposée (voir la note 4 – Regroupements d'entreprises) et il visait à atténuer le risque de change lié à la tranche du prix d'achat de la fusion financée au moyen de l'émission de débentures convertibles. Ce contrat constitue une couverture économique et n'est pas admissible à la comptabilité de couverture. Il a été comptabilisé en tant que contrat non désigné, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans les résultats au moment où elles surviennent. Comme la convention de fusion a été résiliée (se reporter à la note 4 – Regroupements d'entreprises), aucun montant n'est à payer à Hydro One ou à payer par Hydro One en lien avec le contrat de change.

**Hiérarchie de la juste valeur**

Ce qui suit indique la hiérarchie de la juste valeur des actifs et passifs financiers aux 31 décembre 2018 et 2017 :

31 décembre 2018 (en millions de dollars)	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>Actifs</b>					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	483	483	483	—	—
Instrument dérivé					
Contrat de change	22	22	—	—	22
	505	505	483	—	22
<b>Passifs</b>					
Billets à court terme à payer	1 252	1 252	1 252	—	—
Dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins de un an	10 709	11 665	—	11 665	—
Débentures convertibles	489	491	491	—	—
Instruments dérivés					
Couvertures de juste valeur – swaps de taux d'intérêt	5	5	—	5	—
	12 455	13 413	1 743	11 670	—
<b>31 décembre 2017 (en millions de dollars)</b>					
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>Actifs</b>					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25	25	25	—	—
	25	25	25	—	—
<b>Passifs</b>					
Billets à court terme à payer	926	926	926	—	—
Dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins de un an	10 067	11 568	—	11 568	—
Débentures convertibles	487	574	574	—	—
Instruments dérivés					
Couvertures de juste valeur – swaps de taux d'intérêt	9	9	—	9	—
Contrat de change	3	3	—	—	3
	11 492	13 080	1 500	11 577	3

## Notes afférentes aux états financiers consolidés modifiés

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les placements à court terme. La valeur comptable de ces instruments est représentative de la juste valeur de ces derniers en raison de leur courte durée.

La juste valeur de la partie couverte de la dette à long terme est principalement fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs établie d'après une courbe des taux de rendement des swaps servant à poser les hypothèses de taux d'intérêt. La juste valeur de la partie non couverte de la dette à long terme est fondée sur les cours du marché non ajustés à la clôture de la période pour des instruments d'emprunt identiques ou semblables qui comportent la même période à courir jusqu'à l'échéance.

La juste valeur des débetures convertibles est établie en fonction de leur cours de clôture le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont affichés à la Bourse de Toronto.

### Variations de la juste valeur des instruments financiers classées dans le niveau 3

Le tableau ci-après résume les variations de la juste valeur des instruments financiers classées dans le niveau 3 pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017.

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2018	2017
Juste valeur de l'actif (du passif) – à l'ouverture	(3)	–
Gain (perte) non réalisé(e) sur le contrat de change compris dans les charges financières	25	(3)
Juste valeur de l'actif (du passif) – à la clôture	22	(3)

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017, aucun reclassement d'un niveau de juste valeur à l'autre n'a eu lieu.

### Gestion des risques

L'exposition au risque de marché, au risque de crédit et au risque d'illiquidité survient dans le cadre normal des activités de la société.

#### Risque de marché

Le risque de marché désigne essentiellement le risque de perte résultant des variations des coûts ainsi que des taux de change et d'intérêt. La société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt puisque son rendement des capitaux propres réglementé est établi au moyen d'une formule qui tient compte des taux d'intérêt prévus. La société n'est pas exposée actuellement à un risque sur marchandises significatif.

La société utilise à la fois des dettes à taux variable et des dettes à taux fixe pour gérer la composition de son portefeuille de dettes. Elle a également recours à des instruments financiers dérivés pour gérer son risque de taux d'intérêt. En outre, la société utilise des swaps de taux d'intérêt, lesquels sont généralement désignés comme des couvertures de juste valeur, afin de gérer son risque de taux d'intérêt dans l'optique de réduire le coût de la dette. Elle peut également recourir à des instruments dérivés de taux d'intérêt pour bloquer ses taux d'intérêt en prévision d'un financement futur.

Une hausse hypothétique de 100 points de base des taux d'intérêt associés à la dette à taux variable n'aurait pas diminué de manière importante le bénéfice net de Hydro One pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017.

La société utilise des instruments dérivés comme couverture économique du risque de change. La valeur des contrats de change est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation couramment utilisés pour les instruments dérivés. Ces modèles d'évaluation font appel à une variété de données, y compris les modalités contractuelles, les courbes de rendement des cours à terme, la probabilité de réaliser la clôture de la fusion et la date de règlement du contrat. Les modèles d'évaluation de la société reflètent également l'évaluation du risque de crédit. La juste valeur du contrat de change comprend des données importantes non observables et elle a donc été classée dans le niveau 3. Les données importantes non observables utilisées pour l'évaluation de la juste valeur du contrat de change se rapportent à l'évaluation de la probabilité de réaliser la clôture de la fusion et à la date de règlement du contrat.

La société était exposée aux fluctuations de change du fait de la conclusion d'un contrat de change. Cette entente visait à atténuer le risque de change lié à la tranche du prix d'achat d'Avista Corporation financée par l'émission des débetures convertibles. Comme la convention de fusion a été résiliée (se reporter à la note 4 – Regroupements d'entreprises), aucun montant n'est à payer à Hydro One ou à payer par Hydro One en lien avec le contrat de change.

Dans le cas d'un instrument dérivé qui est désigné et admissible en tant que couverture de juste valeur, le gain ou la perte sur cet instrument ainsi que le gain ou la perte de compensation sur l'élément couvert qui est attribuable au risque couvert sont pris en compte dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu. Pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017, le montant net de la perte ou du gain non réalisé sur la dette couverte et sur les swaps de taux d'intérêt connexes n'était pas significatif.

#### Risque de crédit

Les actifs financiers engendrent le risque qu'une contrepartie n'honore pas ses engagements, entraînant ainsi une perte financière. Aux 31 décembre 2018 et 2017, aucune catégorie donnée d'actifs financiers ne générerait une concentration importante du risque de crédit. La société réalise ses produits auprès d'une vaste clientèle. Par conséquent, Hydro One n'a pas tiré de produits significatifs d'un seul client. Aux 31 décembre 2018 et 2017, aucun solde significatif des débiteurs n'était exigible auprès d'un même client.

Au 31 décembre 2018, la provision pour créances douteuses de la société s'établissait à 21 millions de dollars (29 millions de dollars en 2017). Les ajustements et radiations requis sont déterminés au moyen d'un examen des comptes en souffrance, examen qui tient compte des résultats passés. Au 31 décembre 2018, environ 5 % (5 % en 2017) du montant net des débiteurs de la société étaient impayés pour plus de 60 jours.

Hydro One gère son risque de crédit lié aux contreparties au moyen de diverses techniques, notamment en concluant des transactions avec des contreparties qui jouissent d'une excellente cote de solvabilité, en limitant le montant d'exposition total à des contreparties individuelles, en concluant des conventions-cadres qui permettent un règlement sur une base nette et donnent un droit contractuel d'opérer compensation et en surveillant la situation financière de ses contreparties. La société surveille le risque de crédit actuel auquel l'exposent ses contreparties de manière individuelle et globale. Le risque de crédit associé à ses débiteurs ne peut dépasser leur valeur comptable qui figure aux bilans consolidés.

Les instruments financiers dérivés posent un risque de crédit puisqu'il est possible que les contreparties à ces instruments manquent à leurs engagements. L'exposition au risque de crédit inhérent aux contrats sur dérivés, avant toute garantie, est représentée par la juste valeur de ces derniers à la date d'arrêté des comptes. Aux 31 décembre 2018 et 2017, le risque de crédit lié aux contreparties et inhérent à la juste valeur de ces swaps de taux d'intérêt n'était pas significatif. Au 31 décembre 2018, le risque de crédit de Hydro One eu égard à tous les instruments dérivés ainsi qu'aux créditeurs et débiteurs concernés comportait une cote de crédit de qualité supérieure, quatre institutions financières en étant les contreparties.

#### Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité s'entend de la capacité de la société à s'acquitter de ses obligations financières à l'échéance. Hydro One comble ses besoins de liquidités à court terme aux fins de l'exploitation au moyen de la trésorerie et des équivalents de trésorerie en caisse, des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation,

de l'émission de papier commercial et des facilités de crédit d'exploitation. Les liquidités à court terme prévues aux termes du programme de papier commercial, les facilités de crédit d'exploitation et les flux de trésorerie prévus liés aux activités d'exploitation devraient suffire à financer les besoins habituels de la société en matière d'exploitation.

Le 18 juin 2018, Hydro One a déposé un prospectus de base simplifié (le « prospectus de base universel ») auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada afin de remplacer le prospectus de base universel venu à échéance le 30 avril 2018. Le prospectus de base universel permet à Hydro One d'offrir, à l'occasion, et dans le cadre d'un ou de plusieurs appels publics à l'épargne, des titres d'emprunt, des actions ou d'autres valeurs mobilières ou encore, une combinaison de ces types de titres, d'une somme pouvant atteindre 4,0 milliards de dollars pendant la période de 25 mois prenant fin le 18 juillet 2020. Le 23 novembre 2018, HOHL, filiale indirecte en propriété exclusive de Hydro One, a déposé un prospectus de base simplifié (le « prospectus de base visant des titres d'emprunt américains ») auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et des États-Unis afin, entre autres, de financer une partie du prix d'achat en espèces de la fusion. Le prospectus de base visant des titres d'emprunt américains permet à HOHL d'offrir, à l'occasion, et dans le cadre d'un ou de plusieurs appels publics à l'épargne, des titres d'emprunt d'une somme pouvant atteindre 3,0 milliards de dollars américains, et garantis inconditionnellement par Hydro One, pendant la période de 25 mois prenant fin le 23 décembre 2020. Au 31 décembre 2018, aucun titre n'avait été émis aux termes du prospectus de base universel et du prospectus de base visant des titres d'emprunt américains.

## 18. GESTION DU CAPITAL

La structure du capital de la société devrait lui permettre d'atteindre les objectifs suivants : un accès continu et à long terme à des fonds, à des taux raisonnables, et la réalisation de rendements financiers convenables. Pour assurer un accès continu à des fonds, la société vise à maintenir une solide qualité du crédit. Aux 31 décembre 2018 et 2017, la structure du capital de la société s'établissait comme suit :

31 décembre (en millions de dollars)	2018	2017
Tranche échéant à moins de un an de la dette à long terme	731	752
Billets à court terme à payer	1 252	926
Moins : la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(483)	(25)
	1 500	1 653
Dette à long terme	9 978	9 315
Débitures convertibles	489	487
Actions privilégiées	418	418
Actions ordinaires	5 643	5 631
Bénéfices non répartis	3 459	4 090
<b>Total du capital</b>	<b>21 487</b>	<b>21 594</b>

Hydro One Inc. et HOSSM doivent se conformer aux clauses restrictives qui sont généralement imposées à l'égard des dettes à long terme. Entre autres choses, les clauses restrictives de la dette à long terme et de la facilité de crédit limitent la dette admissible de la société à 75 % de sa structure du capital, restreignent sa capacité de vendre des actifs et imposent une clause de sûreté négative, sous réserve des exceptions habituelles. Au 31 décembre 2018, la société respectait toutes les clauses restrictives de nature financière et limites liées aux montants impayés sur les emprunts et sur les facilités de crédit.

## 19. PRESTATIONS DE RETRAITE, AVANTAGES POSTÉRIEURS AU DÉPART À LA RETRAITE ET AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Hydro One a un régime de retraite à prestations déterminées (le « régime de retraite »), un régime de retraite à cotisations déterminées (le « régime à cotisations déterminées »), un régime de retraite complémentaire (le « régime complémentaire ») ainsi que des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi.

#### Régime à cotisations déterminées

Hydro One a établi un régime à cotisations déterminées avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Ce régime couvre les membres de la direction admissibles embauchés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ainsi que les membres de la direction embauchés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016 qui n'étaient pas admissibles ou qui n'avaient pas choisi d'adhérer de façon irrévocable au régime de retraite en date du 30 septembre 2015. Les participants au régime à cotisations déterminées ont le choix de cotiser 4 %, 5 % ou 6 % de leur salaire ouvrant droit à pension, Hydro One versant des cotisations correspondantes jusqu'à concurrence d'un montant annuel maximal. Il existe également un régime complémentaire à cotisations déterminées qui autorise le versement aux participants du régime à cotisations déterminées de cotisations patronales dépassant les limites imposées par la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) sous la forme de crédits à un compte théorique. Les cotisations de Hydro One au régime à cotisations déterminées pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 se sont établies à 1 million de dollars (1 million de dollars en 2017).

### Régime de retraite, régime complémentaire et régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi

Le régime de retraite est un régime à prestations déterminées contributif qui couvre les employés réguliers admissibles de Hydro One et de ses filiales. Le régime de retraite prévoit des prestations fondées sur le salaire moyen des trois meilleures années ouvrant droit à pension. Pour les membres de la direction au service de la société depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, et pour les membres représentés par The Society of United Professionals (la « Society ») embauchés après le 17 novembre 2005, les prestations sont fondées sur le salaire moyen des cinq meilleures années ouvrant droit à pension. Après la retraite, les prestations de retraite sont indexées pour tenir compte de l'inflation. L'adhésion au régime de retraite n'est plus offerte aux membres de la direction qui n'étaient pas admissibles ou qui n'avaient pas choisi d'adhérer de façon irrévocable au régime de retraite en date du 30 septembre 2015. Ces employés sont admissibles au régime à cotisations déterminées.

Les cotisations au régime de retraite de la société et les cotisations salariales sont fondées sur des rapports actuariels, y compris une évaluation effectuée tous les trois ans au moins, ainsi que sur le niveau réel ou prévu du salaire ouvrant droit à pension, le cas échéant. Les cotisations annuelles au régime de retraite pour 2018 s'élevaient à 75 millions de dollars (87 millions de dollars en 2017). Les cotisations annuelles estimatives au régime de retraite pour les exercices 2019, 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024 s'élèvent respectivement à environ 78 millions de dollars, à 77 millions de dollars, à 78 millions de dollars, à 79 millions de dollars, à

81 millions de dollars et à 83 millions de dollars. La plus récente évaluation actuarielle a été effectuée en date du 31 décembre 2017 et la prochaine évaluation actuarielle sera effectuée en date du 31 décembre 2020, au plus tard. Les cotisations sont payables avec un décalage de un mois. Toutes les cotisations doivent être effectuées en espèces.

Le régime complémentaire procure aux participants du régime de retraite les avantages qu'ils auraient gagnés ou payés aux termes du régime de retraite en sus des limites imposées par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). L'obligation au titre du régime complémentaire de retraite est inscrite aux bilans consolidés dans les obligations au titre des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi.

Hydro One constate aux bilans consolidés la surcapitalisation ou la sous-capitalisation de son régime de retraite et de ses régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi (les « régimes ») en tant qu'actif ou passif, et elle comptabilise des actifs et passifs réglementaires de compensation, selon ce qui convient. Si ce n'était de la comptabilisation exigée par la réglementation, les obligations sous-capitalisées au titre des prestations et avantages seraient inscrites dans le cumul des autres éléments du résultat étendu. L'incidence des modifications des hypothèses qui ont été formulées pour évaluer les obligations au titre des prestations de retraite, des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi est généralement constatée sur la durée de service résiduelle moyenne prévue des salariés. La date d'évaluation des régimes est le 31 décembre.

Les tableaux suivants présentent les composantes du montant non capitalisé des régimes de la société aux 31 décembre 2018 et 2017 :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	Prestations de retraite		Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi	
	2018	2017	2018	2017
<b>Variation de l'obligation au titre des prestations et avantages projetés</b>				
Obligation au titre des prestations et avantages projetés à l'ouverture de l'exercice	8 258	7 774	1 565	1 690
Coût des services rendus au cours de l'exercice	176	147	50	49
Cotisations des salariés	52	49	—	—
Intérêts débiteurs	282	304	54	67
Prestations et avantages versés	(362)	(368)	(49)	(44)
Perte actuarielle nette (gain actuariel net)	(654)	352	(158)	(197)
Comptabilisation des coûts des services passés	—	—	3	—
Obligation au titre des prestations et avantages projetés à la clôture de l'exercice	7 752	8 258	1 465	1 565
<b>Variation des actifs des régimes</b>				
Juste valeur des actifs du régime à l'ouverture de l'exercice	7 277	6 874	—	—
Rendement réel des actifs des régimes	190	662	—	—
Prestations versées	(362)	(368)	(49)	(34)
Cotisations de l'employeur	75	87	49	34
Cotisations des salariés	52	49	—	—
Charges d'administration	(27)	(27)	—	—
Juste valeur des actifs des régimes à la clôture de l'exercice	7 205	7 277	—	—
Montant non capitalisé	547	981	1 465	1 565

## Notes afférentes aux états financiers consolidés modifiés

Hydro One inscrit ses obligations au titre des prestations et avantages constitués ainsi que les actifs des régimes à leur montant net aux bilans consolidés, comme suit :

31 décembre (en millions de dollars)	Prestations de retraite		Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi	
	2018	2017	2018	2017
Autres actifs <sup>1</sup>	3	1	—	—
Charges à payer	—	—	55	53
Passif au titre des prestations de retraite	547	981	—	—
Passif au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi <sup>2</sup>	—	—	1 417	1 519
Montant net non capitalisé	544	980	1 472	1 572

1 Représente la situation de capitalisation du régime de retraite à prestations déterminées de HOSSM.

2 Comprend une somme de 7 millions de dollars (7 millions de dollars en 2017) liée aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi de HOSSM.

La situation de capitalisation ou de non-capitalisation des régimes s'entend de l'écart entre la juste valeur des actifs des régimes et des OPAP aux termes des régimes. La situation de capitalisation ou de non-capitalisation varie au fil du temps en raison de plusieurs facteurs, notamment le montant des cotisations, les taux d'actualisation utilisés et les rendements réels des actifs du régime.

Le tableau suivant indique l'OPAP, l'obligation au titre des prestations et avantages constitués (« OPAC ») ainsi que la juste valeur des actifs du régime, et ce, pour le régime de retraite :

31 décembre (en millions de dollars)	2018	2017
OPAP	7 752	8 258
OPAC	7 144	7 614
Juste valeur des actifs du régime	7 205	7 277

Selon l'OPAC, le régime de retraite était capitalisé à hauteur de 101 % au 31 décembre 2018 (96 % en 2017). D'après l'OPAP, il l'était à 93 % à cette même date (88 % en 2017). L'OPAC diffère de l'OPAP puisqu'aucune hypothèse quant aux niveaux des salaires futurs n'a été posée aux fins du calcul de la première.

### Composantes des coûts nets des prestations et des avantages de la période

Le tableau suivant présente les composantes des coûts nets des prestations du régime de retraite pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017 :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2018	2017
Coût des services rendus au cours de la période	176	147
Intérêts débiteurs	282	304
Rendement prévu des actifs du régime, déduction faite des charges	(467)	(442)
Amortissement des pertes actuarielles	84	79
Coûts nets des prestations et des avantages de la période	75	88
Montant imputé aux résultats d'exploitation <sup>1</sup>	32	39

1 La société comptabilise les coûts de retraite conformément à leur inclusion dans les tarifs approuvés par la CEO. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, des coûts de retraite de 75 millions de dollars (87 millions de dollars en 2017) ont été attribués à la main-d'œuvre. De ce montant, 32 millions de dollars (39 millions de dollars en 2017) ont été imputés à l'exploitation et 43 millions de dollars (48 millions de dollars en 2017) ont été incorporés aux coûts des immobilisations corporelles et des actifs incorporels.

Le tableau suivant présente les composantes des coûts nets des prestations des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017 :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2018	2017
Coût des services rendus au cours de la période	50	49
Intérêts débiteurs	53	67
Amortissement des pertes actuarielles	15	16
Comptabilisation des coûts des services passés	3	—
Coûts nets des prestations et des avantages de la période	121	132
Montant imputé aux résultats d'exploitation	52	59

**Hypothèses**

L'évaluation des obligations aux termes des régimes et des coûts des prestations ou avantages aux termes des régimes est tributaire de divers facteurs, notamment de l'élaboration d'hypothèses d'évaluation et du choix de conventions comptables. Lorsqu'elle élabore les hypothèses requises, la société tient compte des données historiques ainsi que des attentes futures. L'évaluation des obligations au titre des prestations ou avantages subit l'incidence de plusieurs hypothèses, notamment celles sur le taux d'actualisation appliqué aux obligations au titre des prestations ou avantages, le taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes, les cotisations que Hydro One prévoit verser dans les régimes, l'incidence de la mortalité, la durée résiduelle attendue d'activité des participants des régimes, la rémunération et le taux d'augmentation de la rémunération, l'âge des salariés, la

durée d'activité des salariés ainsi que le taux d'augmentation prévu des coûts des soins de santé, entre autres facteurs. L'incidence des modifications des hypothèses utilisées pour évaluer les obligations aux termes des régimes est habituellement comptabilisée sur la durée moyenne résiduelle attendue d'activité des participants aux régimes. Pour établir le taux de rendement prévu des actifs des régimes, Hydro One tient compte d'indicateurs économiques historiques qui ont une incidence sur le rendement des actifs, ainsi que des prévisions en matière de rendement à long terme futur des marchés boursiers, pondéré en fonction des répartitions cibles des catégories d'actifs. De façon générale, il est prévu que les titres de participation, les placements immobiliers et les placements dans des actions de sociétés fermées auront un rendement supérieur à celui des titres à revenu fixe.

Les hypothèses moyennes pondérées ci-après ont été utilisées pour établir les obligations au titre des prestations et avantages aux 31 décembre 2018 et 2017 :

Exercices clos les 31 décembre	Prestations de retraite		Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi	
	2018	2017	2018	2017
<b>Hypothèses importantes</b>				
Taux d'actualisation moyen pondéré	3,90 %	3,40 %	4,00 %	3,40 %
Taux de croissance de la rémunération (à long terme)	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %
Taux d'augmentation du coût de la vie	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %
Taux d'augmentation du coût tendanciel des soins de santé <sup>1</sup>	—	—	4,04 %	4,04 %

1 Le taux passant progressivement de 5,19 % par année en 2019 à 4,04 % par année en 2031 et par la suite (de 5,26 % par année en 2018 à 4,04 % par année en 2031 et par la suite, selon les estimations faites en 2017).

Les hypothèses moyennes pondérées ci-après ont été utilisées pour établir les coûts nets des prestations et des avantages de la période pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017. Les hypothèses ayant servi à établir les obligations au titre des prestations et des avantages à la clôture de l'exercice à l'étude sont les mêmes que celles qui ont servi à estimer les coûts nets des prestations et des avantages de l'exercice suivant.

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017
<b>Prestations de retraite</b>		
Taux de rendement prévu moyen pondéré des actifs des régimes	6,50 %	6,50 %
Taux d'actualisation moyen pondéré	3,40 %	3,90 %
Taux de croissance de la rémunération (à long terme)	2,50 %	2,50 %
Taux d'augmentation du coût de la vie	2,00 %	2,00 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés (en années)	15	15
<b>Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi</b>		
Taux d'actualisation moyen pondéré	3,40 %	3,90 %
Taux de croissance de la rémunération (à long terme)	2,50 %	2,50 %
Taux d'augmentation du coût de la vie	2,00 %	2,00 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés (en années)	15,5	15,2
Taux d'augmentation du coût tendanciel des soins de santé <sup>1</sup>	4,04 %	4,36 %

1 Le taux passant progressivement de 5,26 % par année en 2018 à 4,04 % par année en 2031 et par la suite (de 6,25 % par année en 2017 à 4,36 % par année en 2031 et par la suite, selon les estimations faites en 2017).

Le taux d'actualisation ayant servi à déterminer l'obligation au titre des prestations de retraite de l'exercice à l'étude et les coûts nets des prestations et avantages de l'exercice suivant ont été établis d'après une méthode fondée sur la courbe des taux de rendement. Aux termes de cette méthode, les paiements prévus au titre des prestations futures pour chacun des régimes sont actualisés selon un taux figurant sur une courbe de taux de rendement d'obligations de tiers et correspondant à chaque durée. La courbe des taux de rendement est établie à partir des obligations à long terme de sociétés notées AA. Un taux d'actualisation unique donnant la même valeur actualisée que la somme des flux de trésorerie actualisés est alors calculé.

L'incidence d'une variation de 1 % du coût tendanciel des soins de santé sur l'OPAP dans le cas des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi aux 31 décembre 2018 et 2017 est la suivante :

31 décembre (en millions de dollars)	2018	2017
<b>Obligation au titre des avantages projetés</b>		
Incidence d'une augmentation de 1 % du coût tendanciel des soins de santé	230	250
Incidence d'une diminution de 1 % du coût tendanciel des soins de santé	(175)	(189)



## Notes afférentes aux états financiers consolidés modifiés

L'incidence d'une variation de 1 % du coût tendanciel des soins de santé sur le coût des services rendus et les intérêts débiteurs dans le cas des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017 est la suivante :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2018	2017
<b>Coût des services rendus et intérêts débiteurs</b>		
Incidence d'une augmentation de 1 % du coût tendanciel des soins de santé	23	29
Incidence d'une diminution de 1 % du coût tendanciel des soins de santé	(16)	(20)

Le tableau suivant présente les espérances de vie estimatives sur lesquelles reposent les hypothèses relatives aux taux de mortalité servant au calcul de l'OPAP au titre du régime de retraite et des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi aux 31 décembre 2018 et 2017 :

31 décembre 2018				31 décembre 2017			
Espérance de vie à 65 ans pour un participant actuellement âgé de 65 ans		Espérance de vie à 65 ans pour un participant actuellement âgé de 45 ans		Espérance de vie à 65 ans pour un participant actuellement âgé de 65 ans		Espérance de vie à 65 ans pour un participant actuellement âgé de 45 ans	
Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
22	25	23	25	22	24	23	24

### Paiements estimatifs au titre des prestations et avantages futurs

Au 31 décembre 2018, les paiements estimatifs au titre des prestations et des avantages futurs aux participants des régimes de la société étaient les suivants :

(en millions de dollars)	Prestations de retraite	Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi
2019	335	56
2020	343	58
2021	352	59
2022	360	60
2023	367	61
2024 à 2028	1 915	326
Total des paiements estimatifs au titre des prestations et des avantages futurs jusqu'en 2028	3 672	620

### Composantes des actifs réglementaires

Une partie des gains et pertes actuariels et du coût des services passés est prise en compte dans les actifs réglementaires figurant aux bilans consolidés de Hydro One afin de refléter le fait que ces montants devraient faire l'objet d'une inclusion réglementaire dans les tarifs futurs. Autrement, ces gains et pertes seraient inscrits dans les autres éléments du résultat étendu. Le tableau suivant indique les gains et les pertes actuariels ainsi que les coûts des services passés inscrits dans les actifs réglementaires :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2018	2017
<b>Prestations de retraite</b>		
Perte actuarielle (gain actuariel) de l'exercice	(350)	159
Amortissement des pertes actuarielles	(84)	(79)
	(434)	80
<b>Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi</b>		
Perte actuarielle (gain actuariel) de l'exercice	(158)	(197)
Amortissement des pertes actuarielles	(15)	(16)
Amortissement du coût des services passés	(3)	—
Montants non assujettis à un traitement réglementaire	10	6
	(166)	(207)

## Notes afférentes aux états financiers consolidés modifiés

Le tableau suivant indique les composantes des actifs réglementaires qui n'ont pas été constatées en tant que composantes des coûts nets des prestations et des avantages de la période pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017 :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2018	2017
<b>Prestations de retraite</b>		
Perte actuarielle	547	981
<b>Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi</b>		
Perte actuarielle (gain actuariel)	(130)	36

Le tableau suivant indique les composantes des actifs réglementaires, aux 31 décembre des exercices indiqués, devant être amorties en tant que composantes des coûts nets des prestations et des avantages de la période au cours de l'exercice suivant :

31 décembre (en millions de dollars)	Prestations de retraite		Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi	
	2018	2017	2018	2017
Perte actuarielle (gain actuariel)	55	84	(1)	2

### Actifs du régime de retraite

#### Stratégie de placement

Hydro One évalue régulièrement sa stratégie de placement afin de s'assurer que les actifs du régime de retraite seront suffisants pour verser les prestations de retraite au moment où elles devront l'être. Dans le cadre de cette évaluation, Hydro One peut modifier sa répartition d'actifs cible ainsi que sa stratégie de placement. Le régime de retraite est géré en fonction de ses actifs nets. Le principal objectif établi à son égard est de maintenir un niveau d'actifs nets permettant d'acquitter les obligations de la société en matière de prestations. Cet objectif est atteint grâce au respect de politiques d'investissement précises, lesquelles sont décrites dans le sommaire des politiques et procédures d'investissement (le « sommaire ») du régime

de retraite, sommaire qui est examiné et approuvé par le comité des ressources humaines du conseil d'administration de Hydro One. Pour gérer les actifs nets du régime de retraite, la société fait appel à des gestionnaires de placements externes compétents qui se voient confier la responsabilité d'investir les fonds existants et les nouveaux fonds (soit les cotisations des salariés et de l'employeur de l'exercice) conformément au sommaire qui a été approuvé. Le rendement de ces gestionnaires est surveillé par voie d'un cadre de gouvernance. Toute augmentation des actifs nets résulte directement du revenu de placement que génèrent les investissements du régime de retraite et des cotisations qui y versent les salariés admissibles et la société. Les actifs nets servent principalement au versement des prestations aux membres admissibles du régime de retraite.

#### Composition des actifs du régime de retraite

Ce qui suit indique la répartition cible et la répartition moyenne pondérée des actifs du régime de retraite au 31 décembre 2018 :

	Répartition cible (%)	Actifs du régime de retraite (%)
Titres de participation	45	50
Titres d'emprunt	35	41
Autres <sup>1</sup>	20	9
	100	100

<sup>1</sup> Les autres placements comprennent les placements immobiliers et les placements dans des infrastructures.

Au 31 décembre 2018, le régime de retraite détenait des obligations de société de Hydro One de 18 millions de dollars (11 millions de dollars en 2017) et détenait des titres de créance de la Province de 546 millions de dollars (415 millions de dollars en 2017).

#### Concentrations du risque de crédit

Hydro One a analysé le portefeuille d'actifs de son régime de retraite afin d'y détecter toute concentration importante du risque de crédit aux 31 décembre 2018 et 2017. Les concentrations sur lesquelles elle s'est attardée ont compris, entre autres, celles concernant les placements dans une même entité, le type de secteur et les fonds individuels. Aux 31 décembre 2018 et 2017, les actifs du régime de retraite ne présentaient aucune concentration importante du risque de crédit (définie comme représentant plus de 10 % des actifs du régime).

Le sommaire des lignes directrices et des convictions en matière de placement du régime de retraite énonce des lignes directrices et des restrictions quant aux placements admissibles, lesquelles tiennent compte des notes de crédit, de l'exposition maximale aux placements et d'autres contrôles visant à limiter l'incidence de ce risque. En ce qui a trait aux obligations, le risque de crédit lié aux contreparties auquel le régime de retraite est exposé est géré en investissant dans des obligations de première qualité et des obligations gouvernementales. Dans le cas des instruments dérivés, ce risque est géré en ne concluant des opérations qu'avec des institutions financières de haute qualité et également en s'assurant que l'exposition est répartie entre les contreparties. Le risque de défaut découlant d'opérations sur des titres cotés en Bourse est considéré comme étant minime puisqu'aucune opération ne peut avoir lieu si l'une ou l'autre des parties manque à son engagement.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés modifiés

### Évaluations à la juste valeur

Les tableaux suivants présentent les actifs et les passifs du régime de retraite qui sont évalués et constatés à la juste valeur de manière récurrente ainsi que le niveau de la hiérarchie de la juste valeur dans lequel ils étaient classés aux 31 décembre 2018 et 2017.

31 décembre 2018 (en millions de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Fonds communs	—	21	651	672
Trésorerie et équivalents de trésorerie	210	—	—	210
Titres à court terme	—	78	—	78
Instruments dérivés	—	(7)	—	(7)
Actions de sociétés canadiennes	115	—	—	115
Actions de sociétés étrangères	3 222	183	—	3 405
Obligations et débentures canadiennes	—	2 506	—	2 506
Obligations et débentures étrangères	—	197	—	197
Total de la juste valeur des actifs du régime <sup>1</sup>	3 547	2 978	651	7 176

<sup>1</sup> Au 31 décembre 2018, le total de la juste valeur des actifs et des passifs du régime de retraite ne tenait pas compte des montants suivants : 35 millions de dollars au titre d'intérêts et de dividendes à recevoir, 10 millions de dollars au titre de charges d'administration du régime de retraite à payer, 6 millions de dollars au titre de placements vendus à recevoir et 2 millions de dollars au titre de placements achetés à payer.

31 décembre 2017 (en millions de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Fonds communs	—	16	549	565
Trésorerie et équivalents de trésorerie	153	—	—	153
Titres à court terme	—	109	—	109
Instruments dérivés	—	5	—	5
Actions de sociétés canadiennes	921	—	—	921
Actions de sociétés étrangères	3 307	125	—	3 432
Obligations et débentures canadiennes	—	1 879	—	1 879
Obligations et débentures étrangères	—	194	—	194
Total de la juste valeur des actifs du régime <sup>1</sup>	4 381	2 328	549	7 258

<sup>1</sup> Au 31 décembre 2017, le total de la juste valeur des actifs et des passifs du régime de retraite ne tenait pas compte des montants suivants : 28 millions de dollars au titre d'intérêts et de dividendes à recevoir, 10 millions de dollars au titre de charges d'administration du régime de retraite à payer, 1 million de dollars au titre de placements vendus à recevoir et 1 million de dollars au titre de placements achetés à payer.

Il y a lieu de se reporter à la note 17 – Juste valeur des instruments financiers et gestion des risques pour obtenir une description des niveaux de la hiérarchie de la juste valeur.

### Variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Le tableau suivant résume les variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017. Les instruments financiers du régime de retraite sont classés dans le niveau 3 lorsque leur juste valeur a été évaluée en fonction d'au moins une donnée d'entrée importante qui n'est pas observable sur les marchés ou en raison du manque de liquidité de certains marchés. Les gains et pertes présentés dans le tableau ci-dessous pourraient ainsi inclure des variations de la juste valeur qui sont fondées sur des données d'entrée observables et sur d'autres qui ne le sont pas. Les instruments financiers de niveau 3 comprennent les fonds communs dont l'évaluation est fournie par les gestionnaires de placement. L'analyse de sensibilité n'est pas présentée étant donné que les hypothèses sous-jacentes utilisées par les gestionnaires de placement ne sont pas disponibles.

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2018	2017
Juste valeur à l'ouverture de l'exercice	549	425
Gains (pertes) réalisé(e)s et non réalisé(e)s	59	(31)
Achats	90	171
Ventes et décaissements	(47)	(16)
Juste valeur à la clôture de l'exercice	651	549

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017, aucun reclassement important d'un niveau de juste valeur à l'autre n'a eu lieu.

### Techniques d'évaluation servant à établir la juste valeur

Les fonds communs comprennent principalement les placements dans des actions de sociétés fermées, les placements immobiliers et les placements en infrastructure. Les placements dans des actions de sociétés fermées représentent des fonds de capital investissement qui investissent dans des sociétés en exploitation dont les titres ne sont pas cotés en Bourse. Les stratégies de placement dans de telles actions visent notamment des sociétés en commandite qui se démarquent par leur forte croissance interne et leurs efficacités opérationnelles, du capital de risque, des prises de contrôle par emprunt et des situations particulières, comme dans

le cas d'entreprises en difficulté. Les placements immobiliers et les placements en infrastructure représentent des fonds qui investissent dans des biens immobiliers de sociétés qui ne sont pas cotées en Bourse. Les stratégies de placement en immobilier comprennent les sociétés en commandite qui cherchent à générer un rendement total au moyen de la croissance du revenu et du capital en investissant principalement dans des sociétés en commandite au Canada et à l'étranger. Les stratégies de placement en infrastructure comprennent les sociétés en commandite qui détiennent des actifs d'infrastructure clés et ciblent les actifs qui génèrent des flux de trésorerie stables à long terme et qui offrent des rendements croissants

## Notes afférentes aux états financiers consolidés modifiés

comparativement aux placements à revenu fixe classiques. Les évaluations des actions de sociétés fermées, des placements immobiliers et des placements en infrastructures sont fournies par le gestionnaire du fonds et sont fondées sur l'évaluation des placements sous-jacents, laquelle tient compte de données d'entrée, tels le coût, les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie futurs actualisés et des données comparables s'appuyant sur le marché. Comme ces données d'entrée ne sont pas, à proprement parler, observables, les placements dans des actions de société fermées et les placements en infrastructure ont été classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des fonds communs.

Les équivalents de trésorerie sont constitués des dépôts en espèces remboursables à vue détenus auprès de banques et de la trésorerie détenue par les gestionnaires de placements. Les équivalents de trésorerie sont classés dans le niveau 1.

Les titres à court terme sont évalués au coût majoré des intérêts courus, ce qui avoisine leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée. Les titres à court terme sont classés dans le niveau 2.

Les instruments dérivés sont utilisés pour couvrir le risque de change du régime de retraite en dollars canadiens. Le montant en capital nominal des contrats en vigueur au 31 décembre 2018 s'établissait à 299 millions de dollars (279 millions

de dollars en 2017). Les principales devises couvertes contre le dollar canadien sont le dollar américain, l'euro et le yen japonais. La perte nette réalisée sur les contrats de change s'est établie à 7 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 (gain net réalisé de 1 million de dollars en 2017). Les échéances des contrats de change à terme au 31 décembre 2018 sont de moins de trois mois. La juste valeur des instruments dérivés est déterminée à l'aide d'une méthode d'interpolation normalisée fondée principalement sur les taux de change sur les marchés mondiaux. Les instruments dérivés sont classés dans le niveau 2.

Les actions de sociétés sont évaluées au moyen des cours sur des marchés actifs et sont classées dans le niveau 1. Les actions de société qui sont évaluées au moyen des cours sur les marchés actifs, mais qui sont détenues dans une société de portefeuille pour les régimes de retraite, sont classées dans le niveau 2. Les placements libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

Les obligations et les débetures sont présentées aux cours de clôture qui ont été publiés, et elles sont classées dans le niveau 2.

## 20. PASSIFS ENVIRONNEMENTAUX

Les tableaux suivants présentent l'évolution des passifs environnementaux pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017 :

Exercice clos le 31 décembre 2018 (en millions de dollars)	BPC	Évaluation et remise en état des terrains	Total
Passifs environnementaux – à l'ouverture	134	62	196
Charge de désactualisation	5	1	6
Dépenses	(16)	(6)	(22)
Ajustement lié à la réévaluation	(15)	–	(15)
Passifs environnementaux – à la clôture	108	57	165
Moins : la tranche échéant à moins de un an	(15)	(11)	(26)
	93	46	139

Exercice clos le 31 décembre 2017 (en millions de dollars)	BPC	Évaluation et remise en état des terrains	Total
Passifs environnementaux – à l'ouverture	143	61	204
Charge de désactualisation	6	2	8
Dépenses	(16)	(8)	(24)
Ajustement lié à la réévaluation	1	7	8
Passifs environnementaux – à la clôture	134	62	196
Moins : la tranche échéant à moins de un an	(20)	(8)	(28)
	114	54	168

Les tableaux suivants présentent le rapprochement entre les passifs environnementaux sur une base non actualisée et le montant comptabilisé dans les bilans consolidés compte tenu du taux d'actualisation :

31 décembre 2018 (en millions de dollars)	BPC	Évaluation et remise en état des terrains	Total
Passifs environnementaux non actualisés	118	58	176
Moins : l'actualisation des passifs environnementaux à la valeur actualisée	(10)	(1)	(11)
Passifs environnementaux actualisés	108	57	165

## Notes afférentes aux états financiers consolidés modifiés

31 décembre 2017 (en millions de dollars)	BPC	Évaluation et remise en état des terrains	Total
Passifs environnementaux non actualisés	142	64	206
Moins : l'actualisation des passifs environnementaux à la valeur actualisée	(8)	(2)	(10)
Passifs environnementaux actualisés	134	62	196

Au 31 décembre 2018, les dépenses futures estimatives liées à l'environnement étaient les suivantes :

(en millions de dollars)	
2019	26
2020	29
2021	32
2022	31
2023	28
Par la suite	30
	176

Hydro One constate un passif au titre des dépenses futures estimatives à l'égard de l'évaluation et de la remise en état des terrains et de l'élimination progressive ou de la destruction des huiles minérales contaminées par les BPC contenues dans l'équipement électrique lorsqu'il est établi que des sommes liées à des mesures environnementales correctives devront probablement être déboursées dans l'avenir en vertu des lois ou règlements en vigueur et que le montant des dépenses futures peut être estimé de manière raisonnable.

L'estimation de coûts environnementaux futurs comporte des incertitudes dues à certains événements externes possibles comme la modification des lois ou des règlements et les progrès liés aux technologies de remise en état de sites. Pour établir les montants qui doivent être comptabilisés à titre de passifs environnementaux, la société estime le coût d'achèvement des travaux requis et elle pose des hypothèses quant au moment où les dépenses futures seront réellement engagées pour obtenir des renseignements à l'égard des flux de trésorerie futurs. Un taux d'inflation à long terme hypothétique d'environ 2 % a été utilisé pour prendre en compte l'estimation du coût actuel lié aux dépenses estimatives futures. Les dépenses futures ont été actualisées selon un taux allant de 2,0 % à 6,3 % environ, soit le taux approprié pour la période au cours de laquelle ces dépenses devraient être engagées. Tous les facteurs utilisés par la société pour estimer les passifs environnementaux de la société représentent les meilleures estimations de la direction en ce qui a trait à la valeur actualisée des coûts nécessaires pour que la société se conforme à la législation et à la réglementation. Toutefois, il existe une probabilité raisonnable que le nombre ou le volume d'actifs contaminés, l'estimation des coûts nécessaires pour effectuer les travaux, les hypothèses relatives à l'inflation et la tendance prévue des flux de trésorerie annuels diffèrent de façon importante des hypothèses posées par la société. En outre, pour ce qui est du passif environnemental lié aux BPC, la disponibilité de ressources critiques telles que la main-d'œuvre qualifiée et les actifs de remplacement ainsi que la capacité de procéder à des interruptions de services à des fins d'entretien dans certaines installations clés pourraient avoir une influence sur le calendrier des dépenses.

### BPC

La réglementation d'Environnement Canada, adoptée en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*, régit la gestion, le stockage et l'élimination des BPC selon certains critères tels que le type d'équipement en cause, le niveau d'utilisation et le seuil de contamination aux BPC. Aux termes de la réglementation actuelle, Hydro One doit éliminer ses BPC d'ici la fin de 2025, exception faite de l'équipement faisant l'objet d'une dispense précise. Les équipements contaminés seront de façon générale remplacés ou décontaminés en retirant l'huile isolante contaminée aux BPC qu'ils contiennent et en les remplissant immédiatement avec de l'huile de remplacement dont la concentration en BPC est de moins de 2 ppm.

Les dépenses futures estimatives qu'il sera nécessaire d'engager pour satisfaire aux exigences actuelles de la réglementation sur les BPC s'établissent à 118 millions de dollars (142 millions de dollars en 2017) d'après les meilleures estimations de la société. Ces dépenses devraient être engagées entre 2019 et 2024. Dans le cadre de son examen annuel des passifs environnementaux, la société a comptabilisé un ajustement de réévaluation comptabilisé en 2018 afin de réduire le passif environnemental au titre des BPC de 15 millions de dollars (d'augmenter de 1 million de dollars en 2017).

### Évaluation et remise en état des terrains

Selon la meilleure estimation de la société, le total des dépenses futures estimatives nécessaires à l'achèvement du programme d'évaluation et de remise en état des terrains est de 58 millions de dollars (64 millions de dollars en 2017). Ces dépenses devraient être engagées sur une période allant de 2019 à 2044. Dans le cadre de son examen annuel des passifs environnementaux, aucun ajustement de réévaluation du passif environnemental au titre de l'évaluation et de la remise en état des terrains n'a été comptabilisé en 2018 (ajustement de réévaluation en 2017 afin d'accroître le passif environnemental au titre de l'évaluation et de la remise en état des terrains de 7 millions de dollars).

## 21. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Hydro One comptabilise un passif au titre des dépenses estimatives futures associées au retrait et à l'élimination de matériel contaminé à l'amiante dans certaines de ses installations. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, qui représentent les obligations juridiques liées à la mise hors service de certains actifs corporels à long terme, sont calculées comme étant la valeur actualisée des dépenses projetées à l'égard de la mise hors service future d'actifs précis et elles sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle le passif naît, s'il est possible de faire une estimation raisonnable. Si l'actif est toujours en service à la date de comptabilisation, la valeur actualisée du passif sera ajoutée à la valeur comptable de l'actif connexe dans la période au cours de laquelle le passif est engagé, et cette valeur comptable additionnelle sera amortie sur la durée de vie résiduelle de l'actif. Si une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée à l'égard d'un actif qui n'est plus en service, le coût de mise hors service de l'actif sera imputé aux résultats d'exploitation. Après la comptabilisation initiale, le passif est ajusté pour tenir compte de toute révision des flux de trésorerie futurs estimatifs afférente à l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations, laquelle peut être attribuable à divers facteurs, entre autres, une flambée des coûts, un changement apporté à la technologie applicable aux actifs devant être mis hors service une modification des lois ou de la réglementation, ainsi que pour tenir compte de la désactualisation du passif en raison de l'écoulement

## Notes afférentes aux états financiers consolidés modifiés

du temps jusqu'à ce que l'obligation soit réglée. La charge d'amortissement est ajustée prospectivement pour tenir compte de toute hausse ou baisse de la valeur comptable de l'actif connexe.

Pour établir les montants qui doivent être comptabilisés à titre d'obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, la société estime la juste valeur courante des travaux requis, et elle pose des hypothèses quant au moment où les dépenses futures seront réellement engagées pour obtenir des renseignements à l'égard des flux de trésorerie futurs. Un taux d'inflation à long terme implicite d'environ 2 % a servi d'hypothèse pour prendre en compte l'estimation du coût actuel lié aux dépenses estimatives futures. Les dépenses futures relatives à l'environnement ont été actualisées selon un taux allant de 2,0 % à 4,0 %, soit le taux approprié pour la période au cours de laquelle les dépenses devraient être engagées. Tous les facteurs utilisés par la société pour estimer les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de la société représentent les meilleures estimations de la direction en ce qui a trait aux coûts nécessaires pour satisfaire à la législation et à la réglementation existante. Toutefois, il existe une probabilité raisonnable

que le nombre ou le volume d'actifs contaminés, l'estimation des coûts nécessaires pour effectuer les travaux, les hypothèses relatives à l'inflation et la tendance prévue des flux de trésorerie annuels diffèrent de façon importante des hypothèses posées actuellement par la société. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont examinées une fois l'an ou plus fréquemment si des changements importants sont apportés à la réglementation ou si d'autres facteurs pertinents surviennent. Les modifications apportées aux estimations sont constatées prospectivement. Du fait de son examen annuel des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, la société a comptabilisé un ajustement de réévaluation en 2018 afin d'augmenter le passif lié à la mise hors service d'immobilisations de 1 million de dollars (néant en 2017).

Au 31 décembre 2018, Hydro One a comptabilisé des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de 10 millions de dollars (9 millions de dollars en 2017), lesquelles sont principalement constituées des dépenses estimatives futures liées au désamiantage et au retrait du matériel contaminé à l'amiante dans certaines de ses installations. Le montant d'intérêts comptabilisé est négligeable.

## 22. CAPITAL-ACTIONS

### Actions ordinaires

La société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires. Au 31 décembre 2018, 595 938 975 actions ordinaires (595 386 711 en 2017) étaient émises et en circulation.

Le montant et la date de versement des dividendes à verser par Hydro One seront laissés à la discrétion du conseil d'administration de Hydro One et seront établis en fonction des résultats d'exploitation, du maintien de la structure du capital réglementaire réputée, de la situation financière et des besoins de trésorerie, du respect de critères de solvabilité imposés par les lois sur les sociétés en matière de déclaration et de versement de dividendes ainsi que d'autres facteurs que le conseil peut juger pertinents.

Le tableau suivant présente la variation du nombre d'actions ordinaires au cours des exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017.

Exercice clos le 31 décembre 2018 (nombre d'actions)	Propriété		Total
	Actionnariat public	Province	
Actions ordinaires – à l'ouverture	312 974 063	282 412 648	595 386 711
Émission d'actions ordinaires – octroi d'actions <sup>1</sup>	481 460	–	481 460
Émission d'actions ordinaires – RILT <sup>2</sup>	70 804	–	70 804
Actions ordinaires – à la clôture	313 526 327	282 412 648	595 938 975
	52,6 %	47,4 %	100 %

1 En 2018, Hydro One a émis 481 460 nouvelles actions ordinaires aux termes des dispositions des régimes d'octroi d'actions du Power Workers' Union (le « PWU ») et de la Society of United Professionals (la « Society »).

2 En 2018, Hydro One a émis 70 804 nouvelles actions ordinaires aux termes des dispositions du RILT.

Exercice clos le 31 décembre 2017 (nombre d'actions)	Propriété		Total
	Actionnariat public	Province	
Actions ordinaires – à l'ouverture	178 196 340	416 803 660	595 000 000
Placement secondaire <sup>1</sup>	120 000 000	(120 000 000)	–
Émission d'actions ordinaires – octroi d'actions <sup>2</sup>	371 611	–	371 611
Émission d'actions ordinaires – RILT <sup>3</sup>	15 100	–	15 100
Vente d'actions ordinaires <sup>4</sup>	14 391 012	(14 391 012)	–
Actions ordinaires – à la clôture	312 974 063	282 412 648	595 386 711
	52,6 %	47,4 %	100 %

1 En mai 2017, Hydro One a annoncé la clôture d'un placement secondaire par la Province, selon une convention de prise ferme, de 120 millions d'actions ordinaires de Hydro One à la Bourse de Toronto. Hydro One n'a touché aucun produit de la vente des actions ordinaires par la Province.

2 En 2017, Hydro One a émis 371 611 nouvelles actions ordinaires aux termes des dispositions du régime d'octroi d'actions du PWU.

3 En 2017, Hydro One a émis 15 100 nouvelles actions ordinaires aux termes des dispositions du RILT.

4 En décembre 2017, la Province a vendu 14 391 012 actions ordinaires de Hydro One à OFN Power Holdings LP, société à responsabilité limitée détenue en propriété exclusive par Ontario First Nations Sovereign Wealth LP, laquelle est détenue par 129 Premières nations en Ontario. Hydro One n'a touché aucun produit de la vente des actions ordinaires par la Province.

### Actions privilégiées

La société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées, lesquelles peuvent être émises en séries. Aux 31 décembre 2018 et 2017, deux séries d'actions privilégiées étaient autorisées aux fins d'émission : les actions privilégiées de série 1 et les actions privilégiées de série 2. Aux 31 décembre 2018 et 2017, 16 720 000 actions privilégiées de série 1 et aucune action privilégiée de série 2 étaient émises et en circulation.

Hydro One peut émettre à l'occasion des actions privilégiées en une ou plusieurs séries. Avant d'émettre des actions d'une série, le conseil d'administration de Hydro One est tenu de fixer le nombre d'actions faisant partie de la série et d'établir l'appellation, les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions qui se rattachent à la série d'actions privilégiées en question. Les porteurs des actions privilégiées de Hydro One n'ont pas le droit d'être convoqués, d'assister ou de voter aux assemblées des actionnaires de Hydro One, sauf que des droits de vote peuvent être accordés aux porteurs d'une série lorsque les dividendes rattachés à leur série n'ont pas été versés, comme il est prévu dans les dispositions relatives à la série applicables. Toutes les séries d'actions privilégiées sont de rang égal entre elles et elles ont priorité sur les actions ordinaires et sur les autres actions de rang inférieur aux actions privilégiées en ce qui a trait au versement des dividendes, à la distribution de l'actif et au remboursement du capital en cas de liquidation ou de dissolution de Hydro One.

Pour la période commençant à la date d'émission des actions privilégiées de série 1 et se terminant le 19 novembre 2020, inclusivement, les porteurs d'actions privilégiées de série 1 auront le droit de toucher des dividendes préférentiels cumulatifs fixes annuels de 1,0625 \$ par action, dans la mesure où le conseil d'administration en déclare, payables trimestriellement. Le taux de dividende sera rétabli le 20 novembre 2020 et tous les cinq ans par la suite à un taux correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans, majoré de 3,53 %. Les actions privilégiées de série 1 ne seront pas rachetables au gré de Hydro One avant le 20 novembre 2020, mais le seront le 20 novembre 2020 et le 20 novembre de chaque cinquième année par la suite, à un prix de rachat correspondant à 25,00 \$ par action privilégiée de série 1 rachetée, majoré des dividendes accumulés ou non versés. Les porteurs d'actions privilégiées de série

1 auront le droit, à leur gré, le 20 novembre 2020 et le 20 novembre de chaque cinquième année par la suite, de convertir la totalité ou certaines de leurs actions privilégiées de série 1 en actions privilégiées de série 2, à parité, sous réserve de certaines restrictions applicables au moment de la conversion. Au 31 décembre 2018, il n'y avait aucun arriéré de dividendes sur les actions privilégiées.

Les porteurs d'actions privilégiées de série 2 auront le droit de toucher des dividendes cumulatifs à taux variable trimestriels, dans la mesure où le conseil d'administration en déclare, au taux correspondant au taux des bons du Trésor du gouvernement du Canada à trois mois, majoré de 3,53 %, sous réserve de la révision de ce taux chaque trimestre. Les actions privilégiées de série 2 ne seront pas rachetables par Hydro One avant le 20 novembre 2020, mais elles seront rachetables par Hydro One à un prix de rachat correspondant à 25,00 \$ par action privilégiée de série 2 rachetée, si elles sont rachetées le 20 novembre 2025 ou le 20 novembre de chaque cinquième année par la suite, ou à 25,50 \$ par action privilégiée de série 2 rachetée si elles sont rachetées à toute autre date après le 20 novembre 2020, dans chaque cas majoré des dividendes accumulés ou non versés. Les porteurs d'actions privilégiées de série 2 auront le droit, à leur gré, le 20 novembre 2025 et le 20 novembre de chaque cinquième année par la suite, de convertir la totalité ou certaines de leurs actions privilégiées de série 2 en actions privilégiées de série 1, à parité, sous réserve de certaines restrictions applicables au moment de la conversion.

### Restrictions relatives à la propriété d'actions

La Loi sur l'électricité impose des restrictions relatives à la propriété d'actions aux titres de Hydro One comportant droit de vote. Les restrictions en question stipulent qu'aucune personne physique ou morale (ni aucun groupe de personnes physiques ou morales agissant conjointement ou de concert) ne peut être propriétaire bénéficiaire ni avoir le contrôle de plus de 10 % de toute catégorie ou série de titres comportant droit de vote, y compris les actions ordinaires de la société (les « restrictions relatives à la propriété d'actions »). Les restrictions relatives à la propriété d'actions ne s'appliquent pas aux titres comportant droit de vote détenus par la Province, ni au placeur qui détient des titres comportant droit de vote dans le seul but de les placer auprès d'acheteurs qui se conforment aux restrictions relatives à la propriété d'actions.

## 23. DIVIDENDES

En 2018, des dividendes sur les actions privilégiées de 18 millions de dollars (18 millions de dollars en 2017) et des dividendes sur les actions ordinaires de 542 millions de dollars (518 millions de dollars en 2017) ont été déclarés.

## 24. RÉSULTAT PAR ACTION ORDINAIRE

Le résultat de base par action ordinaire est obtenu en divisant le bénéfice net (la perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires de Hydro One par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation.

Le bénéfice dilué par action ordinaire est obtenu en divisant le bénéfice net (la perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires de Hydro One par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, après ajustement visant à tenir compte de l'effet des régimes de rémunération à base d'actions potentiellement dilutifs, y compris les régimes d'octroi d'actions et le RILT, et il est calculé selon la méthode du rachat d'actions.

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires (en millions de dollars)	(89)	658
Nombre moyen pondéré d'actions		
De base	595 756 470	595 287 586
Effet des régimes de rémunération à base d'actions potentiellement dilutifs	2 147 473	2 234 665
Dilué	597 903 943	597 522 251
Résultat par action ordinaire		
De base	(0,15) \$	1,11 \$
Dilué	(0,15) \$	1,10 \$

Les actions ordinaires dont l'émission est conditionnelle au titre des débentures convertibles ne sont pas incluses dans le résultat par action ordinaire dilué étant donné que les conditions relatives à la fusion n'étaient pas respectées au

31 décembre 2018. Comme la convention de fusion a été résiliée (se reporter à la note 4 – Regroupements d'entreprises), les débentures convertibles ont été remboursées le 8 février 2019.

## 25. RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS

### Régimes d'octroi d'actions

Hydro One a deux régimes d'octroi d'actions (les « régimes d'octroi d'actions »), l'un au profit de certains membres du PUW (le « régime d'octroi d'actions du PUW ») et l'autre au profit de certains membres de la Society (auparavant la Society of Energy Professionals) (le « régime d'octroi d'actions de la Society »).

Le régime d'octroi d'actions du PUW prévoit l'émission de nouvelles actions ordinaires de Hydro One à certains membres admissibles du PUW, chaque année, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017, et ce jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2028 ou à la date à laquelle un employé admissible ne respecte plus les critères d'admissibilité du régime d'octroi d'actions du PUW, si cette date est antérieure. Pour être admissible, un employé doit être un participant au régime de retraite le 1<sup>er</sup> avril 2015, doit être un employé à la date où survient l'émission d'actions annuelle et doit continuer d'avoir moins de 35 ans de service. La période de service exigée pour le régime d'octroi d'actions du PUW a commencé le 3 juillet 2015, date à laquelle le régime d'octroi d'actions a été signé par le PUW. Le nombre d'actions ordinaires octroyées chaque année à un employé admissible correspondra à 2,7 % du salaire de l'employé admissible au 1<sup>er</sup> avril 2015, divisé par 20,50 \$, soit le prix des actions ordinaires de Hydro One aux termes de son premier appel public à l'épargne (« PAPE »). Le nombre global d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes du régime d'octroi d'actions du PUW ne pourra pas dépasser 3 981 763. En 2015, 3 979 062 actions ordinaires ont été octroyées aux termes du régime d'octroi d'actions du PUW.

Le régime d'octroi d'actions de la Society prévoit l'émission de nouvelles actions ordinaires de Hydro One à certains membres admissibles de la Society, chaque année, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018, et ce jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2029 ou à la date à laquelle un employé admissible ne respecte plus les critères d'admissibilité du régime d'octroi d'actions de la Society, si cette date est antérieure. Pour être admissible, un employé doit être un participant au régime de retraite le 1<sup>er</sup> septembre 2015, doit être un employé à la date où survient l'émission d'actions annuelle et doit continuer d'avoir moins de 35 ans de service. Par conséquent, la période de service exigée pour le régime d'octroi d'actions de la Society a commencé le 1<sup>er</sup> septembre 2015. Le nombre d'actions ordinaires octroyées chaque année à un employé admissible correspondra à 2,0 % du salaire de l'employé admissible au 1<sup>er</sup> septembre 2015, divisé par 20,50 \$, soit le prix des actions ordinaires de Hydro One aux termes de son PAPE. Le nombre global d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes du régime d'octroi d'actions de la Society ne pourra pas dépasser 1 434 686. En 2015, 1 433 292 actions ordinaires ont été octroyées aux termes du régime d'octroi d'actions de la Society.

La juste valeur des octrois d'actions de Hydro One en 2015, soit 111 millions de dollars, a été estimée en fonction du cours de l'action à la date de l'octroi, soit 20,50 \$, et elle est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition progressive des droits, étant donné que les régimes d'octroi d'actions comportent des conditions liées au rendement et des conditions liées aux années de service. En 2018, 481 460 actions ordinaires ont été émises aux termes des régimes d'octroi d'actions (371 611 en 2017). Le total de la rémunération à base d'actions comptabilisé en 2018 s'est établi à 12 millions de dollars (17 millions de dollars en 2017) et ce montant a été comptabilisé comme un actif réglementaire.

Le tableau suivant présente un sommaire des activités des régimes d'octroi d'actions pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017 :

Exercice clos le 31 décembre	Octrois d'actions (nombre d'actions ordinaires)	Prix moyen pondéré
Exercice clos le 31 décembre 2018		
Octrois d'actions en cours – à l'ouverture	4 825 732	20,50 \$
Droits acquis et actions connexes émises <sup>1</sup>	(481 460)	–
Ayant fait l'objet d'une renonciation	(110 117)	20,50 \$
Octrois d'actions en cours – à la clôture	4 234 155	20,50 \$
1 En 2018, Hydro One a émis 481 460 nouvelles actions ordinaires aux employés admissibles aux termes des dispositions des régimes d'octroi d'actions du PUW et de la Society.		
Exercice clos le 31 décembre 2017		
Octrois d'actions en cours – à l'ouverture	5 334 415	20,50 \$
Droits acquis et actions connexes émises <sup>1</sup>	(371 611)	–
Ayant fait l'objet d'une renonciation	(137 072)	20,50 \$
Octrois d'actions en cours – à la clôture	4 825 732	20,50 \$
1 En 2017, Hydro One a émis 371 611 nouvelles actions ordinaires aux employés admissibles aux termes des dispositions du régime d'octroi d'actions du PUW.		

### Régime de DDVA d'administrateur

Aux termes du régime de DDVA d'administrateur, les administrateurs peuvent choisir de recevoir un crédit au titre de leur rémunération annuelle en espèces sous forme d'un compte théorique de DDVA au lieu d'espèces. Le conseil d'administration de Hydro One peut également déterminer, de temps à autre, que des circonstances particulières justifient l'attribution de DDVA à un administrateur,

en guise de rémunération, en sus de la rémunération habituelle ou des jetons de présence auxquels il a droit. Chaque DDVA représente un droit dont la valeur sous-jacente est équivalente à la valeur de une action ordinaire de la société et donne le droit d'accumuler un dividende sur action ordinaire sous forme de DDVA supplémentaires au moment où les dividendes sont versés, après leur déclaration par le conseil d'administration de Hydro One.

Le tableau ci-après présente un sommaire de l'évolution des DDVA aux termes du régime de DDVA d'administrateur au cours des exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017 :

Exercices clos les 31 décembre (nombre de DDVA)	2018	2017
DDVA en circulation – à l'ouverture	187 090	99 083
Attributions	82 375	88 007
Ayant été réglés	(222 768)	–
DDVA en circulation – à la clôture	46 697	187 090



## Notes afférentes aux états financiers consolidés modifiés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, une charge de 1 million de dollars (2 millions de dollars en 2017) a été comptabilisée dans le résultat à l'égard du régime de DDVA d'administrateur. Au 31 décembre 2018, un passif de 1 million de dollars (4 millions de dollars en 2017) lié aux DDVA en circulation a été comptabilisé selon le cours de clôture des actions ordinaires de la société au 31 décembre 2018 de 20,25 \$. Ce passif est compris dans les créditeurs et autres passifs à long terme des bilans consolidés.

Des DDVA liés à l'ancien conseil d'administration de la société ont été réglés selon le cours de clôture des actions ordinaires de la société au 29 juin 2018 (dernier jour ouvrable du mois de juin 2018) de 20,04 \$, et un montant d'environ 5 millions de dollars a été payé au quatrième trimestre de 2018.

Le tableau ci-après présente un sommaire de l'évolution des DDVA aux termes du régime de DDVA de la direction au cours des exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017 :

Exercices clos les 31 décembre (nombre de DDVA)	2018	2017
DDVA en circulation – à l'ouverture	67 829	—
Attributions	40 467	68 897
Ayant été payés	—	(1 068)
DDVA en circulation – à la clôture	108 296	67 829

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, une charge de 1 million de dollars (2 millions de dollars en 2017) a été comptabilisée dans le résultat à l'égard du régime de DDVA de la direction. Au 31 décembre 2018, un passif de 2 millions de dollars (2 millions de dollars en 2017) était constitué de ce qui suit :

- un montant de 1 million de dollars comptabilisé selon le cours de clôture des actions ordinaires de la société au 29 juin 2018 (dernier jour ouvrable du mois de juin 2018) de 20,04 \$ (22,40 \$ en 2017) et se rapportant aux DDVA de la direction précédemment attribués à l'ancien président et chef de la direction de la société, et il est compris dans les créditeurs et autres passifs à court terme (1 million de dollars en 2017, compris dans les créditeurs et autres passifs à long terme);
- un montant de 1 million de dollars comptabilisé selon le cours de clôture des actions ordinaires de la société au 31 décembre 2018 de 20,25 \$ (22,40 \$ en 2017) et se rapportant aux autres DDVA de la direction, et il est compris dans les créditeurs et autres passifs à long terme (1 million de dollars en 2017).

### Régime d'actionariat des employés

En 2015, Hydro One a établi des régimes d'actionariat des employés en faveur de certains membres de la direction et employés non syndiqués admissibles (le « régime d'actionariat des employés lié à la direction ») et de certains membres du personnel représentés par la Society admissibles (le « régime d'actionariat des employés représentés par la Society »). Aux termes du régime d'actionariat des employés lié à la direction, les membres de la direction et employés non syndiqués admissibles peuvent cotiser entre 1 % et 6 % de leur salaire de base pour acheter des actions ordinaires de Hydro One. La société verse une cotisation équivalente à 50 % de leur cotisation, jusqu'à un montant maximal au titre de la cotisation patronale de 25 000 \$ par année civile. Aux termes du régime d'actionariat

### DVALR et DVAAR

Le tableau ci-après présente l'évolution des attributions de DVALR et de DVAAR aux termes du RILT pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017 :

Exercices clos les 31 décembre (nombre de droits)	DVALR		DVAAR	
	2018	2017	2018	2017
Droits en circulation – à l'ouverture	429 980	230 600	393 430	254 150
Attributions	445 120	303 240	345 790	242 860
Dont les droits sont acquis et les actions connexes sont émises	(123)	(609)	(106 591)	(14 079)
Ayant fait l'objet d'une renonciation	(31 767)	(103 251)	(31 849)	(89 501)
Ayant été réglés	(238 030)	—	(158 310)	—
Droits en circulation – à la clôture	605 180	429 980	442 470	393 430

### Régime de DDVA de la direction

Aux termes du régime de DDVA de la direction, les membres de la direction admissibles peuvent choisir de recevoir une tranche déterminée de leur rémunération incitative annuelle à court terme sous forme d'un compte théorique de DDVA au lieu d'espèces. Chaque DDVA représente un droit dont la valeur sous-jacente est équivalente à la valeur de une action ordinaire de la société et donne le droit d'accumuler un dividende sur action ordinaire sous forme de DDVA supplémentaires au moment où les dividendes sont versés, après leur déclaration par le conseil d'administration de Hydro One.

des employés représentés par la Society, les membres du personnel représentés par la Society admissibles peuvent cotiser entre 1 % et 4 % de leur salaire de base pour acheter des actions ordinaires de Hydro One. La société verse une cotisation équivalente à 25 % de leur cotisation, sans montant maximal au titre de la cotisation patronale par année civile. En 2018, les cotisations versées aux termes du régime d'actionariat des employés se sont établies à 2 millions de dollars (2 millions de dollars en 2017).

### RILT

Avec prise d'effet le 31 août 2015, le conseil d'administration de Hydro One a adopté un RILT. Aux termes de ce régime, des incitatifs à long terme sont accordés à certains membres de la haute direction et autres membres de la direction de Hydro One et de ses filiales, et toutes les attributions fondées sur des titres de capitaux propres seront réglées en actions nouvellement émises de Hydro One, aux termes des dispositions du régime, lesquelles permettent également aux participants de remettre une partie de leurs attributions pour satisfaire aux exigences relatives aux retenues d'impôt à la source. Le nombre global d'actions pouvant être émises aux termes du RILT ne pourra pas dépasser 11 900 000 actions de Hydro One.

Le RILT offre une souplesse permettant d'accorder un ensemble d'incitatifs, y compris des droits à la valeur d'actions liées au rendement (« DVALR »), des droits à la valeur d'actions assujetties à des restrictions (« DVAAR »), des options d'achat d'actions, des droits à la plus-value d'actions, des actions assujetties à des restrictions, des DDVA et d'autres attributions fondées sur des actions. On prévoit que l'assortiment des mécanismes variera en fonction des postes occupés compte tenu du degré de responsabilité du membre de la haute direction à l'égard du rendement global de l'entreprise.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés modifiés

Le total de la juste valeur à la date d'attribution des attributions accordées en 2018 s'est établi à 16 millions de dollars (13 millions de dollars en 2017). La charge de rémunération comptabilisée par la société à l'égard des attributions de DVALR et de DVAAR s'est élevée à 15 millions de dollars en 2018 (6 millions de dollars en 2017). La charge comptabilisée en 2018 comprend un montant de 5 millions de dollars lié aux DVALR et aux DVAAR déjà attribués à l'ancien président et chef de la direction de la société et pour lequel aucun coût n'avait été antérieurement comptabilisé. Ces attributions, constituées de 238 030 DVALR et de 158 310 DVAAR, ont été réglées en 2018, dans le cadre d'un règlement en espèce ponctuel.

### Options sur actions

La société est autorisée à attribuer des options sur actions aux termes de son RILT à certains employés admissibles. En 2018, la société a attribué 1 450 880 options sur actions (néant en 2017). Les options sur actions attribuées peuvent être exercées pendant une période n'excédant pas sept ans à compter de la date d'attribution et sont acquises uniformément sur une période de trois ans à chaque anniversaire de la date d'attribution.

La méthode fondée sur la juste valeur est utilisée pour calculer la charge de rémunération liée aux options sur actions et la charge est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits selon la méthode de l'amortissement linéaire. La juste valeur des options sur actions attribuées a été estimée à la date d'attribution à l'aide d'un modèle d'évaluation Black-Scholes.

Les options sur actions attribuées et les hypothèses moyennes pondérées utilisées dans le cadre du modèle d'évaluation des options attribuées en 2018 sont les suivantes :

Prix d'exercice <sup>1</sup>	20,70 \$
Juste valeur de l'option à la date d'attribution	1,66 \$
Hypothèses aux fins de l'évaluation :	
Taux de rendement en dividende attendu <sup>2</sup>	3,78 %
Volatilité attendue <sup>3</sup>	15,01 %
Taux d'intérêt sans risque <sup>4</sup>	2,00 %
Durée de l'option attendue <sup>5</sup>	4,5 ans

1 Cours de l'action ordinaire de Hydro One à la date d'attribution.

2 Compte tenu du dividende et du cours de l'action ordinaire de Hydro One à la date d'attribution.

3 Compte tenu de la volatilité quotidienne moyenne affichée par les entités paires pour une durée de 4,5 ans.

4 Compte tenu du rendement des obligations du gouvernement du Canada équivalentes.

5 Déterminée selon la durée de l'option et le délai d'acquisition des droits.

Le tableau ci-après présente l'évolution des options sur actions en 2018 et en 2017 :

Exercices clos les 31 décembre (nombre d'options sur actions)	2018	2017
Options sur actions en circulation – à l'ouverture	—	—
Attributions <sup>1</sup>	1 450 880	—
Annulations <sup>2</sup>	(500 970)	—
Options sur actions en circulation – à la clôture <sup>1</sup>	949 910	—

1 Les droits à la totalité des options sur actions attribuées et en circulation n'étaient pas acquis au 31 décembre 2018.

2 En 2018, 500 970 options sur actions déjà attribuées à l'ancien président et chef de la direction de la société ont été annulées. La charge de rémunération non comptabilisée découlant des options sur actions annulées s'est établie à 1 million de dollars.

La charge de rémunération liée aux options sur actions comptabilisée par la société en 2018 s'est établie à 1 million de dollars. Au 31 décembre 2018, il y avait une charge de rémunération non comptabilisée de 1 million de dollars liée aux options sur actions dont les droits ne sont pas encore acquis, laquelle devrait être comptabilisée sur une période moyenne pondérée d'environ trois ans.

## 26. PARTICIPATION SANS CONTRÔLE

Le 16 décembre 2014, des actifs de transport totalisant 526 millions de dollars ont été transférés de Hydro One Networks à B2M LP. Cette transaction a été financée à 60 % au moyen de la dette (316 millions de dollars) et à 40 % au moyen des titres de capitaux propres (210 millions de dollars). Le 17 décembre 2014, la NOS a acquis une participation de 34,2 % dans B2M LP moyennant une contrepartie de

72 millions de dollars, représentant la juste valeur de la participation acquise. La participation initiale de la NOS dans B2M LP est constituée de parts de catégorie A d'un montant de 50 millions de dollars et de parts de catégorie B d'un montant de 22 millions de dollars.

Les parts de catégorie B sont assorties d'une option de vente obligatoire, laquelle prévoit qu'en cas de réalisation (par ex. un cas de défaut tel un défaut de la NOS à l'égard de la dette ou une insolvabilité), Hydro One rachète les parts de catégorie B de B2M LP à la valeur comptable nette à la date de rachat. La tranche de la participation sans contrôle liée aux parts de catégorie B est classée à titre temporaire dans les capitaux propres du bilan consolidé étant donné que le droit de rachat connexe échappe à la volonté de la société. La tranche restante de la participation sans contrôle est classée dans les capitaux propres.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés modifiés

Le tableau qui suit présente l'évolution de la participation sans contrôle au cours des exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017.

Exercice clos le 31 décembre 2018 (en millions de dollars)	Capitaux		Total
	propres temporaires	Capitaux propres	
Participation sans contrôle – à l'ouverture	22	50	72
Distributions à la participation sans contrôle	(3)	(5)	(8)
Bénéfice net attribuable à la participation sans contrôle	2	4	6
Participation sans contrôle – à la clôture	21	49	70

Exercice clos le 31 décembre 2017 (en millions de dollars)	Capitaux		Total
	propres temporaires	Capitaux propres	
Participation sans contrôle – à l'ouverture	22	50	72
Distributions à la participation sans contrôle	(2)	(4)	(6)
Bénéfice net attribuable à la participation sans contrôle	2	4	6
Participation sans contrôle – à la clôture	22	50	72

## 27. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Province est un actionnaire de Hydro One, détenant une participation d'environ 47,4 % au 31 décembre 2018. La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (« SIERE »), Ontario Power Generation Inc. (« OPG »), la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (la « SFIEO ») et la CEO sont apparentées à Hydro One puisque la Province les contrôle ou exerce une influence notable sur celles-ci.

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)

Apparenté	Opération	2018	2017
Province	Versement de dividendes	275	301
SIERE	Achats d'électricité	1 636	1 583
	Produits tirés des services de transport	1 615	1 521
	Montants liés aux remises sur les frais d'électricité	477	357
	Produits tirés de la distribution liés à la protection des tarifs ruraux	239	247
	Produits tirés de la distribution liés à l'approvisionnement en électricité de collectivités dans les régions éloignées du Nord	35	32
	Financement reçu relativement aux programmes de CGD	62	59
OPG	Achats d'électricité	10	9
	Produits tirés de la prestation de services et à l'approvisionnement en électricité	9	8
	Coûts au titre de l'achat de services	—	1
SFIEO	Achats d'électricité visés par des contrats d'électricité administrés par la SFIEO	2	2
CEO	Frais liés à la CEO	8	8

Les achats et les ventes conclus avec des apparentés tiennent compte des exigences du Code d'affiliation de la CEO. Les soldes impayés à la clôture de la période ne portent pas intérêt et seront réglés en espèces.

## 28. ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations des soldes hors trésorerie liés à l'exploitation sont les suivantes :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2018	2017
Débiteurs	11	195
Montants à recevoir d'apparentés	(2)	(95)
Autres actifs	2	8
Créditeurs	2	7
Charges à payer	17	(89)
Montants à payer à des apparentés	(68)	10
Intérêts courus	(3)	(6)
Créditeurs et autres passifs à long terme	(7)	(2)
Passif au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi	25	85
	(23)	113

**Dépenses en immobilisations**

Les tableaux qui suivent rapprochent les investissements à l'égard d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels et les montants présentés dans les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017. Les éléments de rapprochement comprennent les variations nettes des charges à payer et l'amortissement capitalisé :

Exercice clos le 31 décembre 2018 (en millions de dollars)	Immobilisations	Actifs	Total
	corporelles	incorporels	
Investissements en capital	(1 454)	(121)	(1 575)
Éléments de rapprochement	36	1	37
Décaissements pour les dépenses en immobilisations	(1 418)	(120)	(1 538)

Exercice clos le 31 décembre 2017 (en millions de dollars)	Immobilisations	Actifs	Total
	corporelles	incorporels	
Investissements en capital	(1 493)	(74)	(1 567)
Éléments de rapprochement	26	(6)	20
Décaissements pour les dépenses en immobilisations	(1 467)	(80)	(1 547)

**Apports de capital**

Hydro One conclut des contrats régis par le code des réseaux de transport de la CEO lorsqu'un client de l'entreprise de transport demande un nouveau raccordement ou une mise à niveau de son raccordement. Le client est tenu de faire un apport de capital à Hydro One en fonction de l'écart entre la valeur actualisée des coûts de la facilité de raccordement et la valeur actualisée des produits. La valeur actualisée des produits est fondée sur une estimation de la charge prévue pour la période contractuelle avec Hydro One. Une fois la facilité de raccordement

mise en service, conformément au code des réseaux de transport de la CEO, Hydro One réévaluera périodiquement les estimations en matière de charge prévue, ce qui entraînera une hausse ou une baisse des apports de capital versés par le client. La hausse ou la baisse des apports de capital est comptabilisée directement dans les immobilisations en service. En 2018, les apports de capital découlant de ces réévaluations ont totalisé 7 millions de dollars (9 millions de dollars en 2017), ce qui représente l'écart entre la charge prévue du volume d'électricité transporté et la charge prévue au contrat initial, sous réserve de certains ajustements.

**Renseignements complémentaires**

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2018	2017
Intérêts payés, montant net	519	475
Impôts sur le bénéfice versés	17	12

**29. ÉVENTUALITÉS****Poursuites**

Hydro One fait face à diverses poursuites et revendications qui surviennent dans le cours normal de ses activités. De l'avis de sa direction, l'issue de ces affaires n'aura pas d'incidence défavorable significative sur la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie consolidés de la société.

Hydro One Inc., Hydro One Networks, Hydro One Remote Communities et Norfolk Power Distribution Inc. sont les parties défenderesses dans une action collective en vertu de laquelle le représentant des demandeurs réclame jusqu'à 125 millions de dollars en dommages, alléguant des pratiques de facturation inappropriées. L'action a été introduite devant la Cour supérieure de l'Ontario le 9 septembre 2015. La requête du plaignant visant à faire certifier l'action collective a été rejetée par la Cour en novembre 2017. Le plaignant a fait appel de cette décision devant la Cour divisionnaire. L'appel a été entendu en octobre 2018 et la Cour divisionnaire l'a rejeté en décembre 2018. En janvier 2019, le plaignant a demandé l'autorisation d'interjeter appel devant la Cour d'appel de l'Ontario.

À ce jour, quatre actions collectives putatives ont été intentées par de prétendus actionnaires d'Avista Corporation en lien avec la fusion. La première poursuite, *Fink v. Morris, et al.*, a été déposée devant la cour de l'État de Washington et les parties défenderesses citées dans la plainte modifiée sont les administrateurs d'Avista Corporation, Hydro One, Olympus Holding Corp., Olympus Corp. et Bank of America Merrill Lynch. La poursuite allègue que les administrateurs d'Avista Corporation ont manqué à leur obligation fiduciaire en lien avec la fusion, avec

l'aide de Hydro One, d'Olympus Holding Corp., d'Olympus Corp. et de Bank of America Merrill Lynch. La cour de l'État de Washington a rendu une ordonnance suspendant le litige jusqu'à la clôture de la fusion. En raison de la résiliation de la convention de fusion, l'avocat des demandeurs a indiqué de façon informelle que la poursuite serait abandonnée, mais pour l'instant, aucun document officiel n'a été présenté à cet effet devant les tribunaux. Les autres poursuites, *Jenß v. Avista Corp., et al.*, *Samuel v. Avista Corp., et al.*, et *Sharpenter v. Avista Corp., et al.*, ont chacune été déposées devant la U.S. District Court d'Eastern Washington et ont cité à titre de défenderesses Avista Corporation et ses administrateurs; Sharpenter a également nommé Hydro One, Olympus Holding Corp., et Olympus Corp. Les poursuites alléguent que la circulaire de sollicitation de procurations préliminaire a omis de déclarer des faits importants qui sont nécessaires pour que les déclarations qui y sont formulées ne soient pas fausses ou trompeuses. Les poursuites liées à *Jenß*, *Samuel* et *Sharpenter* ont été abandonnées de façon volontaire par les plaignants et aucune contrepartie n'a été versée par les parties défenderesses.

**Transfert d'actifs**

Les ordonnances de transfert aux termes desquelles la société a acquis certaines entreprises d'Ontario Hydro en date du 1<sup>er</sup> avril 1999 n'ont pas entraîné le transfert du titre de propriété de certains actifs situés dans des réserves [telles qu'elles sont définies en vertu de la *Loi sur les Indiens* (Canada)]. La SFIEO détient actuellement ces actifs. Selon les modalités des ordonnances de transfert, la société est tenue de gérer ces actifs jusqu'à ce qu'elle ait obtenu tous les consentements nécessaires pour procéder au transfert du titre de propriété de ces actifs en sa faveur. La société

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

n'est pas en mesure de prévoir le total du montant qu'elle pourrait avoir à verser par année ou de façon ponctuelle, afin d'obtenir les consentements nécessaires. En 2018, la société a payé environ 2 millions de dollars (2 millions de dollars en 2017) à l'égard des consentements obtenus. Si la société ne peut obtenir les consentements requis, la SFIEO continuera de détenir ces actifs pour une durée indéterminée. Si la société est incapable de parvenir à un règlement satisfaisant,

elle pourrait devoir déplacer ces actifs à d'autres endroits, et le coût de ce déplacement pourrait être élevé ou, dans un nombre restreint de cas, elle pourrait devoir abandonner une ligne et la remplacer par une centrale électrique au diesel. Les coûts associés à ces actifs pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation de la société si cette dernière ne pouvait les recouvrer par le truchement d'ordonnances tarifaires futures.

### 30. ENGAGEMENTS

Le tableau qui suit présente un résumé des engagements de Hydro One aux termes de contrats de location, de conventions d'impartition et d'autres ententes qui sont exigibles au cours des cinq prochaines années et par la suite.

31 décembre 2018 (en millions de dollars)	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année	4 <sup>e</sup> année	5 <sup>e</sup> année	Par la suite
Conventions d'impartition et autres conventions	161	104	29	2	3	11
Entente à long terme visant les logiciels et les compteurs	17	16	2	1	2	1
Engagements découlant des contrats de location-exploitation	7	11	4	1	1	4

#### Conventions d'impartition

Hydro One a conclu une entente avec Inergi LP (« Inergi ») visant l'impartition de services administratifs et informatiques, notamment des services de règlement, des services d'approvisionnement jusqu'au paiement, des services de paie, des services de technologie de l'information ainsi que des services financiers et comptables. La convention vient à échéance le 28 février 2021 dans le cas des services de technologie de l'information, le 31 octobre 2021, pour les services liés à la chaîne d'approvisionnement, et le 31 décembre 2019 dans le cas des services administratifs restants.

Le 1<sup>er</sup> mars 2018, Hydro One a internalisé ses activités de service à la clientèle, qui étaient imparties depuis 2002 à Inergi et à Vertex Customer Management (Canada) Limited.

Brookfield Global Integrated Solutions (auparavant Brookfield Johnson Controls Canada LP) (« Brookfield ») fournit des services à Hydro One, au besoin, notamment en ce qui a trait à la gestion des installations et à l'exécution de certains projets d'investissement jugés nécessaires par la société. La convention actuelle conclue avec Brookfield pour ces services viendra à échéance en décembre 2024, la société ayant l'option de renouveler cette convention pour une période supplémentaire de trois ans.

#### Entente à long terme visant des logiciels et des compteurs

Trilliant Holdings Inc. et Trilliant Networks (Canada) Inc. (ensemble, « Trilliant ») fournissent des services à Hydro One à l'égard de services d'approvisionnement,

d'entretien et de soutien pour les compteurs intelligents ainsi que le matériel informatique et les logiciels connexes, y compris des licences d'utilisation supplémentaires, de même que certains services professionnels. L'entente conclue avec Trilliant à l'égard de ces services viendra à échéance en décembre 2025, mais Hydro One peut renouveler celle-ci pour une période additionnelle de cinq ans, à son entière discrétion.

#### Contrats de location-exploitation

Hydro One est engagée à titre de preneur à bail dans le cadre de contrats de location-exploitation irrévocables visant des immeubles utilisés par la fonction liée à l'administration et au service ainsi que du matériel de télécommunications entreposé. Ces contrats de location ont une durée normale allant de trois à cinq ans, mais plusieurs de ces contrats ont des durées plus ou moins longues qui reflètent des circonstances ou des occasions spéciales. Les options de renouvellement, dont sont assortis la plupart des contrats, visent des périodes équivalentes allant de trois à cinq ans. Tous les contrats de location comprennent une clause permettant la révision à la hausse de la charge de location une fois par année ou au moment du renouvellement, selon la conjoncture des marchés en vigueur ou les modalités préétablies des baux. La conclusion de ces contrats de location par Hydro One n'a pas donné lieu à l'imposition de restrictions à cette dernière. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la société a effectué des paiements de location totalisant 12 millions de dollars (12 millions de dollars en 2017).

#### Autres engagements

Le tableau suivant présente un résumé des autres engagements commerciaux de Hydro One, selon leur année d'échéance au cours des cinq prochaines années et par la suite.

31 décembre 2018 (en millions de dollars)	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année	4 <sup>e</sup> année	5 <sup>e</sup> année	Par la suite
Facilités de crédit d'exploitation	—	—	250	2 300	—	—
Lettres de crédit <sup>1</sup>	182	—	—	—	—	—
Garanties <sup>2</sup>	325	—	—	—	—	—

1 Les lettres de crédit sont constituées de lettres de crédit totalisant 163 millions de dollars et liées à des conventions de retraite, d'une lettre de crédit de 13 millions de dollars fournie à la SIERE à titre de soutien prudentiel, de lettres de crédit de 5 millions de dollars visant à répondre aux obligations du service de la dette et de lettres de crédit de 1 million de dollars visant à satisfaire divers besoins liés à l'exploitation.

2 Les garanties consistent en un soutien prudentiel fourni à la SIERE par Hydro One Inc. au nom de ses filiales.

**Soutien prudentiel**

Les entités qui achètent de l'électricité en Ontario par l'entremise de la SIERE doivent fournir une garantie établie selon leurs activités prévues sur le marché afin de réduire le risque de défaut. La SIERE pourrait effectuer des prélèvements sur ces garanties et (ou) ces lettres de crédit si les acheteurs omettaient de faire le paiement exigé par un avis de paiement en souffrance émis par la SIERE. Le paiement potentiel maximal correspond à la valeur nominale de toute lettre de crédit majorée du montant des garanties de la société mère.

**Conventions de retraite**

Des lettres de crédit bancaire ont été émises comme garantie du passif de Hydro One Inc. aux termes d'un fonds en fiducie constitué en vertu du régime de retraite complémentaire destiné aux salariés admissibles de Hydro One Inc. Le fiduciaire du régime de retraite complémentaire est tenu d'effectuer des prélèvements sur ces lettres de crédit si Hydro One Inc. manque à ses obligations aux termes du régime. Ces obligations incluent l'exigence de fournir au fiduciaire un rapport actuariel annuel ainsi que des lettres de crédit suffisantes pour garantir le passif de Hydro One Inc. en vertu du régime, de verser les prestations exigibles dans le cadre du régime et de payer les frais liés aux lettres de crédit. Le paiement éventuel maximal correspond à la valeur nominale des lettres de crédit. Une lettre de crédit bancaire a également été émise afin fournir une garantie relativement à l'acte de fiducie régissant les conventions de retraite de Hydro One.

**31. INFORMATIONS SECTORIELLES**

Hydro One compte trois secteurs isolables :

- le secteur du transport, qui comprend le transport de l'électricité à haute tension à l'échelle de la province, y compris l'interconnexion de plus de 70 entreprises de distribution locales et de certains clients industriels d'envergure raccordés directement au réseau électrique de l'Ontario;
- le secteur de la distribution, qui comprend la livraison de l'électricité à des clients finaux et à certains autres distributeurs d'électricité municipaux;
- le secteur Autres, qui comprend certaines activités du siège social et l'exploitation de l'entreprise de télécommunications de la société.

La désignation des secteurs d'activité est fondée sur le statut réglementaire et sur la nature des services offerts. Les secteurs d'exploitation de la société sont établis en fonction des informations utilisées par le principal responsable de l'exploitation de la société, pour prendre les décisions liées à l'attribution des ressources et évaluer la performance de chaque secteur. La société évalue la performance de chaque secteur en se fondant sur le bénéfice avant les charges de financement et les impôts sur le bénéfice découlant des activités poursuivies (exclusion faite de certains frais d'entreprise liés à la gouvernance attribués).

Exercice clos le 31 décembre 2018 (en millions de dollars)	Transport	Distribution	Autres	Chiffres consolidés
Produits	1 686	4 422	42	6 150
Achats d'électricité	—	2 899	—	2 899
Exploitation, entretien et administration	409	602	94	1 105
Amortissement	435	395	7	837
<b>Bénéfice (perte) avant les charges de financement et les impôts sur le bénéfice</b>	<b>842</b>	<b>526</b>	<b>(59)</b>	<b>1 309</b>
<b>Investissements en capital</b>	<b>985</b>	<b>577</b>	<b>13</b>	<b>1 575</b>

Exercice clos le 31 décembre 2017 (en millions de dollars)	Transport	Distribution	Autres	Chiffres consolidés
Produits	1 578	4 366	46	5 990
Achats d'électricité	—	2 875	—	2 875
Exploitation, entretien et administration	375	593	98	1 066
Amortissement	420	390	7	817
<b>Bénéfice (perte) avant les charges de financement et les impôts sur le bénéfice</b>	<b>783</b>	<b>508</b>	<b>(59)</b>	<b>1 232</b>
<b>Investissements en capital</b>	<b>968</b>	<b>588</b>	<b>11</b>	<b>1 567</b>

**Total de l'actif par secteur**

31 décembre (en millions de dollars)

	2018	2017
Transport	13 973	13 608
Distribution	9 325	9 259
Autres	2 359	2 834
<b>Total de l'actif</b>	<b>25 657</b>	<b>25 701</b>

**Total de l'écart d'acquisition par secteur**

31 décembre (en millions de dollars)

	2018	2017
Transport	157	157
Distribution	168	168
<b>Total de l'écart d'acquisition</b>	<b>325</b>	<b>325</b>

Tous les produits et les actifs ainsi que la quasi-totalité des coûts sont, selon le cas, gagnés, détenus ou engagés au Canada.

## 32. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

### A) Dividendes

Le 20 février 2019, des dividendes de 5 millions de dollars sur les actions privilégiées et de 137 millions de dollars (0,23 \$ par action) sur les actions ordinaires ont été déclarés.

### B) RILT

Le 29 janvier 2019, Hydro One a émis 1 905 nouvelles actions ordinaires aux termes des dispositions du RILT.

### C) Projet d'interconnexion du lac Supérieur

Le 15 février 2018, Hydro One a présenté à la CEO une demande visant la construction d'une ligne de transport (la « ligne d'interconnexion Est-Ouest ») dans le nord-ouest de l'Ontario (le « projet d'interconnexion du lac Supérieur »). En 2018, la société a capitalisé des coûts totalisant environ 11 millions de dollars en lien avec ce projet. Le 11 février 2019, la CEO a attribué le projet à un concurrent, comme la Province lui avait demandé le 30 janvier 2019. Par conséquent, au premier trimestre de 2019, Hydro One a comptabilisé une perte de valeur d'environ 11 millions de dollars au titre des coûts capitalisés antérieurement à l'égard de ce projet.

### D) Décisions réglementaires de la CEO

#### Actifs réglementaires d'impôts différés

Après la clôture de l'exercice, le 7 mars 2019, la CEO a rendu une décision sur la révision de sa décision initiale relativement au traitement tarifaire des avantages découlant des actifs d'impôts différés attribuables au passage du régime des paiements tenant lieu d'impôts aux termes de la Loi sur l'électricité (Ontario) au paiement d'impôt aux termes du régime fiscal fédéral et provincial. Dans sa décision initiale, la CEO a conclu que ces avantages ne devraient pas revenir entièrement aux actionnaires de Hydro One et qu'une partie devrait être partagée avec les contribuables. La CEO a conclu que sa décision initiale était raisonnable et qu'elle devait être maintenue. La décision du 7 mars 2019 de la CEO a été considérée comme étant un événement postérieur à la date du bilan de type I en vertu des PCGR des États-Unis et, par conséquent, la société est tenue de mettre à jour ses états financiers consolidés afin de tenir compte de l'événement postérieur dans le cadre du dépôt de son rapport annuel sur formulaire 40-F auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, de manière à refléter les événements jusqu'à la date d'approbation du formulaire 40-F. Par conséquent, l'incidence financière de cette décision de la CEO a été reflétée dans les présents états financiers consolidés modifiés, comme il est expliqué plus en détail à la note 12 – Actifs et passifs réglementaires.

#### Tarifs de distribution de Hydro One Networks de 2018 à 2022

Par ailleurs, le 7 mars 2019, la CEO a rendu sa décision concernant les tarifs de distribution de Hydro One Networks de 2018 à 2022, dans laquelle elle enjoint la société d'appliquer la décision initiale aux tarifs de distribution de Hydro One Networks. Ce volet de la décision a été pris en compte dans les ajustements dont il est fait mention à la note 12 – Actifs et passifs réglementaires. Les autres répercussions de la décision de la CEO sur les tarifs de distribution de Hydro One Networks de 2018 à 2022 seront reflétées prospectivement en 2019.

# Conseil d'administration et haute direction

## Conseil d'administration



1



2



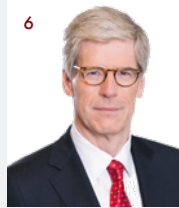
3



4



5



6



7



8



9



10

1. **Tom Woods**, B.Sc., MBA, IAS.A  
Ancien chef des services bancaires aux entreprises canadiennes, chef des finances, chef de la gestion des risques, vice-président du conseil de CIBC, administrateur de Bank of America Corporation et de l'Alberta Investment Management Corporation, président du conseil, Unity Health Toronto
2. **Cherie Brant**, JD  
Associée chez Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., s.r.l., administratrice de l'Anishnawbe Health Foundation, membre du conseil consultatif de recherche du Conseil canadien pour le commerce autochtone et de l'Aboriginal Energy Working Group de la SIERE
3. **Blair Cowper-Smith**, LL.M., IAS.A  
Dirigeant et fondateur d'Erin Park Business Solutions, ancien chef des affaires générales d'OMERS
4. **Anne Giardini**, O.C., O.B.C., C.R., LL.M  
Chancelière de l'université Simon Fraser, ancienne présidente canadienne de Weyerhaeuser Company Limited, ancienne administratrice de Nevsun Resources Ltd.
5. **David Hay**, LL.B., IAS.A  
Directeur général de Delgatie Incorporated, ancien chef de la direction de la Société d'énergie du Nouveau Brunswick, ancien vice président du conseil et directeur général de Marchés mondiaux CIBC inc., administrateur d'EPCOR, membre du conseil du Council for Clean and Reliable Energy
6. **Timothy Hodgson**, MBA, FCPA, IAS.A  
Associé directeur d'Alignvest Management Corporation, ancien conseiller spécial du gouverneur de la Banque du Canada, Mark Carney, ancien chef de la direction

- de Goldman Sachs Canada, administrateur de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (Investissements PSP), administrateur de MEG Energy, administrateur d'Alignvest Acquisition II Corporation
7. **Jessica McDonald**, IAS.A  
Présidente du conseil de la Société canadienne des postes, ancienne présidente et chef de la direction de BC Hydro & Power Authority, administratrice de Cœur Mining Inc., présidente du conseil de Trevali Mining Corporation, membre du conseil de Technologies du développement durable Canada
  8. **Russel Robertson**, FCPA, FCA, IAS.A  
Administrateur, ancien vice-président directeur et chef de la lutte contre le blanchiment d'argent chez BMO Groupe financier, ancien vice-président du conseil de Deloitte & Touche S.E.N.C.R.L., s.r.l., administrateur de Bausch Health Companies Inc., administrateur de Turquoise Hill Resources
  9. **William Sheffield**, BSC, MBA, IAS.A  
Administrateur, ancien chef de la direction de Sappi Fine Papers, administrateur de Houston Wire & Cable Company, administrateur de Velan Inc., ancien membre du conseil d'OPG
  10. **Melissa Sonberg**, BSC, MHA, IAS.A  
Professeure auxiliaire et dirigeante en résidence à la Faculté de gestion Desautel de l'Université McGill, administratrice d'Exchange Income Corporation, ancienne vice-présidente principale, Ressources humaines et affaires générales et ancienne vice-présidente principale, Marques mondiales, communications et affaires externes chez AIMIA

## Haute direction



11



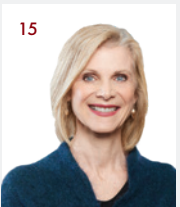
12



13



14



15



16



17

11. **Paul Dobson**  
Président et chef de la direction par intérim
12. **Jason Fitzsimmons**  
Chef du service à la clientèle et des affaires générales
13. **Greg Kiraly**  
Chef de l'exploitation
14. **Chris Lopez**  
Chef des finances par intérim
15. **Judy McKellar**  
Vice-présidente directrice et chef des ressources humaines
16. **Patrick Meneley**  
Vice-président directeur et chef de l'expansion de l'entreprise
17. **James (Jamie) Scarlett**  
Vice-président directeur et chef des affaires juridiques

Pour consulter la notice biographique détaillée des membres du conseil et de la haute direction de Hydro One Limited, veuillez visiter : [www.HydroOne.com/Investors](http://www.HydroOne.com/Investors)

Les notices biographiques des administrateurs de Hydro One Limited présentées ci-dessus sont fondées sur de l'information qui était à la disposition de la direction en date du 8 mars 2019.



# Renseignements sur la société et à l'intention des actionnaires

## Siège social

483 Bay Street, South Tower  
Toronto (Ontario) M5G 2P5  
1 416 345-5000

[www.HydroOne.com](http://www.HydroOne.com)

## Demandes des clients

Service clientèle :

1 888 664-9376 ou

[CustomerCommunications@HydroOne.com](mailto:CustomerCommunications@HydroOne.com)

Pour signaler une urgence (24 heures) :

1 800 434-1235

## Services aux actionnaires

Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous souhaitez avoir des renseignements sur votre compte, signaler un changement d'adresse ou poser des questions sur les dividendes, les envois en double, les certificats d'actions égarés, les transferts d'actions ou les règlements de succession, communiquez avec notre agent des transferts et registraire :

Société de fiducie Computershare du Canada

100 University Avenue, 8th Floor

Toronto (Ontario) M5J 2Y1

1 514 982-7555 ou 1 800 564-6253

[service@computershare.com](mailto:service@computershare.com)

## Investisseurs institutionnels et analystes

Les investisseurs institutionnels, les analystes en valeurs mobilières et les autres personnes souhaitant obtenir des informations financières supplémentaires peuvent visiter [HydroOne.com/Investors](http://HydroOne.com/Investors) ou communiquer avec nous : 1 416 345-6867

[Investor.Relations@HydroOne.com](mailto:Investor.Relations@HydroOne.com) ou

[Omar.Javed@HydroOne.com](mailto:Omar.Javed@HydroOne.com)

## Demandes des médias

1 416 345-6868 ou 1 877 506-7584

[Media.Relations@HydroOne.com](mailto:Media.Relations@HydroOne.com)

## Durabilité

Hydro One est déterminée à poursuivre sa croissance de manière responsable. Elle concentre ses efforts en matière de durabilité sociale et environnementale aux domaines où ses interventions auront un effet perceptible. Pour en savoir plus, visitez [HydroOne.com/OurCommitment](http://HydroOne.com/OurCommitment) ou écrivez-nous à [CSR@HydroOne.com](mailto:CSR@HydroOne.com)

## Inscription à la cote

Bourse de Toronto (TSX) : H

(CUSIP : 448811208)



## Auditeurs indépendants

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

## Indices boursiers

Dow Jones Select Utilities (Canada) Index

FTSE All-World Index Series

MSCI World (Canada) Index

Indice composé S&P/TSX

Indice S&P/TSX de services aux collectivités

Indice de dividendes composé S&P/TSX

Indice composé à faible volatilité S&P/TSX

Indice composé à dividendes élevés S&P/TSX

## Titres de créance

Pour connaître les titres de créance de Hydro One et de ses filiales placés dans le public, consultez la section « Debt Information » sur [HydroOne.com/Investors](http://HydroOne.com/Investors)

## Renseignements en ligne

Hydro One s'est engagée à communiquer de manière transparente une information financière complète et à observer les meilleures pratiques de gouvernance. Nous vous invitons à visiter la section des relations avec les investisseurs de notre site Web, à [HydroOne.com/Investors](http://HydroOne.com/Investors); vous y trouverez des renseignements complémentaires sur nos activités : événements et allocutions, communiqués de presse, documents réglementaires, pratiques de gouvernance, rapport sur la responsabilité sociale de l'entreprise et documents d'information continue (communiqués sur les résultats trimestriels, notices annuelles et circulaires d'information de la direction). Vous pouvez également vous abonner à nos bulletins de nouvelles par courriel afin de recevoir électroniquement les communiqués de Hydro One dès leur parution.

## Dividendes sur les actions ordinaires

Dates prévues de versement des dividendes en 2019\*

Date d'inscription aux registres	Date de versement
le 13 mars 2019	le 29 mars 2019
le 12 juin 2019	le 28 juin 2019
le 12 septembre 2019	le 30 septembre 2019
le 11 décembre 2019	le 31 décembre 2019

\* Sous réserve d'approbation par le conseil

À moins d'indication contraire, tous les dividendes sur les actions ordinaires versés par Hydro One sont considérés comme des dividendes « admissibles » aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et des lois provinciales semblables.

## Régime de réinvestissement des dividendes (RRD)

Hydro One offre un attrayant régime de réinvestissement des dividendes aux actionnaires admissibles, qui peuvent acheter des actions supplémentaires de la société en réinvestissant leurs dividendes en trésorerie sans payer de frais de courtage ou d'administration. Pour obtenir des renseignements sur ce régime ainsi que les documents d'inscription ou pour en savoir plus sur le RRD de Hydro One, visitez [HydroOne.com/DRIP](http://HydroOne.com/DRIP) ou le site de la Société de fiducie Computershare du Canada au [InvestorCentre.com/HydroOne](http://InvestorCentre.com/HydroOne)

## Parties prenantes réglementaires

Hydro One est résolue à comprendre l'intérêt de maintenir et d'améliorer les relations à long terme avec ses parties prenantes qui sont des organismes de réglementation.



Gouvernement provincial,  
ministère de l'Énergie  
Politiques, lois, règlements



Commission de l'énergie  
de l'Ontario (CEO)

Réglementation du prix des services  
publics d'électricité indépendants  
et de la qualité du service



Société indépendante d'exploitation  
du réseau d'électricité

Règles de marché de l'électricité  
de gros, intermédiaire, normes  
de fiabilité nord-américaines



Office national de l'énergie  
Organisme de réglementation  
fédéral, lignes d'électricité  
internationales et sous-postes



North American Electric  
Reliability Corporation  
Normes de fiabilité de l'électricité  
en gros à l'échelle du continent,  
certification, surveillance

Pour plus de renseignements, allez à :  
[www.HydroOne.com/Regulatory](http://www.HydroOne.com/Regulatory)

